



**HAL**  
open science

# Étude exploratoire de la situation agricole en Nord Grande-Terre

Emilie Barraud

► **To cite this version:**

Emilie Barraud. Étude exploratoire de la situation agricole en Nord Grande-Terre. [Rapport Technique] 2018. hal-02791704

**HAL Id: hal-02791704**

**<https://hal.inrae.fr/hal-02791704>**

Submitted on 5 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

---

# Étude exploratoire de la situation agricole en Nord Grande-Terre

---

Émilie BARRAUD<sup>1</sup>  
INRA, UE PEYI  
Mars 2018

Sous la direction de V. Angeon (INRA URZ) et J.L. Diman (INRA UE PEYI)

**AgroEcoDiv** - Construire ensemble la transition agroécologique de l'agriculture guadeloupéenne



---

<sup>1</sup> Docteur en anthropologie culturelle

**Ce travail s'inscrit dans le cadre du projet AgroEcoDiv qui est financé par l'Union Européenne et la Région Guadeloupe.**

# RÉSUMÉ

En vue d'accompagner la transition agro-écologique sur les territoires de la Guadeloupe, un projet de recherche pluri-partenarial<sup>2</sup>, AgroEcoDiv (AED), s'est forgé avec pour objectif principal la co-conception de systèmes agricoles innovants, performants et résilients. Partageant des objectifs scientifiques et une démarche de travail, le collectif AED a déterminé le territoire Nord Grande-Terre comme terrain d'expérimentation du travail en co-conception. Il s'agit d'un territoire historiquement rural où l'agriculture et l'agro-alimentaire sont deux moteurs économiques primordiaux, et où la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT), créée en 2014, porte un projet de développement de l'agro-transformation de produits maraichers et vivriers d'envergure, nommé "*Lizin' Santral*".

Le Nord Grande-Terre représentant une opportunité intéressante, une étude a été menée de septembre 2017 à mars 2018 par une chercheuse anthropologue (hébergée à l'UE PEYI, INRA) afin de produire une connaissance actualisée du territoire Nord Grande-Terre dans ses aspects historique, socio-anthropologique, économique, géographique et agricole. L'étude exploratoire s'attache à comprendre les contraintes, les besoins et les attentes des principaux acteurs de l'agriculture, et à identifier des dynamiques à l'œuvre, des partenariats, des antagonismes ou des synergies qui peuvent exister entre les différents acteurs des secteurs agricoles et agroalimentaires.

Pour étudier ce territoire, le dispositif méthodologique a consisté en deux étapes simultanées : la collecte de documents et de données "froides" pour un état des lieux bibliographique, et une enquête de terrain où la collecte de données "chaudes" faites de discours d'acteurs (19 agriculteurs et agro-transformateurs et 20 acteurs institutionnels, de l'encadrement ou du conseil agricole), pour un état des lieux "ethnographique". L'itinéraire méthodologique a confronté ces différentes informations et les a mis en perspective pour une vision actualisée du territoire.

Structurée en quatre parties, l'étude exploratoire commence par poser le cadre général en explorant l'histoire du territoire guadeloupéen, la formation d'une société agraire pluriculturelle, les caractéristiques socio-économiques de cet archipel européen excentré dans le bassin caribéen, la diversité de ses systèmes de production et des contraintes générées par les spécificités géophysiques propres aux systèmes insulaires des milieux tropicaux humides. Dans cette première partie, un intérêt particulier est porté aux particularités et aux contributions productives de l'agriculture familiale et de la petite agriculture qui sont au cœur des enjeux de développement du territoire, dominant la majorité des types d'exploitations guadeloupéennes et représentant un réservoir de pratiques "traditionnelles" à caractère agroécologique. Dans un deuxième temps, le territoire Nord Grande-Terre est présenté sous l'angle des dynamiques géophysiques, historico-socio-économiques et institutionnelles. La troisième partie propose une vision actualisée de la situation agricole sur ce territoire, portant un éclairage sur les typologies des systèmes agraires présents, les modes stratégiques de commercialisation des productions végétales et animales locales, les opportunités et potentiels qui se conjuguent avec les diverses contraintes d'ordre environnementales, économiques et sociales, enfin, les attentes et les besoins des producteurs de la région. La quatrième et dernière partie explore les dynamiques territoriales autour de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, analyse le projet intercommunal "*Lizin'Santral*" ainsi que différents projets agricoles et environnementaux des 5 communes de l'agglomération. Sur ce territoire hétérogène émergent des dynamiques atomisées, des initiatives et des projets élaborés par des groupements d'agriculteurs qui proposent des innovations en produits, techniques et formes d'organisation.

---

<sup>2</sup> Ce projet de recherche collaboratif, financé par la Région Guadeloupe et l'Union Européenne, fédère des compétences scientifiques d'équipes de recherche du CIRAD, de l'INRA et de l'Université des Antilles dans les domaines pluridisciplinaires allant des sciences biotechniques, aux sciences humaines et sociales.

# SOMMAIRE

<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>3</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>4</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>8</b>
<b>PARTIE INTRODUCTIVE</b> .....	<b>10</b>
<b>Cadre général et méthodologie</b> .....	<b>10</b>
.....	<b>10</b>
<b>Cadre contextuel et hypothèse de recherche</b> .....	<b>11</b>
Un contexte agricole spécifique à la Guadeloupe.....	11
La petite agriculture familiale au cœur des enjeux de développement du territoire .....	12
<b>Le dispositif méthodologique</b> .....	<b>13</b>
Collecte de documents pour une synthèse bibliographique .....	13
Enquête sur le terrain pour un recueil de discours d’acteurs .....	14
<b>PARTIE I</b> .....	<b>16</b>
<b>Caractérisation et évolution de l’agriculture Guadeloupéenne</b> .....	<b>16</b>
<b>1.1. Présentation géo-physique du territoire guadeloupéen</b> .....	<b>16</b>
<b>1.2. Présentation socio-économique : la formation d’une société agraire pluriculturelle...</b>	<b>17</b>
1.2.1. Données agro-écologiques de l’époque pré-coloniale .....	17
1.2.2 Le travail agricole et les enjeux de l’agriculture à l’époque coloniale .....	18
1.2.3. Le travail agricole post-colonial : avènement des usines sucrières et politiques d’immigration .....	21
1.2.4. Eléments de socio-économie contemporaine .....	24
<b>1.3. Dynamique agraire des bassins canniers</b> .....	<b>25</b>
1.3.1. Les actions de redynamisation de l’agriculture et de structuration de la filière canne .....	25
1.3.2. La canne : une culture incontournable .....	29
1.3.3. Orientation technico-économique des exploitations cultivant la canne.....	30
1.3.4. Perspectives pour la filière canne .....	32
<b>1.4. Quelques éléments de la production bananière</b> .....	<b>33</b>
1.4.1. Avènement et crise du secteur bananier .....	33
1.4.2. Typologies de fonctionnement des exploitations bananières .....	33
1.4.3. Les efforts de la filière banane .....	34
<b>1.5. La diversification productive</b> .....	<b>34</b>
1.5.1. Des filières qui peinent à s’imposer .....	34
1.5.2. Forces et faiblesses des productions de diversification .....	36
1.5.3. <i>Jaden</i> et petite diversification de grande ampleur.....	37
<b>1.6. Les systèmes de production de la Petite Agriculture Familiale (PAF)</b> .....	<b>38</b>
1.6.1. Caractérisation de la PAFAG.....	38
1.6.2. Typologie des systèmes de production de la PAF .....	39
<b>1.7. Organisation, encadrement et conseil agricole</b> .....	<b>42</b>
1.7.1. Le modèle coopératif d’attribution des aides publiques .....	42
1.7.2. Un modèle de coopération inadapté aux réalités de la diversification en Guadeloupe .....	43
1.7.3. La difficile intégration de la PAF au système d’aides publiques.....	46
1.7.4. Les principaux acteurs du conseil et de l’encadrement agricole.....	46

<b>1.8. Les évolutions du secteur agricole guadeloupéen</b> .....	<b>48</b>
1.8.1. La SAU en baisse et une surface moyenne de 4 ha .....	48
1.8.2. Deux piliers de l'emploi agricole : les chefs d'exploitation et la main d'œuvre familiale...49	49
1.8.3. Les tendances de commercialisation et de valorisation des produits.....	50
<b>1.9. Eléments sur les systèmes de cultures et les systèmes d'élevage</b> .....	<b>51</b>
1.9.1. Caractérisations des différentes cultures.....	51
1.9.2. Principales informations sur les systèmes d'élevage.....	53
<b>1.10. Eléments liés à la transition écologique</b> .....	<b>57</b>
1.10.1. Prise de conscience environnementale et producteurs sous pression.....	57
1.10.2. Multifonctionnalité de l'agriculture et gestion de la diversité.....	57
1.10.3. Trois types de transition écologique parmi les agriculteurs guadeloupéens .....	58
<b>PARTIE II.....</b>	<b>61</b>
<b>Présentation générale.....</b>	<b>61</b>
<b>Du territoire Nord Grande-Terre.....</b>	<b>61</b>
<b>2.1. Présentation géo-physique du plus grand bassin cannier du département.....</b>	<b>61</b>
2.1.1. Une région sèche irriguée tardivement.....	61
2.1.2. Des sols propices à la diversification.....	62
2.1.3. Un environnement naturel préservé et attractif .....	63
<b>2.2. Présentation historico-socio-économique : Une identité agraire forte.....</b>	<b>63</b>
2.2.1. L'héritage de la période coloniale .....	63
2.2.2. L'usine de Beauport : cœur battant du pays de la canne.....	65
2.2.3. Redistributions foncières, "mort" de Beauport et déclin du Nord .....	67
2.2.4. La transformation récente du système agraire (fin XX <sup>e</sup> - début XXI <sup>e</sup> ) .....	72
2.2.5. Découpage d'une part du Nord en trois zones agro-écologiques .....	76
2.2.6. Diagnostic agraire de la commune de Morne-à-l'Eau .....	78
2.2.7. Une dynamique agricole dans un contexte socio-économique préoccupant.....	80
<b>2.3. Présentation institutionnelle : de la CCNGT (1999) à la CANGT (2014) .....</b>	<b>83</b>
2.3.1 La Communauté de communes du Nord Grande-Terre (CCNGT).....	83
2.3.2. La Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT) .....	84
2.3.3 Eléments socio-économiques à l'échelle des communes membres de la CANGT .....	87
2.3.4. Les représentations sociales de la CANGT.....	89
<b>PARTIE III. ....</b>	<b>91</b>
<b>Une vision actualisée de la situation agricole en Nord Grande-Terre.....</b>	<b>91</b>
<b>3.1. Eléments de mesure de la situation agricole en Nord Grande-Terre .....</b>	<b>91</b>
<b>3.2. Typologie du système agraire en Nord Grande-Terre .....</b>	<b>92</b>
3.2.1. Type 1: Grands planteurs canniers.....	92
3.2.2. Type 2 : Moyens planteurs propriétaires .....	94
3.2.4. Type 4 : Systèmes de production bananière.....	99
3.2.5. Type 5 : Exploitants petites surfaces .....	100
<b>3.3. La commercialisation des cultures de diversification .....</b>	<b>101</b>
3.3.1. Typologie des modes de commercialisation.....	101
3.3.2. Les stratégies de commercialisation.....	103
<b>3.4. Les contraintes des agriculteurs du Nord Grande-Terre .....</b>	<b>104</b>
3.4.1. Les contraintes liées à l'environnement naturel .....	104
3.4.2. Les contraintes d'ordre économique .....	106
3.4.3. Les contraintes d'ordre social .....	110
<b>3.5. Un jeu de contraintes et d'opportunités .....</b>	<b>113</b>

3.5.1. La Canne : une culture dominante à la rentabilité limitée.....	113
3.5.2. La diversification végétale : un développement entravé .....	115
3.5.3. Les systèmes d'élevage et de polyculture/élevage : des potentiels sous-exploités .....	116
3.5.4 Les attentes et besoins des agriculteurs du Nord Grande-Terre .....	117
<b>PARTIE IV.....</b>	<b>120</b>
<b>Dynamiques territoriales autour de l'agriculture .....</b>	<b>120</b>
<b>4.1. La dynamique institutionnelle : une ambition intercommunale de développement agricole .....</b>	<b>120</b>
4.1.1. Le projet de territoire 2017-2018 de la CANGT.....	120
4.1.2. Les visions agricoles à l'échelle des communes membres de la CANGT .....	122
<b>4.2. Le projet intercommunal "Lizin' Santral" .....</b>	<b>127</b>
4.2.1. Le projet tel que présenté par la CANGT aux acteurs du secteur agricole.....	128
4.2.2. Historique du projet LS et des liens entre l'EPCI et les agriculteurs.....	130
4.2.3. Les agriculteurs concernés par LS.....	132
4.2.4. L'accueil de Lizin'Santral par les agriculteurs .....	136
4.2.5. La dimension agro-écologique de LS .....	139
4.2.6. Le volet "transformation pour autrui" de l'ATAA .....	142
<b>4.3. Le marché itinérant ou la dynamique du GIE "Agrilokal" .....</b>	<b>143</b>
4.3.1. Le marché de proximité itinérant : un ancien projet pour le Nord.....	143
4.3.2. Genèse du GIE Agrilokal .....	144
4.3.3. Les profils des agriculteurs Agrilokal : une identité Nord.....	145
4.3.4. Positionnement d'un point de vue agro-écologique .....	146
4.3.5. La préparation à LS.....	147
<b>4.4. La maison de l'agriculteur de Petit-Canal .....</b>	<b>147</b>
4.4.1 Le projet communal : "la PAYASANNERIE" .....	147
4.4.2. Le groupement associatif "les racines de l'agriculteur" .....	148
4.4.3. La zone d'agro-transformation de Vermont .....	150
<b>4.5. L'Association des Producteurs Agricoles Ansois (APAA).....</b>	<b>150</b>
4.5.1. Les marchés d'Anse-Bertrand .....	150
4.5.2. Les projets de l'APAA.....	151
<b>4.6. Les groupements des producteurs de Morne-à-l'Eau : Gwad'Igname et Agrimal....</b>	<b>152</b>
4.6.1. La SARL Gwad'Igname.....	152
4.6.2. L'association AGRIMAL.....	152
<b>4.7. Le centre de formation de la SICADEG.....</b>	<b>154</b>
4.7.1. Un acteur relai important du territoire.....	154
4.7.2. Un accompagnement par la formation et une orientation agro-écologique .....	154
<b>4.8. Les projets initiés par la Chambre d'Agriculture de Guadeloupe.....</b>	<b>155</b>
4.8.1. Un rôle faiblissant.....	155
4.8.2. Les dossiers majeurs de la CAG .....	156
4.8.3. Le réseau FERME DEPHY de Guadeloupe .....	157
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>161</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>164</b>
ANNEXE 1 : Tableau des agriculteurs du Nord Grande-Terre rencontrés lors de l'étude.....	170
ANNEXE 2 : Tableau des acteurs du secteur agricole en Nord Grande-Terre rencontrés lors de l'étude .....	172
ANNEXE 3 : Les statuts de la CANGT .....	174
ANNEXE 5 : Occupation des surfaces agricoles en Nord Grande-Terre, RA 1988-2000-2010 .	181
ANNEXE 6 : Surface utilisée par les différentes cultures en Nord Grande-Terre, RA 2010.....	183

ANNEXE 7 : Délimitation et Caractérisation des espaces agricoles en Guadeloupe (DCEA 2013)	184
ANNEXE 8 : Occupation de la surface agricole utilisée par les différentes cultures en Nord Grande-Terre, DCEA 2013.....	185
ANNEXE 9 : Les trois principales productions en Nord Grande-Terre (DSG 2015, AGRIGUA).	186
ANNEXE 10 : Nature et taille des cheptels en Nord Grande-Terre, RA 2010 .....	187
ANNEXE 11 : Pluviométrie moyenne sur 30 ans en Guadeloupe (Source données : Météo France ; auteur carte : INRA, UE PEYI) .....	188
ANNEXE 12 : Présentation de 6 membres du GIE Agrilokal.....	189
ANNEXE 13 : Eléments relatifs aux 24 GFA du Nord Grande-Terre.....	192



## SIGLES ET ABREVIATIONS

AGRIGUA	: Association Guadeloupéenne de Recueil d'Informations Géographique d'Utilité Agricole
APAA	: Association des Producteurs Agricoles Ansois
ASP	: Agence de service et de paiement
ATAA	: Atelier de transformation agro-alimentaire
CAG	: Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe
CCAS	: Centre communal d'action sociale
CIRAD	: Centre de coopération International et de Recherche Agronomique pour le Développement
CFE	: Centre de formalité des entreprises
CUMA	: Coopérative d'utilisation du matériel agricole
DAAF	: Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt DOM : Département d'Outre-Mer
DCEA	: Délimitation et caractérisation des espaces agricoles
DJA	: Dotation jeunes agriculteurs
DSG	: Déclaration de surface géographique
EA	: Exploitation Agricole
EPCI	: Etablissement public de coopération communale
ETA	: Entreprise de transport agricole
FEAGA	: Fonds européen agricole de garantie
GAL	: Groupe d'Action Locale
GDA	: Groupement de Développement Agricole
GFA	: Groupement Foncier Agricole
GIE	: Groupement d'Intérêt Economique
GIEE	: Groupement d'Intérêt Economique et Ecologique
IEDOM	: Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer
INRA	: Institut National de Recherche Agronomique
INSEE	: Institut national de la statistique et des études économiques
IRV	: Indemnité de Retrait Volontaire des Colons
ITK	: Itinéraire technique
LOA	: Loi d'orientation agricole
LS	: Lizin'Santral
MAAF	: Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
MAE	: Mesure Agro-Environnementale
MEEM	: Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
ODEADOM	: Office de Développement de l'Economie Agricole d'Outre-mer
OP	: Organisation de Producteurs
OTEX	: Orientation technico-économique des exploitations
PADD	: Projet d'Aménagement et de Développement Durables
PAF	: Petite agriculture familiale
PAFAG	: Petite agriculture familiale agro-écologique de Guadeloupe
PDRG	: Programme de Développement Rural de la région Guadeloupe
PLU	: Plan local d'urbanisme

POSEIDOM	: Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité des DOM
RITA	: Réseaux d'Innovation et de Transfert Agricole
RUP	: Région ultrapériphérique
SAFER	: Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SATEC	: Société d'aide technique et de coopération
SAU	: Surface Agricole Utile SICA : Société d'Intérêt Collectif Agricole
SAUB	: Société anonyme de l'usine de Beauport
SC	: Système de Culture
SCOP	: Société coopérative de production
SCOT	: Schéma de cohérence territoriale
SE	: Système d'Elevage
SEFAG	: Société d'Epargne Foncière Agricole de Guadeloupe
SEGT	: Société d'élevage de la Grande-Terre
SICA	: Société d'intérêt collectif agricole
SICADEG	: SICA de Développement de la Guadeloupe
SICA LPG	: SICA Les Producteurs de Guadeloupe
SICAPAG	: SICA des Producteurs d'Ananas de la Guadeloupe
SOPAG	: Société des panneaux agglomérés de Guadeloupe
SP	: Système de Production
SRDEII	: Le Schéma Régional de Développement Économique de l'Internationalisation et de l'Innovation
SRESRI	: Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation
UDCAG	: Union Développement Cannier Agricole Guadeloupe
ZAC	: Zone d'aménagement concertée

# PARTIE INTRODUCTIVE

## Cadre général et méthodologie

---

L'étude exploratoire s'inscrit à l'étape initiale du projet de recherche pluri-partenaires<sup>3</sup>, AgroEcoDiv (AED), dont l'objectif principal est la co-conception de systèmes agricoles innovants, performants et résilients en vue d'accompagner la transition agro-écologique sur les territoires de la Guadeloupe. Partageant des objectifs scientifiques et une démarche de travail, le collectif AED s'est entendu mi 2017 pour la détermination d'un terrain d'expérimentation du travail en co-conception : le territoire Nord Grande-Terre. Le Nord Grande-Terre est un territoire historiquement rural où l'agriculture et l'agro-alimentaire sont deux moteurs économiques primordiaux. La Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT), établissement public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé en 2014, a déclaré à diverses occasions son intérêt pour la transition écologique et a sollicité la recherche dans le cadre d'un projet de développement de l'agro-transformation qui se nomme "Lizin' Santral" (mise à disposition d'une plateforme de transformation agro-alimentaire pour fournir les cuisines centrales du territoire communautaire)<sup>4</sup>. Cet Atelier de Transformation Agro-Alimentaire (ATAA) constitue l'un des éléments clés du projet de territoire de la CANGT et préfigure d'un certain nombre de changements des pratiques agricoles et alimentaires dans la région. Le Nord Grande-Terre représente une opportunité intéressante qui motive un travail d'exploration dans une perspective de Recherche Intervention pour :

- Une connaissance actualisée du territoire dans ses aspects historique, socio-anthropologique, économique, géographique et agricole ;
- Une compréhension des contraintes, des besoins et des attentes des différents acteurs du secteur agricole ;
- Une identification des dynamiques à l'œuvre, des antagonismes ou des synergies, des partenariats qui peuvent exister entre les différents acteurs des secteurs agricoles et agroalimentaires.

L'objectif de l'étude exploratoire est de permettre au collectif AED de mieux ajuster ses activités de recherche à la dynamique agricole en œuvre au Nord Grande-Terre. Cette évaluation initiale

---

<sup>3</sup> Ce projet de recherche collaboratif, financé par la Région Guadeloupe et l'Union Européenne, fédère des compétences scientifiques d'équipes de recherche du CIRAD, de l'INRA et de l'Université des Antilles dans les domaines pluridisciplinaires allant des sciences biotechniques, aux sciences humaines et sociales.

<sup>4</sup> Louis Fahrsmann de l'INRA a été sollicité pour ses compétences en agro-transformation par les porteurs du projet de LS sur l'atelier de transformation agro-alimentaire et en particulier sur la valorisation des coproduits à la suite de quoi, un partenariat a été mis en place entre le Centre INRA Antilles-Guyane et la CANGT concernant la valorisation des coproduits en alimentation animale.

doit pouvoir fournir une base de référence partagée à partir de laquelle pourront se construire les prochaines étapes du projet, par :

- Une appropriation des données et résultats de l'étude pour une vision commune de la situation agricole sur le territoire ;
- Une identification d'acteurs incontournables pour la poursuite du projet et de la démarche de co-conception.

## **Cadre contextuel et hypothèse de recherche**

Les efforts de recherche du projet AgroEcoDiv portent sur des agrosystèmes inscrits dans une rupture agroécologique, et en particulier les petites exploitations familiales dans lesquelles les ateliers d'élevage et de culture sont juxtaposés et/ou insuffisamment intégrés.

### **Un contexte agricole spécifique à la Guadeloupe**

Le paysage agricole de la Guadeloupe est caractérisé par la grande diversité de ses systèmes de production. Il est aussi lié à l'histoire de ses territoires, aux caractéristiques socioéconomiques d'un archipel européen excentré dans le bassin caribéen, et aux contraintes générées par les spécificités géophysiques propres aux systèmes insulaires des milieux tropicaux humides.

On recense 7 804 exploitations agricoles réparties sur le département pour une SAU de 32 401 ha (RA 2010, DAAF). Les exploitations sont "atomisées" et de petite taille, avec une surface moyenne de 4 ha. Du fait de son insularité, de l'exiguïté du territoire et de son histoire agraire, la Guadeloupe est soumise à des contraintes spatiales fortes, renforcée par le développement de l'urbanisation et les effets du tourisme.

L'agriculture guadeloupéenne observe une gamme de systèmes de production allant des systèmes intensifs spécialisés (filières d'exports essentiellement) à des systèmes agricoles familiaux peu mécanisés et diversifiés (souvent qualifiés de filières de diversification). L'agriculture guadeloupéenne est orientée vers l'exportation de deux grandes monocultures, la canne à sucre et la banane dessert, qui occupent l'essentiel des terres, et captent la plus grande part des financements publics. Ces deux filières sont structurées et ont un fort niveau d'intégration relativement aux autres.

Durant les cinquante dernières années, la tendance a été à la diversification productive (laquelle comprend l'ensemble des productions végétales autres que la canne à sucre et la banane : cultures vivrières, maraîchères et florales, plantes aromatiques et médicinales) et à l'implantation d'élevages professionnels. Ainsi, l'histoire et les réformes foncières "ont façonné un paysage agricole de petites exploitations, majoritairement axées vers des cultures d'exportation, mais caractérisées aussi par des productions de diversification nombreuses" qui viennent alimenter les circuits de distribution à destination des consommateurs guadeloupéens (Ducrot, DAAF, 2014). La diversification végétale, orientée vers la satisfaction du marché local (à l'exception du melon qui est aussi exporté en métropole), fait en effet preuve d'un certain dynamisme mais connaît un ensemble de facteurs limitants.

Les systèmes polyculture/élevage développés sur le territoire guadeloupéen, du fait des associations de production, gagneraient à être plus développés dans la mesure où les animaux d'élevage ont un intérêt dans les processus agroécologiques (Fanchone, 2016, 2018; Stark 2016). Toutefois, on observe que l'intégration entre les ateliers végétaux et animaux au sein de ces exploitations en diversification (ayant au moins un atelier animal) est la plupart du temps

inexistante ou à parfaire (Stark, 2016) et ne fait généralement pas partie des stratégies d'approvisionnement/valorisation développées par les exploitations très intégrées au secteur marchand.

### **La petite agriculture familiale au cœur des enjeux de développement du territoire**

Il a été reconnu en 2014<sup>5</sup> l'importance des contributions de l'agriculture familiale et de la petite agriculture dans les productions agricoles du monde. En Guadeloupe, l'agriculture familiale domine la majorité des types d'exploitations, y compris les plus grandes (Agreste, 2013). Dans le champ de la statistique agricole, les petites exploitations (taille économique, PBS) sont très majoritaires : elles représentent 83 % des exploitations<sup>6</sup> (Agreste, 2015). Alors que la surface moyenne des exploitations recensées est de 4,4ha, les exploitations de moins de 3ha représentent 60% des exploitations totales (Agreste, 2015). En Guadeloupe, la majorité des exploitations agricoles relèvent donc de ce que l'on nomme "la Petite Agriculture Familiale" qui présente la particularité d'être souvent "agroécologique", d'où l'usage du concept de "PAFAG" (Petite Agriculture Familiale et Agroécologique de Guadeloupe)<sup>7</sup>. La PAF est une résultante du système de colonat partiaire et des grandes réformes foncières qui ont modelé le paysage agricole guadeloupéen tout au long de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à nos jours. Les successions et partages entre héritiers ont contribué au morcellement des terres de sorte que la surface disponible s'est progressivement réduite et a conduit à la formation d'une petite paysannerie dont la base de subsistance est limitée. Il s'agit pour beaucoup d'agriculteurs non professionnels qualifiés par les services déconcentrés du Ministère en charge de l'agriculture de "cultivateurs", "jardiniers", "paysans" ou "détenteurs d'animaux", dont l'activité agricole n'est pas forcément déclarée mais qui, au regard de leur nombre, ont un poids largement sous-estimé dans la fourniture du marché alimentaire local. Les études récentes montrent que la PAF est constituée d'une majorité d'exploitations demeurées ancrées dans "des savoirs écologiques traditionnels" (Rasse, 2017). Les autres se sont plutôt tournées vers des systèmes spécialisés ou d'export.

La PAF a pour caractéristique de valoriser ses propres ressources dans le but de se soustraire à une dépendance vis-à-vis de ressources externes qui l'obligerait à mobiliser des ressources financières propres généralement limitées. Elle se caractérise aussi par "la transmission de savoir-faire", par la production, la valorisation et la préservation de ressources dites "traditionnelles". Ces systèmes, peu capitalistiques et intensifs en travail, sont capables d'alimenter le marché local, tout en demeurant en marge des circuits marchands formels, des systèmes d'aides et des politiques publiques destinées à favoriser la production agricole et le développement rural. La structuration socio-économique agricole de la Guadeloupe est basée sur un système d'import-export auquel participent surtout les filières "canne" et "banane", qui mobilise la majeure partie

---

<sup>5</sup> L'année 2014 a été déclarée l'année internationale de l'agriculture familiale (AIAF) par l'organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).

<sup>6</sup> Elles correspondent à des structures qui ont un potentiel de production inférieur à 25 000€ (exprimé en Production Brute Standard ; PBS), qui peut être considéré comme un seuil des exploitations professionnelles.

<sup>7</sup> Ce concept a été défini à l'occasion d'un atelier organisé par le Centre Inra Antilles-Guyane en collaboration avec la Chambre d'Agriculture Nommé TRANSition agro-écologique et ACTION (Trans'Act), ce séminaire a rassemblé 70 participants dont 50% d'agriculteurs, le reste étant des chercheurs, formateurs, conseillers ou consultants. Dans le cadre d'une démarche participative, l'objectif de ce dernier était de définir "la Petite Agriculture Familiale, dans le cadre d'une logique agroécologique".

des aides publiques (POSEIDOM<sup>8</sup>). En 2014-2015, la filière "banane" a disposé de 46,2% (30 millions d'euros) de ces aides, la filière "canne-sucre-rhum" en ayant 26,2% (18 millions d'euros), suivi de l'élevage avec 12,2% et des productions végétales avec 8,4% (Leclerc 2017, Orain 2017, rapports de l'ODEADOM). Cette disproportion tend à une marginalisation des productions comme l'élevage et la diversification, qui sont essentiellement produites par la PAF. Le POSEIDOM est un dispositif sensé adapter les politiques de développement aux réalités de l'agriculture en Guadeloupe. Toutefois, il tend à ne pas intégrer, voire à exclure la PAF, qui est pourtant l'un des acteurs majeurs du secteur agricole et qui représente donc un gros potentiel de développement. Les contraintes rencontrées par la PAF vis-à-vis du système d'aides publiques sont de natures transverses : "mobilisant à la fois des perceptions, des représentations sociales ainsi que des compétences techniques et la gestion d'un ensemble d'activité" (MJE, 2015). Ces facteurs limitants sont nombreux : des difficultés à réaliser des économies d'échelle et des niveaux élevés de rendement, une faible propension à adopter un système de gestion transparent, un niveau d'instruction limité des chefs d'exploitations agricoles, un faible niveau de capital, une conception de l'activité agricole inscrite dans une logique propre<sup>9</sup>, des exploitations structurellement inadaptées aux logiques de spécialisation par filière et OP, une forte mobilisation des circuits courts comme mode de commercialisation des produits, un problème de confiance dans les institutions formelles. Ces facteurs limitants se recourent et s'influencent pour entretenir une situation complexe et renforcent le caractère informel de ces exploitations (Angeon, 2015). Bien qu'exclue des différents dispositifs d'aides à la production et ne bénéficiant pas d'un appui à l'innovation lui permettant d'accroître ses performances par rapport à ses objectifs et son cadre de contraintes spécifiques, la PAF perdure. Elle est couramment présentée comme un réservoir de pratiques "traditionnelles" à caractère agroécologique comme le montrent, à propos d'autres expériences dans le Sud, Altieri (2002), Altieri *et al.* (2012) et (Tittonnell 2013). Sur cette base, la PAF donne matière à identifier et à évaluer des critères multiples de performance (Angeon et Larade 2015, Faury 2017). L'ensemble de ces caractéristiques concourent à faire de la PAF des entités résilientes à mêmes de faire de l'agriculture non pas un facteur de vulnérabilité de ces économies mais à répondre à leurs enjeux de développement (Angeon 2011, Angeon 2015, Angeon et Bates 2015). C'est de cette manière qu'est interrogée la PAF sur le territoire Guadeloupéen.

## **Le dispositif méthodologique**

Pour mener à bien cette étude, le dispositif méthodologique a consisté en deux étapes simultanées:

- (1) La collecte de documents et de données "froides" pour un état des lieux bibliographique ;
- (2) L'enquête de terrain où la collecte de données "chaudes" faites de discours d'acteurs pour un état des lieux "ethnographique".

L'itinéraire méthodologique confronte ces différentes informations et les met en perspective pour une vision actualisée du territoire.

## **Collecte de documents pour une synthèse bibliographique**

---

<sup>8</sup> Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité des Départements d'Outre-mer.

<sup>9</sup> Les exploitations familiales ont toutes des objectifs et des agendas propres et aucune n'est soumise aux mêmes contraintes.

L'itinéraire méthodologique a mobilisé différentes sources d'informations et de données "froides" : rapports d'études, mémoires et thèses en agronomie et en sciences humaines et sociales, articles scientifiques, articles de presse, brochures, notes de synthèse, comptes rendus, projets institutionnels, bases de données quantitatives de type statistique. La collecte de données quantitatives a facilité notre rapport au terrain aisé : existence de données officielles, pas de confidentialité de l'information, données *a priori* non contradictoires, régularité dans la construction des données chiffrées. Si la mobilisation de ces données nous a permis de rendre compte de l'évolution du secteur agricole en Nord Grande-Terre, elles ne nous ont toutefois pas permis d'appréhender toute la réalité agricole. Elles ne révèlent en effet qu'une part de l'ensemble existant. La diversité est sous-estimée par les données officielles qui ne permettent de localiser qu'une partie des systèmes. Il existe des agriculteurs de type "traditionnel", non considérés comme des agriculteurs proprement dits et n'abondant pas les services de statistiques officielles (i.e. ces agriculteurs ne déclarent pas la totalité des systèmes de culture et des systèmes d'élevage présents dans leur exploitation). Par exemple, les systèmes de petites tailles (porcs et cabris élevés derrière la maison, jardins domestiques ou *jaden*) sont rarement évoqués lors des enquêtes de recensement. Mais compte tenu de leur nombre, ils ont collectivement une importance non négligeable lorsqu'on additionne leurs contributions respectives au marché local et à une forme d'économie de type informel.

Hormis les articles de presse et la documentation consultable sur Internet, les documents et travaux ont été produits et fournis par :

- Des acteurs institutionnels :
  - Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) ;
  - Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe (CAG) ;
  - Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) ;
  - Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT) ;
  - Commune de Morne-à-l'Eau.
- Des acteurs de la recherche :
  - Institut National de la recherche Agronomiques (INRA) ;
  - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) ;
  - Université des Antilles (UA) ;
  - Chercheurs en sociologie, anthropologie et histoire.

### **Enquête sur le terrain pour un recueil de discours d'acteurs**

La deuxième étape de l'étude exploratoire consiste en une enquête de type ethnographique permettant le recueil de données "qualitatives" ou "chaudes", faites de "dires" et qui a mobilisé deux techniques principales de recueil de données.

#### **➤ *L'observation participante et non participante***

On distingue deux types de situations : l'observation lors de laquelle le chercheur est témoin et celle où le chercheur est co-acteur. Généralement, les situations ordinaires combinent selon des degrés divers l'une et l'autre composante. Les informations recueillies sont consignées plus ou moins systématiquement (et se mobilisent comme données et corpus), mais peuvent parfois rester informelles et latentes. Dans ce dernier cas, elles jouent un rôle qui est de l'ordre de

l'imprégnation<sup>10</sup>. L'observation participante et non participante s'est réalisée lors de manifestations publiques (les journées organisées par la CANGT, les 28 et 29/09/17 à Petit-Canal sur la thématique de l'agro-transformation alimentaire) et de réunions formelles d'acteurs (la réunion du Comité Directeur de la Réforme Foncière qui s'est tenue le 12/12/17 à la Préfecture de Basse-Terre).

### ➤ *Les entretiens individuels approfondis<sup>11</sup>*

Selon les acteurs consultés et les situations il peut s'agir d'entretiens directifs, semi-directifs ou de discussion informelles (entretiens non structurés). Dans le cadre de cette étude exploratoire, les entretiens ont été de type "semi-structuré", qui impliquent un mode de consultation relativement souple. Les entretiens semi-structurés ont pour objectif d'orienter la conversation entre l'enquêteur et l'agriculteur vers les thèmes d'intérêt, sans pour autant priver ce dernier de sa liberté d'expression. Un guide est réalisé, qui reprend les principaux thèmes à aborder, et qui s'adapte au discours de l'informateur. L'entretien semi-directif peut donc être considéré comme une discussion orientée par le chercheur selon les réponses obtenues afin d'obtenir des informations sur les thèmes d'intérêts. De fait, chaque entretien est unique, et la manière dont il est tenu dépend du contexte, de la personnalité et des réactions de l'informateur. Cette méthode laissant une certaine liberté d'expression, permet de récolter, en un laps de temps raisonnable, une grande quantité d'informations et d'éléments aidant à la compréhension de l'objet d'étude du aussi bien de façon globale qu'à l'échelle de chaque informateur. La durée des entretiens a pu aller de 1h30 à 3h30. Ils ont tous été enregistrés et retranscrits. Mener un entretien suppose un savoir faire, une "politique" de l'entretien<sup>12</sup>, laquelle tourne autour de deux grands axes : la consultation et le récit. Soit l'informateur est sollicité parce qu'il est susceptible de donner une consultation sur une thématique ou un sujet donné parce qu'il est considéré comme une personne ressource, un expert ou un bon connaisseur, soit on l'entretient pour recueillir de lui un récit de vie ou de parcours, d'épisodes biographiques limités et choisis en fonction de leur pertinence pour l'enquête. Les acteurs institutionnels ou de la recherche sont davantage des "consultants" que des "racontants". Souvent, particulièrement dans le cas des agriculteurs, les deux aspects sont mêlés. De manière générale, les entretiens ont eu pour objectifs de :

- Faire exprimer aux acteurs leurs points de vue et visions quant à la question agricole et la question agro-écologique ;
- Faire exprimer aux acteurs leurs représentations du projet Lizin' Santral tel que présenté par la CANGT ;
- Faire expliciter les enjeux (contraintes et opportunités, forces et faiblesses) qu'ils identifient sur et pour le territoire ;
- Faire expliciter les projets qu'ils ont sur et pour le territoire ;
- Faire expliciter les partenariats et formes de coopérations existantes, ainsi que les perceptions des différents acteurs du secteur agricole.

---

<sup>10</sup> Nombre des interactions quotidiennes dans lesquelles le chercheur est engagé ne sont pas en liaison avec l'enquête, ne sont pas consignées dans le carnet de terrain, et ne sont pas transformées en données ; elles ne sont pas pour autant sans importance. C'est ainsi que l'on apprend à maîtriser par exemple « les codes de la bienséance », et cela intervient très indirectement et inconsciemment mais efficacement dans la façon de mener des entretiens ; Olivier de Sardan, 1995.

<sup>11</sup> Annexe 1 et 2 : Tableaux récapitulatifs des agriculteurs et des autres acteurs du secteur agricole du Nord Grande-Terre rencontrés lors de l'étude.

<sup>12</sup> L'anthropologue Olivier De Sardan parle de "politique du terrain" (1995).



# PARTIE I.

## Caractérisation et évolution de l'agriculture Guadeloupéenne

---

### L'AGRICULTURE EN GUADELOUPE : CADRE GENERAL

#### 1.1. Présentation géo-physique du territoire guadeloupéen

La Guadeloupe est un territoire situé dans les Caraïbes, entre le tropique du cancer et l'équateur, à 6 200 km de la France hexagonale et 600 km des côtes Sud-Américaines. L'archipel de la Guadeloupe est une entité géographiquement éclatée localisée au centre de l'arc des Petites Antilles, entre l'océan Atlantique et la mer des Caraïbes. Elle regroupe huit îles habitées<sup>13</sup> et représente une surface de 1 628,4 km<sup>2</sup>. Les deux îles principales, Basse-Terre (848km<sup>2</sup>) et Grande-Terre (590km<sup>2</sup>), séparées par un étroit chenal marin ("Rivière Salée"), forment la Guadeloupe dite "continentale". La géographie de la Guadeloupe renvoie à des principes d'unité qui concernent :

- Son intégration géographique à l'arc des Petites Antilles ;
- Son appartenance à la zone climatique tropicale humide : La température moyenne est de 27°C (et oscille entre 26°C et 32°C). Deux saisons se succèdent : une saison sèche (de janvier à mai "le carême") et une saison des pluies (de juin à décembre "l'hivernage"). Cette zone connaît de nombreux risques climatiques (tempêtes, cyclones et ouragans).

Le territoire Guadeloupéen est aussi caractérisé par des éléments de diversité :

- Diversité du sous-sol opposant la Basse-Terre et les Saintes, plus récentes, de type volcanique avec des sols ferrallitiques ou volcaniques, à la Grande-Terre et Marie Galante, plus anciennes, calcaires et à relief assez plat ;
- Diversité du relief différenciant les deux îles principales, la Basse-Terre à l'Ouest qui offre un relief montagneux et accidenté avec le massif de la Soufrière culminant à 1467m et Grande-Terre, une île de plaines et plateaux calcaires dont les surfaces sont planes et basses (inférieur à 135m) ;
- Diversité de la pluviométrie opérant un contraste marqué entre les sommets de Basse-Terre (précipitations moyennes aux environs de 4000 mm/an) et les autres composantes du territoire régional (moins de 1750 mm/an) ;
- Diversité des couvertures de sol, à l'origine d'une palette diversifiée d'espaces naturels et agricoles.

---

<sup>13</sup> Parmi ces cinq dépendances, on distingue les îles proches (Marie-Galante, La Désirade, Les Saintes) et les îles du Nord (Saint Barthélémy et la partie française de Saint Martin).

## 1.2. Présentation socio-économique : la formation d'une société agraire pluriculturelle

### 1.2.1. Données agro-écologiques de l'époque pré-coloniale

La composition pluriculturelle de la société guadeloupéenne est au fondement même de sa constitution. 100 000 avant notre ère, une période glaciaire a permis le peuplement de l'Amérique via le détroit de Béring. Les premiers habitants de l'actuelle Guadeloupe, les Proto-Arawak, auraient fait partie de cette vague migratoire, vivant surtout de la pêche et de la culture du manioc, ramené d'Amazonie. Quand Christophe Colomb aborde le rivage de la Guadeloupe le 4 novembre 1493, l'île est peuplée par des Amérindiens originaires du continent Sud américain qui se nommaient eux-mêmes "Kalinagos"<sup>14</sup> ou "Kalinas". Ce peuple se serait installé en Guadeloupe vers le VII<sup>e</sup> siècle, après avoir chassé les Arawak qui occupaient les Grandes Antilles depuis le premier siècle de notre ère. L'agriculture aux Antilles est le produit d'une évolution historique dont les fondements remontent aux racines socioculturelles et historiques des différents peuples qui s'y sont rencontrés.

#### ➤ *La petite agriculture des premiers peuples : l'ichtali des Kalinas*

Une petite agriculture est déjà présente dans les Caraïbes bien avant l'arrivée des Européens (Miatékéla, 2015). Les Kalinagos et les Kalinas tiraient déjà profit de l'agriculture en y puisant une partie des produits nécessaires à la satisfaction de leurs besoins (aliments, médicaments, textile). D'anciens textes, dont celui de l'Anonyme de Carpentras, mettent en évidence la diversité des légumes qui entrent dans l'alimentation de ces peuples : "par exemple (qu') il y a toutes sortes de vivres qui feront bientôt devenir gras (...) tabac, coton, patate, banane, fruits (...) giraumon, ananas" (Adèle, 2016 : 7). Un inventaire assez fourni est fait des plantes à usage alimentaire que l'on retrouve dans le jardin des Kalinas, et des indications sont données sur leur transformation, comme le manioc en "cassave" ou en farine. Ces écrits confirment que le jardin des Kalinas, appelé *ichtali*, rend également compte de certaines préoccupations actuelles, comme "la biodiversité par association" (Adèle, 2016). Il s'avère que les Kalinas possèdent un grand savoir sur les plantes et sur certaines techniques agricoles.

Chaque femme possède un jardin individuel de 3000 à 5000 m<sup>2</sup> en forêt qu'elle cultive en associant les cultures de différents cycles (cycle long/cycle court). Le maïs pouvait être associé au manioc et au giraumon, par exemple. Les cultures se font entre des troncs calcinés. Ce type d'agriculture est itinérant afin de laisser le sol se reconstituer. Après deux cycles de récoltes, la parcelle est laissée au repos. Initialement, le système agro-forestier des kalinas est dominé par le manioc (doux et amer), mais à partir du VIII<sup>e</sup> siècle, l'agriculture se diversifie. Les kalinas introduisent de nouvelles espèces associées (dans une organisation par étagement) : ricin, ananas, papaye, cacaoyer, choux caraïbe/malanga, patate, maïs, roucou, tabac, igname cousse-couche, coton, piment. Les outils utilisés sont rudimentaires : la hache en pierre, la machette, la houe, le bâton à enfouir. Les produits récoltés sont partagés, chacun ayant sa place dans l'acte agricole.

---

<sup>14</sup> À la suite de plusieurs confusions à la fois d'ordre linguistique et liées aux représentations que les Européens avaient des groupes amérindiens du Nouveau Monde, en particulier de leurs pratiques cannibales, les "Kalinago" des Petites Antilles ont été nommés "Caraïbes".

Les cultures sont avant tout à but alimentaire<sup>15</sup>, mais certaines sont aussi cultivées pour des usages médicaux et rituels (Adèle, 2016).

➤ *Une irréversible métamorphose anthropo-écologique*

Au départ, étant dépourvue d'or et de pierres précieuses, l'île n'intéresse guère les conquistadores. La couronne de France lui accorde peu d'importance. Aussi, la Guadeloupe reste pendant plusieurs années un repère de flibustiers profitant de la localisation de l'île pour s'attaquer aux bateaux revenant d'Amérique. La colonisation de l'île par la France débute en 1635, sous Richelieu. Après de nombreux conflits et négociations, une majorité des Amérindiens finissent par se retirer à la Dominique en 1641. Une partie des peuples "Kalinas" demeure et migre vers le Nord Grande-Terre (d'abord délaissé par la colonisation). Comme toutes les îles conquises par les colons, la Guadeloupe n'échappera pas à un véritable bouleversement écologique. La végétation originelle va céder progressivement la place au café et à la banane venus d'Afrique, à l'arbre à pain venu de Polynésie, au bambou venu de Chine, au tamarinier venu d'Inde, au filao venu de Madagascar, la canne à sucre du monde arabe etc. Une extraordinaire métamorphose s'opère et rien de ce qui entourait les esclavagés, au fil du temps, au plan végétal et animal n'est plus natif. Un monde complètement nouveau s'invente au fil des siècles, tant au plan humain qu'écologique et toponymique (les terres sont toutes renommées).

### 1.2.2 Le travail agricole et les enjeux de l'agriculture à l'époque coloniale

➤ *Le travail agricole dans le système de plantation esclavagiste*

Prévue au départ pour être une colonie de peuplement, la Guadeloupe devient, par la maîtrise de la fabrication du sucre et avec l'arrivée des planteurs hollandais (venus du Brésil reconquis par le Portugal), une colonie d'exportation. Les colons introduisent d'abord la culture du tabac mais le marché est déjà saturé et ne fait que chuter. Bien que d'autres cultures (comme le coton et l'indigo) soient implantées, c'est celle de la canne à sucre qui s'impose. À cette époque, la France cherche à subvenir à ses besoins en sucre.

Le système de "plantation"<sup>16</sup>, caractéristique de la colonisation de l'Amérique, se développe. Il repose sur le travail d'une main d'œuvre servile fournie par la traite négrière. Dans les petites Antilles où les exploitations sont de moindre importance que sur le continent américain, les unités agricole cannières sont appelées "habitations". On trouve également des habitations de cultures dites "secondaires" (comme le café et le cacao). À cette époque, le paysage se découpe entre de grandes habitations cannières, des habitations de cultures secondaires et quelques petites exploitations vivrières.

Le fonctionnement d'une habitation repose sur l'exploitation d'une main-d'œuvre esclave. Le système est réglé par le "*code noir*" qui a été instauré dans les colonies sucrières françaises en 1685. C'est un système très hiérarchisé dominé par le maître, qui est secondé par son "gérant" (ou contremaître). Viennent ensuite les esclaves domestiques (laquais, cochers, cuisinières, femmes de chambre) et enfin les esclaves agricoles chargés de la récolte et de la préparation de

---

<sup>15</sup> Le manioc amer, le camanioc, le maïs, le piment, la patate douce, le giraumon, l'ananas, le ricin, la papaye, le malanga et le cacaoyer; certaines de ces plantes, la patate, tout comme le calebassier, le cotonnier et la banane, étaient eux-mêmes arrivés d'Asie du sud-est et de Polynésie lors des premiers peuplements du Sud du continent.

<sup>16</sup> La plantation est un système économique qui se définit comme une organisation à main d'œuvre servile d'origine africaine reposant sur la monoculture et répondant aux besoins de la métropole. C'est aussi un système social fortement hiérarchisé où l'ordre économique et social est fondé sur le concept de "race".

champs au "coutelas" (machette) et à la houe. Les esclaves qui ont des savoir-faire spécifiques (forgerons, matrones etc) ont un statut à part.

Dans ce système esclavagiste "le travail servile s'est trouvé isolé en tant qu'activité spécifique". Il y a eu "détournement" de la fonction première de l'activité "travail". Le travail s'est vu "extorqué" à des populations récalcitrantes, soumises à une "deshumanisation inédite dans l'Histoire de l'humanité" (Smeralda, 2016, 31). Ce passé laisse ses traces et l'étude de la littérature orale antillaise (corpus de mythes et de contes) révèle une assimilation récurrente de "tout travail à un esclavage" (Jamard, Giraud, 1985). En système esclavagiste, "ne pas travailler, c'est être libre" ; travail et liberté sont conçues comme deux valeurs exclusives (Césaire, 1978). S'impose donc le caractère forcé, psychologiquement hyper-contrainant d'un travail "arraché gratuitement, dans la violence et la violation" auquel étaient soumis les esclavagés africains qui vont s'opposer en manifestant des résistances "au fait de laisser disposer de leur force de travail sans contrepartie". Ces comportements d'opposition vont d'ailleurs susciter une plus grande cruauté de la part des maîtres, décidés à faire plier la main d'œuvre esclave "par l'exercice de violences physiques et symboliques constantes". Cette tyrannie n'aura cependant pas totalement raison de la représentation du "travail" alors partagée par les esclavagés africains, et qui est originellement fondé sur le collectif et "l'entraide" (postulat d'une origine africaine de l'entraide selon Smeralda, 2015). La littérature orale antillaise (mythes et contes) montre qu'il y a, dans le système des représentations, un "avant" et un "après" la colonisation. Cet avant apparaît comme un "âge d'or", "un paradis perdu qui a le visage des communautés domestiques d'une Afrique" dont les hommes furent "brutalement arrachés", "un passé mythique où le travail en tant qu'activité *spécifiée*, distincte des autres, ne s'était pas encore fait jour" (Jamard, Giraud, 1985).

En 1785, la canne à sucre représente 27 000 ha cultivés, soit 53% de la surface cultivée totale de l'île (Chabane, 2013). Pour une habitation d'une superficie moyenne de 150 à 200 ha, le maître peut posséder jusqu'à plus de 100 esclaves. Les trois tâches agricoles les plus intensives en travail sont la plantation, le sarclage<sup>17</sup> et la récolte. Les rejets sont laissés sur seulement un cycle puis sont arrachés. La parcelle est soit laissée en friche et pâturée par les animaux de trait, soit plantée en manioc pendant un an et demi. C'est un système qui exige une importante réserve foncière car chaque parcelle fournit trois récoltes tous les cinq ans. Le planteur commercialise ensuite sa production de sucre, de sirop et de tafia (équivalent du rhum) aux capitaines des bateaux marchands. À côté de la production cannière, quelques productions d'exportation se maintiennent comme le café que l'on trouve en Basse-Terre et qui représente 7 000 ha (13% du foncier agricole), le coton qui occupe 5 900 ha (12% du foncier agricole) à l'Est du Nord Grande-Terre (sur les terres les plus sèches) ou encore l'indigo. Quant aux cultures vivrières, qui fournissent le marché intérieur, elles occupent 11 000 ha (25% du foncier agricole selon Chabane, 2013).

### ➤ *Les enjeux socio-économiques, stratégiques et mémoriels du jaden*

C'est au sein du système esclavagiste que s'est développé un élément aujourd'hui incontournable de la société agraire guadeloupéenne (comme du patrimoine culturel de la Guadeloupe) : le dit

---

<sup>17</sup> Le sarclage est l'action de supprimer les mauvaises herbes à l'aide d'un sarcloir ou d'enlever les adventices avec une houe. Contrairement à l'action de biner, qui émiette le sol superficiel compact, le sarclage consiste en un désherbage mécanique.

"jardin créole" ou *jaden*. Ce jardin potager caractéristique "des sociétés agraires pratiquant la polyculture en zone tropicale", peut être analysé comme un héritage africain, et n'aurait, à ce titre, de "créole"<sup>18</sup> que le nom (Smeralda, 2015 : 242). Pourtant, les jardins vivriers d'aujourd'hui s'inscrivent aussi dans la continuité des pratiques culturelles des premiers habitants de l'île. L'*ichtali* des Kalinas constitue l'une des racines du *jaden* (Adèle, 2016).

La présence des jardins dans les Habitations est liée à la manière dont le colonisateur tente de résoudre la question économique de l'alimentation des travailleurs esclaves (Benoit, 2000). En 1685, le "Code Noir" stipule que le maître doit fournir à "son esclave" de quoi se nourrir. En réalité, peu de propriétaires appliquent cette règle. Certains préfèrent plutôt se décharger de ce devoir en attribuant un lopin de terre afin que les hommes esclavagés pourvoient eux-mêmes à leur nourriture<sup>19</sup>. Le produit des jardins n'a cependant pas toujours permis aux hommes de se nourrir correctement faute de temps à leur consacrer (Chevalier, 2017). On distingue les jardins de case ou jardin créole situé près de la maison ("bôkaz") et où ne sont cultivées que des légumes (légumes et condiments, gombos, petites racines, giraumons, courbarils), des jardins vivriers situés loin de la case, en montagne ou en lisière de la plantation où poussent les vivres comme les patates, le manioc, les ignames et les pois (Otto, 2017). À l'époque, pour qualifier ces jardins, le colon parle de "fouillis" pris "pour de la diversité", de "désordre africain" ; "rien qui ne rappelle l'ordre carré des pièces de canne" (Benoît, 2000 : 101). Le dimanche, l'homme esclavagé, sa femme et ses enfants cultivent concombres, melons, giraumons, couscous, choux et autres légumes qui, avec l'autorisation du maître, sont vendus à la ville ou dans les bourgs "les dimanches et les fêtes entre les deux messes". Le produit de cette vente est employé à l'achat du poisson, de la viande et du riz pour nourrir la famille (Benoît, 2000). De fait, l'octroi d'un lopin commence à être vue d'un mauvais œil par l'administration française. Lorsque certaines productions sont vendues, cela est considéré comme un premier pas vers une accumulation financière, ce qui pourrait être fatal au système esclavagiste. Aussi, chaque Habitation a été un cas particulier quant à l'attribution d'un lopin de terre.

Le *jaden* s'analyse d'abord comme un instrument de domination pour le maître. Les colons y voient des avantages indéniables puisque cela diminue les importations de nourriture et contribue à apaiser un peu le sentiment de rébellion. En plus de diminuer les frais, le *jaden* se présente comme "une véritable soupape de sécurité pour maintenir l'ordre dans un système où les esclavagés sont majoritaires", autrement dit, il est gage "de maintien de la paix sur l'Habitation". Le jardin permet en outre de tisser des liens de reconnaissance entre maître et esclavagé (le maître est d'autant plus respecté et aimé), contribuant au développement du paternalisme sur certaines Habitations (Adèle, 2016).

Le *jaden* constitue en outre un véritable enjeu social puisqu'il entraîne une sorte de "réhabilitation de l'individu et de l'estime de soi". Quelque part, l'esclavagé retrouve "sa condition humaine", même si c'est pour un court instant, "le temps d'être lui-même, de travailler pour lui et d'avoir une projection en tant qu'être humain dans le champ social" en devenant "entrepreneur", "gestionnaire", "commerçant" (Adèle, 2016 : 72). Malgré tous les obstacles imposés par les maîtres, le jardin donne la possibilité tout de même de goûter à un sentiment de "propriété". Les esclavagés, que l'on réduit à des êtres sans âmes ni intelligence, investissent toutes leurs qualités

---

<sup>18</sup> Selon Juliette Smeralda, le jardin "créole" n'est pas une invention de la société de plantation, s'il fallait prendre cette institution comme référence ; le terme créole n'étant pas synonyme d'Africain dans notre compréhension de la réalité anthropologique et sociologique des sociétés antillaises (2015 : 242).

<sup>19</sup> Ainsi coexistent deux catégories d'esclaves. Les premiers, en meilleure santé et employés dans les sucreries et distilleries, sont nourris par l'habitant. Les seconds doivent se nourrir d'un lopin de terre.

et capacités dans l'entretien de ce "bien". Des chroniqueurs rendent compte du "bon état", de "l'organisation méticuleuse" et du soin qu'ils portent à leur œuvre, cela en dépit du fait que l'entretien se fasse sous la contrainte. Cette attitude se comprend dans la mesure où le jardin contribue à survivre dans un système coercitif violent et deshumanisant. De plus, c'est grâce au *jaden* que les esclavagés peuvent se déplacer plus "librement". La vente des produits aux différents marchés est une aubaine qui engendre de multiples échanges économiques certes, mais aussi culturels et "stratégiques" (Adèle, 2016 : 76). Il est le parfait prétexte à une mobilité qui occasionne la transmission d'informations entre les villes et les campagnes. Enfin, outre ses enjeux socio-économiques, le *jaden* joue aussi un rôle mémoriel, telle une "courroie de transmission". À travers lui, les esclavagés expriment et transmettent leurs savoir-faire et leur vision du monde : "le jardin permet la survivance de certaines coutumes africaines, comme le "coup de main" qui était une pratique d'entraide entre les esclaves qui s'associaient soit pour construire une case, soit pour défricher le jardin de tel ou tel autre d'entre eux" (Adèle, 2016 : 74, citante Enthiope, 1996). La forme (étagement et association des cultures) des jardins ressemble beaucoup à celle de *l'ichali*. Toutefois, les esclavagés africains connaissaient cette tradition de jardin par étagement des cultures : l'étude des jardins de l'Afrique Occidentale (les lougans) et de l'agriculture en Afrique avant l'arrivée des colons l'atteste (Adèle, 2016 ; Smeralda, 2013).

### **1.2.3. Le travail agricole post-colonial : avènement des usines sucrières et politiques d'immigration**

La colonisation a mis en place une société où la stratification sociale est fondée sur les concepts associés d'"ethnie" ou de "race". Le groupe dominant est d'origine européenne et endogame. Il va occuper le haut de la pyramide sociale pendant plus de trois siècles. Un premier mouvement abolitionniste va émerger suite à la Révolution Française de 1789. D'anciens esclaves ainsi que des affranchis se rallient aux troupes révolutionnaires pour lutter en faveur de la première abolition de l'esclavage qui est déclarée en Guadeloupe en 1792. L'esclavage est rétabli en 1802, après l'accession de Napoléon au pouvoir. À cette époque, le bananier est introduit, vers 1800, pour servir de plante d'ombrage au caféier (Bézar, 2017). Le système d'exploitation servile se voit toutefois affaibli par les coûts croissants de l'importation humaine. À partir de 1830, il connaît de nouvelles crises. Le marché du sucre voit émerger la concurrence de la betterave dont on extrait le sucre pour la première fois aux alentours de 1810<sup>20</sup>. En parallèle, le mouvement abolitionniste prend de l'ampleur dans les Caraïbes mais aussi parmi les politiques et penseurs français. L'esclavage est définitivement aboli en France en 1848<sup>21</sup>, sous l'impulsion de Victor Schoelcher, alors sous-secrétaire d'État aux colonies. L'abolition va anéantir une partie des Habitations sucrières, la solution pour le maintien du secteur sucrier sera l'industrialisation de la transformation au sein d'usines centrales (Bézar, 2017).

#### **➤ Récupération du foncier par les usines centrales**

La période de l'abolition de l'esclavage correspond à la disparition du système de l'Habitation en tant que système économique, et à la séparation de la culture et de la transformation, au profit de

---

<sup>20</sup> Sous Napoléon, il est mis en place une politique betteravière qui vise à autonomiser la France vis-à-vis du sucre. La progression de la culture de la betterave sucrière fait chuter le prix du sucre. Cette production est plus rentable grâce aux progrès techniques et aux moindres coûts que permet la révolution industrielle avec la création d'usines sucrières.

<sup>21</sup> En 1848, les "noirs" et "hommes de couleur libres" représentent 92% de la population. Sur une population totale de 129 050 habitants en 1848, on compte 87 719 "esclaves", 31 405 "gens de couleur" et 9 926 "blancs" (Benoît, 2000).

l'usine sucrière. Durant toute la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les Habitations vont se regrouper et le processus industriel de fabrication du sucre va connaître d'importantes transformations. Se modernisant, il est pris en charge par de grandes unités. C'est le début des usines centrales en Guadeloupe. À partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les domaines d'Habitation sont progressivement rachetés par les usines centrales et les moulins sont remplacés par ces grandes entités sucrières dans lesquelles vont être effectuées toutes les étapes de la transformation industrielle. S'opère alors un vaste mouvement de prise de possession du capital par les usiniers, des "békés" martiniquais et métropolitains pour la plupart, qui ne vont pas seulement contrôler le processus industriel mais également le foncier et la production de canne (Chabane, 2013). Le foncier va donc ainsi être progressivement récupéré par les usiniers qui vont gérer les travaux culturels de la canne sur les terres en faire valoir direct de l'usine. Les dernières Habitations indépendantes qui avaient conservé leur domaine et livraient la canne aux usines ne vont pas résister face à la concurrence de la production sur les terres en faire valoir direct.

Une usine centrale a la capacité de broyage de la production cannière d'une dizaine d'Habitations traditionnelles, c'est-à-dire plus de 1000 ha (Chabane, 2013). L'organisation d'une usine est hiérarchisée comme suit :

- Le directeur ou inspecteur général des cultures assure la gestion ;
- Les inspecteurs agricoles dirigent un secteur qui regroupe trois ou quatre habitations (environ 300 ha) ;
- Les "géreurs", recrutés parmi les meilleurs travailleurs, sont à la tête d'une habitation ;
- Les économes secondent les "géreurs" ;
- Les ouvriers agricoles effectuent les tâches agricoles sur les terres en faire valoir direct de l'usine.

Les ouvriers, qui se situent à la base de cette organisation pyramidale, peuvent être des salariés permanents ou des salariés saisonniers pendant les travaux de récolte. Parmi les saisonniers, on compte des "colons" qui complètent leur revenu, des habitants des bourgs voisins ou encore des propriétaires qui ont accédé à des petits lopins de terre au moment de l'abolition (Chabane, 2013).

#### ➤ *Fixer les travailleurs agricoles avec le système du colonat partiaire*

En parallèle, de nouveaux rapports sociaux de production sont mis en place pour inciter les hommes, anciennement réduits en esclavage, à rester dans les plantations. C'est le système de colonat partiaire, qui constitue une sorte de métayage. Un colon partiaire est un travailleur agricole auquel un grand propriétaire confie une petite parcelle de terre, rarement plus de 2 ha, pour qu'il la cultive en canne. La canne produite est livrée au propriétaire. Ce dernier récupère les deux tiers ou plus du produit brut dégagé par la canne et laisse un tiers au colon. Le colon peut en outre installer une case sur sa parcelle, y cultiver des vivres et y pratiquer un petit élevage ; un ou deux bœufs auxquels il est permis la libre pâture sur les lisières des plantations ou sur les terrains en friche. En contre partie, le colon doit fournir, moyennant salaire, des journées de travail sur les plantations du propriétaire quand celui-ci le juge nécessaire. Pour le propriétaire, cela n'offre que des avantages : il lui permet de faire mettre en culture des terres éloignées et de médiocre qualité, il lui fournit à peu de frais un supplément de canne à manipuler et surtout il met à sa disposition des forces de travail additionnelle en cas de besoin (Schnakenbourg, 2013).

La modernisation des équipements permet progressivement une diminution du nombre d'ouvriers dans les usines. La production de canne qui est transférée du travailleur salarié vers le travailleur en colonat permet d'abaisser les coûts de production. En effet, les ouvriers salariés sont rémunérés sur la base du temps de travail alors que la rémunération des colons est liée à l'effort

productif, puisqu'ils sont payés sur la base du tonnage livré. Pour espérer une rémunération suffisante, les colons doivent être productifs, travailler plus et plus longtemps. L'augmentation de la part des colons et des petits planteurs dans les livraisons cannières est donc une stratégie capitaliste de la part des usines qui permet de grossir la production sucrière tout en limitant le coût de la main d'œuvre agricole salariée (Chabane, 2013). Une analyse de la littérature orale antillaise montre une équivalence (dans le système des représentations) de "toutes les formes du travail aliéné conduisant à identifier l'organisation actuelle du travail (au moins agricole) comme un esclavage salarié" (Jamard et Giraud, 1985 : 81). En parallèle de l'augmentation du colonat, les usiniers commencent à organiser la vente d'une partie de leurs terres à de petits agriculteurs ou à des salariés de l'usine. Malgré les quelques opérations de vente, le fossé social entre une minorité d'usiniers détenteurs de capital et les nombreux colons et ouvriers agricoles qui fournissent leur force de travail demeure important. La répartition du foncier ainsi que les rapports sociaux de production ne permettent pas l'émergence d'une véritable paysannerie (Zébus, 1999) et contribue à maintenir la société rurale agricole sous la dépendance des usines, soumise à un système de domination dont les bases sont solidement ancrées. Dans ce système pyramidal coercitif, dont la base est formée par "les petites gens", les usiniers valorisent au maximum leur domaine foncier tout en s'assurant une réserve de force de travail à moindre coût. Ainsi, une grande partie de la population est sans-terre ou ne possède qu'un petit lopin vivrier (parfois quelques bovins et un porc créole) insuffisant pour dégager un revenu.

#### ➤ *Les vagues migratoires de travailleurs agricoles*

Différentes vagues de migrations d'origines géographiques diverses vont infléchir l'évolution démographique de l'île à partir de 1848. L'immigration de populations étrangères vient répondre à la pénurie de main d'œuvre qui est due au changement des moyens de production. Ce recours croissant à l'immigration est aussi un moyen pour fixer en permanence des travailleurs sur les Habitations. Cette immigration puise à deux sources principales de recrutement : les actuels Congo et Gabon d'abord, puis l'Inde. Des captifs "razziés à l'intérieur du continent pour la traite clandestine vers Cuba et les Etats Unis sont rachetés aux courtiers négriers africains, puis libérés formellement et invités fermement en contre partie à signer un engagement de travail aux Antilles" (Schnakenbourg, 2013 : 64). Cette traite déguisée (la différence étant que les intéressés ne sont pas enchaînés pendant la traversée) a permis "l'importation" de 5 9000 "Congos" par treize navires entre 1858 et 1861. Ce trafic d'êtres humains prend fin en raison de pressions exercées par la Grande-Bretagne sur Napoléon III (Schnakenbourg, 2013 : 64). En contre partie de la cessation de cette traite voilée, les Britannique autorisent la France à recruter des salariés agricoles dans leur colonie de l'Inde.

À partir de 1852, le gouvernement français fait venir une main d'œuvre indienne, très appréciée car considérée comme plus "dépendante, et par cela plus régulière et plus docile" (Schnakenbourg, 2013). Suite à un accord avec l'Angleterre, des milliers de travailleurs originaires du Sud de la péninsule indienne, chassés par la misère et les conséquences socio-économiques désastreuses du choc colonial, émigrent dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils sont près de 20 millions à émigrer entre 1834 et 1917 dont 500 000 pour la Caraïbe, et précisément 43 000 qui arrivent en 93 convois à la Guadeloupe pour travailler sous contrat dans les plantations. Près de trois Indiens sur quatre de la première génération de migrants sont originaires de l'Inde du Sud (actuel *Tamil Nadu*), alors que pour l'ensemble de la Caraïbe, 90% des Indiens sont originaires de l'Inde du Nord (Plaine indo-gangénique). Le souvenir d'une origine géographique différente demeure toujours présent dans la population indienne guadeloupéenne (distinction entre *Tamoul* et *Malaba*). Les origines socio-professionnelles des



indiens sont diverses, mais une importante majorité d'agriculteurs domine. De fait, le rapport à la terre et au travail agricole des descendants des esclavagés africains et des immigrants volontaires indiens est très différent : "Les Indiens aiment travailler la terre, mais nous, nous avons été enchaînés à la terre (*avec l'esclavagisme puis le colonat partiaire*), le rapport n'est pas le même" (Agriculteur Petit-Canal, 2017). À cette même période, entre 1850 et 1880, près d'un millier de Chinois sont également engagés (Rauzduel, 1995 : 21). À leur arrivée, les immigrants sont répartis entre les planteurs et affectés aux travaux de la canne ce qui explique leur concentration dans les communes où se situent les principales usines, notamment en Nord Grande-Terre<sup>22</sup>. La durée de leur engagement est en principe de 5 ans à l'issue desquels ils peuvent être rapatriés. En réalité, les propriétaires les contraignent à rester plus longtemps et seulement 9700 Indiens pourront rentrer en Inde à la fin de leur contrat. Les autres feront "souche" en Guadeloupe où leurs descendants sont aujourd'hui complètement créolisés (Schnakenbourg, 2013).

Pendant toute la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (et jusqu'à la crise sucrière de 1884), près de 50 000 personnes vont migrer vers la Guadeloupe<sup>23</sup>. En 1900, la population atteint 139 000 habitants. Après cette date l'explosion démographique devient la caractéristique majeure de l'évolution démographique de l'archipel (Benoît, 2000). Dans l'entre-deux-guerres, des Syro-libanais se livrent au commerce du bétail (Rauzduel, 1995). Puis deux mouvements migratoires vont s'affirmer en sens opposé l'un de l'autre : le premier concerne l'immigration temporaire des métropolitains et le deuxième courant touche l'émigration des travailleurs guadeloupéens en recherche d'emploi en métropole. Au cours des années 1970, l'afflux des métropolitains (ils sont 17 200 au début des années 80), en parallèle de cette forte émigration guadeloupéenne vers l'hexagone, et des migrations des îles de Haïti et de la Dominique, accentuent la diversité ethnico-culturelle de la Guadeloupe. Les cultivateurs haïtiens constituent une autre catégorie d'exploitants agricoles en Guadeloupe, dont le rapport au travail de la terre est encore autre. On observe des situations illégales, le recours à un système d'entraide, et une image fortement dépréciée dans le regard des Guadeloupéens (Bougerol, 2010). Afin de compléter leurs revenus, les exploitants haïtiens travaillent en tant qu'ouvriers agricoles pour des travaux intensifs en main d'œuvre comme la plantation de la canne ou la récolte de l'igname, et des cultures maraîchères dans les exploitations en GFA. En Guadeloupe, malgré le fort taux de chômage, il y a pénurie de travailleurs agricoles déclarés. Le système actuel de prestations sociales et le caractère saisonnier des besoins en main d'œuvre n'engagent pas les Guadeloupéens sans emploi à travailler comme ouvrier agricole. Les jeunes "ont déserté la terre" et n'envisagent pas de s'engager dans des travaux agricoles connus pour leur pénibilité. Les charges sociales, au même niveau que dans les autres secteurs économiques, sont trop élevées pour permettre aux agriculteurs d'embaucher des salariés occasionnels. Il s'est donc mis en place toute une économie informelle autour de la main d'œuvre saisonnière non déclarée qui est majoritairement étrangère. Ce sont en effet les immigrants haïtiens qui fournissent l'essentiel de la main d'œuvre agricole non déclarée en Guadeloupe, et notamment en Nord Grande-Terre.

#### **1.2.4. Éléments de socio-économie contemporaine**

---

<sup>22</sup> À Port-Louis le nombre d'immigrants passe de 697 en 1862 (299 Indiens, 355 Africains, 4 Chinois) à 1197 (tous Indiens) en 188; Schnakenbourg, 2013.

<sup>23</sup> L'île connaîtra une immigration asiatique peu importante (environ 1000 personnes).

En 1946, la Guadeloupe devient un département français. Le département relève des mêmes lois que la Métropole mais bénéficie de dispositions particulières, notamment fiscales, qu'il conserve dans le cadre de l'Union Européenne en tant que zone ultra périphérique.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le bilan démographique de l'INSEE recense une population de 400 186 habitants. Très dépendante des transferts publics et des aides européennes, l'économie de la Guadeloupe est une économie de consommation peu créatrice d'emplois. Le chômage se développe davantage qu'en Métropole et touche essentiellement les femmes et les moins de 30 ans. L'INSEE estime que l'emploi total (salarié et non salarié) dans le département en 2014 concerne 128 161 individus, dont 80.6% de part de l'emploi salarié. Le taux d'activité des 15 à 64 ans est de 69,7. Celui du chômage est passé de 25 en 2000 à 29,4 en 2014. L'architecture économique est fondée essentiellement sur deux piliers que sont le tourisme et l'agriculture. L'économie Guadeloupéenne ne repose pas sur l'agriculture mais cette activité reste l'une des recettes à l'exportation. Le climat, les sols fertiles et l'absence de minerais ont conféré au département sa vocation agricole que l'époque coloniale a d'abord voulu sucrière. L'agriculture guadeloupéenne s'est ensuite spécialisée dans la production de la canne à sucre et de la banane dessert. On peut en effet considérer que la fin d'une grande période cannière est signée par le cyclone de 1928 qui décime les récoltes et voit l'avènement d'une nouvelle culture pour l'exportation vers la métropole : la banane (Bézar, 2017). Le principe de l'exclusif détermine l'activité économique. Les ressources du territoire sont orientées vers une production tropicale à exporter vers la Métropole qui en assure la transformation et/ou la commercialisation. Du fait de la spécialisation, les échanges internes à l'économie du territoire sont réduits. Les biens d'équipement et de consommation sont importés de la métropole, d'où une situation de grande dépendance. Ces caractéristiques fondent le modèle de l'économie de plantation (Best, 1968 ; Levitt et Best, 1975 ; Girvan, 2009).

## FILIERE TRADITIONNELLES ET DIVERSIFICATION PRODUCTIVE

### 1.3. Dynamique agraire des bassins canniers

La canne à sucre est cultivée principalement pour fournir du sucre et du rhum. Les champs de canne guadeloupéens sont concentrés au Nord Grande-Terre et Nord Basse-Terre. La plantation se fait par bouturage au début de la saison des pluies. La canne donne deux récoltes. Après un rapide essor dans les vingt années qui ont suivi la fin de la deuxième guerre mondiale (1 874 319 tonnes en 1961), la production cannière de Guadeloupe a entamé un déclin à partir de 1965. Entre 1960 et 1971, la production moyenne de canne se situe au-dessus de 1 500 000 tonnes. Puis elle chute pour se situer autour de 700 000 tonnes entre 1981 et 1989. Ainsi de 1965 à 1989, la production de canne a baissé de 53% et celle de sucre de 59%. Après le passage du cyclone Hugo en septembre 1989, les récoltes respectives de 1990 et 1991 ont été de 344 250 et de 627 260 tonnes (Célestine, 1992).

#### 1.3.1. Les actions de redynamisation de l'agriculture et de structuration de la filière canne

##### ➤ *Les changements issus de la départementalisation*

Au lendemain de la guerre, en 1946, l'État octroie aux Antilles françaises le statut de département. La Guadeloupe n'est plus une colonie devant produire et exporter des matières premières pour la métropole, mais un département pouvant exporter sa main d'œuvre (droit de

libre circulation des personnes) ou importer des biens de consommations (aliments et autres) en provenance de métropole. Lors des années 75-80, le développement socio-économique du département vise à rattraper le retard. Progressivement est mise en place une politique d'assimilation par l'intégration de ce nouveau département au modèle social métropolitain. Cette politique d'assimilation avait pour objectif d'augmenter la convergence des anciennes colonies et de la métropole en termes de développement économique. Elle a toutefois généré une extension de la législation métropolitaine en matière de salaires et charges sociales. En conséquence, le niveau de vie augmente aux Antilles françaises (tout en restant en deçà de celui de la métropole) mais s'accompagne également d'une augmentation des coûts salariaux et donc des coûts de production. Pour les usines, les charges sociales et les coûts de production s'alourdissent. La filière sucre n'est plus aussi rentable, d'autant que les cours du sucre stagnent ou sont à la baisse et que la concurrence est forte (Crusol, 2007). Le déséquilibre entre le produit brut sucrier en déclin et les charges patronales en hausse accentue les pertes de rentabilité de la filière canne (Chabane, 2013).

#### ➤ *Une bipolarisation entre grandes usines et petites propriétés*

Dans les années 50, les cannaies dominent le département en surface et en produit. Dans ce paysage agricole, deux pôles se font face : d'une part treize usines possèdent la moitié des terres plantées en canne (12 000 ha), d'autre part une masse d'environ 17 000 petites propriétés représentent ensemble l'autre moitié (14 400 ha). Les plantations de taille moyenne étant rares ; on parle de "bipolarisation symbiotique" (Beccaria, 2004).

Les cannaies des domaines sucriers sont, pour une grande part, en faire valoir direct et sont cultivées par des ouvriers agricoles. Il s'agit des zones plates et mécanisables du domaine sucrier. Les terres plus difficilement mises en valeur sont quant à elles exploitées par des colons. À noter que les terres détenues par les usines ne sont pas uniquement plantées en canne, mais sont aussi faites de prairies et de parcelles en jachères. Certaines parties ont même été urbanisées (construction d'école, de maisons). Les grands domaines des usines ne sont donc pas entièrement contrôlés par leur propriétaire. La petite propriété regroupe des planteurs exploitant une faible surface de terres de qualité médiocre car généralement situées sur des mornes. Ces planteurs sont souvent pluriactifs, leur petit lopin de terre ne leur permettant pas de tirer un revenu suffisant. Ce sont des ouvriers d'usine ainsi que des colons. Un double mouvement, orienté dans des directions opposées, va renforcer cette bipolarisation jusque dans les années 60 :

- d'une part par la concentration du domaine sucrier autour de ses meilleures terres ;
- d'autre part par un morcellement générateur de très petites propriétés sur les zones de moindre qualité et en particulier par le lotissement des terres en colonat qui deviennent de la propriété.

#### ➤ *La réforme foncière SATEC (1961-1967)*

Deux grandes réformes foncières<sup>24</sup> successives vont dessiner le paysage agricole des bassins cannières. En août 1961, la première réforme foncière est lancée, dans le cadre des Lois d'Orientation Agricole (LOA). Il s'agit d'améliorer dans les DOM la situation des populations agricoles en modifiant les conditions d'exploitation et en facilitant l'accès à la propriété rurale. Ces lois visent l'émergence d'exploitations agricoles familiales qui constituent le modèle

---

<sup>24</sup> "Ce que l'on appelle communément réforme foncière, en Guadeloupe, correspond aux opérations de morcellement et de vente sous des formes modulées par la puissance publique d'une masse de 23 773 hectares recensés depuis une quarantaine d'années" ; Beccaria, 2004.

retenu pour l'agriculture française. Un organisme, la SATEC (société d'aide technique et de coopération) est créé en 1961. Il est chargé d'acquérir des terres agricoles des usines pour y installer des bénéficiaires (colons ou salariés de l'usine) par la mise en vente des lots avec l'appui du Crédit Agricole<sup>25</sup>. Les usiniers acceptent facilement cette réforme qui ne touche qu'une petite part de leurs terres en faire valoir direct. De plus, ils exploitent surtout les terrains les plus productifs et les plus proches de l'usine, délaissant ceux en marge. Ce sont ces lots délaissés qui concernent les acquisitions SATEC. La réforme SATEC qui s'étale de 1961 à 1967 concerne 2 214ha alloués à 627 agriculteurs (Deverre, 1990). La production sucrière se maintient autour de 170 000 tonnes par an de 1961 à 1966, et l'on observe sur les lots attribués, un développement important de la culture bananière et surtout de l'élevage (Célestine, 1992). Au total près de 1 000 agriculteurs accèdent à la propriété. Mais les terres agricoles vendues vont progressivement glisser vers l'immobilier. En outre, les terres en propriété sont, au fil du temps, divisées entre héritiers, ce qui conduit à un morcellement de cette petite propriété et à un effritement du foncier.

#### ➤ *La première réforme SAFER (1967-1978)*

En 1967, la SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural) est créée pour prendre le relais de la SATEC, dont les opérations sont achevées. À cette période les usines sont engagées dans une phase de "décapitalisation" foncière. En effet, la concentration industrielle se poursuit tandis que les salaires et les charges augmentent, pénalisant l'exploitation des terres en faire valoir direct. C'est une période d'affaiblissement généralisé du secteur agricole, en Guadeloupe et en métropole, au profit d'autres secteurs économiques comme l'industrie ou le tourisme. Les détenteurs de capitaux commencent donc à se tourner vers ces nouveaux secteurs plus rentables que l'industrie sucrière. Des protocoles entre l'État et les industries sucrières sont établis. Ils visent à restructurer l'outil industriel et à permettre à la SAFER de réaliser la réforme foncière. Le contenu foncier des protocoles prévoit la cession de tout ou une partie de la SAU des usines à la SAFER. De 1970 à 1978, la SAFER va allouer à 561 agriculteurs (notons que de 1965 à 1976, la SODEG à Marie-Galante attribue 4 530ha à 1 250 petits planteurs ; Deverre, 1990).

#### ➤ *La deuxième réforme SAFER (1979-1993)*

En parallèle des premières opérations foncières de la SAFER, en 1968, est mise en place au niveau européen la première Organisation Commune de Marché (OCM) du sucre. Cette mesure est accompagnée par l'instauration d'un système de quotas sucriers, de prix garantis, de restitutions à l'exportation et de restrictions à l'importation. Ces outils permettent ainsi d'assurer le maintien d'un certain équilibre du marché et de garantir un revenu stable aux producteurs de canne (et de betterave) et aux usiniers (Chabane, 2013). La fin des années 70 est marquée par une diminution généralisée de la production de canne et de sucre et l'affaiblissement de l'industrie sucrière. En 1978, un programme d'action est mis en place et vise à relancer la culture de canne à travers l'octroi d'aides à la replantation, de prêts bonifiés du Crédit Agricole pour l'achat d'engrais, ainsi que le développement de l'accès aux machines agricoles (avec les CUMA) et de l'accès à l'eau agricole (début de l'installation du réseau d'irrigation). L'action première du programme politique de dynamisation de l'agriculture en Guadeloupe est la mise en place d'une deuxième réforme foncière SAFER dont les objectifs sont :

- D'installer durablement des agriculteurs sur des exploitations familiales viables d'une superficie de 8 à 10 ha (mise en place d'exploitations dont la taille permet à une famille

---

<sup>25</sup> La loi prévoit un plafonnement du tonnage des cannes broyées par les usines à 30% provenant des terres en faire valoir direct de l'usine et une restriction sur le colonage (le loyer ne peut être supérieur à 30% du produit brut).

de vivre) lors de la phase de "libération des terres" (occupés au 2/3 par des colons et des ouvriers avec lesquels il a fallu négocier et trouver des alternatives). Les premières redistributions foncières de cette phase de réforme entamée en 1980 interviennent "timidement" en 1986 (Deverre, 1990). Au total, la SAFER de Guadeloupe a racheté 10 675 ha de terres appartenant à des usines sucrières en restructuration, sur la demande de l'État. 1/3 de ces terres étaient exploitées en faire-valoir direct avec plus de 1 000 ouvriers agricoles saisonniers, et les 2/3 restants étaient exploités en colonat par plus de 2000 colons ;

- De préserver l'emploi et le foncier agricole en favorisant le statut de fermage, en revendant les terres à des Groupements Fonciers Agricoles (GFA), qui les louent à long terme aux exploitants, eux-mêmes membres du GFA. Il fallait empêcher la possibilité de revente spéculative, d'où l'idée d'utiliser la formule des sociétés civiles ;
- De pérenniser et maintenir la production de canne à sucre en difficulté tout en favorisant une certaine diversification des cultures. Cet objectif fut traduit par la définition d'une obligation de cultiver 60% des terres en canne à sucre afin de maintenir la filière, et de 40% de cultures de diversification.

La dernière réforme foncière a été l'occasion de structurer davantage la filière canne. En vue de d'assurer la gestion des domaines acquis en faire valoir direct, des Sociétés d'Intérêts Collectifs Agricoles (SICA) cannières ont été créées en 1981 dans le cadre du Plan Mauroy de restructuration. Il y a en Guadeloupe quatre SICA cannières qui agissent sur un bassin de production spécifique :

- SICAMA : Marie-Galante ;
- SICAGRA : Centre et Sud de la Grande-Terre ;
- SICADEG : Nord de la Grande-Terre ;
- Union pour le Développement Cannières en Guadeloupe (UDCAG) : Basse-Terre.

Les SICA regroupent et centralisent les achats d'engrais et produits phytosanitaires pour l'ensemble des planteurs du bassin cannier. Elles ont un rôle de relais financier en assurant le préfinancement pour les travaux agricoles et pour les intrants sous forme d'avance remboursable sur les ventes de cannes de la prochaine récolte.

#### ➤ *Caractérisation des 38 GFA issus de la dernière réforme foncière*

La réforme foncière a permis une redistribution des surfaces à travers la mise en place d'un schéma très différent du précédent. Il s'agissait d'éviter la revente des lots, leur morcellement et leur changement d'usage, tout en permettant de maintenir la sole cannière et de faciliter les installations de personnes ne disposant pas de moyens financiers suffisants pour l'achat de foncier en pleine propriété (Deverre, 1990). La solution fut celle des GFA (groupement de foncier agricole). Les GFA ont acquis le foncier de la SAFER en unités relativement homogènes (correspondant grosso modo aux unités des habitations) afin de louer ensuite les terres aux bénéficiaires d'une installation (sélectionnés suite à un appel à candidatures). Sont prioritaires pour une installation : les colons SAFER (55% des installés), les ouvriers agricoles de la SAFER (19% des installés), les jeunes agriculteurs (26% des installés) ; (Chabane, 2013).

Chaque GFA regroupe entre 10 et 20 agriculteurs qui sont pour 40% actionnaires, les 60% restants sont détenus par la SEFAG (société d'épargne foncière agricole de Guadeloupe). Cet organisme est créé en 1984 et est chargé d'avancer les 60% de parts de GFA non détenues par les attributaires. Le capital de la SEFAG est partagé entre le Crédit Agricole, le département via le

Conseil Général et la SAFER. À leur installation, les bénéficiaires doivent acheter, selon la surface attribuée, entre 10 et 40 parts sociales, dont chacune a une valeur nominale de 760 euros. Le financement du capital souscrit est, dans la grande majorité des cas, constitué par un prêt à taux bonifié. Les GFA prévoient un bail de 18 ans renouvelable jusqu'aux 65 ans de l'agriculteur et les principales clauses du règlement sont :

- la souscription au capital du GFA ;
- l'obligation de cultiver son terrain "en bon père de famille", comme le stipule le bail ;
- l'obligation de maintenir la culture de canne sur une surface au moins égale à 60% ;
- avoir suivi les stages de formation agricole ;
- tenir une comptabilité ;
- l'interdiction de sous-louer les terres ou d'y réaliser des constructions d'habitations.

Notons qu'en vue de libérer les surfaces occupées par des colons non exigibles à l'installation, l'État prévoit une IRV (indemnité de retrait volontaire des colons) ainsi que l'octroi d'un lot jardin de 2000 m<sup>2</sup>. Les installations sont en outre facilitées par la mise en place d'une Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA). Autrefois, le montant des travaux d'aménagement était également subventionné (ce n'est plus le cas aujourd'hui).

En 1993, les derniers GFA sont créés et la deuxième réforme foncière SAFER est achevée. Au total, 38 GFA et 702 lots de 9 ha en moyenne ont été redistribués à des colons, ouvriers agricoles et jeunes agriculteurs pour une surface totale de 6 536 ha ; chaque GFA ayant une surface comprise entre 100 et 300 ha (Coudoux 2005 ; Kétochim 2010, Chabane 2013, Orain 2017, Leclerc 2017).

### **1.3.2. La canne : une culture incontournable**

En Guadeloupe, la canne à sucre demeure l'espèce la plus cultivée. Elle occupe le premier rang, avant la banane, par les surfaces qu'elle occupe et le nombre d'exploitations concernées (cinq fois plus que la banane). Selon le RA 2010, 4 312 exploitations agricoles produisent de la canne à sucre, soit 55% du nombre total des exploitations (contre 41% en 2000). L'ensemble de ces exploitations couvre une surface de 20 592 hectares, dont 69 % est occupé par la canne, ce qui représente une surface totale de 14 173 ha de culture de la canne<sup>26</sup>, soit 45% de la SAU. De 2000 à 2010, cette superficie s'est maintenue aux alentours de 14 000 ha. On enregistre même une augmentation de 12 % de la part de la canne entre 2000 (34%) et 2010 (46%) dans la SAU totale contrairement à la tendance générale pour les autres productions agricoles. De plus, la SAU moyenne consacrée à la canne à sucre est plus importante dans les exploitations en 2010 (3,28 hectares) qu'en 2000 (2,84 hectares).

Ces données indiquent que la canne à sucre est une ressource incontournable. Il apparaît difficile de maintenir l'activité agricole en Guadeloupe sans cette culture qui est peu soumise aux aléas climatiques et à ceux du marché (vente assurée), et qui permet d'occuper les surfaces sans que les investissements en travail et en intrants ne soient trop élevés. La canne c'est :

- Une garantie de revenu :

C'est la seule production qui garantit des débouchés et un revenu pour les planteurs. La canne permet la valorisation d'un foncier à moindre coût pour les faibles surfaces et la création d'un

---

<sup>26</sup> Sur 26 333 ha de surfaces déclarées en 2015, elle représentait 13 140 ha, soit 52% de la SAU totale (DSG 2015, AGRIGUA) ;

revenu pour les plus grandes. Du fait d'un risque commercial faible (aujourd'hui, la canne est vendue à la seule usine sucrière du département, Gardel), elle assure un revenu fixe à l'exploitant. Des opérations sont réalisées par prestations de service si bien que cette culture demande peu de travail à l'exploitant agricole lui-même, les récoltes sont mécanisées et les plantations se font tous les cinq ans ;

- Des intérêts écologiques :

Sur le plan écologique, c'est la culture qui nécessite le moins d'intrants (étant sélectionnée pour résister aux parasites), elle fournit la matière organique utile pour nourrir les sols (rôle de couverture), elle est un bon précédent cultural pour les cultures maraichères et la canne entière (avec ses sous-produits) joue un rôle utile pour la production animale.

### 1.3.3. Orientation technico-économique des exploitations cultivant la canne

Les 4 312 exploitations agricoles produisant de la canne à sucre sont classées dans les orientations technico-économiques (OTEX) : "grandes cultures" (84%) et "polyculture/ élevage" (13%). En effet la majorité des exploitations dont la spéculation "canne à sucre" est dominante se regroupe dans l'OTEX "grande culture".

#### Orientations Technico - Economique (OTEX) des exploitations cultivant la canne à sucre

OTEX	Nombre	%	SAU (ha)	%
Grandes cultures	3 612	46	16 602	53
- dont spécialisées en canne à sucre	3 322	43	14 952	48
(spécialisées 100 %)	1 464	19	6 232	20
Polyculture et polyélevage	564	7	2 649	9
Cultures permanentes (dont bananes)	62	1	1 028	3
Autres	74	1	312	1
<b>Exploitations avec canne</b>	<b>4 312</b>	<b>55</b>	<b>20 592</b>	<b>66</b>
<b>Exploitations sans canne</b>	<b>3 492</b>	<b>45</b>	<b>10 809</b>	<b>34</b>
Toutes exploitations	7 804	100	31 401	100

Source : Recensement agricole 2010

Tableau 1 : OTEX ; Agreste, 2014

### Nombre d'exploitations cultivant la canne à sucre par OTEX

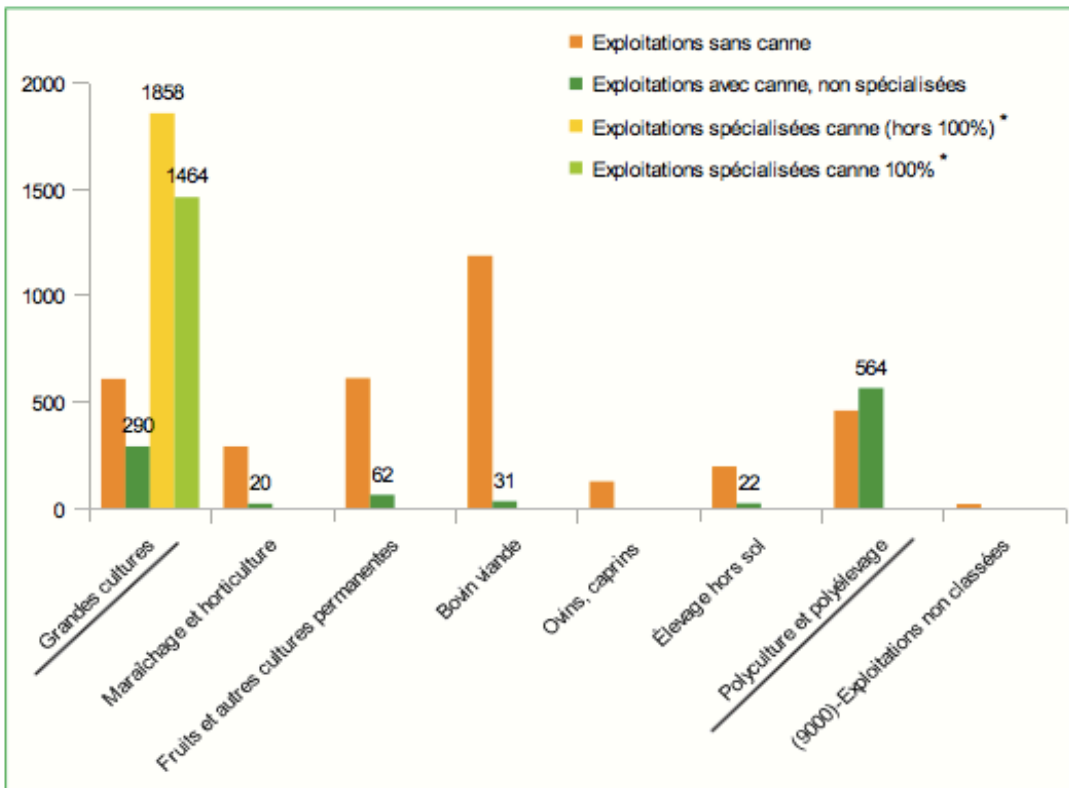


Figure 1 : Nombre d'exploitations cultivant la canne à sucre par OTEX ; Agreste, 2014.

Les exploitations avec canne se répartissent sur 2/3 de la SAU des exploitations agricoles recensées en 2010. Ces exploitations ont une SAU moyenne supérieure de 55 % (4,8 ha) comparées aux autres exploitations (3,1 ha)<sup>27</sup>. Les exploitations spécialisées dans la culture de canne à sucre (3 322) couvrent 48 % de la SAU totale de la Guadeloupe en 2010. Ces exploitations ont au minimum les 2/3 de leur production brute standard (PBS) issus de la culture de canne à sucre. Parmi elles, presque la moitié (1 464) produit exclusivement de la canne à sucre (spécialisées canne à sucre 100%) sur 1/5 de la SAU totale des exploitations recensées en 2010.

En outre, près d'une exploitation sur deux, classée dans l'OTEX "polyculture/poly-élevage" cultive de la canne à sucre. La culture est alors combinée à d'autres productions végétales ou animales, en particulier les bovins.

<sup>27</sup> La SAU moyenne en canne des "exploitations avec canne" est de 3,3 ha. Les "exploitations spécialisées canne 100 %" ont des SAU moyennes supérieures d'un tiers (4,3 ha). 58 % des "exploitations avec canne" ont une surface en canne inférieure à 2 ha, et 3 % une surface supérieure à 10 ha. Parmi les exploitations non spécialisées, les plus petites surfaces de canne (68% ont moins de 2 ha) sont en plus grande proportion que pour les exploitations spécialisées (55%). Cependant, il n'y a pas de différence de profil très marquée, d'autant que pour les exploitations non spécialisées, celles de plus de 10 ha en canne représentent également 3 % des exploitations ; (Agreste, 2014).



Chiffres clés des "exploitations avec canne"	2010	2000	Écart % 2000-2010
Nombre d'exploitations avec canne	4 312	4 951	-13
- dont nombre d'exploitations spécialisées	3 322	2 861	16
SAU exploitations avec canne (ha)	20 592	23 177	-11
- dont SAU des exploitations spécialisées (ha)	14 953	13 655	10
SAU moyenne exploitations avec canne (ha)	4,8	4,7	2
SAU moyenne des exploitations spécialisées (ha)	4,5	4,8	-6
SAU moyenne en canne à sucre	3,3	2,8	16
SAU en canne à sucre (ha)	14 173	14 058	1
- dont superficie en canne des exploitations spécialisées (ha)	11 921	10234	16
Nombre d'UTA des exploitations avec canne	3 700	5 378	-31
- dont nombre d'UTA des exploitations spécialisées	2 419	2 548	-5
Nombre de salariés permanents des exploitations avec canne	596	774	-23
- dont nombre de salariés permanents des exploitations spécialisées	236	116	103

Source : Recensements agricoles 2000 et 2010

Nombre et surface

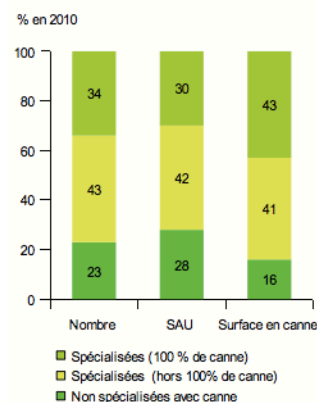


Tableau 2 : Chiffres clés 2000-2010 ; Agreste, 2014.

### 1.3.4. Perspectives pour la filière canne

La production de la canne à sucre s'est stabilisée en partie grâce au soutien financier de l'État et de l'Union Européenne mais aussi par des efforts de diminution de coût de production : mécanisation en grande partie de la culture et de la récolte, désherbage avec herbicides. Les contraintes réglementaires ont conduit au retrait d'homologation de nombreuses matières actives, utilisées dans les traitements phytosanitaires sur cette culture. Pour répondre à cette problématique impactant la productivité des exploitations, trois missions ont été confiées au Centre Technique de la Canne et du Sucre (CTCS) :

- mettre en place des essais associant la lutte chimique et les techniques agronomiques et culturales pour la maîtrise de l'enherbement en canne à sucre ;
- conduire des expérimentations sur les usages orphelins, mal pourvus ou pourvus exclusivement par des préparations chimiques de synthèse ;
- réaliser la multiplication des vitro-plants de canne à sucre, conduire le schéma de pépinière, et la sélection de variétés résistantes aux maladies et performantes.

Pour mener ces missions, le CTCS a développé des partenariats avec les instituts de recherche des autres départements d'Outre-Mer, avec la Chambre d'Agriculture de Guadeloupe et DEPHY Expé pour vulgariser et tester ces alternatives dans le réseau DEPHY FERME (cf. Partie IV).

La filière canne a dû anticiper la suppression des quotas sucriers du 1<sup>er</sup> octobre 2017. Le problème posé par cette réforme est celui du surcoût de la production ultramarine par rapport aux concurrents. Seuls les quotas protégeaient jusqu'alors les DOM de ce surcoût estimé à 240 euros la tonne de sucre. À noter que cette réforme ne signifie pas forcément la suppression des aides publiques, tout au moins françaises, et l'on peut prévoir une orientation vers des "aides vertes". Il conviendrait un repositionnement de certains curseurs afin, par exemple, qu'au lieu d'une aide pour le transport des intrants chimiques, le soutien financier aille à l'acheminement du compost sur les exploitations. L'une des alternatives pour la filière canne serait une orientation vers les sucres spéciaux, avec une qualité de canne à sucre irréprochable. La filière a aussi tout intérêt à s'organiser en travaillant à la réduction des coûts de production (recherche d'intrants moins coûteux ou de méthodes alternatives valorisant les ressources naturelles). À l'instar de la banane, la filière canne doit préparer son plan "canne durable" afin d'offrir une production de qualité valorisable commercialement sur des marchés de niches (Desplan, CAG, 2017).

## 1.4. Quelques éléments de la production bananière

### 1.4.1. Avènement et crise du secteur bananier

Les bananiers (plantain et cavendish) ont été introduits au XVII<sup>e</sup> siècle et ont depuis toujours eu une place dans les jardins vivriers. On situe la découverte de la banane pour le consommateur français vers 1890 et l'idée de son exportation vers 1922. La production bananière est venue remplacer les cultures arboricoles ravagées par le cyclone de 1928, et s'ajouter à celle de la canne à sucre en occupant principalement la Basse-Terre du paysage Guadeloupéen (croissant bananier). En qualité de "culture d'opportunité qui permet de se relever", la surface en banane passe de 23 000 ha en 1930 à 50 000 ha en 1938. Les premières mesures protectionnistes sont prises en 1931 pour cette production (Bézard, 2017). La banane s'est encore mieux installée dans les Plaines du Sud de la Basse-Terre suite à la crise de l'industrie sucrière. Le démantèlement des usines et de leur faire valoir a instauré l'ère de la monoculture bananière. Au cours des années 60 et 80, le cœur de la zone bananière se déplace progressivement à Capesterre où la mécanisation des parcelles est possible sur des terres délaissées par le recul de l'industrie cannière. Plusieurs plans de relance permettent de maintenir la banane jusqu'en 1989, date à laquelle le cyclone Hugo frappe l'archipel. Cette date signe l'entrée en crise du secteur bananier ; crise aggravée par le scandale écologique de la chlordécone<sup>28</sup> qui éclate au début des années 2000 (Bézard, 2017). Fin XX<sup>e</sup> siècle, début XXI<sup>e</sup>, le secteur bananier connaît des difficultés du fait de l'exacerbation de tensions sur le marché européen (opposition de l'Allemagne au maintien de l'OCM banane créée en 1993 et qui accordait des quotas tarifaires favorables aux producteurs antillais). Le dispositif a été refondu dans le POSEI (cf *infra*) et la banane reste la première production d'exportation.

### 1.4.2. Typologies de fonctionnement des exploitations bananières

En termes de fonctionnement des exploitations du croissant bananier, cinq types ont été identifiés (Houdart et al, 2009) :

- La production est majoritairement assurée par des "sociétés bananières" dont les propriétaires apportent le capital sans travailler sur l'exploitation. Les exploitations sont dirigées par des gérants salariés dont la tâche est de conduire des systèmes de production qui maximisent la rentabilité des capitaux. Ces exploitations ont des surfaces en banane importantes (plus de 30ha) et une main-d'œuvre salariée abondante (plus de 15 unités de travail annuel) ;
- Des exploitations de type "bananier entrepreneurial" ont été identifiées, tout aussi bien pourvues en facteurs de production (terre, main-d'œuvre, capital). Le propriétaire travaille sur son exploitation qui produit de la banane pour l'exportation sur 15 à 20ha, avec une main-d'œuvre salariée ;
- Le troisième type correspond au "bananier familial" : il concerne des petites exploitations qui mobilisent la main-d'œuvre familiale et non salariée sur des surfaces réduites (5 à 10ha) ;

---

<sup>28</sup> Le chlordécone est la matière active d'un pesticide organochloré autorisé entre 1972 et 1993 aux Antilles françaises pour lutter contre le charançon du bananier. Il a pour principales caractéristiques d'être cancérigène, perturbateur endocrinien, neurotoxique et spermatotoxique. Sa persistance sur les sols riches en matières organiques serait de l'ordre de cinq ou six siècles, si aucune dépollution spécifique n'est mise en œuvre. La puissante résistance à la dégradation du chlordécone est encore sans solutions. En Guadeloupe, l'usage de ce pesticide a donné lieu à une pollution/contamination globale de l'environnement et de la population (Verdol, 2015).

- Le type "diversifié" combine plusieurs productions de diversification végétale et animale (éleveur-planteur) et travaille avec de la main-d'œuvre familiale et salariée ;
- Le type "traditionnel" intègre des individus (et familles) "détenteurs d'animaux" et "cultivateurs" mais ne se considérant pas comme agriculteurs.

### **1.4.3. Les efforts de la filière banane**

Face aux différentes crises que rencontre la filière banane (baisse des prix, conflits sociaux, impasses environnementales, durcissement des normes réglementaires) le fait le plus caractéristique de la Guadeloupe est une importante réduction de la surface agricole qui lui est consacrée et la forte baisse du nombre d'exploitations. Plus généralement, la principale explication de la chute des surfaces plantées en banane est l'abandon de cette culture par les "sociétés" qui déposent le bilan ou se reconvertissent à la canne à sucre<sup>29</sup>.

Le 5 décembre 2008, le Plan Banane Durable a été signé entre la filière Banane de Guadeloupe & Martinique, le ministère de l'Agriculture et les collectivités locales. Ainsi, la filière cherche à innover, vers des méthodes plus respectueuses de l'environnement. La filière innove pour produire une banane plus "vertueuse", en mesure de répondre aux normes européennes. Les efforts fournis permettent un renforcement de la biodiversité aux Antilles notamment avec le travail de l'Institut Technique Tropicale (IT2) et le CIRAD sur l'utilisation de plantes de services (Desplan, CAG, 2017). Avec le nouveau Plan Banane Durable II (2014-2020), la filière continue donc ses efforts en matière de préservation de l'environnement, en limitant notamment l'utilisation des intrants chimiques. En 2016, l'interprofession de la banane s'est vue décerner le prix de la biodiversité au salon international de l'agriculture (Agrete, 2017). Cette même année, la banane de Guadeloupe a bénéficié d'une enveloppe d'environ 31 millions d'euros au titre de l'aide européenne du POSEI, le dispositif d'aides financières versées aux producteurs de banane dans les RUP (régions ultra périphériques) en compensation de l'éloignement géographique (voir *infra*).

## **1.5. La diversification productive**

Durant les cinquante dernières années, la tendance en Guadeloupe, notamment dans les régions cannières, a été à la diversification productive et à l'implantation d'élevages professionnels. Outre la production de canne à sucre (Nord Basse-Terre et Grande-Terre) et de banane (Sud Basse-Terre), la Guadeloupe connaît une diversité de productions : vivrières (tubercules variées, igname, madère, malanga etc.), maraîchères, fruitières, florales et aromatiques. L'élevage est aussi présent avec des caprins, des bovins, des ovins, des volailles et des porcins.

### **1.5.1. Des filières qui peinent à s'imposer**

Lors des années 75-80, le développement socio-économique de la Guadeloupe entend passer par la réhabilitation de l'activité agricole. La stratégie envisagée consiste en l'expansion du modèle agro-exportateur et son extension à d'autres monocultures. Des coopératives sont créées pour développer les nouvelles filières d'exportation (comme le melon), dont une partie des productions est destinée au marché intérieur. Mais les coûts salariaux et de productions n'ont cessé d'augmenter en parallèle du niveau de vie. En conséquence, les produits tropicaux provenant de

---

<sup>29</sup> *Ibid.*

pays voisins, peu chers car moins coûteux à produire, sont privilégiés par les circuits de la grande distribution. Les produits locaux, bien que très demandés par les consommateurs guadeloupéens, rencontrent des difficultés en termes de valorisation et de commercialisation. La forte structuration des filières d'exportation (canne à sucre, banane et melon) contraste avec les défauts d'organisation des filières de diversification (productions végétales et animales hors exportation) destinées au marché local.

Selon l'Office de Développement de l'Economie Agricole d'Outre-Mer (ODEADOM), 1900 agriculteurs sur 7 802 recensés (RA 2010) produisent des légumes frais en 2017. Selon cette même source, la Guadeloupe serait presque autosuffisante en tomate (cette culture a cependant connu une diminution du fait d'une maladie bactérienne, ce qui a conduit à une augmentation de l'importation), concombre, laitue et melon (Orain, 2017). Les productions de fruits concernent les agrumes (qui couvrent 8% de la surface agricole) et l'ananas. Les fruits produits localement répondent aux besoins de l'île à hauteur de 73%. Les plantes aromatiques et médicinales sont généralement transformées. Dans la catégorie des racines et tubercules, l'igname est la culture amyliacée la plus cultivée. Les freins à cette culture sont toutefois pluriels : la concurrence des ignames importés du Costa Rica, les effets d'une maladie foliaire fongique (l'anthracnose), les effets de la pollution des sols (chlordécone) et, en termes de consommation, la substitution par le riz pour les consommateurs les moins aisés (Leclerc, 2017).

S'agissant de l'élevage, huit filières (bovin, porc, caprin et ovin, volaille, cunicole, apiculture, œufs et aquaculture) composent l'interprofession Iguavie<sup>30</sup> qui a été fondée en 2006 pour améliorer la distribution des productions locales. Les viandes bovines, porcines et caprines sont les plus produites et consommées (chaque année, environ 6 000 bovins, 19 000 porcs et 700 caprins passent par l'abattoir départemental ; R.G., directeur, 2018). Le marché de viande porcine est décrit (par le représentant du syndicat des bouchers et par le président de l'Iguavie) comme quasi-saturé depuis 2017, les éleveurs de porcs locaux couvrant 30% de la consommation totale de viande de porc<sup>31</sup>. Il apparaît que 70% de la viande consommée en Guadeloupe est fournie par des petits "détenteurs", qui ne sont pas déclarés "exploitants agricoles" (non référencés), ni organisés et dont les animaux n'ont pas été identifiés (R.A., CAG, pôle élevage, 2018). Malgré les efforts des producteurs guadeloupéens pour produire de la viande et des œufs frais, les produits sont fortement concurrencés par ceux de la métropole (d'autant plus que les Antilles constituent des "marchés de dégagement" pour la surproduction hexagonale ; G.B., Président Iguavie et abattoir, 2018), au point qu'en matière de production d'œufs, certains agriculteurs en viennent à jeter des parts de leur production, quand des œufs de plus de 18 jours continuent d'être importés de métropole. Les différences de prix vont du simple au double et sont un obstacle au "manger local" pourtant plébiscité par les institutions, collectivités et politiques publiques. Pour exemple, les cantines scolaires engagées dans cette dynamique "locale" ne peuvent prévoir que quelques services (3 ou 4) annuels composés de viande fraîche : "on se fournit à 90% de viande importée (...) Un poulet frais nous revient à 10,50 euros le kilo quand un sauté de dinde importé vaut 4,50 euros, 9,50 euros le bœuf contre 5,75 euros le bourguignon importé (Mme C., cuisine centrale de MAE, 2018).

---

<sup>30</sup> L'interprofession rassemble 5 catégories d'acteurs : producteurs, transformateurs, distributeurs, bouchers, pro-venderie.

<sup>31</sup> "Ils sont à 1 400 tonnes et veulent passer à 2 000 tonnes. Mais pour ça il va falloir trouver des alternatives de transformation. Sur la masse consommée de porc en Guadeloupe, les producteurs locaux couvrent 30%, or quand on atteint ce niveau là, il faut passer à la transformation, on ne pourra bientôt plus écouler en viande fraîche pure, le marché sature. Il faut penser à la mise en place de la pratique charcuterie" (Mr. G., boucher et président d'un des deux syndicats de bouchers, SBCMV, 2018).

## 1.5.2. Forces et faiblesses des productions de diversification

### ➤ *Les atouts de la diversification*

Les cultures de diversification présentent un certain nombre d'atouts. Parmi ceux-là :

- Elles permettent une bonne valorisation agronomique du sol au travers de rotations culturales ;
- Elles participent à la diversité paysagère ;
- Elles contribuent au maintien d'une main d'œuvre agricole car elles sont intensives en travail ;
- Les produits locaux ont une certaine notoriété sur les marchés, surtout lorsque les producteurs peuvent préciser aux consommateurs leurs modes de conduite ;
- Ce sont des productions à forte valeur ajoutée qui permettent une augmentation du revenu des producteurs en comparaison de la canne à sucre (production à prix garanti qui mobilise un temps de travail restreint et qui rapporte peu au planteur). Aussi, la diversification autant végétale qu'animale permet à l'agriculteur d'augmenter son revenu.

L'étude de Kédochim (2010) montre que les bassins canniers de Guadeloupe, bien que dominés par la canne à sucre, présentent une diversité importante en terme de fonctionnement : "diversité qu'il ne faut pas négliger compte tenu de l'évolution de la politique agricole commune concernant les aides directes" (2010 : 49). Toutefois, cette même étude montre que la diversification des exploitations a trouvé ses limites depuis une quinzaine d'années et une simplification est observée. Elle concerne en particulier les élevages confinés dont les effectifs sont fortement diminués.

### ➤ *Les limites de la diversification*

Orientés vers la satisfaction du marché local, les systèmes de polyculture/élevage paraissent faire preuve d'un réel dynamisme, bien qu'ils se heurtent à un certain nombre de contraintes. Les cultures de diversification peinent à se développer en grande partie pour des problèmes d'échaudages, mais aussi de ravageurs tels que la fourmi manioc pour laquelle on ne connaît pas encore de méthode de lutte préconisée (Rasse, 2017). Quant à l'élevage, il est fortement contraint par la problématique du vol d'animaux et des attaques de chiens errants, particulièrement pour les petits ruminants. Il ressort de l'étude de Kédochim (2010) que les principaux freins au développement de systèmes polyculture-élevage sont de nature exogène :

- Les exploitants, suite à des vols ou à des problèmes de commercialisation liée à un manque de structuration de filières, développent ces élevages dans leur lot complémentaire. Or il leur est difficile de garantir un revenu du fait de risques agricoles et commerciaux trop élevés ;
- L'autre frein est l'accès à l'eau d'irrigation, élément indispensable au développement de nombreuses cultures de maraîchage ;
- L'accès au foncier reste un problème en Guadeloupe. Les conflits sont nombreux et la SAFER, en charge de résoudre bon nombre d'entre eux, rencontre des difficultés dans leur gestion.

Ce serait donc des facteurs externes aux exploitants et sur lesquels ils ont peu de prise qui les contraindraient à limiter leur diversification. Les exploitants veulent se diversifier mais ils disposent de peu de marge de manœuvre. Le potentiel des filières de diversification se révèle encore sous exploité. Cela conduit à préconiser aux pouvoirs publics trois actions qui lui

paraissent déterminantes pour le développement d'alternatives aux monocultures d'exportation (Kédochim, 2010) :

- L'extension du périmètre irrigable ;
- La résolution des conflits sur le foncier ;
- La structuration des filières.

### **1.5.3. *Jaden* et petite diversification de grande ampleur**

Survivance du système esclavagiste, les *jaden* n'ont jamais disparu. Cette culture de diversification sur des petites surfaces, très répandue sur toute la Guadeloupe, renvoie à une réalité difficilement appréhendable et quantifiable. Les *jaden* contribuent à la survie de nombreuses familles en leur apportant une part non négligeable de leur alimentation et/ou un revenu supplémentaire, leur permettant d'améliorer le niveau de vie. Ils peuvent aussi remplir d'autres fonctions et services comme la fourniture en bois de chauffage ou de construction, en plantes médicinales destinées à une médication curative et préventive. Ces systèmes hautement intensifs et productifs permettent la culture d'un grand nombre d'espèces végétales différentes sur une surface limitée, et de manière respectueuse de l'environnement (séquestration de carbone, conservation de la biodiversité; Chevalier, 2017) ; autrement dit, ce sont aussi des espaces d'innovations agro-écologiques.

Quantifier la proportion des jardins créoles, leurs volumes de production et les chiffres d'affaire réalisés au terme d'une commercialisation en vente directe ou circuits courts est complexe. De même pour l'élevage dans la mesure où 70% de la viande bovine passant par un abattage contrôlé et consommée en Guadeloupe provient de petits éleveurs non professionnels<sup>32</sup> (30% vient des SICA ; R.G., CAG pôle élevage 2018). À cette donnée, il faut ajouter le "chiffre noir" de la production animale issue de l'abattage non contrôlé, effectué sur le lieu de l'exploitation (l'expression communément employée est l'abattage "sous le manguier"). Il est aujourd'hui impossible de quantifier le nombre de caprins, porcins et poulets de chair abattus de manière informelle sur le territoire.

Les recensements de la DAAF et de l'INSEE ne nous renseignent pas dans la mesure où ils ne tiennent pas compte de cette agriculture non déclarée et de cet élevage non identifié qui (pris isolément) représentent peu de volume de production, mais qui sont à prendre en considération au regard du nombre de "cultivateurs" et "détenteurs d'animaux" vivant de ce qu'ils produisent et faisant vivre d'autres groupes et catégories sociales de leurs productions. Lors des crises de 2009, on peut d'ailleurs supposer que c'est grâce à cette petite agriculture de diversification et à l'élevage local que "les gens n'ont pas manqué de denrées" (F.T., CANGT, 2017). Une plaisanterie est souvent un puissant révélateur d'un système de représentations collectivement partagé. De ces petites cultures de diversification, l'on entend que "ce ne sont pas de vrais agriculteurs", où comme au temps de la colonisation, c'est de la "fouti-culture", sorte de foutoir culturelle, chaotique et désordonné. Ces considérations renvoient parfois à un certain "mépris" ou pour le moins, à une occupation qui serait marginale ou anecdotique. Seules des études qualitatives permettent d'aborder cette réalité et d'apporter quelques éléments de compréhension des logiques et fonctionnements de la petite agriculture de diversification, de son importance socio-culturelle, de sa valeur économique et de ses bénéfices écologiques (Chevalier, 2017). Il

---

<sup>32</sup> Ces détenteurs d'animaux ne sont pas référencés dans les bases de données, ils ne sont pas déclarés "exploitants agricoles", ni inscrits dans les bases de la SECU. Et leurs animaux ne sont pas identifiés.

convient alors de mieux comprendre ces systèmes agricoles traditionnels et les mécanismes qui expliquent leur performance et leur résilience.

## **1.6. Les systèmes de production de la Petite Agriculture Familiale (PAF)**

Depuis 2014<sup>33</sup>, l'agriculture familiale et la petite agriculture connaissent un regain d'intérêt, notamment du point de vue de leur contribution dans la production agricole pour l'alimentation dans le monde. En Guadeloupe, l'agriculture familiale est prédominante sur la majorité des types d'exploitations et concerne des exploitations de toutes les classes économiques, y compris les plus grandes (Agreste, 2013). En outre, la statistique agricole montre que les petites exploitations (taille économique, PBS) sont très majoritaires en Guadeloupe : elles représentent 83 % des exploitations<sup>34</sup> (Agreste, 2015). S'agissant des surfaces, les exploitations de moins de 3ha représentent près de 60% des exploitations totales (Agreste, 2015). Si l'on ajoute à ces chiffres, la "petite diversification de grande ampleur" composée de cultivateurs et de détenteurs d'animaux non déclarés (non référencés), il apparaît que ce que l'on nomme "la Petite Agriculture Familiale" (PAF) prédomine largement en Guadeloupe. Rasse (2017) décrit et caractérise cette PAF de Guadeloupe qui présenterait la particularité d'être "agro-écologique", d'où l'usage de la notion de "PAFAG" (Petite Agriculture Familiale et Agro-écologique de Guadeloupe). Ce concept a été défini à l'occasion d'un atelier organisé par le Centre Inra Antilles-Guyane en collaboration avec la Chambre d'Agriculture<sup>35</sup>.

### **1.6.1. Caractérisation de la PAFAG**

La PAF résulte du système de colonat partiaire et des réformes foncières qui ont modelé le paysage agricole guadeloupéen. Les successions et partages entre héritiers ont contribué au morcellement des terres de sorte que la surface disponible s'est progressivement réduite pour aller de 1 à 5 ha. C'est ce qui a conduit à la formation d'une petite paysannerie, formée de colons et de petits propriétaires, ayant une base de subsistance limitée. Il s'agit pour beaucoup d'agriculteurs non professionnels qualifiés de "cultivateurs", "jardiniers", "paysans" ou "détenteurs d'animaux", dont l'activité agricole n'est pas forcément déclarée mais qui, au regard de leur nombre, ont un poids considérable dans la fourniture du marché alimentaire local. La PAF est décrite par Rasse (2017) comme faisant partie de la majorité des exploitations demeurées ancrées dans "des savoirs écologiques traditionnels". Les autres se sont plutôt tournées vers des systèmes spécialisés ou d'export.

On parle de PAF pour qualifier des systèmes agricoles diversifiés, peu mécanisés et faisant appel à une main d'œuvre familiale. Cette agriculture est familiale dans le sens où la main d'œuvre et l'unité de production sont liées par les liens de parenté. Ainsi l'organisation du travail, la production de revenu et la gestion de ces types d'exploitation sont régies par la famille. Les

---

<sup>33</sup> Pour rappel, l'année 2014 a été déclarée l'année internationale de l'agriculture familiale (AIAF) par l'organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'agriculture (FAO).

<sup>34</sup> Elles correspondent à des structures qui ont un potentiel de production inférieur à 25 000€ (exprimé en Production Brute Standard ; PBS-), qui peut être considéré comme un seuil des exploitations professionnelles.

<sup>35</sup> Nommé TRANSition agro-écologique et ACTion (trans'Act), ce séminaire a rassemblé 70 participants dont 50% d'agriculteurs, le reste étant des chercheurs, formateurs, conseillers ou consultants. Dans le cadre d'une démarche participative, l'objectif de ce dernier était de définir « la Petite Agriculture Familiale, dans le cadre d'une logique agro-écologique ».

productions permettent pour une part de nourrir les membres de l'exploitation, tandis que les surplus sont à destination des marchés de proximité (vente directe). Les PAF pratiquent aussi une forme de "troc", un don/contre-don de produits entre les familles voisines et alliées (Rasse, 2017). Généralement, la production ne permet pas de dégager un revenu suffisant. Le revenu agricole seul ne permet pas de situer ces familles au-dessus du seuil de survie. Aussi la pluriactivité est fréquente. Les ateliers de production sont généralement composés :

- d'un *jaden* (jardin vivrier avec arbres fruitiers) qui permet d'assurer l'alimentation familiale et la vente ou l'échange de surplus ;
- de parcelles en cannes à sucre permettant une garantie de revenu (peu de variation interannuelle de production et de prix, canne vendue à l'usine) ;
- d'élevage afin d'assurer une trésorerie en période de besoins : le bœuf au piquet est une épargne qui permet d'assurer les célébrations familiales comme les baptêmes et les mariages (on utilise communément l'expression de "bovin tirelire").

L'une des caractéristiques de la PAF est de valoriser ses propres ressources dans le but de se soustraire à une dépendance vis-à-vis de ressources externes. La PAF se caractérise aussi par la transmission de savoir-faire, la valorisation, la préservation et la production de "ressources traditionnelles". Ces systèmes, peu capitalistiques et intensifs en travail, sont capables d'alimenter le marché local, tout en demeurant en marge des circuits marchands formels, des systèmes d'aides et des politiques publiques destinées à favoriser la production agricole et le développement rural.

### 1.6.2. Typologie des systèmes de production de la PAF

L'étude de Rasse (2017) a permis d'identifier et de caractériser la diversité des systèmes de production de la PAFAG. Sur la base de ses enquêtes auprès des producteurs, l'auteur distingue et caractérise 6 types de systèmes de production :

#### ➤ *Maraîchage et culture pérenne (ou de sécurité)*

- Ces systèmes se développent sur des surfaces allant de 1 à 6 ha, en Côte sous le Vent ou sur les plateaux de Grande-Terre ;
- Les agriculteurs sont propriétaires ou locataires d'une part du terrain de la famille ;
- L'atelier de maraîchage demande de la main d'œuvre en raison de la multitude d'espèces à cycle court et un entretien sanitaire permanent des cultures ;
- Le conjoint est généralement associé de l'exploitation ;
- Le salaire du ménage est uniquement issu de l'activité agricole : les producteurs avec une famille à charge cherchent avant tout à sécuriser leur revenu ;
- Pour pallier aux risques de mauvaise récolte et aux aléas du marché, ces petits exploitants mettent en place plusieurs stratégies :
  - Le maintien d'une culture pérenne (fleur/christophine) ou d'une culture à forte valeur ajoutée comme l'igname, ainsi que l'intégration d'un atelier d'élevage comme épargne sur pied (en cas d'accident ou de besoin). Ces ateliers nécessitent peu de main d'œuvre et n'engendrent pas de coûts supplémentaires. Dans le cas de la fleur, les charges sont élevées, mais le prix de vente l'est aussi ;
  - La mise en culture de petites parcelles diversifiées (0,01 à 0,3ha) ;
  - La mise en place de cycles maraîchers hors saison (tomates, concombres).

Cette pratique comporte des risques d'échecs non négligeables. Ces risques sont alors compensés par une plus forte valorisation des produits avec des prix élevés. On parle



de "coups" (un "coup de tomate", "un coup de laitue"), une pratique spéculative qui consiste à cultiver en petite quantité des cultures à risques qui peuvent rapporter beaucoup en peu de temps.

- Les investissements liés au maraîchage sont importants : semences, produits phytosanitaires, engrais, matériel d'irrigation. Il a été observé diverses stratégies liées à l'utilisation d'intrants. Ces derniers sont considérés comme une sécurité sur les rendements, mais aussi comme une lourde charge financière et ayant un impact négatif sur la santé. En fonction des ressources de l'exploitation et de la capacité de l'agriculteur à prendre des risques, les pratiques alternatives diffèrent.

#### ➤ *Maraîchage et canne à sucre*

- Ces agriculteurs travaillent en association avec leur conjoint ;
- En GFA sur les plateaux de Grande-Terre, ils cultivent des terres planes, irrigables et mécanisables. Leur système est le même depuis les années 90. Ces agriculteurs ont pu agrandir leur surface de production en louant un second lot de terres au GFA. Ils cultivent aujourd'hui entre 14 et 17 hectares ;
- Leur objectif principal est de maintenir un revenu élevé tout en gardant une sécurité financière et de production avec la canne à sucre ;
- Le maraîchage et les cultures vivrières ont un potentiel de valorisation à l'hectare plus fort que la canne à sucre. Il représente au moins 6 ha de la SAU ;
- Pour assurer cette production, les producteurs ont investi dans du gros matériel et emploient une main d'œuvre permanente à mi-temps ;
- La particularité de ces agriculteurs est de fournir leur production uniquement au marché de gros et/ou à un ou deux grossistes réguliers ;
- La canne à sucre est une garantie de revenu.

#### ➤ *Verger et maraîchage*

- Ces agriculteurs sont proches de la retraite et leur conjoint travaille en dehors de l'exploitation ;
- En Côte Sous le Vent, ils sont propriétaires de leur terrain et cultivent de petites surfaces sur des terrains pentus non mécanisables, allant de 4,5 à 6 ha. Leur objectif est de conserver un capital et d'avoir un revenu (avec le maraîchage) en limitant les charges ;
- Le verger est principalement constitué de manguiers et/ou avocatiers, espèces populaires fréquemment présentes dans les jardins familiaux, qui sont peu sensibles aux maladies et qui demandent peu d'entretien. Ces arbres permettent de valoriser les terrains agricoles tout en constituant un patrimoine à léguer aux héritiers ;
- Concernant l'atelier de maraîchage, qui couvre 0,5 à 1 ha, les pratiques sont conduites de deux façons au sein de ce type :
  - Soit, le maraîchage est peu diversifié pour limiter les coûts liés à la main d'œuvre. On retrouve alors principalement des piments et céleris à cycle long (4 ans), des choux et des cives pour le marché de gros ;
  - Soit, le maraîchage est principalement vivrier et se fait sur de plus petites surfaces (inférieure à 0,5 ha) que les précédents. Il vise l'autoconsommation et les surplus sont destinés à de la vente directe. Le verger est valorisé par des cultures à haute valeur ajoutée, telle que la pitaya, et connaissant de nombreux débouchés : GMS, restaurants, épiceries etc.

➤ *Verger et élevage*

- Il n'a pas été décelé de conformité dans la situation familiale de ces agriculteurs mis à part que le conjoint travaille en dehors de l'exploitation ;
- En Côte au Vent, les surfaces en verger diversifié permettent de préserver le capital foncier. La récolte saisonnée des fruits permet une entrée d'argent régulière avec des coûts d'entretien faibles ;
- Ces exploitations produisaient autrefois des agrumes qui ont dû être détruits après détection de la pathologie "citrus greening". Ces exploitants se sont reconvertis dans une filière organisée et à forte valeur ajoutée comme le café (la mise en place de caféière sous ombrage a été permise par la présence d'autres arbres fruitiers déjà en place comme les bananiers, avocatiers, manguiers) ;
- Dans le cas où le café n'est pas encore en production, les agriculteurs ont une double activité intra ou extra agricole : soit ils font de la transformation de leurs produits, soit ils travaillent dans une autre entreprise ;
- L'élevage au sein de ces systèmes est très diversifié. Les exploitations avec des parcelles pentues ont mis en place des élevages de poules et/ou porcins hors sols, ou encore caprins. Celles avec un accès à des terrains moins pentus s'orientent vers l'élevage de petits cheptels de moins de cinq bovins (ils peuvent aussi occuper de manière informelle des parcelles avoisinantes).

➤ *Elevage et canne à sucre*

- Les agriculteurs de ce type sont les seuls actifs de leur exploitation ;
- Sur les plateaux de Grande-Terre en GFA, ce système peu chronophage permet une situation de pluriactivité ;
- L'élevage bovin (7 à 14 bêtes) est conduit de manière "traditionnelle", au piquet. Le cheptel de bovins est considéré comme une "épargne sur pieds" pour faire face à des dépenses imprévues et/ou importantes ;
- Les surfaces exploitées varient entre 6 et 8 ha avec une partie consacrée au pâturage des animaux ;
- La canne à sucre, qui sécurise le revenu agricole, est maintenue sur les mêmes surfaces qu'à l'installation ;
- On observe deux façons différentes de gérer les parcelles en canne à sucre et en pâturage au sein de ce type :
  - Soit, les agriculteurs sont en GFA et la canne à sucre couvre 40 à 60% de la SAU. Ces deniers sont suivis par des techniciens et ont recours à des prestataires pour le travail du sol, la coupe et la livraison. Il n'y a pas de rotation, les surfaces de pâturage et de canne à sucre sont fixes. La canne à sucre est plantée sur les parcelles où le potentiel de rendement est le plus élevé ;
  - Soit, les exploitations sont dans les Grands-Fonds, la surface en canne à sucre est plus réduite et couvrent 10 à 15 % de la SAU. Le travail se fait entièrement à la main et le transport vers les usines est privé. La canne à sucre tourne avec le pâturage tous les 5 ans. On observe la présence d'un jardin créole itinérant sans intrants dont la production est destinée à l'autoconsommation.

- Malgré la volonté de réduire les produits de synthèse, notamment les herbicides, par le sarclage et la rotation, les agriculteurs voient peu l'intérêt de limiter les intrants de la canne à sucre.

➤ *Elevage et jardin*

- Ces agriculteurs n'ont pas ou plus d'enfants à charge ;
- L'insécurité foncière liée au faire valoir de l'indivision est compensée par la stabilité de la double activité ;
- Ces systèmes de production, allant de 1 à 7 ha, sont les mêmes que ceux mis en œuvre par leurs parents ;
- Ce type se caractérise par la présence d'un atelier d'élevage comme ressource financière régulière et d'un atelier de culture sous forme de *jaden* comme ressource financière secondaire ;
- Le principal objectif de la production est de satisfaire un maximum les besoins alimentaires de la famille en produits sains et de qualité ;
- De nombreux arbres fruitiers sont répartis de manière aléatoire sur le terrain, aucun travail n'est consacré à cette ressource. La récolte ponctuelle des fruits permet d'assurer un complément de liquidité ;
- La double activité permet aux agriculteurs de ne pas être dépendants du revenu agricole. La commercialisation n'est pas au cœur de l'activité qui ne répond pas à la seule rationalité économique.

## 1.7. Organisation, encadrement et conseil agricole

### 1.7.1. Le modèle coopératif d'attribution des aides publiques

Dans le contexte Antillais, les producteurs agricoles se confrontent à des coûts de production élevés liés à la petite taille des exploitations et à la difficulté de réaliser des économies d'échelle qui s'alourdissent avec les risques climatiques, la pression parasitaire, l'insularité et l'isolement (niveau élevé des prix des semences, des intrants et des équipements importés de métropole). Pour faire face à ces difficultés, ils bénéficient de dispositifs d'aides publiques.

➤ *Les acteurs de dispositifs d'aide publique POSEIDOM*

Les aides du premier pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) sont définies en Guadeloupe par le Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité des Départements d'Outre-mer (POSEIDOM) depuis 1989. Ses objectifs opérationnels portent sur l'amélioration de l'auto-provisionnement des DOM, le développement de filières de diversification organisées et structurées, la consolidation des filières canne à sucre et banane. Ce programme annuel est financé par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et correspond à un ensemble de mesures spécifiques pour soutenir l'agriculture des régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne telles que la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Mayotte depuis 2012, les îles Canaries, les Açores et Madère.

Le programme POSEI France est un dispositif national placé sous l'autorité conjointe du ministère chargé de l'agriculture et du ministère chargé de l'Outre-mer. La mise en œuvre du programme POSEI bénéficie d'une double coordination : une instance de pilotage au niveau national et des instances de pilotage au niveau local. Les Directions de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) sont définies comme autorités coordinatrices du suivi de la

mise en œuvre et du contrôle des programmes et des règlements nationaux et communautaires. Les mesures du programme POSEI France sont gérées en Guadeloupe par les organismes payeurs agréés, à savoir l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM) pour le premier pilier et l'agence de services et de paiement (ASP) pour le second pilier et les aides relatives aux primes animales aux éleveurs de ruminants. L'ODEADOM est le premier organisme payeur des aides pour l'agriculture ultramarine aux côtés de l'ASP, il est tenu d'assurer le suivi et le bilan de l'ensemble de ces mesures sous forme d'un rapport annuel d'exécution.

➤ *Conditions d'octroi et répartition des aides*

L'octroi des aides POSEIDOM est conditionné par l'appartenance des producteurs à des Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole (SICA) qui ont reçu l'agrément d'Organisation de Producteurs (OP) ; collectif reconnu par l'État pour la commercialisation groupée. Depuis sa création, l'ODEADOM incite les producteurs à se regrouper en OP afin de recevoir l'aide nationale à l'encadrement et à l'appui technique, l'aide communautaire à la commercialisation locale et à l'accompagnement des producteurs (POSEIDOM), ou encore l'aide à la promotion aux produits Peyi (produits locaux). Au vu de la répartition des aides POSEI en Guadeloupe en 2015, on constate une large captation par la filière banane, principale culture d'exportation<sup>36</sup> (Orain 2017). Elle dispose de 46,2% de ces aides, la canne en ayant 26,2% suivi de l'élevage avec 12,7%. Les productions végétales pour la diversification ne disposent que de 8,4% des aides. On l'a vu, lors des années 75-80, le développement socio-économique de la Guadeloupe est passé par le renforcement du modèle agro-industriel-exportateur. Des coopératives ont été créées pour développer les nouvelles filières d'exportation, dont une partie des productions était à destination du marché local. Ces coopératives peinent toujours à se structurer et à se maintenir. Le modèle agro-exportateur demande un financement conséquent pour qu'il soit conservé. La disparité de répartition des aides trouve aussi son explication dans l'inadéquation des mécanismes d'attribution des aides à l'organisation peu structurée des filières de diversification (pour le marché intérieur), en fait à la réalité de l'agriculture et de l'élevage en Guadeloupe..

### **1.7.2. Un modèle de coopération inadapté aux réalités de la diversification en Guadeloupe**

➤ *Historique de formation des coopératives et groupements agricoles*

La structuration coopérative des filières agricoles a historiquement d'abord concerné les cultures d'exportation. Dans les années 50, les premières CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériau Agricole) se créent pour les travaux mécanisés de plantation, entretien, coupe et récolte des cannes. En 1958, la banane d'exportation se dote de trois groupements en vue de bénéficier d'aides publiques pour faire face aux risques cycloniques. Ces groupements vont fusionner pour former une association des producteurs de bananes de Guadeloupe et Martinique (ASSOBAN). La filière de bananes d'exportation est jusqu'à aujourd'hui la plus structurée. Dans les années 70, des SICA maraichères et fruitières se créent puis disparaissent, notamment à cause de pertes dues aux ravageurs. Dans les années 80, les coopératives deviennent de plus en plus conséquentes (grand nombre d'adhérents, grandes quantités de production), et sont soutenues par des fonds publics. À cette époque, des SICA cannières se créent par bassin de production. Elles assurent un

---

<sup>36</sup> En 2014, le secteur de la banane avait reçu près de 30 millions d'euros, celui de la canne/sucre/rhum environ 18 millions d'euros et la diversification végétale 6 millions d'euros seulement (Leclerc, 2017).

encadrement technique, la vente d'intrants et la distribution de financements publics. Les années 90, sont marquées par la création et la disparition de grosses coopératives (Leclerc, 2017).

➤ *La faible représentativité des productions de diversification dans les OP*

Les filières de diversification pour le marché local sont peu structurées en OP reconnues, comparé aux filières canne et banane. En quarante ans, plus de 20 coopératives mises en place pour la commercialisation des produits locaux ont été créées et ont disparu (Delcombel, 2005). Il existe aujourd'hui quatre coopératives reconnues OP pour les fruits et les légumes, toutes sous un format de SICA :

- Caraïbes Melonniers (Le Moule)<sup>37</sup> ;
- SICA des Alizées (Basse-Terre) ;
- SICAPAG (Petit-Bourg)<sup>38</sup> ;
- La SICA Caribéenne de Fruits et Légumes (SICACFEL à Saint-François).

Ces 4 OP ne représentent que 127 producteurs de fruits et légumes (nombre stable depuis 2014<sup>39</sup> ; ODEADOM 2017 ; Orain 2017), ce qui exclut de l'accès aux aides à la production environ 98% des exploitants agricoles. Ce manque d'engouement pour adhérer aux SICA vient des échecs rencontrés antérieurement qui ont rendu les producteurs réticents à s'engager dans toute action collective de ce type. De plus l'affiliation à une OP implique le respect de règles strictes comme celle de l'apport total (quand on s'engage, on apporte tout ce qui est produit), la production à fort volume ainsi que le suivi d'une comptabilité faite et fiable. Une des raisons de ces échecs réside aussi dans l'inadéquation entre l'objectif des SICA, qui relève d'une logique économique adaptée à de gros volumes à commercialiser, et celui des petites exploitations dont l'objectif peut être autre, notamment avec la forte dimension pluriactive des petits producteurs et le mode de commercialisation très répandu de la vente directe (Delcombel, 2008). Les SICA sont surtout organisées autour de trois cultures principales, la tomate, le melon et l'ananas. Aussi, les conditions d'éligibilité instaurées dans ces groupements en termes de volumes de récolte ne sont pas adaptées aux petites exploitations diversifiées qui constituent une majorité en Guadeloupe ; elles représentent en effet plus de 80% des exploitations et plus de 50% de la SAU. De fait, seul 15 à 20% des productions de diversification passent par les OP (Rasse, 2017). Jusqu'à 60% de la production agricole Guadeloupéenne s'écoulerait en dehors des circuits formels de commercialisation. S'agissant de la production animale, il existe deux coopératives en viande bovine : Cap' Viande (Baie Mahault) et SICA PEBA (Cap Viande). Or, 75% de la viande bovine consommée en Guadeloupe est produite par des "détenteurs d'animaux", les coopératives ne fournissent l'abattoir départemental qu'à hauteur de 25%<sup>40</sup> (R.G., Abattoir départemental, 2018). Autrement dit, les primes ne sont perçues que par seulement ¼ des producteurs. Ces chiffres

---

<sup>37</sup> Caraïbes Melonniers est une OP à cheval sur la Martinique et la Guadeloupe et se compose de 32 producteurs (3 en Martinique et 29 en Guadeloupe). Elle produit 4500 tonnes de Melon et 200 tonnes d'autres produits (tout sauf canne et banane). 60% de sa production est exporté vers la métropole, le reste est destiné au marché local (Mme N., 2017).

<sup>38</sup> La SICAPAG n'a pas répondu aux sollicitations dans le cadre de cette étude. Au cours d'entretiens avec d'autres acteurs du secteur agricole, il a été constaté que cette OP de grande importance fournit, en plus de produits Guadeloupéens, des fruits et légumes produits en France hexagonale, ou des tubercules (ignames) produits au Costa Rica.

<sup>39</sup> L'évolution tendancielle du nombre des producteurs sur la période 2007-2015 est positive à +5,1% par an en moyenne.

<sup>40</sup> Pour le porc en revanche, les deux coopératives existantes (COOPORG et Karukera Porc) représentent plus de 95% des volumes d'abattage.

remettent en cause la représentativité des OP en termes d'opérateur concentrant les productions (MJE, 2015).

➤ *Inadéquation du modèle coopératif à la réalité locale*

La crise du modèle coopératif va progressivement jeter sur lui un certain discrédit. Les agriculteurs sont perçus comme "individualistes et non professionnels" par certains acteurs institutionnels. La gestion des groupements est dite "difficile", leur accompagnement par l'État est considéré comme "mauvais" (Leclerc, 2017). Les travaux de Delcombel (2008) permettent de nuancer ces points de vue. L'auteur approfondit d'abord l'argument de l'individualisme des producteurs. Certains agriculteurs ont connu de mauvaises expériences avec le modèle coopératif par le passé. Ils ont dû quitter les coopératives car ils perdaient de l'argent. Ne percevant plus d'aides, les exploitants agricoles se sont adaptés en tendant vers toujours plus d'autonomie. Ceci a conduit à des situations où des exploitations très autonomes individuellement décident de se joindre en groupement afin de bénéficier des aides financières distribuées à travers des structures collectives. Quelque part, les producteurs sont contraints et forcés de travailler ensemble (car les aides, qui sont vitales, sont conditionnées au regroupement) alors qu'ils n'ont pas, au préalable, construit de vision de groupe ; la dynamique collective est artificiellement créée. Ainsi, on trouve des structures communes dans lesquelles les membres ne s'impliquent pas, qu'ils ne s'approprient pas : "Ils se mettent en groupe pour obtenir un avantage immédiat et ça ne dure pas, parce que dès l'origine il n'y a pas de vision et de volonté commune" (M.D., CAG, 2018). Delcombel (2005) constate que les coopératives sont conçues comme des moyens de distribution de fonds publics et que la gestion de ces structures se fait sans stratégie de développement. Les échecs des organisations coopératives sont pour beaucoup dus à des structures qui n'ont pas été appropriées par les adhérents, la gestion étant surtout consacrée à sa survie. Ainsi, on se trouve dans une situation où l'administration reproche aux producteurs de ne créer les coopératives que dans le seul but de bénéficier des subventions, sans porter une véritable dynamique collective, alors que les producteurs, ayant besoin de financements publics, s'adaptent simplement aux règles administratives et proposent des projets "finançables" qui répondent juste aux attentes de l'administration (Delcombel, 2008).

Un autre facteur d'explication renvoie à une forme d'antagonisme entre les objectifs des petits exploitants (qui dépendent d'un ensemble de contraintes et de besoins spécifiques), et ceux des OP qui relèvent d'une logique économique adaptée à la commercialisation de gros volumes, et qui, à ce titre, ne tiennent pas compte des différents degrés de diversification. Les délais de paiements étant relativement longs quand la vente passe par les SICA, les petits exploitants favorisent donc des modes de commercialisation leur permettant d'obtenir une rémunération rapide. Ces producteurs sont souvent pluriactifs. Sans gros investissement en matériel, la recherche d'un revenu rapidement obtenu est logiquement privilégiée à celle d'un revenu optimisant les facteurs de production. L'auteur souligne par ailleurs que la structure du marché interne en Guadeloupe est bien particulière, avec une dichotomie ville/campagne beaucoup moins prégnante qu'en métropole (modèle périurbain de l'agriculture). Selon son analyse, la non prise en compte de cet élément a conduit à l'échec du modèle coopératif pour les filières ayant vocation à fournir le marché local. Ses travaux concluent à une inadéquation du modèle coopératif aux réalités locales : "La promotion et le soutien du modèle coopératif résulte de l'attitude fortement assimilationniste de l'État français, peu enclin à traiter différemment des territoires pourtant spécifiques, et qui a conduit à implanter un outil inadéquat pour le développement agricole de la Guadeloupe" (Delcombel, 2008).

### 1.7.3. La difficile intégration de la PAF au système d'aides publiques

La structuration socio-économique de la Guadeloupe, basée sur un système d'import-export auquel participent surtout les filières traditionnelles, justifie la mobilisation de la majeure partie des aides POSEI. Cette disproportion tend à une marginalisation des autres productions, comme l'élevage et la diversification, qui sont essentiellement produites par la PAF.

L'étude MJE (2015) montre que face à la forte structuration des filières traditionnelles, les filières de diversification rencontrent trois grands freins à leur développement :

- Elles ne sont pas ou sont insuffisamment structurées ;
- Elles sont faiblement éligibles aux crédits du POSEI ;
- Elles sont en attente d'un accompagnement accru, à la fois administratif, technique et financier, de la part de leurs référents naturels que sont les Chambres de l'Agriculture (CA).

Depuis une dizaine d'années, des volontés d'aider le développement de la PAF émergent au sein des politiques. Mais ces nouvelles tendances génèrent des débats sur la répartition du montant entre les différentes filières, ce qui provoque des tensions, car elles remettent en cause l'enveloppe du POSEI, qui est fixe (MJE, 2015). Cette situation est source de rapports de force, de pressions et de résistances renforcées par l'aspect vital des aides en faveur des deux filières traditionnelles (forte concurrence sur les marchés internationaux et forte dépendance aux subventions pour assurer leur maintien). La situation s'envenime d'autant plus depuis 2017 alors que l'Union Européenne a déclaré la baisse de l'enveloppe créditée à la filière banane et surtout la fin des quotas sucriers.

### 1.7.4. Les principaux acteurs du conseil et de l'encadrement agricole

Le conseil agricole aux producteurs est effectué par la Chambre d'Agriculture de Guadeloupe (CAG), les SICA et les OP.

#### ➤ *La Chambre d'Agriculture*

Pour rappel, les Chambres d'Agriculture ont été créées en 1924. Ces établissements publics dirigés par des élus représentent l'ensemble des acteurs du monde agricole, rural et forestier. Le réseau des Chambres d'Agriculture est investi de trois missions (Code rural amendé par Loi d'avenir de l'agriculture du 13 octobre 2014) :

- Contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières ;
- Accompagner dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi ;
- Assurer une fonction de représentation auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

Présentes au niveau départemental, régional et national, les CA sont constituées de 4 200 élus et emploient plus de 8 000 personnes. Pour le cas de la Guadeloupe, au cours des années 2000, des restrictions budgétaires ont contraint la CAG à réduire ses effectifs et à adapter la conduite de son conseil à de nouvelles contraintes<sup>41</sup>. En voyant ses effectifs de techniciens drastiquement diminués, la CA a perdu de son omniprésence (Orain, 2017). Sa posture de conseil a aussi évolué dans la mesure où le conseiller agricole n'est pas plus le seul détenteur d'un savoir diffusé de

---

<sup>41</sup> À ce jour, la CAG représente 7 millions d'euros de budget et 67 personnels (Antilles Agricole, 2017).

manière descendante aux agriculteurs dans un contexte de transition agro-écologique où les paradigmes liés à la production et à la valorisation de l'agriculture changent et où l'on s'intéresse aux systèmes de production complexes (associations et rotations de cultures) et soumis à l'incertitude (systèmes moins maîtrisables qui ne rentrent pas dans le moule technique habituel) développés par la PAF.

### ➤ *Le rôle des SICA et CUMA*

Les Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole (SICA) correspondent au modèle de coopérative retenu par les décideurs de la politique agricole en Guadeloupe. Comme dit *supra*, les SICA sont fortement liées aux subventions agricoles, car le POSEI, entre autres, est distribué via des structures collectives. Dans la plupart des cas les SICA gèrent la collecte, le conditionnement, la distribution des productions (soit par leurs propres moyens avec leurs propres camions et hangars, soit par sous-traitance). Le rôle des techniciens des SICA est scindé entre du travail administratif (gestion des dossiers de subventions, des déclarations de surfaces), du conseil technique et du travail commercial. Ce dernier passe notamment par la gestion des calendriers de productions, afin de garantir un approvisionnement continu des clients. Le suivi des livraisons des producteurs (traçabilité, factures), permet ensuite lors du paiement d'attribuer la subvention du POSEI, qui est lié aux quantités livrées.

Les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) sont majoritairement présentes pour la filière de la canne à sucre. Compte tenu des machines nécessaires aux travaux de la canne les producteurs canniers passent par des CUMA pour les travaux de plantation, coupe et récolte. Les CUMA fournissent des intrants, le conseil agricole et effectuent les travaux pour les producteurs.

### ➤ *Émergence de nouveaux acteurs du conseil agricole*

À l'origine, les missions de développement agricole sont soutenues par des financements publics avec la Chambre d'Agriculture (CA). Les organisations coopératives assurent l'encadrement et endossent le rôle de relai. L'appui étant initialement orienté vers un soutien aux filières canne à sucre et banane, il y a eu spécialisation du conseil agricole. Cette organisation "spécialisée" va connaître une mutation due à l'évolution du mode de financement. Passant d'un financement pluriannuel pérenne à un système concurrentiel sur appels à projets, de nouveaux acteurs du conseil agricole ont émergé (Orain, 2017). Des groupements de producteurs se créent sous différents statuts comme des SICA sans l'agrément "Organisation de Producteurs", les "Groupements de Développement Agricole"<sup>42</sup> (GDA), les "Groupements d'Intérêts Économique"<sup>43</sup> (GIE) et plus récemment, les "Groupements d'Intérêts Economiques et Environnementaux"<sup>44</sup> (GIEE). Ces formes d'organisation qui émergent à l'initiative de producteurs se réunissent autour de valeurs communes, c'est le cas pour le GDA Ecobio ou le

---

<sup>42</sup> Groupement de Développement Agricole : il est constitué d'agriculteurs volontaires d'un secteur donné, qui se regroupent dans le but d'apporter un appui aux adhérents du GDA dans la conduite de leur exploitation, au travers d'activités de groupe et de projets collectifs. Ces groupements peuvent être appuyés par la Chambre d'Agriculture.

<sup>43</sup> Le Groupement d'Intérêt Économique : ce statut permet à ses membres de mettre en commun certaines de leurs activités afin de développer ou accroître les résultats de celles-ci, tout en conservant leur individualité. Ils peuvent par exemple organiser la commercialisation groupée de leurs productions, et ainsi mutualiser leurs produits sur un point de vente commun.

<sup>44</sup> Le Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental Créés dans le cadre de la loi d'Avenir en 2014, les GIEE sont un outil pour la mise en œuvre de la transition agro-écologique des exploitations.



GIEE Kann'Bio regroupant des producteurs en Agriculture Biologique, ou autour d'un objectif commun, comme approvisionner Lizin' Santral pour le GIE Agrilokal. Contrairement aux OP où des exploitants au fonctionnement très individualisé rejoignent un groupement dans le seul but de bénéficier des aides financières et se voient contraints de "travailler ensemble" sans avoir construit au préalable de vision commune ou de dynamique collective, les GIE et GIEE ne sont pas "artificiellement" créés. Les membres se rejoignent volontairement autour d'un objectif ou d'une vision commune. Ils s'investissent et s'approprient le groupement, ce qui est gage d'une probable pérennité, car les échecs passés des organisations coopératives sont pour beaucoup dus à des structures qui n'ont pas été appropriées par les adhérents, dont la gestion était surtout consacrée à sa survie. On dénombre 7 GIE et 6 GIEE en cours de création sur le territoire. Chacun détient son propre fonctionnement et cahier des charges. En matière de conseil, des consultants agricoles proposent aussi leurs services pour des missions d'appui technique ainsi que les agro-fournisseurs qui disposent de leurs propres techniciens.

Ainsi, dans le contexte actuel de réduction budgétaire l'État/la Région/l'Union Européenne, conduisent les acteurs du développement et du conseil agricole à "faire ensemble" via des appels d'offre visant à financer des programmes pluriannuels. Aujourd'hui les salariés des SICA, OP et de la CAG passent beaucoup de temps dans la concertation et la formulation de réponses à des appels d'offre pour des projets qui vont assurer tout ou une partie de leurs salaires. La plupart des structures sont dépendantes de ces financements issus d'appels à projet pour la pérennité de leurs activités (Leclerc, 2017)

## DONNEES GENERALES ET GRANDES TENDANCES

### 1.8. Les évolutions du secteur agricole guadeloupéen

#### 1.8.1. La SAU en baisse et une surface moyenne de 4 ha

Du recensement agricole de 2010 émergent des phénomènes saillants quant à l'évolution du secteur agricole en Guadeloupe. On observe en premier lieu une baisse du nombre des exploitations agricoles et une réduction de la superficie agricole utile. En moyenne, 420 exploitations disparaissent chaque année. La baisse se confirme, et s'accroît même par rapport à la décennie précédente où 370 exploitations disparaissaient par an. La structuration concerne surtout la filière canne où le nombre de moyennes et grandes exploitations est passé de 490 à 577 entre 2000 et 2010. À l'inverse, dans les autres grandes filières, les effectifs d'exploitations de classe moyenne et grande sont en diminution (Agreste, 2011).

La Superficie Agricole Utilisée (SAU) diminue également. De 2000 à 2010, la SAU passe de 41 622 ha à 31 768 ha, soit une baisse annuelle de près de 1 000 ha. Là encore, la tendance s'accroît par rapport à la décennie précédente au cours de laquelle 450 ha, en moyenne, n'étaient plus exploités chaque année. Le taux de disparition des petites exploitations est plus rapide que celui des moyennes et des grandes, ce qui traduit les effets de la réforme foncière et une concentration du foncier<sup>45</sup> (Agreste, 2011).

L'exploitation guadeloupéenne a une SAU moyenne qui tend à progresser. Elle est passée de 3,5 ha en 2000 à 4,1 ha en 2010. Du fait de son histoire agraire et de l'exiguïté du territoire, la Guadeloupe est soumise à des contraintes spatiales fortes, qui sont renforcées par le

---

<sup>45</sup> C'est probablement lié à la dynamique des exploitations bananières où le phénomène de concentration des terres et du capital est plus important qu'ailleurs.

développement de l'urbanisation et les effets du tourisme (forte pression immobilière). En conséquence, les exploitations guadeloupéennes sont "atomisées" et très morcelées, avec une SAU qui va de 4 ha à 5 ha en moyenne<sup>46</sup>. Dans la logique productiviste, la petite taille est compensée par une stratégie de rationalisation de l'utilisation des surfaces, ainsi que le recours à des techniques modernes de production afin de tirer un meilleur parti du foncier (Coudoux, 2005). Elles expliquent en outre l'importance de la pluriactivité des chefs d'exploitation (Agreste, 2010).

### **1.8.2. Deux piliers de l'emploi agricole : les chefs d'exploitation et la main d'œuvre familiale**

En Guadeloupe, 13 057<sup>47</sup> personnes participent régulièrement au travail qui est nécessaire au fonctionnement des exploitations agricoles (Agreste, 2011) dont :

- 7 941 chefs d'exploitation et co-exploitants ;
- 1 447 autres actifs familiaux ;
- 1 876 salariés permanents ;
- 1 793 conjoints non co-exploitants.

Ces emplois permanents sont complétés par 11 142 salariés saisonniers occasionnels. Le milieu agricole est essentiellement masculin. Toutefois, parmi les emplois agricoles, on compte 1 749 femmes qui sont chefs d'exploitation et 3 963 femmes travaillant dans l'agriculture.

#### **➤ Données liées aux chefs d'exploitation et co-exploitants<sup>48</sup>**

Les chefs d'exploitation et les co-exploitants constituent le pilier de la main d'œuvre agricole ; ils sont 7 941 et représentent 56 % du travail. Face à la tendance générale de baisse des actifs agricoles, les chefs d'exploitation résistent mieux que les autres catégories. Depuis 2000, ils sont en diminution de 34 %, alors que les autres actifs familiaux baissent de 48 % et les salariés permanents de 63 %. En proportion, la part du travail familial progresse : elle est de 68 % en 2010 contre 65% en 2000 (en 2010 : 5341 UTA Familiales, pour 7 836 UTA totales). Le travail hors cadre familial concerne 12 969 personnes en 2010, contre 11 968 en 2000. Les 1 876 salariés permanents sont essentiellement recrutés dans les grandes exploitations (1 404 salariés) et les moyennes (336). Parmi eux, 60 % sont salariés d'exploitations bananières. La main d'œuvre saisonnière représente 7 % de la main d'œuvre totale en 2010, et 4,3 % en 2000. La main d'œuvre des CUMA et ETA représente 2,4 % de la main d'œuvre totale. La part des femmes dans l'agriculture guadeloupéenne maintient sa progression : elles représentent désormais 22 % des chefs d'exploitation, contre moins de 19 % en 2000. Les exploitations individuelles sont fortement majoritaires, elles représentent 96,6 % des exploitations guadeloupéennes (98,5 % en 2000). La forme sociétaire (3,4 % des exploitations) tend cependant à se développer : on dénombre 269 formes sociétaires (110 en 2000), principalement des EARL, des SCEA et SA. Ce type d'exploitation en société est beaucoup plus répandu parmi les moyennes et grandes exploitations (11 %). 14 % des chefs d'exploitations et des co-exploitants ont moins de 40 ans, ils étaient 23 % en 2000. La filière maraîchage compte le plus de jeunes agriculteurs de moins de 40

---

<sup>46</sup> Un autre contour de l'agriculture est constitué par les déclarations annuelles des surfaces des agriculteurs réalisées dans le cadre du système intégré de gestion et de contrôle (SIGC). En 2012, 5 120 agriculteurs ont réalisé une déclaration surface, pour une surface cumulée de 27 355 ha, soit une surface moyenne déclarée de 5,4 ha. (Ducrot, DAAF, 2014).

<sup>47</sup> Parmi celles-ci, 11 181 sont des personnes appartenant à la famille du chef d'exploitation.

<sup>48</sup> Agreste, 2011.

ans (20 %). Certaines zones agricoles se distinguent par un taux de jeunes agriculteurs plus élevé que la moyenne, comme le Nord Grande-Terre, l'Est Grande-Terre, la Côte sous le vent ou la Côte au vent de Basse Terre.

### ➤ *La dimension familiale de l'agriculture*

La notion d'agriculture familiale renvoie à celle d'une unité où la production est majoritairement assurée par le chef d'exploitation et des membres de sa parenté (conjoint, enfants, etc.)<sup>49</sup>. Cette agriculture familiale prédomine sur la majorité des types d'exploitations de Guadeloupe et concerne toutes les classes économiques, y compris les grandes exploitations. Ainsi, 94% des exploitations du territoire guadeloupéen peuvent être considérées comme de type familial. Ce taux est plus élevé pour les petites exploitations (97%) que pour les moyennes (90%) et les grandes (46%), qui ont logiquement besoin d'une main d'œuvre complémentaire<sup>50</sup>. Le travail sur l'exploitation est apporté à 90 % par la famille, représentée à 80 % par le seul travail du chef d'exploitation. Le conjoint ou un membre de la famille participe aux travaux dans près de la moitié des exploitations. Les exploitations familiales où le chef d'exploitation est principalement agriculteur représentent 2 591 exploitations, soit près de 35 % des exploitations recensées en 2010. Ces exploitations sont concentrées sur les bassins canniers de la Grande-Terre et du Nord Basse-Terre (Ducrot, DAAF, 2014).

Enfin, les chefs d'exploitation principalement agriculteurs sont 22 % à disposer d'une activité extérieure à l'exploitation. Ils sont en majorité employés (6%) ou artisans-commerçants (4%). La pluriactivité est ainsi très marquée sur l'ensemble des agriculteurs du recensement agricole 2010 : 44 % des chefs d'exploitation ont une activité en dehors de l'exploitation, sachant qu'en moyenne les chefs d'exploitation sont occupés à mi-temps sur leur exploitation. La pluriactivité est majoritairement le fait de chefs d'exploitation qui ont une profession principale hors de l'exploitation (3/4 des pluriactifs)<sup>51</sup>.

### **1.8.3. Les tendances de commercialisation et de valorisation des produits<sup>52</sup>**

Sur les 7802 exploitations recensées en 2010 :

- 592 pratiquent une activité de transformation, de valorisation de produits végétaux et animaux, ou d'accueil/restauration ;
- 55 pratiquent l'hébergement ou la restauration ;
- 4 490 exploitations commercialisent des produits par circuit court.

Une majorité d'exploitations agricoles utilise un ou plusieurs circuits courts pour commercialiser leur production. En effet, 57% des exploitants déclarent vendre une partie de leurs produits via un circuit comprenant au plus un intermédiaire. La proportion du chiffre d'affaires réalisé par ce mode de distribution dépasse les 75 % pour 39 % de ces exploitations. Les modes de commercialisation en circuit court les plus employés sont :

---

<sup>49</sup> Cette structure essentiellement familiale de la main d'œuvre est le principal facteur de définition de l'agriculture familiale. ("Les agricultures familiales du monde, définitions, contributions et politiques publiques.", CIRAD, mai 2013 cité par Ducrot, DAAF, 2014).

<sup>50</sup> Le travail complémentaire est apporté par une main d'œuvre ponctuelle (saisonniers, ETA ou CUMA) dans 68 % des exploitations, ou par une main d'œuvre salariée dans 4 % des exploitations.

<sup>51</sup> La profession principale de ces exploitants est : employé (70%), puis artisans-commerçants (17%). Les agriculteurs dont l'activité principale est sur l'exploitation, mais qui ont une activité secondaire, sont également principalement employés (52%) et artisans-commerçants (30 %).

<sup>52</sup> Agreste, 2011.

- à 42 % la vente à un commerçant détaillant ou revendeur (boucher, épicier, marchand de fruits et légumes) ;
- à 31 % la vente au bord de champ ;
- à 12% la vente sur les marchés.

À noter, 25 producteurs sont certifiés en agriculture biologique et 293 envisagent de commencer une conversion "bio" dans les cinq ans à venir. Sur l'ensemble des producteurs recensés, 8 % pratiquent une activité de transformation ou de valorisation de produits végétaux et animaux, ou d'accueil/restauration. Parmi ceux-ci, 76 exploitants en tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires.

## 1.9. Eléments sur les systèmes de cultures et les systèmes d'élevage

### 1.9.1. Caractérisations des différentes cultures

#### ➤ *La canne à sucre*

- Elle est présente dans pratiquement toutes les exploitations ;
- Selon le RA 2010, 4 312 exploitations agricoles produisent de la canne à sucre, soit 55% du nombre total des exploitations, ce qui représente une surface totale de 14 173 ha<sup>53</sup> ;
- Elle peut être cultivée sur 1 à 200 ha, ce qui est associé à deux objectifs distincts :
  - La valorisation d'un foncier à moindre coût pour les faibles surfaces ;
  - La création d'un revenu pour les plus grandes.
- Pour les plus grandes surfaces, la majorité des opérations sont réalisées par prestations de service si bien que cette culture demande peu de travail ;
- Du fait d'un risque commercial faible (vente à l'usine de Gardel), elle assure un revenu fixe à l'exploitant.

#### ➤ *La banane export*

- Selon le RA 2010, la superficie en banane est passée de 5 009 ha en 2000 à 2 453 ha en 2010 (Agréste, 2011) ;
- Selon AGRIGUA (2015), l'occupation de la culture de la banane export s'élève à 2 055 ha et représente 8% de la SAU totale en Guadeloupe ;
- Pour la récupération des plants, les agriculteurs utilisent soit des vitroplants, soit des rejets d'une autre parcelle ;
- L'utilisation de rejets implique une étape de préparation des plants. Les agriculteurs ont systématiquement recours au parage (nettoyage mécanique du bulbe) qui peut être complété par un pralinage qui correspond à un traitement phytosanitaire du bulbe. Ces deux opérations ont pour but de lutter contre les charançons et les nématodes. Le fait de préparer les plants avant la plantation permet de limiter le recours aux insecticides ultérieurement (Bézar, 2017) ;
- Les ravageurs qui affectent le plus les bananiers en Guadeloupe sont le charançon noir (*Cosmopolites sordidus*) et les nématodes (*Radopholus similis* et *Pratylenchus* spp) (Bézar 2017 cite Ramaël, 2012). Les larves des charançons se nourrissent de l'intérieur du bulbe ou du pseudo-tronc ;

---

<sup>53</sup> Sur 26 333 ha de surfaces déclarées en 2015, elle représentait 13 140 ha, soit 52% de la SAU totale (AGRIGUA, DGS 2015).

- Pendant longtemps la lutte contre le charançon s'est faite avec la chlordécone, un insecticide organo-chloré aux effets nocifs sur l'environnement et la santé humaine, désormais interdit dans l'Union Européenne. Les nématodes sont quant à eux responsables de lésions au niveau des racines et du pseudo-tronc, ce qui permet l'installation de champignons à l'origine de nécroses (Bézar, 2017 cite Odimba et al., 2013).
- Les maladies affectant les bananiers sont nombreuses, mais c'est la cercosporiose noire, arrivée récemment dans l'archipel, qui est au cœur des préoccupations actuelles, étant considérée comme la maladie la plus dévastatrice (Bézar, 2017 cite Lassoudière, 2014).
- Au cours de l'année 2013, les expéditions totales de bananes de la Guadeloupe vers l'Union européenne ont progressé de 10 % par rapport à 2012 pour atteindre 71 117 tonnes. La surface brute de la banane (2 126 ha) avec de récentes installations en Grande-Terre a contribué à cette évolution positive. La progression a débuté en 2012 (4 % de plus par rapport à 2011) malgré l'apparition de la cercosporiose noire sur l'ensemble du territoire guadeloupéen (Agreste, 2014). En 2016, après une année 2015 en berne, les expéditions s'élèvent à 66 208 tonnes (Agreste, 2017).
- La banane guadeloupéenne garde des prix fermes, avec un prix moyen payé au producteur en 2016 qui augmente de 2 centimes pour s'établir à 0,64 €/kg (Agreste, 2017).

#### ➤ *L'ananas*

- L'occupation de la culture de l'ananas représente 0,57% de la SAU totale en Guadeloupe, (AGRIGUA, 2015) ;
- C'est une culture que l'on ne rencontre quasiment que dans le Nord Basse-Terre ;
- Elle permet de dégager une très forte valeur ajoutée par hectare du fait de risques agricoles et commerciaux faibles ;
- Elle est toutefois très coûteuse en intrants et en travail, notamment depuis l'interdiction de certains herbicides, ce qui implique un sarclage manuel supplémentaire ;
- La commercialisation est principalement orientée vers les SICA.

#### ➤ *Les cultures maraîchères<sup>54</sup>*

- L'occupation des cultures maraîchères représente 1 % de la SAU totale en Guadeloupe, (DSG 2015, AGRIGUA) ;
- Leur présence sur une exploitation est conditionnée par l'accès à l'eau d'irrigation qu'elle soit agricole ou pompée directement en rivière ;
- La surface qui leur est consacrée varie entre 0,5 et 1,5 ha et elles sont en rotation avec de la friche ;

---

<sup>54</sup> L'exposé de la caractérisation des principales cultures de Kédochim (2010), sur lequel nous nous basons n'est pas exhaustif : "Au cours de nos enquêtes, nous avons décrit précisément les itinéraires techniques des SC et SE rencontrés. De très nombreuses pratiques différentes y sont associées. Pour plus de clarté et de lisibilité, nous avons choisi de ne décrire que les pratiques les plus rencontrées au cours des enquêtes. Nous présentons les principales productions de la zone d'étude, mais toutes les cultures rencontrées ne sont pas détaillées. Nous n'avons notamment pas décrit l'ensemble des cultures maraîchères. En effet, les exploitants en maraîchage choisissent parmi une palette extrêmement large d'espèces, si bien que la diversité des productions maraîchères est importante. À cela s'ajoute une certaine diversité des itinéraires techniques (utilisation intensive ou économe en intrants chimiques, culture sous serres ou en plein champ, etc.). Ainsi, nous avons choisi de ne développer que certaines productions de base. Il s'agit de celles les plus représentées parmi les systèmes maraîchers rencontrés : la laitue, la tomate, le concombre et la patate douce associées à l'itinéraire technique le plus répandu dans nos enquêtes, c'est-à-dire celui consommateur en intrants chimiques" (2010 : 30).

- Très peu d'exploitants possèdent des serres, mais certains commencent à envisager un tel investissement afin de mieux contrôler leur production et la maintenir constante tout au long de l'année ;
- Les agriculteurs choisissent de planter "petit à petit" pour étaler la production, ce qui implique de planter et récolter toute l'année, d'où un besoin en main d'œuvre presque permanent ;
- Elles sont très coûteuses en intrants ;
- Le risque agricole est élevé, notamment en saison des pluies ;
- Les prix varient énormément au cours de l'année et les producteurs n'ont aucun moyen de connaître à l'avance les tendances de prix de marché. Toutefois, ces cultures restent à forte valeur ajoutée par hectare ;
- Leur commercialisation se fait principalement par vente directe sur les marchés ou via des grossistes qui viennent récupérer les productions sur l'exploitation.

#### ➤ *L'igname*

- C'est le tubercule le plus cultivé en surface (jusqu'à 2 ha) ;
- Cette culture permet de dégager une valeur ajoutée par hectare élevée, mais est intensive en travail ;
- Les prix fluctuent peu au cours de l'année, mais dépendent beaucoup de la variété ;
- De même pour le risque agricole : certaines variétés sont sensibles à l'anthracnose (maladie foliaire fongique), d'autres sont affectées par des viroses, ou sont sujettes à des pourritures post-récolte d'origine bactérienne ou fongique ;
- La commercialisation se fait fréquemment en bord de route, sur les marchés ou via une SICA pour les gros volumes.

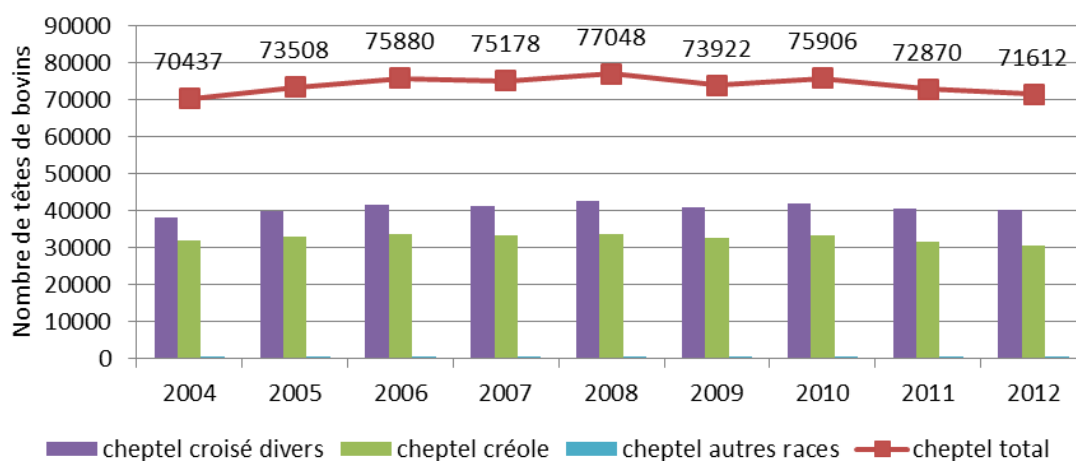
#### ➤ *Le jardin "créole" ou jaden*

- C'est une parcelle de taille variant entre 0,1 et 0,3 ha où sont cultivés tubercules, légumes et plantes aromatiques ;
- De nombreux Guadeloupéens possèdent un jardin vivrier. C'est le cas notamment des retraités agricoles, qui complètent leur pension par les produits du jardin, dont la plupart sont autoconsommés et dont les surplus sont vendus en vente directe ;
- Le jardin est demandeur en travail car la majorité des opérations sont réalisées manuellement ;
- Il est peu consommateur en intrants.

### 1.9.2. Principales informations sur les systèmes d'élevage

#### *Le cheptel bovin*

- En Guadeloupe, le cheptel bovin viande est important, sur les 7 802 exploitations recensées, 4 073 ont des bovins, ce qui correspond à 38 455 têtes (RA 2010) ;
- La filière bovine est constituée principalement de micro-cheptels (moins de 10 têtes) détenant à eux seuls près de la moitié des animaux. Selon la Filière Bovine (2015), la Guadeloupe compte 6 500 détenteurs de bovins ce qui correspond à 49 500 têtes (dont 34 000 femelles soit 18 000 vaches et 16 000 génisses, et 15 500 taureaux) ;
- Selon l'association Sélection Créole, le cheptel total connaît une lente diminution et serait passé de 77 048 en 2008 à 71 612 en 2012, soit une baisse de 7% en 5 ans ;



**Tableau 3 : Evolution de l'effectif de bovins de Guadeloupe (BDNI, 2014)**

- La majorité des bovins en Guadeloupe sont des croisements avec des zébus (caractérisés pour leur résistance). On trouve d'autre part une population de vaches croisées avec des charolaises ou des blondes d'aquitaine. Le cheptel de vaches créoles a suivi la tendance générale de décroissance. De 2004 à 2012, la race créole représente 44% de cheptel total (contre 80% dans les années 90). Cette situation a conduit à la reconnaissance officielle du Créole comme race menacée par le Ministère de l'Agriculture en 2008 (Sélection Créole) ;
- Certains détenteurs de bovins complètent le système par un atelier d'élevage de reproducteurs. Les taurillons et taureaux sont surtout recherchés pour les compétitions de "bœufs tirants". Ces courses de charrettes attelées de deux bœufs représentent une activité traditionnelle très populaire dans toute la Guadeloupe. La spéculation sur les taureaux peut être très élevée. Un bœuf tirant performant (qui tracte bien) peut se vendre plus de 3 000€ et atteindre des sommes supérieures à 9 000€. Les compétitions, qui s'organisent régulièrement, génèrent une activité économique dont l'importance n'est pas négligeable ;
- On distingue deux objectifs associés à l'élevage de bovins et qui traduisent différents modes de conduite :
  - De nombreux agriculteurs possèdent des bovins pour entretenir les bords de champs, valoriser des terres difficilement mécanisables ou constituer une épargne sur pied (bovin tirelire). Dans ce cas, le cheptel se compose de 2 à 6 mères ayant une grande part de sang créole. Les bovins sont conduits au piquet : ils sont attachés à un piquet et sont déplacés tous les jours. Leur alimentation est principalement basée sur l'herbe et l'apport d'amarres de canne pendant la période sèche. La pression parasitaire bien qu'élevée est plutôt maîtrisée. Les éleveurs vendent des taurillons et des génisses de 3 ans à des bouchers qui fixent le prix de chaque animal au jugé ;
  - Certains exploitants font des investissements importants autant en temps qu'en capital afin de tirer un revenu de leur activité agricole. Ils possèdent entre 10 et 20 mères croisées qui ont une grande part de sang de race métropolitaine. La conduite des animaux se fait au pâturage tournant, ce qui requiert un investissement pour l'achat et la mise en place des clôtures. La base de la ration est le pâturage. Cependant, elle est complétée par un apport en canne broyée et en aliment

concentré. Les animaux vendus sont des taurillons et génisses de 2 ans : ils sont vendus au poids à la SICA Cap'Viande.

- L'élevage laitier n'existant plus en Guadeloupe depuis la fermeture de la ferme laitière de la SEGT (1985), c'est donc exclusivement la production de viande qui constitue ce marché. Selon la Filière Bovine (2015), la Guadeloupe produit annuellement 1 800 tonnes de viande bovine dont 200 tonnes issues d'un abattage à la ferme (auto consommation) et 1 640 tonnes traitées par l'abattoir départemental<sup>55</sup>. Sur ces 1 640 tonnes, 12 10 vont chez les bouchers et le reste est dispersé entre les SICA (sachant que 249 tonnes des SICA retournent chez les bouchers). Ainsi, 25% de la viande bovine arrive à l'abattoir par le biais de deux SICA (Cap'Viande et SICA PEBA) et 75% par des bouchers et des grossistes. Enfin, 3 370 tonnes de viande bovine sont importées chaque année. Au total la consommation annuelle de viande bovine sur le territoire est de 5 570 tonnes.

### ➤ *Les systèmes porcins*

- Sur les 7 802 exploitations recensées, 1 250 ont des porcins, ce qui correspond à 16 214 têtes (RA 2010) ;
- Les systèmes porcins sont naisseurs-engraisseurs ;
- Les animaux sont créoles ou croisés avec une race métropolitaine (Large White). Le porc créole supporte mieux la chaleur, la distribution irrégulière d'aliments et a des besoins nutritionnels moindres que les Large White ; il peut ainsi valoriser des ressources alimentaires autres que les aliments concentrés, comme la canne, la patate douce, la banane, les mangues, etc. Le croisement avec une race de type Large White permet de meilleures performances à l'engraissement ;
- La demande pour l'achat d'animaux jeunes est très forte car beaucoup de particuliers engraisent un porc pour les fêtes de fin d'année ;
- Les éleveurs porcins possèdent entre 1 et 4 mères : les animaux vendus sont des porcelets sevrés de 3 mois (70%) et des animaux engraisés de 6 mois (30%, abattus, découpés) ;
- L'alimentation du cheptel est à base d'aliments concentrés et de résidus de cultures (amarres de canne, voire canne entière, feuilles d'igname), déchets verts, écarts de tri (bananes, patates douces) ;
- Très peu de soins vétérinaires sont réalisés sur les porcs : une vermifugation est réalisée une fois par an sur les mères ;
- Faute de matériel d'épandage facilement disponible, le lissier du porc est généralement sous-valorisé ;
- Beaucoup d'éleveurs assurent eux-mêmes l'abattage et la commercialisation de leurs animaux car la filière porcine est très peu structurée ;
- Depuis 2013 et la fermeture provisoire (pour cause d'incendie) de l'abattoir de Sainte-Rose qui ne traitait que les porcs, l'abattoir départemental traite près de 19 000 porcs par an (à la réouverture prochaine de l'abattoir sinistré, ce chiffre retombera à 9 000). Deux coopératives représentent plus de 95% des volumes d'abattage (COOPORG et Karukera Porc) ;

---

<sup>55</sup> L'abattoir départemental traite entre 2 800 et 2 900 tonnes équivalent carcasse (bovins, porcins et caprins) ce qui correspond annuellement à environ 6 000 têtes de bovins (R.G., directeur, 2018).



- Comme dit précédemment, la filière porcine locale représente plus de 90% du marché local en produit frais et 30% du marché total de la viande porcine<sup>56</sup>. Cette tendance s'explique par l'augmentation régulière des importations. La consommation de la viande porcine reste cependant stable depuis 2011 atteignant 13kg/habitant (Caraïbe Agricole, 2017).

➤ *Les systèmes caprins*

- Sur 7 802 exploitations recensées, 810 ont des caprins ce qui correspond à 7 647 têtes (RA 2010) ;
- La filière ovine et caprine est traditionnellement importante en Guadeloupe avec un nombre très important de petits détenteurs ;
- Les systèmes caprins sont naisseurs-engraisseurs ;
- Les animaux sont créoles ou croisés avec une race métropolitaine (Boer) ;
- La viande de cabris est très recherchée en Guadeloupe, car très appréciée pour la réalisation de plats traditionnels et pour les cérémonies hindoues ;
- Les éleveurs caprins possèdent entre 5 et 10 mères : les animaux vendus sont des chevreaux/chevrettes de 1 an (90%) et des boucs de 2 ans (10%), vendus vifs pour les cérémonies hindous ;
- Les animaux sont commercialisés directement sur l'exploitation, à des particuliers majoritairement ;
- Ils sont en bâtiment la nuit et ils sortent pâturer en parcelles clôturées l'après-midi ;
- La ration est complétée par de l'herbe coupée (en bord de route, sur des terres en friche) et des aliments concentrés ;
- Les caprins sont relativement sensibles aux maladies : une vermifugation est réalisée 4 fois par an sur l'ensemble du cheptel et les animaux sont détiqués tous les mois ;
- Le risque agricole sur ce système d'élevage est fort du fait de l'importance des vols. La production caprine est la plus touchée par les vols, qui constituent un réel obstacle à son développement. Le mode de conduite des caprins en élevage semi-confiné découle directement de ce risque élevé de maraudage ;
- Du fait de sa fragilité, l'élevage caprin demande une approche familiale (caprins placés à proximité de la maison, nécessite une présence quasi-constante pour la surveillance) ;
- L'abattage contrôlé (8 tonnes, soit environ 700 têtes) représente une part très réduite de la production locale due à une forte concurrence de l'abattage clandestin qui est maintenu par les différentes pratiques coutumières et rituelles d'abattage et de consommation. L'abattoir départemental ne peut répondre à une demande spécifique, qui est propre à la Guadeloupe : dans ce seul département, les caprins sont "épilés" alors que les pratiques d'abattage contrôlés consistent à enlever la peau des animaux : "il y a une tradition ici où l'on consomme les cabris avec la peau mais on est pas équipé pour ça" (R.G., abattoir départemental, 2018).

---

<sup>56</sup> "Ils sont à 1 400 tonnes et veulent passer à 2 000 tonnes. Mais pour ça il va falloir trouver des alternatives de transformation. Sur la masse consommée de porc en Guadeloupe, les producteurs locaux couvrent 30%, or quand on atteint ce niveau là, le marché sature (Mr. G., boucher et président d'un des deux syndicats de bouchers, SBCMV, 2018).

➤ **Les systèmes d'élevage "poulets de chair"**

- Sur 7 800 exploitations recensées, 314 ont des poulets de chair, ce qui correspond à 100 251 têtes (RA 2010).
- Les systèmes d'élevage "poulets de chair et coq" sont des systèmes engraisseurs ;
- En général, les exploitants engraisent 4 bandes de 250 poulets par an, sur une durée de 6 mois ;
- Les poussins d'une semaine sont achetés directement à des importateurs. Leur ration alimentaire est basée principalement sur l'apport de concentrés. À partir du troisième mois, la ration est complétée avec des résidus de culture, des déchets verts, etc.
- Les animaux de 6 mois sont abattus, vidés et commercialisés sur l'exploitation ;
- La filière avicole (volaille de chair), avec 33 kg par habitant et par an, est celle dont la viande est la plus consommée. Elle est principalement constituée de viandes importées (environ 13 000 tonnes en 2015) mais la situation aurait évolué depuis l'ouverture d'un nouvel abattoir (Galéan), géré par les professionnels, au second semestre 2015 (Caraïbe Agricole, 2017).

## **1.10. Eléments liés à la transition écologique**

### **1.10.1. Prise de conscience environnementale et producteurs sous pression**

Du point de vue environnemental, la révélation de la pollution des eaux et des sols par le chlordécone a accéléré la prise de conscience de l'impact des pratiques agricoles intensives sur l'environnement et la santé humaine, spécifiquement pour la filière banane. La médiatisation de cet événement a suscité un débat sur l'utilisation des pesticides dans les Antilles françaises. L'Europe a renforcé la réglementation sur l'utilisation et la commercialisation des produits phytosanitaires (directive 91, paquet hygiène). La principale conséquence de cette directive est le retrait de produits phytosanitaires fortement usités dans les Antilles (Houdart *et al*, 2009). Les nouvelles normes et Autorisations de Mise sur le Marché (AMM), en interdisant certaines molécules chimiques, posent de nouvelles contraintes aux agriculteurs engagés dans une agriculture conventionnelle. Les intrants restant à disposition des producteurs sont moins polluants et moins dangereux mais souvent moins efficaces et plus onéreux.

En Guadeloupe, les mouvements sociaux de 2009 contre "la vie chère" se sont accompagnés d'une demande de plus en plus forte de produits locaux, notamment avec l'intervention du docteur Henry Joseph qui milite pour la consommation d'aliments locaux en mettant en valeur leurs qualités nutritionnelles. D'une manière générale, les agriculteurs sont de plus en plus fortement soumis à des "pressions" visant à les engager dans la mise en œuvre de pratiques respectueuses des ressources naturelles et de la santé des consommateurs. Les institutions déploient des mesures réglementaires, coercitives, incitatives ou encore pédagogiques pour une écologisation des pratiques (Houdart *et al*, 2009). Les agriculteurs doivent gérer cette nouvelle donne à la fois environnementale et sanitaire, tout en devant faire face à d'autres contraintes et perturbations (d'ordre climatique, économique et social).

### **1.10.2. Multifonctionnalité de l'agriculture et gestion de la diversité**

En France, une Loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, a été votée le 13 octobre 2014. La Loi d'Avenir a trois principales priorités (Rasse, 2017):

- l'installation de nouveaux agriculteurs ;
- la promotion de l'élevage ;
- la promotion de la triple performance, c'est-à-dire, à la fois économique, environnementale et sociale des territoires ruraux, à travers notamment la transition agro-écologique de l'agriculture.

Les systèmes dits agroécologiques sont basés sur la valorisation des processus écologiques. Il est aujourd'hui admis que les agricultures familiales peu capitalisées (faible accès aux moyens de production) sont les plus adaptées en vue de mobiliser les processus naturels au service de la production pour développer des systèmes "agroécologiques". Et dans cette perspective, la PAF est au cœur des débats sur le développement agricole (l'année 2014 ayant été proclamée "année internationale de l'agriculture familiale" par l'Organisation des Nations Unies).

Ainsi, la Loi d'Avenir incite les agriculteurs inscrits dans une agriculture conventionnelle à favoriser la transition de leurs systèmes de production. Dans le contexte insulaire contrasté et fragile de la Guadeloupe, l'un des enjeux est celui du développement d'une "agriculture multifonctionnelle" qui doit permettre d'atteindre des objectifs de souveraineté alimentaire, contribuer à l'aménagement du territoire, créer des richesses pour soutenir le dynamisme économique, maintenir et développer l'activité et l'emploi, préserver les patrimoines naturels (entre autres la biodiversité) et culturels. Notion consacrée dans le cadre du premier sommet de la Terre à Rio (1992) et institutionnalisée à travers les diverses lois nationales d'orientation agricole (1999, 2006), la "multifonctionnalité" promeut la durabilité de l'activité. Cela passe par la reconnaissance et la valorisation de fonctions autres que productives (environnementale et socio-culturelle) de l'agriculture et appelle à une modification des pratiques agricoles (Angeon, 2011 ; Angeon et Ozier, 2013). Notons que ce changement vise surtout les systèmes spécialisés de l'agriculture conventionnelle (monocultures sur grandes et moyennes surfaces), et dans une moindre mesure la PAF qui constituerait plutôt un réservoir d'innovations et de pratiques agro-écologiques. La recherche agronomique développe aujourd'hui ses réflexions sur les possibles alternatives à un développement de l'agriculture orienté vers des systèmes spécialisés et fortement consommateurs en intrants (Fanchone 2016, Stark 2016, Rasse, 2017 ; Orain, 2017 ; Leclerc, 2017). Le postulat de départ est que la contribution des exploitations agricoles à un développement durable du territoire, tant au niveau agro-écologique que socio-économique, passe par une gestion de la diversité présente sur une exploitation et par l'optimisation des interactions existant ou pouvant exister entre les productions, tout en maintenant des niveaux de productivité élevés (Kédochim, 2010).

### **1.10.3. Trois types de transition écologique parmi les agriculteurs guadeloupéens**

L'étude de Orain (2017) analyse les dynamiques inhérentes aux changements de pratiques d'agriculteurs, dans le cadre de systèmes diversifiés, et notamment aux changements d'usages des intrants<sup>57</sup>. Cette étude exploratoire a été réalisée sur toute la Guadeloupe, 29 agriculteurs ont été enquêtés dont 22 expérimentateurs<sup>58</sup>. Sur la base de cet échantillonnage, l'auteur distingue

---

<sup>57</sup> L'auteur répertorie quatre types d'intrants utilisés par les producteurs de son enquête : intrants de synthèse importés, intrants alternatifs importés comme les engrais organiques, intrants alternatifs produits localement, et intrants alternatifs auto-produits.

<sup>58</sup> Dans le cadre de son étude, Orain (2017) a mené des entretiens auprès de producteurs afin de repérer et caractériser les processus expérimentaux paysans à l'œuvre en Guadeloupe, et de relever les attentes des expérimentateurs en termes d'accompagnement. Cela s'inscrit dans une démarche où il s'agit de considérer les

trois catégories de producteurs guadeloupéens selon les démarches agro-écologiques qu'ils ont développées.

➤ *Le "choix" initial d'une production écologique*

Les producteurs qui s'inscrivent dans une démarche dite "de choix" ont opté dès l'installation pour des systèmes "diversifiés" sans l'usage des intrants de synthèse (Agriculture Biologique ; AB). Cette catégorie d'agriculteurs (ils sont 7/22) a intégré le schéma mental agro-écologique. Les exploitants qui la composent sont convaincus et informés. Toutefois, ces systèmes de production diversifiés et écologiques sont fortement contraignants : fort coût des intrants biologiques importés et débouchés restreints pour la valorisation des produits labellisés AB. De fait, ces agriculteurs tendent à augmenter l'autoproduction de leurs intrants (engrais et produits phytosanitaires).

➤ *Une transition agro-écologique contrainte et progressive*

Pour cette catégorie comme pour la suivante, la transition agro-écologique a été contrainte. Il s'agit de producteurs qui sont ou qui ont été dans un système de production conventionnel. La diminution du nombre de produits autorisés et la moindre efficacité des intrants de synthèse autorisés (du fait de la directive UE) les a conduits à augmenter les fréquences de traitements (et ainsi leurs achats) sur leurs productions horticoles, fruitières et bananières. Mais en 2008<sup>59</sup>, une redevance pour les pollutions diffuses a été instaurée et a eu pour conséquence d'augmenter le prix des produits phytosanitaires. D'autre part, ces producteurs consomment leurs produits. Dans un contexte local de défiance croissante vis-à-vis des intrants de synthèse, l'augmentation des traitements leur a fait prendre conscience du danger potentiel pour leur propre santé. Dans le cas d'une transition "progressive", le remplacement des produits phytosanitaires a induit une baisse de la rentabilité du système de production mais a laissé aux producteurs la possibilité de s'adapter progressivement à ces changements. Cela concerne des exploitations contraintes par des facteurs conjoncturels tels que la baisse des cours de la canne ou celle des subventions pour la filière banane. L'auteur indique que ce sont surtout les systèmes de production "canniers diversifiés" qui se retrouvent le plus dans cette catégorie de transition. Progressivement, ces systèmes se tournent vers des pratiques alternatives dans l'objectif de diminuer leurs coûts de production : "Dans le cas de la canne, il s'agit aussi de pouvoir augmenter la sole de cultures diversifiées destinées au marché local pour se détacher de la culture d'export" (Orain, 2017). Cette catégorie de producteur explore les différentes voies possibles et accessibles (achat d'intrants alternatifs importés ou produits localement, autoproduction ou récupération de ses produits).

➤ *Une transition agro-écologique contrainte et brutale*

Dans ce cas, la transition agro-écologique est brutale et résulte d'une impasse liée à un élément perturbateur qui est venu s'ajouter aux contraintes évoquées ci-avant. Il peut s'agir d'éléments conjoncturels comme la fermeture d'un débouché, l'effondrement de la production qui n'est pas assez compétitive sur le marché. L'auteur évoque le cas d'un producteur qui s'est fortement

---

agriculteurs comme producteurs de connaissances et d'innovations pour aller vers une construction sociale de l'innovation sous le contrôle d'agriculteurs-expérimentateurs.

<sup>59</sup> En 2008, à l'issue de Grenelle de l'environnement, avait été lancé le plan Ecophyto dont l'ambition était de réduire "si possible" de 50% l'usage des pesticides d'ici 2018. Le plan est loin d'y être parvenu puisque l'utilisation des produits chimiques en agriculture a progressé de 5% entre 2009 et 2013. Une deuxième version du plan a été proposée, l'objectif de réduction de 50% étant maintenu, mais à l'horizon 2025.

endetté avec son élevage porcin intensif dont le modèle était calqué sur l'élevage métropolitain mais non adapté au milieu tropical. Il s'est par la suite réorienté vers un système de polyculture-élevage, adoptant une stratégie similaire à ceux issus d'une transition "de choix". Des impasses agronomiques peuvent aussi survenir avec des résistances aux produits chimiques. Enfin des facteurs exogènes peuvent expliquer ce changement radical de cap : les ravages d'un incendie, les vols à répétition des cheptels, des cultures et de la maison. Tous ces facteurs conduisent l'endettement et/ou obligent les producteurs à supprimer ou à réduire fortement leurs pratiques liées à l'usage d'intrants de synthèse (pour s'orienter vers l'autoproduction de leurs intrants). L'étude de Orain (2017) montre que ce sont les systèmes basés sur des productions d'export qui sont les plus sujets à une transition "brutale" : "Cela peut venir du fait de la crise du modèle agro-exportateur sans réflexion prospective visant à une quelconque transition. L'arrivée d'éléments perturbateurs rend néanmoins tous les types de systèmes potentiellement exposés à cette transition" (2017 : 45).

## PARTIE II.

### Présentation générale

### Du territoire Nord Grande-Terre

---

Située au Nord-Est du département de la Guadeloupe, la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT) est un Établissement Public de coopération Intercommunal (EPCI) qui couvre un territoire de 334 km<sup>2</sup> et regroupe cinq communes aux caractéristiques et trajectoires singulières que sont Port-Louis, Anse-Bertrand, Petit-Canal, Le Moule, et Morne-à-l'Eau.

#### **2.1. Présentation géo-physique du plus grand bassin cannier du département**

La région d'étude se révèle assez homogène en terme de relief, de conditions climatiques et de répartition des sols. Les paysages du Nord Grande-Terre dévoilent un contraste entre nature et anthropisation par l'agriculture, avec une forte cohérence paysagère du fait de la prépondérance de la canne à sucre que l'on trouve sur tout le territoire, notamment dans les plaines et les plateaux de l'intérieur où les terres sont facilement mécanisables. Le climat et les caractéristiques des sols ont fait du Nord un territoire rural, et de la canne à sucre<sup>60</sup>, une monoculture historique<sup>61</sup>.

##### **2.1.1. Une région sèche irriguée tardivement**

En opposition avec le Nord Basse-Terre qui constitue la Guadeloupe humide, le Nord et le Centre Est de Grande-Terre forment la Guadeloupe sèche : un espace aux ressources en eau restreintes. Ces faibles ressources hydriques font que le réseau d'irrigation dessert principalement cette partie de la Guadeloupe. La majorité de l'eau potable consommée en Guadeloupe provient de prélèvements sur les cours d'eau et rivières situés sur la Basse-Terre, complétés par quelques forages dans la nappe de la Grande-Terre (plaine de Grippon). Bien que la ressource soit essentiellement située en Basse-Terre, les usages se répartissent donc sur l'ensemble de la Guadeloupe avec une part importante pour la Grande-Terre pour l'irrigation agricole<sup>62</sup>. La

---

<sup>60</sup> Le climat du Nord Grande-Terre est en outre favorable à la constitution d'un taux de sucre (9-10%) élevé pour la Guadeloupe (Chabane, 2013).

<sup>61</sup> Les vestiges disséminés de plusieurs centaines de moulins à vent (autrefois utilisés pour broyer les cannes et extraire le jus) témoignent du fort ancrage historique de la culture de la canne sur ce territoire.

<sup>62</sup> "Le nord Grande-Terre étant un espace aux ressources en eau restreintes, la forêt tient un rôle essentiel sur le territoire. En effet, la partie supérieure des sols forestiers est essentiellement formée de résidus organiques peu décomposés et peu structurés. Cette couche d'humus très filtrante possède une capacité de rétention d'eau importante. Le système racinaire des arbres facilite également la circulation de l'eau dans le sol. Selon l'ONF, la forêt peut ralentir et retenir jusqu'à 20% de l'écoulement des eaux et 20 à 50% des eaux de pluies à travers le feuillage des

gestion de l'eau (mise en place de l'irrigation et de systèmes de drainage) est d'une importance capitale dans le développement des cultures et dans les choix cultureux des agriculteurs. L'installation du réseau d'irrigation agricole a débuté en 1984 par le Sud-Est Grande-Terre (du fait de sa structure foncière : importance des entreprises familiales en propriété), tandis que la Grande-Terre, et plus particulièrement la région Nord, ont été concernées bien plus tardivement. Pour alimenter l'usine sucrière de Gardel localisée sur la commune du Moule, le réseau a d'abord irrigué la région Est qui a pu développer très tôt les cultures de diversification. L'accès tardif et inégal à l'eau agricole a induit un développement récent et atomisé des cultures de diversification sur la zone Nord.

### **2.1.2. Des sols propices à la diversification**

Les sols de la Grande-Terre n'ont pas les caractères habituels des sols tropicaux. Les terres rouges et acides ne se trouvent que dans la plaine des Abymes. Le reste du territoire a un sol calcaire et argileux. Qualifiés de "vertisols", ces sols sont typiques des zones tropicales calcaires à saison sèche marquée. Ce sont des sols argilo-sableux peu à moyennement profonds caractérisés par leur richesse en éléments minéraux (calcium et magnésium) et en matières organiques. Ils comptent parmi les sols tropicaux les plus fertiles. Ces caractéristiques les rendent propices aux productions végétales.

#### *➤ Comportements physique et hydrique des sols*

La proportion d'argile et de calcaire, comme la profondeur, déterminent le comportement physique et hydrique des sols et impliquent une occupation animale et culturelle, ainsi que des dynamiques de dégradations particulières.

Il existe des sols plus profonds (vertisols profonds, supérieur à 70 cm, en bas de pente) et très argileux (jusqu'à 80% d'argile) : les vertisols à montmorillonite. Ces sols sont constitués de plus de 50% d'argiles gonflantes (smectites), ce qui leur confère une grande compacité. Ces sols ont la particularité d'être difficiles à travailler, d'avoir un drainage interne lent et d'être peu aérés (Kédochim, 2010). Ce sont des sols qui peuvent être "hydromorphes" : pendant la saison des pluies ils restent engorgés et s'inondent dès les premières averses (Chabane, 2013). Pour ces argiles épaisses qui ont une importante capacité de rétention d'eau, deux comportements ont été observés :

- en saison sèche, les infiltrations d'eau sont très rapides et le sol a une réserve utile élevée ;
- en période humide, les argiles gonflent et les pores se ferment si bien que la vitesse d'infiltration est faible et ces sols deviennent rapidement asphyxiants (Chabane, 2013).

On trouve également un type de sol beaucoup moins fertile, les sols squelettiques. Ils sont peu profonds et caillouteux (ou pierreux) ; le substrat calcaire y affleure souvent. Les caractéristiques de ces sols ne permettent pas une mise en culture facile, la réserve utile est limitée par leur faible profondeur et l'utilisation de l'eau d'irrigation y est délicate. Ils sont principalement recouverts de savanes (prairies), utilisés pour l'élevage ou laissés en friche. Notons qu'au sein d'une même parcelle, on peut rencontrer tous les grands types de sol de la région (Coudoux, 2005).

---

arbres" ; Approche environnementale de l'urbanisme (AEU) du programme local de l'habitat (PLH), rapport d'état des lieux, version intermédiaire du 19 avril 2017, CANGT

### ➤ *Des sols réputés sains*

Globalement, à l'exception d'îlots de petites tailles (traitement ciblé des fourmis manioc), le territoire du Nord Grande-terre est sain en termes de pollution/contamination au chlordécone. La culture de la banane en Nord Grande-Terre étant corrélative de l'interdiction du pesticide (1993-1994), les sols sont réputés "propres" sur ce territoire. Toutefois, ce pesticide a donné lieu à une pollution/contamination globale de l'environnement et de la population. Le chlordécone est le toxique le plus répandu dans les cours d'eau aux Antilles et dans le sang des Antillais ; environ 90 % des Guadeloupéens seraient contaminés (Verdol, 2015).

#### **2.1.3. Un environnement naturel préservé et attractif**

Le territoire Nord Grande-Terre est un espace durablement préservé. Il accueille la Réserve Biologique Dirigée (RBD) qui est constituée de plusieurs zones réparties sur les communes d'Anse-Bertrand, Port-Louis et Petit-Canal, et qui assure la protection de la quasi-totalité de la forêt sèche publique de la Grande Terre<sup>63</sup>.

L'attractivité du territoire Nord Grande-Terre réside dans un important potentiel de découverte du fait de la richesse de ses patrimoines. On y trouve :

- Des espaces naturels variés et de caractère (plages de sable blanc et lagons, forêt sèche, mangrove, falaises, formations karstiques des grands-fonds etc.) ;
- Un riche patrimoine maritime ;
- Un riche patrimoine historique et culturel : habitation Néron, habitation Desmarais, Beautiran et Duval, usine Beauport, moulins, églises, chapelles, temples hindous, cimetières, clochés, presbytères, musée dédié à la culture amérindienne (unique dans les Caraïbes et sur le territoire français), lieux de mémoire de l'exploitation coloniale (la route de l'esclave) ;
- Un patrimoine immatériel pluriel : léwoz, gwoka, mayolè, bœufs tirants, pitts à coqs etc.

En matière de tourisme, le territoire répond aux attentes d'un tourisme "nature", "authentique" et "expérientiel", favorable au développement de projets tournés vers l'agritourisme (il en est de même pour l'ensemble de la Basse-terre). Le territoire Nord Grande-Terre est présenté comme ayant fait montre de résistance face au tourisme de masse, c'est pourquoi aucun projet de grand hôtel n'a jusqu'alors abouti. Les touristes sont majoritairement accueillis par des maisons, tables d'hôtes et structures de taille modeste.

## **2.2. Présentation historico-socio-économique : Une identité agraire forte**

### **2.2.1. L'héritage de la période coloniale**

---

<sup>63</sup> "Ne représentant que 27% du couvert forestier de Guadeloupe, la forêt sèche est le milieu forestier qui a le plus régressé entre 2004 et 2010, en particulier dans le NGT avec un rythme moyen de perte de 28 hectares par an. 96% de la forêt sèche de Guadeloupe est de propriété privée"; Approche environnementale de l'urbanisme (AEU) du programme local de l'habitat (PLH). Rapport d'état des lieux, version intermédiaire du 19 avril 2017, CANGT.



### ➤ *L'esprit des Kalinas*

Le colonialiste français s'est intéressé tardivement au Nord de la Grande-Terre<sup>64</sup>. Après un débarquement à la Pointe Allègre en 1635, le peuplement des colons commence par la Basse-Terre dans la moitié du XVII<sup>e</sup> siècle puis monte progressivement vers le Sud de la Grande Terre, repoussant toujours plus au Nord les Kalinas qui s'y implantent. Les peuples amérindiens n'ont pas complètement disparu avec la colonisation. Le dernier recensement officiel qui témoigne de leur présence date de 1730 et mentionne "28 sauvages libres portant armes", "25 sauvagesses libres" et "23 enfants sauvages" (Benoît, 2000 : 37). Un plan de la Grande-Terre levé en 1732 signale deux parcelles dont les propriétaires sont des Amérindiens : l'une d'une centaine d'hectares à l'Anse des Corps du Moule, l'autre de deux cents hectares à la Pointe de la Vigie à l'Anse Bertrand. Un siècle et demi plus tard, d'après un plan de 1884, seule la seconde subsiste (Benoît, 2000). Pour certains Nord Grande-Terriens, le peuple des Kalinas, dont ils se revendiquent les héritiers, est porteur des valeurs de résistance et d'indépendance :

"À travers nous, à travers moi, cette communauté reste présente, et c'est de là que vient cette tradition de lutte dans le Nord. Mes travaux de thèse mettent à jour cette continuité de la revendication Kalina jusqu'en 1965 sur la base de documents d'archives. Cette population s'est mélangée à la population africaine, et nous sommes de culture kalina-afro descendants. Nous sommes là, les Kalinas, mais croisés avec l'Afrique et avec l'Europe" (R.G., historien du NGT, 2017).

### ➤ *L'ancrage du modèle de l'habitation cannière*

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, un mouvement massif de défrichage est lancé par les colons pour s'implanter dans le Nord Grande-Terre, jusqu'alors éloigné du centre politique et commercial de la colonie. À cette époque, la culture de canne à sucre dans le cadre du système esclavagiste est ancrée sur le littoral Est de la Basse-Terre et l'économie est déjà orientée vers l'agro-exportation. Dans les années 1720, la région du Nord est distribuée à des notables issus de la petite noblesse qui disposent de capitaux suffisants pour équiper des unités de production. À partir des années 1730, la Grande-Terre rattrape la Basse-Terre en termes de nombre de sucreries (119 contre 117 ; Chabane, 2013).

Les habitations sucrières vont constituer l'unité de base de l'organisation économique de la région et modeler le territoire. L'habitation est le lieu de récolte et de production, elle s'étend de 100 à 300ha et est découpée en carrés de 1ha. C'est un complexe agro-manufacturier qui intègre toutes les opérations de production, depuis la culture jusqu'à la transformation en produit fini, et qui regroupe les bâtiments agricoles (moulin, étables, chaudières, magasins à vivres et entrepôts), l'usine à sucre, la distillerie, les "cases nègres" et la maison du maître ou "habitant" (Chabane, 2013). Sur les mornes des plateaux calcaires, les moulins à vent qui sont utilisés pour broyer la canne, sont érigés par centaines. Les terres plates et proches des moulins sont cultivées en canne, les autres sont réservées pour les cultures vivrières qui fournissent le marché intérieur. Généralement, le planteur commercialise sa production de sucre, de sirop et de tafia (équivalent du rhum) aux capitaines des bateaux marchands du port de Pointe à Pitre. À côté de la production cannière, quelques productions d'exportation se maintiennent comme l'indigo et le coton (à l'Est du territoire, sur les terres les plus sèches). En Nord-Grande-Terre, c'est une quasi monoculture sucrière qui est mise en place (Chabane, 2013).

---

<sup>64</sup> Le territoire Nord Grande-Terre n'était pas une zone préférentielle pour l'implantation de la colonie en raisons du climat sec, de l'éloignement du centre de peuplement en Basse-Terre et des ressources humaines limitées.

## 2.2.2. L'usine de Beauport : cœur battant du pays de la canne

L'histoire du Nord Grande-Terre se confond avec celle de la canne et du sucre. La vie sociale et économique s'est pendant longtemps structurée autour des usines sucrières de Beauport (Port Louis) et de Blanchet (Morne-à-L'Eau), qui délimitaient deux bassins de vie singuliers.

Entre le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle, de vastes domaines, dépassant en ampleur les anciennes habitations, sont créés par un double mouvement de concentration industrielle (les usines centrales remplacent les anciennes sucreries) et de concentration foncière. Dans ce que l'on nomme "le pays de la canne" (terme générique qui désigne Port-Louis, Petit-Canal et Anse-Bertrand), un élément fort et puissant va voir le jour : c'est l'usine de Beauport (Schnakenbourg, 2013). À l'apogée de son fonctionnement en première partie du XX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à sa "mort", cette entité va représenter le cœur battant de la région Nord :

"Tout est rythmé par la sonnerie de l'usine, les cheminées de l'usine, les générateurs de l'usine, les moulins, les locaux, les décisions de l'usine. On est comme dans un cosmos, comme une galaxie avec au cœur le soleil qui est l'usine (...) C'est un univers de fer, de bris et de sons qui contraste avec l'univers des habitations autour, la terre, le soleil, un monde dur marqué par le manque de nourriture, les maladies infantiles. Beauport c'est aussi une séparation entre les Blancs et nous, il y a un univers sophistiqué autour de l'usine où résident les Blancs et en dehors de ça, les gens, les Noirs, d'origine africaine et indienne" (R.G., historien du NGT, 2017).

### ➤ *Mouvement de concentration industrielle et crise sucrière*

Durant toute la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, un premier mouvement progressif de concentration foncière mène au regroupement des habitations. C'est le début des usines sucrières centrales en Guadeloupe. Les habitations sont rachetées par les usines pour être exploitées en faire valoir direct. Dans le Nord Grande-Terre historique (bassin de vie spécifique à Anse-Bertrand, Port-Louis et Petit-Canal), on compte quatre usines centrales à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : Duval, Bellevue, Clugny et Beauport. Le début du XX<sup>e</sup> siècle, à partir des années trente, connaît plusieurs crises sucrières. La concurrence de la culture de betterave (plus productive que celle de canne), ajoutée à des phénomènes de surproduction causent un effondrement des cours du sucre. Cette chute affecte les usines qui doivent se restructurer ou disparaître. On assiste à une première vague de faillite, les petites usines ferment les unes après les autres. En parallèle, l'industrie du rhum se développe.

### ➤ *Mouvement de concentration foncière autour de Beauport*

La stratégie adoptée par les usiniers de la région vise l'expansion de leurs domaines. Une usine en particulier, celle de Beauport, lance un processus de concentration foncière en rachetant toutes les autres usines de la région et leur domaine respectif. Dès 1863, ce qui n'était qu'une petite habitation de quelques 80ha, "Beauport", devient un cœur d'implantation usinier qui n'aura de cesse de conquérir de l'espace pour atteindre son apogée dans les années 1930, avec l'achat du domaine de Duval. S'en est alors fini des concurrents qui gravitaient autour de l'usine Bellevue (la première qui fut implantée en 1845), de Clugny (qui s'est implantée dans la même période que Beauport) et enfin de Duval (qui n'a pas supporté les dégradations provoquées par le cyclone de 1928). Entre le Beauport de 1826 et celui de 1930, on a une modeste habitation qui ne cesse d'étendre sa puissante sphère d'influence sur l'ensemble de la région Nord. La quasi-totalité du foncier agricole du territoire est contrôlé par l'usine de Beauport, avec plus de 8 600ha en faire

valoir direct, auxquels il faut ajouter 2 200ha en location, soit un total de plus de 10 800ha<sup>65</sup> (Chabane, 2013). C'est la SAUB (Société Anonyme des Usines de Beauport), créée en 1908 et siégeant à Bordeaux, qui exploite l'usine de Beauport. En 1929, la SAUB absorbe donc les autres domaines pour finir par occuper en 1952, près de 12 500ha. Avec Beauport, c'est une véritable hégémonie économique et sociale, ainsi qu'un système de "latifundia sucrier", qui s'installe (Chabane, 2013).

➤ *La stratégie capitaliste usinière : colonat partiaire et opérations foncières*

Après 1946, les usines qui résistent le mieux à la crise s'engagent dans un processus de modernisation et de mécanisation pour augmenter la capacité de broyage et la productivité. Les fonds nécessaires à la restructuration de l'outil industriel sont apportés par un désengagement progressif du foncier en développant le colonat partiaire<sup>66</sup> et en concédant quelques lots en marge des zones en faire valoir direct. À partir de 1957, l'usine de Beauport gagne des capitaux par la mise en vente de parcelles localisées dans la périphérie du domaine. Dans ce cadre, 615ha sont vendus au groupe martiniquais Simonet-Hayot.

Ayant récupéré l'essentiel du foncier du Nord Grande-Terre, l'usine de Beauport fait appel à des ouvriers agricoles et a de plus en plus recours au système de colonat partiaire qui s'analyse comme une forme de reproduction du système de domination coloniale<sup>67</sup>. Les meilleurs terres sont exploitées par les usines en faire valoir direct et les terres les plus difficiles sont louées aux colons. Sur les terres en faire valoir direct, on assiste à une moto-mécanisation progressive des travaux culturels, notamment pour le labour, le sillonnage et le sarclage, ainsi que le recours croissant aux engrais chimiques puis aux herbicides. La modernisation des équipements permet une diminution du nombre d'ouvriers de l'usine. On l'a vu, la stratégie des usines est de type capitaliste : l'augmentation de la part des colons dans les livraisons de canne permet un accroissement de la production sucrière tout en minimisant le coût de la main d'œuvre agricole salariée (Chabane, 2013).

En parallèle de l'augmentation du colonat, certains usiniers commencent à organiser la vente d'une partie de leurs terres à de petits agriculteurs ou à des salariés de l'usine qui achètent grâce aux prêts accordés par le Crédit Agricole. Cependant, ces mouvements fonciers sont d'ampleur très limitée dans le Nord Grande-Terre et l'hégémonie des usines se maintient. En 1950, on compte neuf groupes usiniers qui possèdent plus de 60% de la sole cannière de l'île (Chabane, 2013). La répartition du foncier ainsi que les rapports sociaux de production ne permettent pas l'émergence d'une véritable paysannerie (Zébus, 1999) et contribue à maintenir la société rurale

---

<sup>65</sup> Cette tendance à la concentration foncière est généralisée dans toute la Guadeloupe, où les usines contrôlent 40 000 ha dont 26 000 en Grande Terre, soit les deux tiers de la SAU.

<sup>66</sup> Le colonat partiaire correspond à une forme de métayage précaire par lequel le colon peut cultiver des terres en échange d'une partie de sa récolte prélevée par l'usine.

<sup>67</sup> "À l'abolition de l'esclavage, le système colonial a pérennisé l'usurpation initiale sous le couvert républicain. Le régime de la seconde république de 1848 a libéré les nègres de leurs fers mais en les enchaînant dans leur reconnaissance vis-à-vis de leurs propres maîtres. À mon sens c'est la source socio-historique du colonat. Cette démarche crée le colonat et cette relation nouvelle entre le fils d'esclave, le maître d'habitation devenu usinier et la terre. Ces deux éléments sociaux se joignent à l'espace pour pérenniser la relation de domination (...) D'ailleurs, le 27 juillet 2010, la chambre des députés, le sénat, change la situation du colonat. Une loi est arrêtée, elle considère qu'à partir du 25 janvier 2011, il n'y aura plus de contrat de colonat. Tous les contrats de colonats sont automatiquement métamorphosés par la loi en contrats de bail à ferme. C'est donc la reconnaissance qu'il y avait un problème. Mais la loi de 2010, c'est juste une astuce, un subterfuge, seul le vocable change, seule la forme du contrat dominant/dominé change, mais le système de domination demeure" (R.G., historien du NGT, 2017).

agricole sous la dépendance des usines, soumise à un système de domination dont les bases sont solidement ancrées.

➤ *Une paysannerie balbutiante, fragile et pluriactive*

Malgré les quelques opérations de vente, le fossé social entre une minorité d'usinières détenteurs de capital et les nombreux colons et ouvriers agricoles qui fournissent leur force de travail demeure important. Dans les zones distantes des usines centrales (la zone littorale Est notamment), sur les propriétés en faillite mises en vente et morcelées, un embryon de paysannerie propriétaire de 0,5 à 2ha commence à prendre forme. Les colons ainsi que les petits propriétaires ont une base de subsistance réduite qui les contraint à vendre de façon saisonnière leur force de travail aux usinières, qui préservent leur main-mise sur le capital, les ressources productives et l'emploi. Dans ce système pyramidal coercitif, dont la base est formée par "les petites gens", les usinières valorisent au maximum leur domaine foncier (même sur les terres les moins favorables) tout en s'assurant une réserve de force de travail à moindre coût. Ainsi, une grande partie de la population du Nord Grande Terre est sans-terre ou ne possède qu'un petit lopin vivrier insuffisant pour dégager un revenu. Les colons et petits propriétaires en marge des terres en faire valoir direct usinière entretiennent souvent un jardin créole, des bovins (entre deux et six têtes), et un porc créole. Il est aussi courant qu'ils fabriquent du charbon de bois pour compléter leur revenu.

➤ *La dureté des pratiques culturelles autour de la canne*

Dans tout le territoire Nord Grande-Terre, la canne (dont la récolte est manuelle) prend une importance sociale considérable de par le grand nombre d'emplois qu'elle génère pendant toute la campagne. Sur les terres en faire valoir direct, les labours sont mécanisés et motorisés avec l'introduction progressive de l'usage des tracteurs. Mais les colons et petits propriétaires labourent à la charrue attelée avec des bœufs. Les travaux culturels évoluent peu. Ils se font à la main, au coutelas et à la houe. Quatre mois avant la récolte, les feuilles sèches sont détachées des pieds de canne et épanchées sur le sol, c'est l'empaillage. Au moment de la récolte, les charrettes attelées avec les bœufs des colons apportent le chargement aux centres de transfert où elles sont chargées sur des locomotives pour être acheminées par voie ferrée à l'usine. Il est aussi courant de semer des cultures à cycle court (patate douce, haricot, pois canne, pastèque) dans la canne qui vient d'être plantée (Chabane, 2013). La dureté du travail de la canne a marqué les esprits des adultes d'aujourd'hui, qui ont en mémoire la vision de leurs parents et grands-parents "se tuant littéralement" à la tâche.

### **2.2.3. Redistributions foncières, "mort" de Beauport et déclin du Nord**

C'est dans un contexte de forte inégalité sociale, de difficultés financières des usinières et de baisse de la production cannière, qu'une redistribution foncière s'est imposée.

➤ *Diversification de la SAUB dans la sylviculture et l'élevage*

Le développement du colonage et l'aide à l'installation de petits planteurs permettent déjà à la SAUB de faire mettre en culture des terres peu ou mal valorisées, "donc de disposer de cannes supplémentaires à manipuler ; ce qui limite en même temps l'accroissement des superficies exploitées en faire valoir direct, avec tous les problèmes sociaux qui en résultent" (Schnakenbourg, 2013). Le troisième volet de la politique foncière de la SAUB en vue de valoriser son domaine est de consacrer une partie de celui-ci à autre chose que la canne. Outre

quelques tentatives avortées dans les cultures alimentaires, les deux principales opérations concernent la sylviculture et l'élevage.

En 1947, la SAUB commence par tenter l'expérience sylvicole, en reboisant la partie sèche du domaine, procédant à de grandes plantations d'essences industrielles en vue de valoriser des terres de médiocre qualité agricole. Un partenariat avec le service local des Eaux&Forêts permet la conduite des opérations (implantation de contre-vents ou haies vives, de cocotiers avec prévision à long terme d'essences comme les mahoganies, ou de poiriers en vue de développer l'industrie du bois). Le bilan est toutefois très mitigé, sur 170ha prévus (on parle au tout début de 4500ha), 141ha ont été effectivement plantés et 50ha seulement sont encore boisés (Schnakenbourg, 2013). Le non suivi de l'expérience et le pâturage des animaux (qui nuisent aux jeunes pousses) expliquent en partie cet échec. En outre, l'opération est un gouffre financier.

Beauport va également s'impliquer dans l'élevage pendant le blocus du *tan Sorin* afin de fournir un peu de lait à la population. L'effort est poursuivi après la Seconde Guerre mondiale en vue de valoriser le cheptel bovin de 1200 têtes que possède déjà l'usine pour le travail et le transport. L'habitation Lalanne est convertie en savane d'élevage. Des croisements sont réalisés pour améliorer la race des vaches créoles. En 1957<sup>68</sup>, la SAUB crée une filiale spécialisée, la Société d'Élevage de la Grande Terre (SEGT), une industrie laitière associée au développement de l'élevage bovin. Cette industrie qui produit du lait, des yaourts et des crèmes glacées va connaître un essor fulgurant. Le nombre de vaches laitières passe de 566 lors de la création à plus de 1300 en 1969, la production de viande se développe en parallèle de celle du lait et l'entreprise dégage des bénéfices (Schnakenbourg, 2013).

En 1969, la SAUB crée une deuxième filiale, la Société des Panneaux et Agglomérés Guadeloupéens (SOPAG) qui utilise la bagasse. Globalement, à part la SEGT, toutes les tentatives de diversification se finalisent par un échec (sylviculture, hôtel Fort Royal à Deshaies, Compagnie française de pêche caraïbe), ou par un désastre (SOPAG). La diversification disperse les moyens de la société mère, ce qui accroît les difficultés, déclenche une crise cumulative et provoque la première mise en redressement judiciaire de la SAUB en 1969.

#### ➤ *Les réformes foncières SATEC (1961-1967) et SAFER (1967-1979)*

La réforme SATEC (société d'aide technique et de coopération) qui s'opère de 1961 à 1967, concerne environ 2500ha divisés en lots d'une surface moyenne de 3,5 ha dont seulement 240 ha dans le Nord Grande-Terre<sup>69</sup> (Chabane, 2013). En 1967, la SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural) est créée pour prendre le relais de la SATEC. La SAFER va acquérir, entre 1967 et 1979, 2900 ha (570 lots) dont 992ha dans le Nord Grande-Terre<sup>70</sup> (646ha appartenant à l'usine Beauport). Les terres cédées par Beauport concernent toujours les zones les plus éloignées de l'usine (notamment le littoral Est), exploitées en colonage par près de 150 colons. Cette première réforme reste timide et ne parvient pas à affaiblir la propriété des usiniers, et donc à faire émerger une véritable paysannerie (Chabane, 2013). En effet, les exploitations agricoles créées à l'issue de cette réforme sont de trop petites tailles pour pouvoir en dégager un revenu suffisant et se morcellent rapidement, tombent en indivision ou sont transformées en lots d'habitats sous la pression de la spéculation foncière. Les bénéficiaires de cette réforme qui

---

<sup>68</sup> À partir de 1957, un autre type d'opérations foncières marque un nouveau tournant. Il s'agit cette fois de mettre en vente quelques parcelles localisées en marge du domaine, l'objectif étant de recueillir des capitaux.

<sup>69</sup> Acception antérieure à 2014 du territoire Nord Grande-Terre (Anse Bertrand, Port Louis, Petit Canal).

<sup>70</sup> Acception antérieure à 2014 du territoire Nord Grande-Terre (Anse Bertrand, Port Louis, Petit Canal).

conservent ces lots aux surfaces insuffisantes, endettés par l'achat des terres, n'ont pas les capitaux suffisants pour investir dans le processus de production.

➤ *La deuxième réforme foncière SAFER (1979-1993) : création de 19 GFA*

En 1972, la SAUB doit trouver des partenaires et être entièrement sous contrôle d'une multinationale, la SOMDIAA, qui prend la gestion de Beauport, multipliant les efforts de finances et les contrôles de gestion. La fin des années 70 est marquée par une diminution généralisée de la production de canne et de sucre. En 1978, un programme d'action est mis en place et vise à relancer la culture de canne à travers l'octroi d'aides à la replantation et de prêts bonifiés du Crédit Agricole pour l'achat d'engrais, avec le développement de l'accès aux machines agricoles (à travers les CUMA) et à l'eau agricole<sup>71</sup>. L'action phare du programme politique de dynamisation de l'agriculture en Guadeloupe est la mise en place d'une deuxième réforme foncière SAFER. Elle est provoquée par la décision de fermeture de deux des quatre usines restantes de la Grande Terre, Blanchet (1979) et Darboussier (1980), ainsi que par la décision de Beauport de vendre ses propriétés et son usine pour cause d'endettement (en octobre 1981, le Tribunal de Commerce de Bordeaux déclare la SAUB en règlement judiciaire). Le contenu foncier des protocoles prévoit la cession de tout ou une partie de la SAU des usines à la SAFER. Environ 11 000ha de terres (dont 8 777ha de surface agricole disponible) sont vendus en 1981, dont 34% sont d'anciens faire-valoir direct des usines et 66% des colonats. Le Nord Grande-Terre<sup>72</sup> est concerné par 49% de ces surfaces (Coudoux, 2005). L'étude de Chabane (2013) estime le nombre de colons à plus de 2000 sur les terres de l'usine de Beauport. Ils exploitent entre 1 et 3ha sur lesquels la production de canne à sucre occupe 40% de la surface (environ 1ha), le pâturage 40% et environ 15-20 ares sont consacrés aux cultures vivrières. Afin de gérer l'organisation de la campagne sucrière des domaines acquis en faire valoir direct, des SICA cannières sont créées en 1981 ("protocole Haberer", juillet 1980). En Nord Grande-Terre, c'est la SICADEG<sup>73</sup> qui est la structure principale et qui prend en charge, à l'époque de la réforme, la gestion des terres en faire valoir direct acquises par la SAFER.

À l'issue de la dernière réforme, en 2017, on compte 24 GFA (dont 19 sur les 3 communes du Nord historique) répartis sur les 5 communes du territoire Nord Grande-Terre actuel (plus de 6 200ha), soit 347 installés (dont 72 femmes), parmi lesquels 6% sont des jeunes (moins de 40 ans) et 6% ont plus de 65 ans (SAFER 2017<sup>74</sup> ; cf. Annexe 13).

---

<sup>71</sup> L'époque est aussi marquée par la mise en place d'un nouveau réseau d'irrigation. Le projet date de 1972 et a pour objectifs la relance de l'activité cannière d'une part, la diversification et l'intensification de la production agricole d'autre part, enfin, l'augmentation du nombre d'emplois et de revenus agricoles.

<sup>72</sup> Acception antérieure à 2014 du territoire Nord Grande-Terre (Anse Bertrand, Port Louis, Petit Canal).

<sup>73</sup> Elle représente aujourd'hui 845 producteurs de canne à sucre (un chiffre qui fluctue), à l'Est et au nord de la Grande-Terre, en monoculture ou diversifiés. Depuis quelques années, on constate que certains producteurs du Nord délaissent la SICADEG pour intégrer la SICAGRA (implantée au Moule), qui représente plus de 1000 adhérents, au Sud et au Centre de la Grande-Terre

<sup>74</sup> Données transmises lors de la réunion du Comité Directeur de la Réforme Foncière (CDRF) qui s'est tenue le 12/12/17 à la Préfecture de Basse-Terre.

## Groupements Fonciers Agricoles sur la CANGT

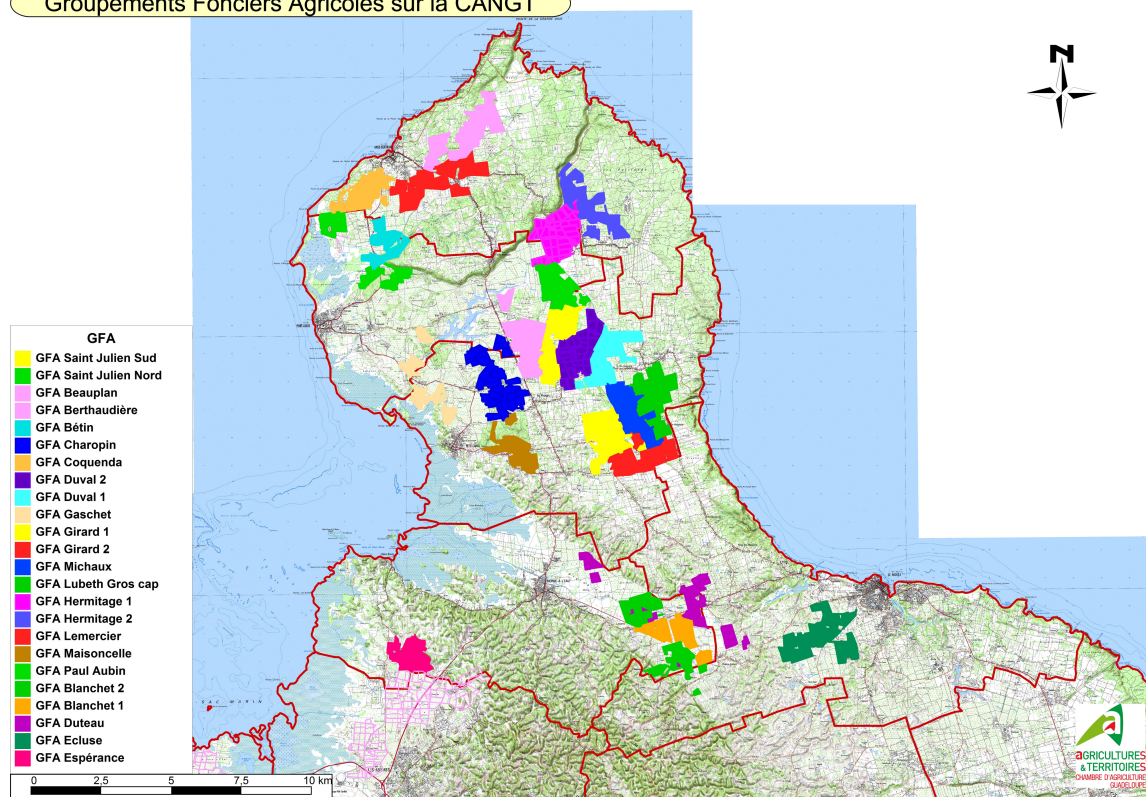


Figure 2 : Carte des 24 GFA du Nord Grande-Terre de la CANGT ; Source Chambre Agriculture 2017

### ➤ *Fermeture de Beauport : chute du secteur agricole et dépression sociale*

À partir des premières difficultés de l'usine Beauport, dans les années 30, l'État met en place un système d'aides qui consistent en des exonérations d'impôts et l'octroi de subventions. En 1960, ces aides diminuent et, à partir de 1964, Beauport, auparavant accapareuse de terres, commence à vendre aux colons et aux municipalités. Le désengagement des usiniers de Beauport débute avant les réformes foncières puis s'accélère. Le foncier est redistribué à destination des collectivités territoriales (notamment le Conseil Général et les municipalités), la SAFER, les colons et les salariés de l'usine ou les particuliers. En 1986, le Département et la Région se portent acquéreurs en indivision de l'ensemble industriel et agricole de Beauport. L'outil industriel est confié à la Société Coopérative de Production (SCOP). En 1989, le cyclone Hugo cause d'importants dégâts. La liquidation judiciaire de la SCOP intervient en juillet 1990. Après la fermeture de Beauport en 1991, la SICADEG continue à exploiter plus de 800ha dont la gestion lui a été confiée par la SAFER. Dans les années 90, l'activité d'exploitation agricole de la SICA est séparée de l'activité de SICA à proprement dit. Des opérations foncières avec le Département et des sociétés cannières sont réalisées (en 1992, l'ensemble des actifs mobiliers et immobiliers de la SCOP est cédé au Département de la Guadeloupe par ordonnance du Tribunal de Commerce de Pointe à Pitre) et le domaine anciennement exploité par la SICA est réduit à 270 ha. La SCEA Beauport est créée et continue l'exploitation de ce domaine cannier. De nos jours, le foncier qui n'est pas en propriété ni en réforme foncière, c'est-à-dire plus de 1 480 ha, est détenu par le Département.

Il ne reste aujourd'hui plus qu'une seule usine sucrière en Guadeloupe "continentale", c'est l'usine de Gardel qui est localisée à Moule. À ce jour, Gardel transforme la totalité des cannes de la Guadeloupe et travaille avec 2 600 planteurs. Après le passage d'Hugo, toute l'activité créée

par Beauport sur les trois communes du Nord a été transférée vers la commune du Moule qui a pris de l'essor pour devenir un centre dynamique où se concentrent les grands pôles agro-industriels (Gardel, usine bagasse-charbon, abattoir départemental), tandis qu'Anse-Bertrand, Petit-Canal et Port-Louis ont décliné. La fermeture de l'usine de Beauport a été vécue comme un choc entraînant la chute du secteur agricole et agroalimentaire, et amplifiant la crise économique et sociale sur le territoire. Ces difficultés ont engendré une forme de dépression sociale. Les liens se sont délités, les relations entre les hommes et les communes se sont affaiblies, l'individualisme s'est installé. La fermeture de l'usine a engendré une forme de "déstructuration d'un bassin de vie, laissant la plupart des familles démunies" (Coudoux, 2005). Quelque part, les gens alentours n'ont pas compris cette fermeture :

"Cela a créé une blessure profonde au niveau psychologique, une césure incommensurable. On passe de tout à rien. Ca va affecter la région du Nord sur les trois communes, jusqu'à aujourd'hui" (R.G., historien du NGT, 2017).

### ➤ *Fermeture de la ferme de Campêche : un autre pôle agro-industriel du Nord*

Dans les années 70, une structure située à Saint-François décide de migrer sur Anse-Bertrand et de construire de nouveaux bâtiments. En 1979, 32 ha de foncier sont vendus 1 franc symbolique par le Maire de la commune pour la construction de la ferme de Campêche. De 1979 à 1982, sous la direction de la société SODEPA, la ferme fabrique des aliments pour volailles (Antilles Aliments) et gère un petit élevage de poulet d'environ 15 000 têtes. De 1982 à 2002, la SAVEG prend le relai et relève cette affaire qui n'est encore qu'une entreprise familiale. En 1989, l'ouragan Hugo dévaste le site. Le directeur, pourtant proche du dépôt de bilan, remet les bâtiments en état, en reconstruit d'autres adaptés aux normes européennes (20 bâtiments en tout), réapprovisionne petit à petit les unités, importe du matériel, installe des convoyeurs d'œufs sur 6 bâtiments ainsi qu'un centre de conditionnement. La ferme de Campêche prend son essor pour devenir un pôle agro-industriel d'importance dans le Nord, avec une production annuelle de 120 000 œufs et une trentaine d'employés. L'entreprise développe par ailleurs une usine de casserie d'œufs pour la production d'ovo-produits<sup>75</sup>, "ce qui est assez rare dans la Caraïbe. C'était une sacrée entreprise" (R.A., CAG, 2018). En 2002, elle est rachetée par la société CAMPAVI et obtient le Label "Matines".

En avril 2006, l'unité avicole est liquidée, les 30 salariés sont licenciés, 70 000 poules pondeuses sont abattues et des millions d'œufs détruits<sup>76</sup>. Les conditions de cette fermeture sont plutôt obscures. Il semblerait qu'elles soient liées à une mauvaise gestion de ses dirigeants. Ici et là, on conseille "de ne pas essayer de comprendre", on laisse entendre que la ferme "gênait". Peu après, la SAS Bonnair, basée en Martinique, fait une proposition d'achat pour près de 2 millions d'euros. Les pouvoirs publics s'opposent à ce que cette société spécialisée dans la production d'œufs s'empare des 32 ha, aussi la SAFER décide d'engager une procédure de préemption en janvier 2006. La région Guadeloupe accorde son soutien à la SAFER en apportant une garantie d'emprunt remboursable (de 930 000 euros) afin de racheter le foncier. Le Conseil Général

---

<sup>75</sup> Le cassage d'œufs industriel est un procédé agro-alimentaire qui permet d'obtenir des ovo-produits (transformation des œufs, production de sachets pour la pâtisserie) à l'aide de machines spécialisées. Les œufs collectés dans les élevages sont cassés mécaniquement. Les blancs et les jaunes sont séparés, filtrés puis pasteurisés et conservés au froid. Les coquilles peuvent être récupérées pour être réutilisées dans l'agriculture pour l'amendement des sols.

<sup>76</sup> "Et c'est comme ça que l'État français a pris un décret nous autorisant, nous Guadeloupéens, à consommer des œufs réfrigérés, produits interdits à la consommation des particuliers en France et permettant ainsi aux producteurs européens d'inonder la Guadeloupe et d'empoisonner les Guadeloupéens de leur surplus de production" (R.A., CAG, 2018).



adopte une décision similaire. Mais le droit de préemption arrive à échéance, puis une contamination à la salmonelle est détectée à la ferme. La Préfecture place la structure agricole sous surveillance sanitaire avec interdiction de livrer des œufs et suppression des stocks : "un coup mortel" pour la ferme dont le tribunal de Pointe-à-Pitre déclare la liquidation judiciaire le 27 avril 2006. Pour beaucoup de commentateurs, la ferme de Campêche "dérangeait", d'autant plus que "la salmonelle n'est pas ce qui fait que l'on ferme une structure comme celle-là, il y avait 10 bâtiments et elle n'a été détectée que dans un seul. On fait des bandes pour que s'il y a un problème sur une bande, on se rattrape avec les autres, mais là, tout l'outil de production a été abattu, c'est pas logique" (R.A., CAG, 2018).

Suite à cette liquidation, une dizaine d'anciens salariés se regroupent au sein de "l'association de défense de la ferme de Campêche et des intérêts de ses salariés" (ADFERMCIS) avec le soutien des syndicats UGTG et UPG, MOUVMAN NOM, TRAVAYE é PAYIZAN, AKIYO et ANKA. Pendant près de deux ans, le groupe d'anciens salariés, qui nourrit le projet de développer une ferme pilote, tente le rachat de 6 bâtiments lors de ventes aux enchères. En 2007, la Région Guadeloupe s'engage aux côtés du collectif des anciens salariés, annonce sa volonté d'accompagner le rachat de la ferme et des 32 ha de terrain. Le collectif fait appel de la décision du tribunal de commerce mais la demande est rejetée au motif que les garanties financières du repreneur sont insuffisantes. Le Conseil Général assure pourtant 50% du projet valorisé à 700 000 euros, la Région Guadeloupe 40% et la commune d'Anse-Bertrand les 10% restants.

Finalement, la ferme du Moulin Saint-Jacques installée à Anse-Bertrand, bien que plus modeste, prend son essor dès la fermeture de Campêche. Elle récupère le "Label Matines" avant d'être rachetée en 2017 par une société de production de farines, semoules et travail du grain, Grands Moulins des Antilles (GMA)<sup>77</sup>. La Région et le Département sont toujours propriétaires des 32 ha laissés en friche de la l'ancienne ferme de Campêche où des riverains y font pâturer leurs bovins. Le site a été pillé et a fini par tomber en ruines.

#### **2.2.4. La transformation récente du système agraire (fin XX<sup>e</sup> - début XXI<sup>e</sup>)**

##### **➤ *La mécanisation des récoltes cannières (création des CUMA et ETA)***

En Nord Grande-Terre, la canne détient une importance sociale considérable. Une majorité de ruraux complètent leurs revenus avec un emploi saisonnier pendant la récolte. Cela explique que la récolte de la canne est restée longtemps manuelle. La transition vers la mécanisation de la récolte s'est faite par étapes. Vers 1975, on introduit d'abord le "cane loader" (grappin). La coupe reste manuelle mais le chargement dans les chariots de transport se fait à l'aide de la machine. Puis, dans les années 80, la SAFER commence à acquérir des récolteuses pour la coupe de la canne sur les surfaces en faire valoir direct. Les colons et petits propriétaires continuent la récolte manuelle. Progressivement, le labour mécanique avec tracteur et charrue s'instaure sur les terres en colonat, notamment grâce à la mise à disposition du matériel par le système de CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) aux colons qui exploitent les plus grandes surfaces (plus de 3ha). Chaque commune du Nord Grande-terre historique se dote d'une CUMA

---

<sup>77</sup> Ils vont faire de l'élevage de volaille. Ils ont eu des silos supplémentaires, ils ont augmenté leurs capacités de production. Ils doivent investir pour faire passer leur blé, car c'est un système bien ficelé. Ils sont subventionnés sur tout le blé qu'ils importent. Ils font rentrer le blé par nécessité, car nous en avons besoin sur le territoire, on les subventionne pour ça, ils augmentent leurs capacités pour être mieux subventionnés, or il faut pouvoir écouler cette augmentation, donc ils n'ont pas d'autre alternative que de faire de la volaille dans une ferme puisque c'est la volaille qui consomme le plus" (T.G., Boucher, 2018).

cannière. De même pour Moule et Morne-à-L'Eau. Dans les années 90, après la deuxième réforme foncière, la récolte mécanique se généralise. Les premières ETA (Entreprises de Transport Agricole) sont créées, souvent par de grands planteurs canniers (plus de 20ha de canne) et le recours aux ETA pour la récolte devient quasi systématique dans les exploitations en GFA puis dans tout le Nord Grande-Terre. Progressivement, sous la pression des ETA, les CUMA de Anse-Bertrand et de Petit-Canal périclitent. Il ne restera dans les années 2000 qu'une seule CUMA à Port-Louis, la CUMA du Nord, laissée en grande difficulté financière.

➤ *Irrigation et développement tardif des filières de diversification*

À partir des années 80, l'irrigation se développe en Grande-Terre par l'exploitation des mares et ravines et l'utilisation de motopompes. Après la fermeture de Beauport, l'usine de Gardel qui est située au Moule, est rénovée et se développe. De 1986 à 1990, des travaux de mise en place d'un réseau d'irrigation sont entrepris, avec la construction du barrage de Gaschet qui a une capacité de 2,5 millions de m<sup>3</sup> pour un périmètre irrigué de 5 000ha. Le réseau d'irrigation se développe d'abord au Sud et à l'Est de la Grande, en vue d'approvisionner Gardel ; c'est pourquoi on trouve sur ces zones qui ont vu fleurir rapidement les cultures en diversification, les deux seules OP fruits et légumes de la Grande-terre (Caraïbes Melonniers et SICACFEL). L'eau est également acheminée depuis la Basse-Terre via un réseau souterrain pour alimenter le périmètre du Nord Grande-Terre. Ces travaux d'irrigation sont destinés prioritairement aux zones concernées par la réforme foncière. L'accès à l'eau agricole est très tardif, y compris pour les installés en GFA. Il va leur permettre de commencer à développer des productions maraîchères et vivrières à plus grande échelle. Cela va attirer aussi des investisseurs détenteurs de sociétés bananières en Basse-Terre qui sont à la recherche de foncier. Par l'intermédiaire de ces sociétés bananières, débute la culture de la banane export dans le Nord Grande-Terre, vers 1996. Par ailleurs, l'OP Caraïbes Melonniers, une société melonnière basée sur la commune du Moule, va mettre en place un système de sous location des terres en GFA pour développer la culture du melon export. Aujourd'hui, le plan d'extension du réseau du Département dans le Nord Grande-Terre entame une troisième et ultime phase. Ces 6 dernières années, d'importants travaux d'extension ont déjà été réalisés. Les bornes installées ne sont pas encore toutes exploitées, mais un accès généralisé au réseau collectif est en cours. Il existe en effet une période de latence entre l'installation des bornes et la prise de conscience des agriculteurs qu'ils ont la possibilité de changer leur type de production. Lentement, on sent qu'une mutation s'amorce sur le territoire, la part du maraichage devenant de plus en plus importante dès lors que l'eau sécurise la production.

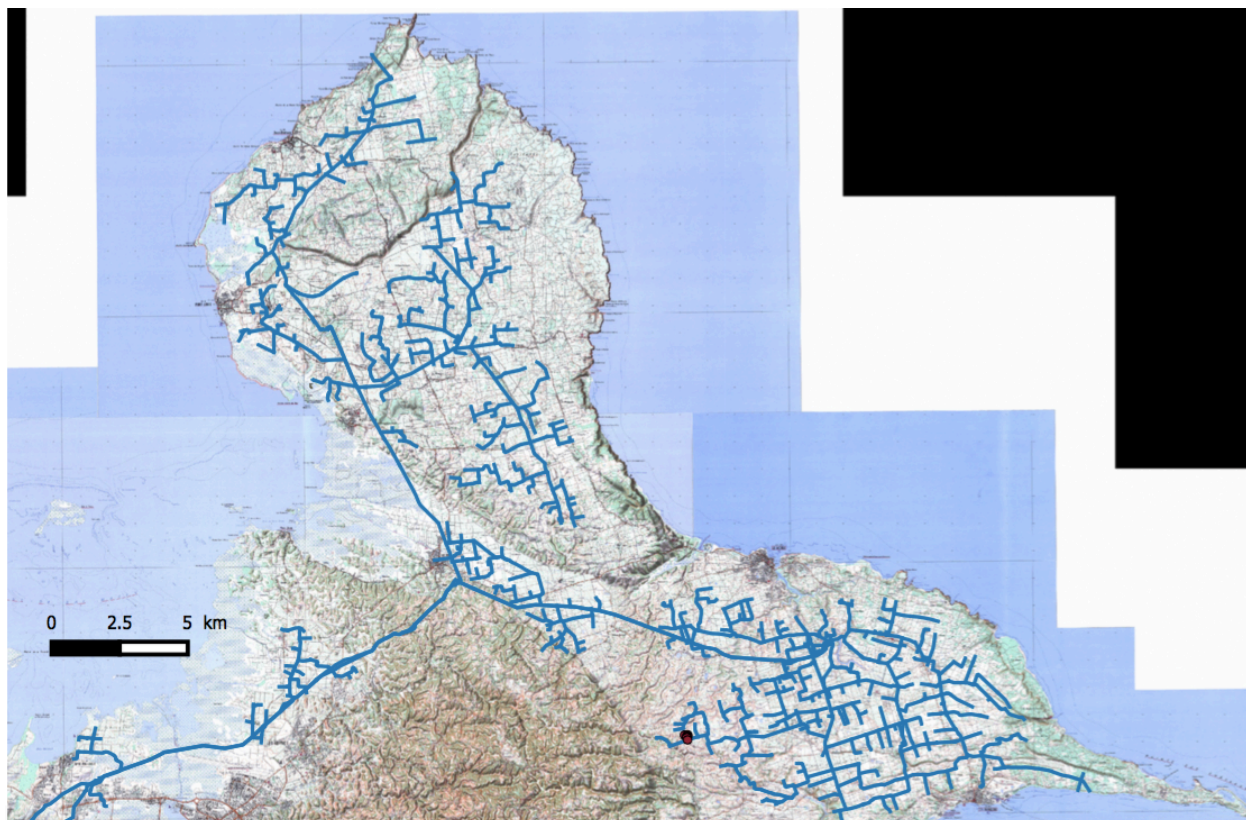


Figure 3 : Réseau d'irrigation en Nord Grande-Terre ; Source CAG, 2017.

➤ *Les problématiques liées au foncier*

La Nord Grande-Terre est actuellement caractérisé par une disparité assez importante dans la répartition des surfaces agricoles. La gamme de surface exploitée par agriculteur peut aller de moins d'1ha à plus de 50ha et jusqu'à presque 300ha pour les sociétés cannières. Pour beaucoup d'agriculteurs les surfaces accessibles sont limitées ce qui les contraint à adopter différentes stratégies pour dégager un revenu suffisant, telles que l'exercice d'une autre activité rémunératrice, la recherche de la maximisation de la valeur ajoutée par hectare ou encore le cumul de différents modes de commercialisation.

▪ *Les terres en faire valoir direct de Beauport et les terres du Département*

En Nord Grande-Terre, l'ancien foncier de l'usine de Beauport est devenu une co-propriété Région/Département. D'autres terres sur Port-Louis, Petit-Canal et Anse-Bertrand sont la propriété exclusive du Département. Les conditions d'accès au foncier, hors GFA, sont souvent assez floues. Une grande partie des terres appartient au Département mais elles ne sont pas toutes louées avec un bail à ferme. De nombreuses parcelles sont occupées sans titre depuis des générations ; les occupants considèrent qu'ils deviendront propriétaires :

"À l'époque, mon père était en fermage mais dans la zone maintenant, personne ne paie, ça fait plus de 50 ans, on occupe sans payer car la société qui s'en occupait a fermé depuis longtemps et personne n'a pris le relais. Le département, qui avait récupéré ces terres-là, des terres libres, a essayé de faire quelque chose, mais finalement rien" (J.L.D., agriculteur Anse Bertrand, 2017).

Le Département n'a pas vraiment entrepris et/ou n'est pas parvenu à régulariser ces personnes, ni à régler la question foncière dans la région.

En 2004, une démarche syndicale a été entreprise par des adhérents des JA (dont le fondateur de l'APAA et celui d'Agriokal ; voir *infra*) pour une restitution par les collectivités des terres en Faire valoir Direct (FVD) de Beauport, jusqu'alors aux mains de grands groupes et laissées en friche pour servir "d'outil fiscal". Les exploitants engagés dans cette entreprise de récupération revendiquent leurs droits sur le foncier en développant un projet territorial de production collective (cultures diversifiées) pour faire du Nord Grande-Terre : "le grenier de la Guadeloupe" (et ce avant que les Melonniers n'intègrent la zone). Ils espèrent se regrouper, produire d'importants volumes et ainsi se constituer en OP. Ils font pression sur les collectivités en occupant ces terrains. Les services du Département finissent par céder et organisent avec la CAG des auditions pour installer des agriculteurs sur les terrains loués en bail à ferme. Trois vagues d'installations, sous le pilotage de trois commissions *ad hoc*, permettent l'installation de trois catégories d'exploitants : des sociétés, des agriculteurs confirmés et des jeunes agriculteurs. Lors de la dernière tranche (2010-2011), une trentaine de jeunes est sélectionnée (sur plus de 130 candidatures) et installée. Des divisions viennent ensuite compromettre les objectifs initiaux de regroupement, la dynamique collective initiale éclate, quelques agriculteurs abandonnent des parcelles que les Grands Groupes récupèrent, ou cèdent à l'appel des "Melonniers" en leur louant les terres (800 euros/ha). Le Nord perd alors une occasion de devenir un pôle de production de cultures maraichères et vivrières (c'est-à-dire créer une OP et devenir "le grenier de la Guadeloupe"). En outre, les jeunes producteurs installés témoignent n'avoir bénéficié d'aucun encadrement ou accompagnement pour le démarrage, ni de l'aide et du suivi initialement prévus. Enfin, d'importantes erreurs inhérentes aux montants des fermages sont à déplorées ; l'un reçoit une facture de 9 000 euros au lieu de 2 500 euros et voit son compte au Crédit Agricole bloqué, un autre ne reçoit aucune facture de fermage. L'explication réside dans le fait qu'au lieu de faire une facture liée au bail, les services des impôts éditent un titre de recette pour la référence cadastrale. Pour un cadastre de 54ha, une personne va recevoir le fermage pour 54ha et les autres exploitants des parcelles de ce même cadastre ne recevront rien. Ces "dysfonctionnements" répétitifs conduisent à des abandons d'exploitation.

#### ▪ Les GFA

Dans les zones de réforme foncière, l'accès au foncier est réglementé et les installés bénéficient d'une relative sécurité de la tenure foncière, de l'accès à l'eau agricole et d'une gamme de surface (entre 9 et 20ha) qui leur permet d'exercer leur activité à plein temps. C'est donc dans le cadre des GFA que les systèmes sont les plus diversifiés. Cependant, le nombre de candidats à l'installation est supérieur au nombre de lots disponibles. En 2017, 300 jeunes candidats<sup>78</sup> sont dans l'attente d'une attribution, le risque étant que le temps passant, ils perdent le statut de "jeunes agriculteurs" et ne puissent plus prétendre à la DJA. Les surfaces des GFA sont fixes et les lots sont libérés en cas de départ à la retraite ou de départ d'un occupant illégal.

En Nord Grande-Terre, 54% des installés ont entre 50 et 64 ans et 6% ont plus de 65 ans, pourtant les départs à la retraite sont peu nombreux et tardifs, car :

- La profession agricole est libérale (l'individu ne peut être contraint de cesser son activité);

---

<sup>78</sup> Données transmises lors de la réunion du Comité Directeur de la Réforme Foncière (CDRF) qui s'est tenue le 12/12/17 à la Préfecture de Basse-Terre.

- Le montant de la retraite est particulièrement faible : jusqu'en 2019, les exploitants qui partent à la retraite ont généralement eu deux statuts (l'un d'ouvrier agricole et l'autre d'exploitant agricole), et peuvent prétendre à deux pensions de retraite, mais à partir de 2020, ceux qui quitteront leur activité auront été exclusivement exploitants agricole et n'auront qu'une pension de moins de 400 euros ;
- Certains, après une longue phase d'attente, profitent de la libération de leurs terres occupées pour enfin les exploiter ;
- D'autres attendent de pouvoir solder leur dette de fermage (quand celle-ci n'est pas couverte par le produit de la vente de leurs parts sociales). L'agriculteur ne peut prétendre à un départ en retraite avant la régularisation du fermage et des parts sociales ;
- Certains attendent que leurs successeurs (descendants directs) remplissent les conditions d'installation (diplôme, formation, agricole, âge).

Avant 2006 et la mise en place du FEADER, il existait des dispositifs d'aide au départ. Des compensations financières favorisaient par exemple les départs en pré-retraite. Des réunions étaient aussi organisées sous forme de "rencontres succession" lors desquelles étaient présents une diversité d'acteurs comme le CFE (Centre de formalité des entreprises), la CAG, la SECU (service MSA), l'ASP, le Crédit Agricole, le CCAS (Centre communal d'action sociale) rassemblés autour des exploitants de plus de 50 ans qui envisageaient un départ en retraite. Les fonds permettant ces initiatives n'ont cependant pas été reconduits. En conséquence, beaucoup attendent le dernier moment pour partir (par exemple quand leur successeur atteint l'âge de 39 ans).

De nombreuses parcelles vendues par la SAFER, qui plus est "de bonnes terres", sont encore "occupées" par d'anciens colons qui ne sont pas partis ou par leurs successeurs (les colons ont cédé leur parcelle bien que le colonat ne soit pas transmissible). En Nord Grande-Terre, 7 GFA sont concernés par ces "occupations illégales" pour une surface occupée totale de 30 hectares et 62 ares (dont 14,73 ha à Blanchet (2), 6,10 ha à Gaschet, 4,69 ha à Duteau-Acomat, 3 ha à Charopin, 1,35 ha à Lubeh-G/cap, 0,55 ha à Richaux et 0,20 ha à Blanchet (1)). C'est à la CAG, qui est propriétaire des GFA, qu'incombe la responsabilité d'engager des procédures pour libérer les parcelles. Le problème des parcelles occupées implique une phase d'enquête pour identifier les occupants, suivie d'une phase de négociations, toutes deux chronophages. Si la phase de conciliation n'aboutit pas, elle est suivie d'une procédure d'expulsion pour "occupant sans droit ni titre" avec recours à la réquisition de la force publique (accordée par la commune). Une fois la parcelle libérée, la réactivité doit être immédiate (pour éviter une réoccupation) : un appel à candidature est lancé dès libération du foncier. Notons que les "occupants illégaux" bénéficient des aides publiques ce qui complexifie la problématique de l'occupation illégale. En effet, la DAAF déclare octroyer les soutiens financiers à l'exploitant : "Si tu exploites, tu as les aides" quel que soit le statut du foncier (R.F., CFPPA, 2018).

Enfin, les installés ont la possibilité de demander un agrandissement pour pouvoir exploiter deux lots. Les demandes d'agrandissement et les demandes d'installation se disputent les mêmes lots et les choix sont soumis aux votes des agriculteurs installés. Il est plus facile pour un agriculteur déjà installé d'obtenir les votes de ses collègues de GFA. Par conséquent, la tendance est plus à l'agrandissement qu'à l'installation.

### **2.2.5. Découpage d'une part du Nord en trois zones agro-écologiques**

En 2013, Flore Chabane a produit un diagnostic agricole partiel du Nord Grande-Terre car limité aux communes de Petit Canal, Port Louis et une mince frange d'Anse Bertrand. Il a été réalisé un

an avant la création de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT), en 2014, qui intègre le Moule et Morne-à-l'Eau. Notons que dans les représentations locales, le Nord Grande-Terre, plus communément appelé "le Nord", renvoie à cette zone précitée de trois communes. Sur cette bande réduite de la région "Nord", le diagnostic effectué a permis la réalisation d'un zonage en fonction des différences dans la répartition du parcellaire, des modes de mise en valeur agricole, de l'accès aux facteurs de production (particulièrement au foncier et à l'eau agricole) et des différences agro-écosystémiques. Son diagnostic agraire, qu'il conviendrait de compléter, d'étendre et d'actualiser, délimite une partie du territoire en trois sous-unités agro-écologiques.



Figure 4 : Répartition des trois sous-unités de la zone du diagnostic agraire (Chabane, 2013).

➤ *Sous-unité 1 : la façade Ouest, centre cannier historique*

Située à l'Ouest, cette zone commence là où la mangrove à palétuviers et les prairies humides sont remplacées par de vastes étendues planes caractérisées par des "vertisols" dont on a souligné les qualités agronomiques. Les parcelles y sont de grande taille et très majoritairement cultivées en canne. Ce sont de grandes exploitations agricoles supérieures à 20ha et jusqu'à plus de 200ha. La zone correspond à l'ancien cœur du faire valoir direct de l'usine de Beauport. Sur les zones non valorisables en canne à sucre (zones caillouteuses, les sommets des mornes, les zones inondables), on trouve des prairies où pâturent des bovins élevés au piquet (les bovins peuvent aussi être attachés en bordure des champs de canne). Pour la majorité, les terres appartiennent au Département et sont cédées en location ou "occupées" par des planteurs. Notons que l'on trouve aussi quelques zones de diversification dans cette sous-unité, notamment sur les anciennes terres du Conseil Général récemment redistribuées à de jeunes agriculteurs et dans quelques GFA.

➤ *Sous-unité 2 : centre du plateau et cœur des GFA, canne et diversification*

Cette sous-unité se distingue de la première par la taille du parcellaire et la présence de zones de diversification culturelle. Contrairement aux deux autres, la totalité des exploitations agricoles de cette zone très sèche en période de carême a eu accès à l'eau agricole dans les années 1990-2000 ce qui est un facteur décisif dans les orientations de production et l'organisation du calendrier. Majoritairement cultivée en canne, cette zone comporte des exploitations qui produisent de la banane et d'autres des cultures maraîchères et vivrières. Cette zone entièrement comprise dans le périmètre irrigué et caractérisée par des "vertisols" est le cœur agricole du Nord Grande-Terre, mais aussi celui de la réforme foncière des années 80 qui a abouti à la création des GFA et favorisé la diversification. Sur cette sous-unité, on trouve des cultures vivrières de racines et de tubercules, des cultures maraîchères en plein champ (plus rarement sous serres), et différents systèmes d'élevage. Le Sud de l'unité est moins dominé par la culture de canne. C'est le début d'une large zone où le relief est plus mouvementé, surtout constitué de bois et de mornes, et où le tissu urbain est aussi plus développé. Les terres agricoles y sont plus rares et plus souvent vouées aux pâturages.

➤ *Sous-unité 3 : la zone littorale Est, petites parcelles de canne*

Cette zone est caractérisée par de hautes falaises calcaires qui dominent l'Océan. Les moyennes de précipitations sont légèrement plus faibles sur cette zone où l'on peut trouver quelques bandes de forêt qui occupent un plus large espace au Nord-Est. Cette forêt sèche a souffert des défrichements anthropiques, elle est rarement sous forme originelle mais plutôt à l'état dégradé par le défrichement pour la culture de canne et laisse place à des fourrés secs et épineux à acacias et campêche. Les parcelles cultivées et les friches agricoles viennent près des falaises, ne laissant qu'une fine bande de fourrés secs près du précipice. Le parcellaire est irrégulier, en mosaïque et surtout cultivé en canne alternée avec de l'élevage bovin au piquet. Le foncier est détenu principalement par le Département et par de petits propriétaires. La zone n'est pas reliée au réseau d'irrigation, sauf en bordure des GFA.

## **2.2.6. Diagnostic agraire de la commune de Morne-à-l'Eau**

Pour compléter le diagnostic agraire de Chabane (2013), nous introduisons ici des éléments précis concernant la zone couverte par la commune de Morne-à-l'Eau. Ces informations sont issues des documents transmis par la direction de l'Aménagement du Territoire et des services Techniques de la ville<sup>79</sup>. Pour parfaire cette étude exploratoire, il serait souhaitable collecter ces mêmes documents pour chaque autre commune de la communauté.

---

<sup>79</sup> PLU (rapport de présentation, diagnostic du territoire et Projet d'aménagement et de développement durable), 2017.

### Localisation de l'intercommunalité du Nord Grande-Terre

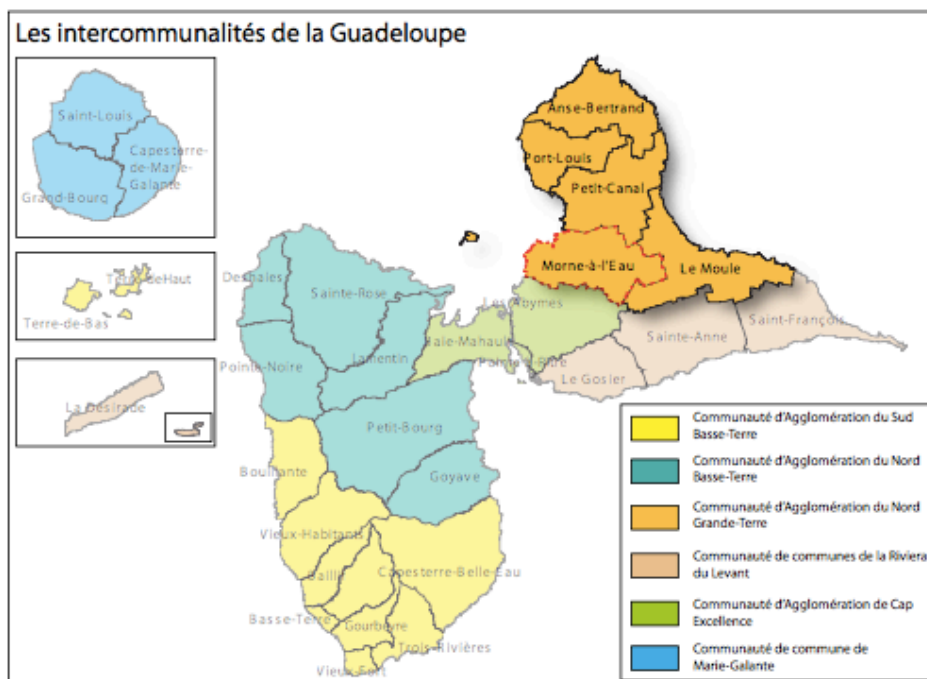


Figure 5 : Localisation de l'intercommunalité du Nord Grande-Terre et de la commune de Morne-à-l'Eau ; PLU de la ville, 2017.

La commune de Morne-à-l'Eau s'étend sur 6 936 hectares. Elle se compose de trois ensembles géographiques:

- Une région basse qui réunit les terres ennoyées en zone littorale et la Plaine de Grippon ; par le biais de sa nappe souterraine, cette zone constitue l'une des plus grandes réserves d'eau de grande qualité de la Grande-Terre.
- Les Grands-fonds (formation karstique très découpée) au Sud de la commune;
- Les plateaux calcaires qui viennent border le Nord de la plaine de Grippon.

Historiquement, Morne-à-l'Eau a été un bassin cannier de grande importance et a tenu un rôle économique de premier plan avec l'usine sucrière de Blanchet (1869) dont la fermeture en 1979 a créé un vide économique qui n'a pas été comblé. Avant la mise en place de l'actuel bourg et jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle se tenait également un marché aux vivres "d'esclaves" puis une foire agricole à Grippon.

Les zones agricoles s'étendent sur plus de 3 671 ha et représentent plus de la moitié (53%) du territoire de Morne-à-l'Eau. Sur cette zone, le recensement agricole répertorie seulement 1 577 ha réellement occupés par une activité. Comme ailleurs en Nord Grande-Terre, il existe un usage informel des sols (boeufs au piquet, jardins créoles) qui contribue à l'entretien de ces espaces. En 2010, le nombre d'exploitations recensées sur Morne-à-l'Eau s'élève à 422. Ce chiffre a chuté de moitié depuis 1989 (896). Dans le même temps, la surface moyenne des exploitations a augmenté, passant de 2,21 à 3,69 hectares en 20 ans ; ce qui révèle une recherche de rentabilité des exploitations. La canne reste la première culture de la commune. Les 560 ha de canne représentent une part conséquente (41%) de l'espace agricole mais peu d'emplois sont mobilisés pour son exploitation. Le maraîchage est encore une activité minoritaire dans le paysage agricole



mornalien mobilisant 42 ha (4%) cultivés. En 2010, 67 exploitations (16% du parc) étaient dédiées à la polyculture. Elles occupaient 138 ha, une part assez faible qui pourrait être amenée à se développer dans les années à venir via un programme de diversification dans la plaine de Grippon. Quant à l'élevage, il est pratiqué dans 122 exploitations sur le territoire communal. Les surfaces dédiées aux prairies concernent 40% de l'espace agricole représentant plus de 800 ha. L'activité d'élevage connaît une évolution très hétérogène selon les productions. Les élevages de gros ruminants affichent depuis 1989 une baisse significative du nombre de têtes qui est passé de 4 588 à 2 508 sur la période 1989/2009. Le nombre de porcs passe de 2 074 à 835 têtes et les caprins restent relativement stables en effectifs durant ces mêmes périodes. À l'inverse, les volailles progressent avec une multiplication par quatre en dix ans. Enfin, la pêche ne représente qu'une part infime de l'économie mornalienne.

Les plaines des Aymes et de Grippon<sup>80</sup> ainsi que les Grands Fonds<sup>81</sup> sont définis comme des espaces de production agricole. La Plaine est essentiellement occupée par l'activité agricole avec la canne à sucre et l'élevage. Elle occupe une surface d'environ 1000 ha et abrite de nombreux forages qui alimentent en eau la commune et les communes avoisinantes. Les Grands Fonds possèdent un paysage original par les formes du relief et l'occupation du sol. Les vallées encaissées et sinueuses, au tracé capricieux, à fond plat tapissé d'argile de décalcification, contrastent avec des mornes aux versants raides et convexes (pentes de 30 à 40°) au sol squelettique. Les fonds de vallées ou coulées, au sol épais, fertile et humide, souvent inondés en saison des pluies, portent des cultures variées. C'est aussi un territoire de richesse floristique et faunistique, où la nappe souterraine utilisable est la plus développée. Des gouffres ou dolines sont présents dans cette zone du territoire.

C'est aussi dans cette partie de la commune qu'on retrouve les courses de bœufs tirants avec notamment l'association "les solides" de Morne à l'Eau. La commune est aussi connue pour ses "pitts à coq" et pour être la "capitale du crabe". Les combats de coqs constituent une pratique "traditionnelle" encore bien implantée en Guadeloupe. Quatre pitts sont recensés sur Morne-à-l'Eau (Bélaïr<sup>82</sup>, Chevalier, Labuthie, Jabrun). La tradition de capture du crabe est probablement contemporaine des premières installations humaines sur le territoire. Les *moun a krab* (ceux qui capturent le crabe) ont longtemps été mal considérés, mais lors des dix dernières années le regard a changé. Le crabe est progressivement devenu un met très apprécié. Sa capture requiert une connaissance du milieu et un savoir-faire désormais reconnu. Le crabe est devenu un élément identitaire de la commune jusqu'à apparaître sur son blason. La Fête du crabe, organisée chaque année durant la période de Pâques, rassemble des milliers de visiteurs.

### 2.2.7. Une dynamique agricole dans un contexte socio-économique préoccupant

Avec près de 58 400 habitants, la CANGT est la moins peuplée de Guadeloupe. Elle connaît toutefois une importante évolution démographique qui procède de la densification urbaine de la

---

<sup>80</sup> La plaine de Grippon, en dehors des développements périphériques du centre bourg, a globalement été préservée de la pression urbaine du fait de son caractère inondable.

<sup>81</sup> Dans les Grands Fonds, l'usage agricole était autrefois intense mais s'est progressivement effacé. Dans ces massifs, l'activité agricole s'intégrait aux espaces forestiers sans les remettre radicalement en cause, puis la déperdition de l'activité agricole a favorisé le développement du bâti.

<sup>82</sup> Le Pitt Bélaïr comprend un musée présentant un historique de cette pratique à travers les âges tout en s'élargissant sur d'autres savoirs-faires de l'artisanat créole. Le musée propose une interprétation historique du monde rural mornalien via des balades en bœuf-tirants.

Communauté "Cap Excellence" et du dynamisme de la commune du Moule<sup>83</sup>. Bien qu'attractif, le territoire de la CANGT demeure essentiellement rural avec une population vieillissante, un niveau de formation "en retrait" (les habitants se révèlent peu qualifiés au regard du reste de la région), un taux de chômage élevé et une stagnation du marché de l'emploi. Le territoire intercommunautaire révèle une forte hétérogénéité entre deux zones : l'une est rurale, peu peuplée centrée sur elle-même et dans la nostalgie d'une époque où Beauport fonctionnait, l'autre est davantage tournée vers Cap Excellence et la Riviera du Levant, caractérisée par une commune forte, Moule, qui concentre tous les pôles agro-industriels de la région, et vers laquelle s'est tournée Morne-à-l'Eau depuis la fermeture de l'usine de Blanchet. Compte tenu de ce déséquilibre, le territoire de la CANGT renvoie l'image d'un défaut de cohérence.

➤ *Un territoire en grande difficulté socio-économique*

Le Nord Grande-Terre historique a été durement frappé par les fermetures successives de sociétés autrefois génératrices d'emplois et contributrices du développement de la zone. Après le désastre de la SOPAG, la fermeture de l'une des plus grandes fermes laitières d'Europe (SEGT) en 1985, celle de l'usine de Beauport en 1991, les années 2000 voient périlcliter la société civile d'exploitation agricole les Cannes d'Or basée à Port-Louis, et la ferme avicole de Campêche basée à Anse-Bertrand.

L'analyse transversale menée dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE ; CANGT, 2015) rend compte d'un territoire en grande difficulté tant économique que sociale au regard du reste du département, mais aussi en comparaison de la France hexagonale. La situation économique du Nord Grande-Terre est aujourd'hui considérée comme préoccupante. Malgré une baisse du chômage entre 2008 et 2013, le marché de l'emploi reste peu dynamique. En 2013, 35% de la population de 15 à 64 ans est inactive et 46% occupe un emploi (INSEE, 2017). Avec 29% des actifs déclarant être sans emploi, le chômage touche principalement les jeunes de moins de 25 ans (53% des actifs de 15-24 ans n'ayant pas d'emploi). Les cinq communes du Nord Grande-Terre regroupent 11 300 emplois sur 17 400 actifs qui y résident. Une part de cette population est captée par Cap Excellence. L'influence de ce pôle économique joue surtout sur Morne-à-l'Eau (la majorité des actifs en emploi y travaillent), mais également sur les autres communes avec globalement près de 4 actifs sur 10 en emploi dans la communauté d'agglomération voisine (INSEE, 2017). Le territoire présente une activité économique déséquilibrée, essentiellement concentrée sur la commune du Moule, qui est le principal contributeur à la hausse de l'emploi dans la CANGT. En 2012, le Moule concentre 45% de l'emploi du territoire. La population du Nord Grande-Terre est peu qualifiée au regard du reste de la population guadeloupéenne et de l'emploi du territoire, avec 39% des habitants sortis du système scolaire sans diplôme. Plus d'1/4 des actifs sont ouvriers alors que les cadres, les professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires sont sous-représentés (23% des actifs résidants).

➤ *Le rôle clé de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire*

Les deux moteurs économiques du Nord Grande-Terre sont l'agriculture et l'agro-alimentaire. Le caractère rural du Nord Grande-Terre est très marqué, avec un secteur agricole qui résiste, porté par la présence de l'industrie sucrière (Gardel Moule), laquelle fonctionne en étroite collaboration

---

<sup>83</sup> De 2008 à 2013, la population de la CANGT a augmenté de 1 700 habitants ; INSEE Analyses n°20, 2017.

et l'usine bagasse-charbon<sup>84</sup>. En 2013, un quart des emplois dépendaient de la sphère productive. Elle est en baisse depuis 1999 (où elle atteignait 28%) mais se maintient autour de 25% depuis 2008 (INSEE, 2017). Le Nord Grande-Terre se distingue donc par l'une de ces activités fortes, l'agriculture, qui concentre 9% des emplois du territoire, contre 3% en moyenne ailleurs en Guadeloupe. La CANGT regroupe 32% des exploitations de l'île. Le Moule (558) et Petit-Canal (527) s'imposent comme les communes de l'agglomération les plus fortement dotées en exploitations agricoles.

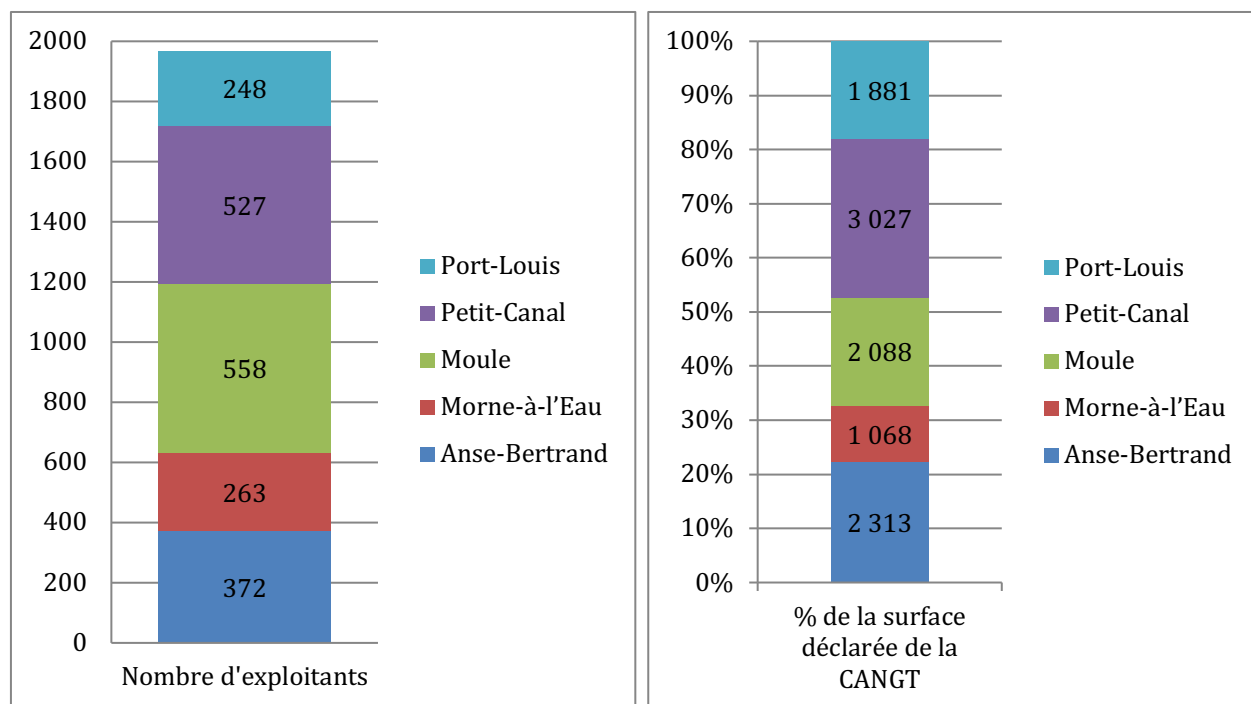


Figure 6 : Graphiques du nombre des exploitations et de la SAU sur les 5 communes de la CANGT ; données AGRIGUA 2015<sup>85</sup>.

La structure productive du territoire explique que les agriculteurs exploitants soient deux fois plus nombreux que dans le reste de la Guadeloupe (ils représentent 4% des actifs résidents et 7% des emplois du territoire ; INSEE, 2017). L'industrie agro-alimentaire (transformation de denrées

<sup>84</sup> Mise en service en octobre 1998, réalisée par la Société Industrielle pour le Développement de l'Énergie Charbon et de la Cogénération (SIDEC), la centrale thermique a été construite à proximité immédiate de Gardel. Unique dans la Caraïbe, cette centrale utilise deux combustibles, la bagasse (fournie par la sucrerie pendant la campagne sucrière) et du charbon d'importation (Colombie ou Venezuela) le reste de l'année. Le transport jusqu'à la centrale se fait par camions équipés de bennes spéciales hermétiques. Son dispositif permet de brûler chaque année sans pollution environ 180 000 tonnes de bagasse qui, avec un complément de 165 000 tonnes de charbon, fournit les 220 000 tonnes de vapeur basse pression pour la sucrerie, mais aussi 375 millions de kWh (15 pour la sucrerie et 360 pour EDF, qui les redistribue sur son réseau électrique). Elle couvre jusqu'à 35 % de l'énergie électrique de l'île.

<sup>85</sup> En 2015, l'Association Guadeloupéenne de Recueil d'Informations Géographiques d'Utilité Agricole (AGRIGUA) indique une SAU totale pour le Nord Grande-Terre de 10 377ha répartie comme suit :

- ⇒ Anse-Bertrand : 2 313 ha – 372 exploitants – 22% de la surface déclarée de la CANGT ;
- ⇒ Morne-à-l'Eau : 1 068 ha – 263 exploitants – 10% de la surface déclarée de la CANGT ;
- ⇒ Moule : 2 088 ha – 558 exploitants – 20% de la surface déclarée de la CANGT ;
- ⇒ Petit-Canal : 3 027 ha – 527 exploitants – 29% de la surface déclarée de la CANGT ;
- ⇒ Port-Louis : 1 881 ha – 248 exploitants – 18% de la surface déclarée de la CANGT.

alimentaires) est également deux fois plus présente que dans le reste du département (5,4% des emplois contre 2,7%). Elle est portée par l'usine Gardel de transformation de cannes, qui concentre 40% des postes du secteur (INSEE, 2017). En somme, l'agriculture et l'agro-transformation regroupent 15% des emplois de l'EPCI.

Les exploitations agricoles du territoire sont principalement des petites exploitations familiales (selon AGRIGUA 2015, la taille moyenne des exploitations est de 5,41ha), essentiellement de canne, de melon et de banane. Cependant, il faut noter un mouvement de diminution du nombre d'exploitations sur le territoire (pour AGRIGUA, -3% entre 2012 et 2014), phénomène identique à celui à l'œuvre dans toute la Guadeloupe, amenant à des exploitations plus conséquentes, pouvant donc recourir à une plus grande mécanisation. Aussi, la moyenne d'UTA<sup>86</sup> du territoire y est plus faible qu'au niveau départemental. Cette situation est d'autant plus préoccupante que cette tendance devrait progresser, voire s'accroître. Par ailleurs, les salariés permanents sont peu nombreux dans les exploitations du territoire comparativement à la "norme" départementale. La main d'œuvre familiale apparaît comme la principale forme d'emploi. Les productions végétales dans le Nord Grande-Terre nécessitent le recours à la main d'œuvre agricole. Or, malgré le taux de chômage élevé en Guadeloupe, il y a pénurie de travailleurs agricoles déclarés. Les charges sociales sont trop élevées pour permettre aux agriculteurs d'embaucher des salariés occasionnels. Il s'est donc mis en place une économie informelle autour de la main d'œuvre non déclarée.

## **2.3. Présentation institutionnelle : de la CCNGT (1999) à la CANGT (2014)**

### **2.3.1 La Communauté de communes du Nord Grande-Terre (CCNGT)**

La Communauté de Communes<sup>87</sup> du Nord Grande-Terre (CCNGT) est créée le 22 décembre 1999 sous l'impulsion des communes d'Anse-Bertrand et de Port-Louis qui décident de concert d'inscrire leur développement dans le cadre de la loi du 19 juillet 1999 concernant la coopération intercommunale<sup>88</sup>. Cette structure permet aux communes d'établir un projet de développement commun (les perspectives sont multiples et inhérentes aux potentialités du territoire), et d'exprimer une volonté politique<sup>89</sup>. Quatre principes fixent les lois sur l'intercommunalité :

- Solidarité et complémentarité ;
- Décentralisation du pouvoir ;
- Développement durable ;
- Redistribution du pouvoir centralisé.

La CCNGT exerce les compétences ainsi définies :

- Action de développement économique (soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, soutien des activités agricoles et forestières) ;
- Autres actions environnementales ;

---

<sup>86</sup> L'unité de travail annuel est le travail effectué par une personne à temps complet durant une année par exploitation.

<sup>87</sup> Les Communautés de Communes sont créées en 1992. L'enjeu est de définir des échelles territoriales pertinentes. Elles seront simplifiées en 1999 (Loi Chevènement) en fixant un principe de continuité territoriale et d'identité historique, géographique, sociale et culturelle commune.

<sup>88</sup> La loi Voynet de juillet 1999 introduit "le développement durable", "la concertation" et "l'implication des habitants". On crée alors une décentralisation renforcée. L'État s'appuie sur la légitimité, la technicité et la connaissance des acteurs locaux avec la création de Conseils de développement.

<sup>89</sup> La CCNGT est en fiscalité professionnelle unique (taxes additionnelles, dotation globale de fonctionnement bonifiée).

- Construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs ;
- Création, aménagement, entretien de la voirie ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire ;
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) ;
- Tourisme ;
- Activités sportives ;
- Construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs ;
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique ;
- Organisation des transports urbains, schéma de secteur, transports scolaires.

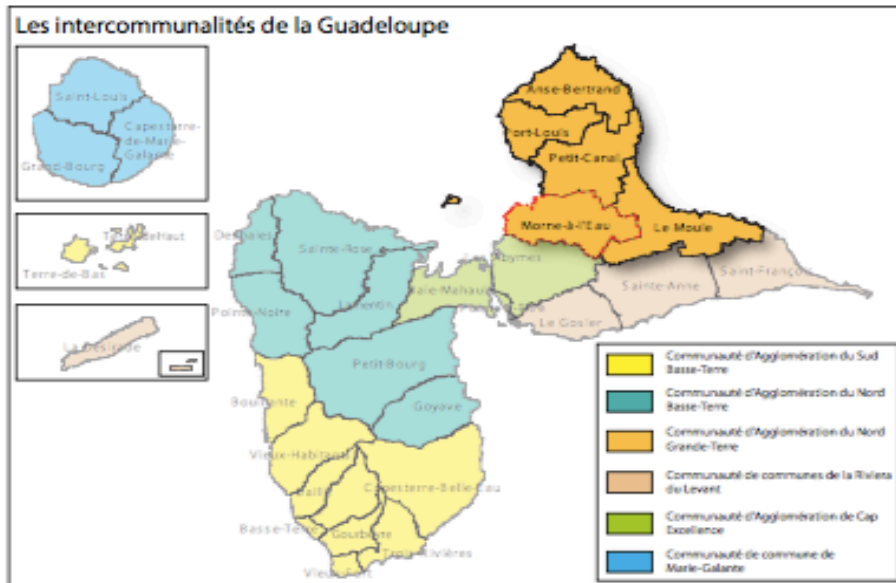
À travers la charte de territoire, élaborée en partenariat avec les acteurs de la société civile, les Chambres consulaires et autres partenaires techniques, la CCNGT entend contribuer au développement durable du Nord Grande-Terre et affirme, dès sa création, la vocation agricole du territoire (Coudoux, 2005). Les objectifs formulés par la CCNGT sont de favoriser la mise en réseau des acteurs et de développer des projets agricoles à la fois innovants et structurants dans le cadre d'une approche territorialisée. Des thèmes et des ambitions sont définis comme :

- La création d'un marché itinérant ;
- La valorisation du manioc ;
- La création et l'approvisionnement par les producteurs locaux d'une cuisine centrale intercommunale.

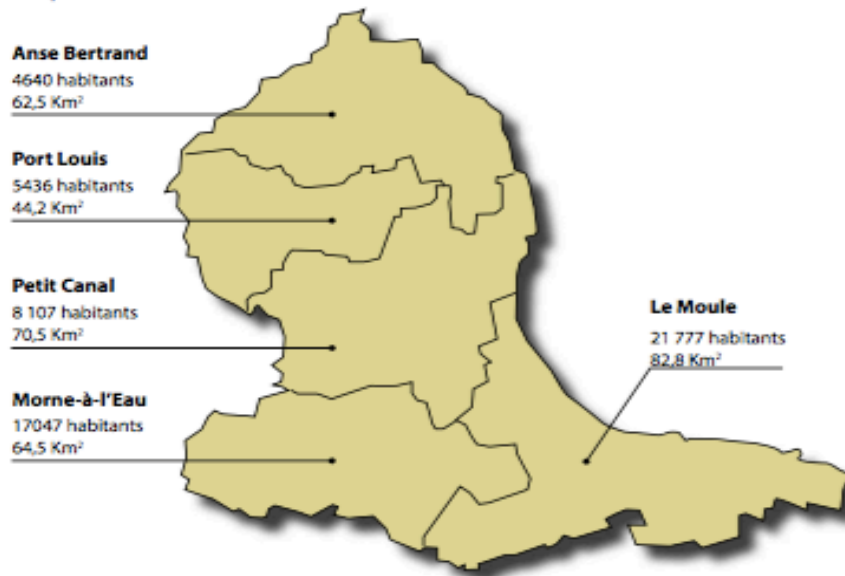
### **2.3.2. La Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT)**

En 2014, suite à la délibération prise par chaque commune et de celle de la CCNGT portant sur le projet d'extension du périmètre de la CCNGT (en vue de sa transformation en Communauté d'Agglomération) et le projet de statuts du futur établissement public de coopération intercommunale (EPCI), le périmètre du Nord Grande-Terre évolue. Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, par arrêté préfectoral, la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT) est créée. Les conseils municipaux de ses Communes membres qui ont adhéré à cette démarche ont à la fois répondu "à une logique juridique" et à une "volonté territoriale". La nouvelle EPCI se compose des 3 communes formant le "Nord historique", Port-Louis, Anse-Bertrand, Petit-Canal, auxquelles s'ajoutent 2 communes d'un autre bassin de vie, le Moule et Morne-à-L'Eau.

*Localisation de l'intercommunalité du Nord Grande-Terre*



*Composition de l'intercommunalité du Nord Grande-Terre*



Morne-à-l'Eau - Plan Local d'Urbanisme - Diagnostic - 2017

Figure 7 : Localisation et composition de la CANGT. Source Plan Local d'Urbanisme – Diagnostic – Morne-à-L'Eau 2017.

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NORD GRANDE TERRE - LOCALISATION**

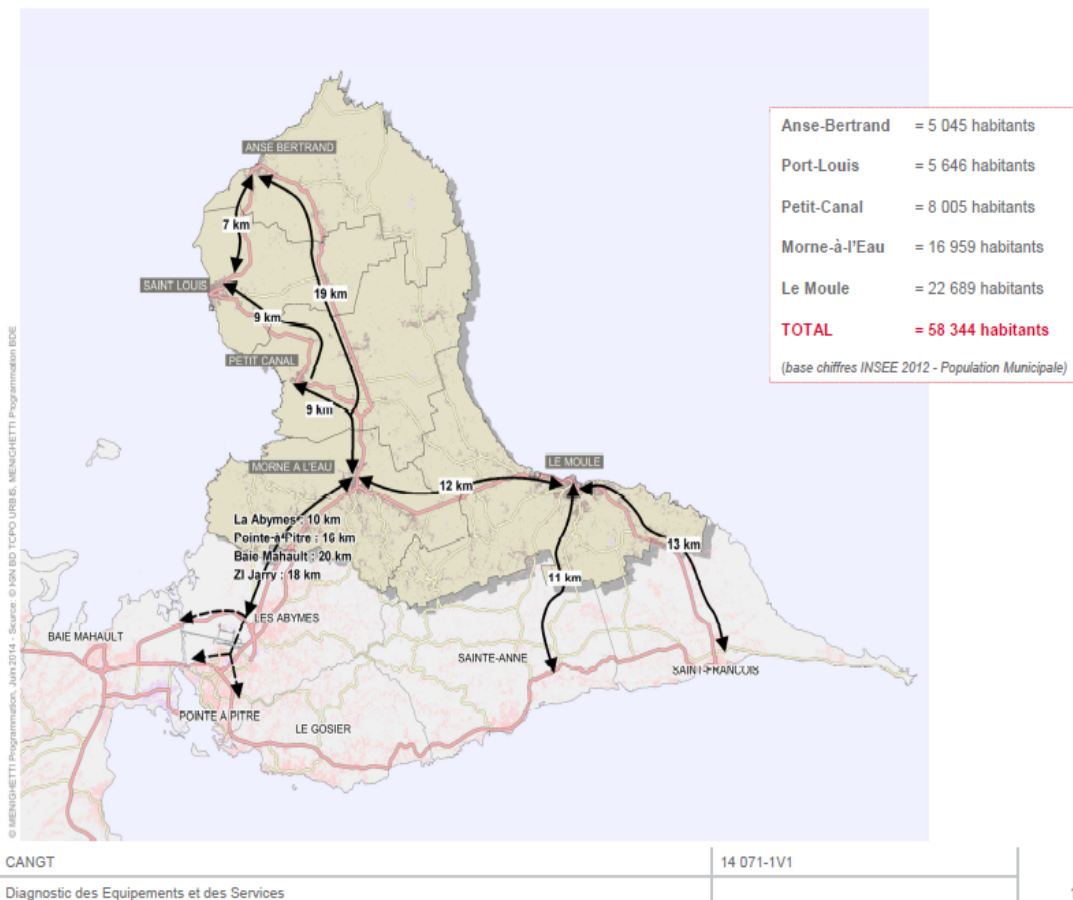


Figure 8 : Carte de la CANGT (Source CANGT, 2015)

La CANGT exerce les compétences qui lui ont été déléguées par les communes membres, dans les conditions déterminées par le Code général des collectivités territoriales. La CANGT exerce de plein droit en lieu et place des communes membres 4 compétences obligatoires, 4 compétences optionnelles et 2 compétences facultatives (Cf : Annexe 3).

- Les compétences obligatoires
  - En matière de développement économique :
    - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ;
    - Actions de développement économique d'intérêt communautaire.
  - En matière d'aménagement de l'espace communautaire :
    - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
    - Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
    - Organisation des transports urbains ;
    - En matière d'équilibre social de l'habitat :
      - Programme local de l'habitat ;

- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
  - Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
  - Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
  - Action, par opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
  - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.
- En matière de politique de la ville dans la communauté :
  - Dispositif contractuel de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ;
  - Dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

#### ▪ Les compétences optionnelles

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ;
- Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- Assainissement des eaux usées, et si des mesures doivent être prises pour assurer la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales ou des pollutions apportées au milieu par le rejet des eaux pluviales, la collecte et le stockage de ces eaux ainsi que le traitement de ces pollutions dans les zones délimitées par la communauté ;
- Eau ;
- En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :
  - Lutte contre la pollution de l'air ;
  - Lutte contre les nuisances sonores
  - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
  - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

#### ▪ Les compétences facultatives

- Le dispositif de mise en valeur du territoire "Boucle du Nord Grande-Terre", qui est la réalisation, l'entretien et l'exploitation d'un sentier de randonnées équestre, pédestre et cycliste ;
- La création et l'exploitation à Anse-Bertrand d'un atelier de transformation agro-alimentaire couplé aux cuisines centrales du territoire.

### 2.3.3 Eléments socio-économiques à l'échelle des communes membres de la CANGT

#### ➤ *Anse Bertrand : un déclin socio-démographique et économique*

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Ville d'Anse-Bertrand comptait 5 185 habitants répartis sur un territoire communal de 62,47 km<sup>2</sup> (densité : 83 hab/ km<sup>2</sup>). Bien que la population ait légèrement augmenté depuis 2007, la commune connaît un déclin. Anse-Bertrand est la commune qui compte la plus faible population de la CANGT. Sur les 1 955 actifs que compte la Ville, plus de 7 sur 10 ont un emploi (près de 1 370) et 567 sont déclarés au chômage (29%). Les inactifs représentent un peu plus du tiers de la population des 15-64 ans (36,6 %). Le taux de chômage est élevé (29% en 2012). La ville connaît donc une situation de déclin démographique et économique qu'elle souhaite inverser (CANGT, 2017).



➤ *Port Louis : une crise socio-économiques liée à la fermeture de Beauport*

Située entre Anse-Bertrand au Nord et Petit-Canal au Sud, la commune de Port-Louis s'étend sur 43,24 km<sup>2</sup> et compte 5 795 habitants en 2014 (densité : 134 hab/ km<sup>2</sup>). Elle est, avec Anse-Bertrand, la commune la moins peuplée du Nord Grande-Terre. Structurée à l'origine autour du port militaire à l'Ouest, la Ville s'est progressivement élargie autour de l'église, du presbytère et de l'ensemble du centre-bourg. La commune connaît des difficultés à maintenir une dynamique démographique. Depuis les années 70, elle connaît une baisse marquée de population, tendance qui s'est renforcée dans les années 80-90. La fermeture de l'usine de Beauport a provoqué une crise économique à l'origine de ce déclin démographique. La commune dépendait en effet quasi-exclusivement de l'agro-industrie cannière. Elle maintient depuis une stabilité démographique autour des 5 500 habitants. Des communes du Nord Grande-Terre, Port Louis est la plus affectée par le chômage qui atteint un taux de 33,66% en 2009 (soit 5 points de plus que le taux du département). La ville place donc la redynamisation économique du territoire dans les priorités. À ce jour, elle n'a toutefois pas clairement défini la feuille de route précise qu'elle mènera, mais les projets visant le développement économique (notamment les activités autour de la mer) et l'installation durable de population sont la priorité (CANGT, 2017).

➤ *Petit-Canal : une croissance qui se maintient*

Peuplée de 8 112 habitants en 2014, répartis sur 70,5km<sup>2</sup> (densité : 115 hab/ km<sup>2</sup>), Petit-Canal est géographiquement la commune centrale de la CANGT et dispose d'une zone limitrophe avec l'ensemble des communes membres. Elle est bordée au Sud par Port-Louis et Anse-Bertrand et au Nord par Morne-à-L'Eau et le Moule. Elle dispose également d'un double littoral à l'Est et à l'Ouest. Depuis les années 1980, la ville a connu un essor démographique de 40%, avec un point culminant de 8 180 habitants en 2006. Même si on observe un léger fléchissement, la population reste au-dessus de la barre des 8 000 habitants. Avec la commune du Moule, elle est la seule à maintenir sa croissance avec régularité et à gagner des habitants, alors que l'Anse-Bertrand et Port-Louis en perdent. Bien que la ville possède l'un des indices de jeunesse le plus élevé de Guadeloupe et du Nord Grande-Terre (entre 1,7 et 2%), avec une part des moins de 20 ans un peu plus grande que celle des plus de 60 ans, elle connaît un vieillissement de sa population. Aucune donnée ne permet de qualifier sa dynamique d'emploi (CANGT, 2017).

➤ *Morne-à-l'Eau : stabilité démographique et relative attractivité économique*

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la ville de Morne-à-L'Eau comptait 17 225 habitants répartis sur 63,56km<sup>2</sup> (densité : 271 hab/ km<sup>2</sup>). La démographie communale est stable. Après le Moule, Morne-à-L'Eau est la deuxième commune de la CANGT. La part de la population active a augmenté depuis 1999 et représentait en 2009, 43,7%, soit une part plus importante que celle de l'intercommunalité (37,7%) et du département (32,8%). Toutefois, le chômage concerne près du tiers de la population active, un taux bas dans la moyenne du bassin de vie mais supérieur à celui de la Guadeloupe. La ville connaît un vieillissement de sa population : les plus de 65 ans représentent 16,4% de la population, un taux plus élevé que la moyenne communautaire qui est de 15% et que la moyenne départementale qui est de 13%. Enfin, l'indice de concentration d'emploi met en évidence l'attractivité économique du territoire puisque 71% des actifs ayant un emploi travaillent dans la commune. Un constat à nuancer puisque la proximité de l'agglomération pointoise, pôle d'activité majeur du territoire, tend à favoriser la migration des travailleurs. Bien que Morne-à-L'Eau affiche des indicateurs d'attractivité et de dynamisme, elle peine aujourd'hui

à attirer de nouvelles populations sur son territoire. La commune a notamment vu une partie de sa population migrer vers le Moule.

➤ *Le Moule : le pôle dynamique de la CANGT*

Située à l'Est de la Grande-Terre aux contacts des communes de Petit-Canal, Morne-à-L'Eau, Sainte-Anne et Saint-François, la ville du Moule comptait 22 101 habitants en 2014 répartis sur 82,84 km<sup>2</sup> (densité : 267 hab/ km<sup>2</sup>). La Ville concentre 39% de la population de la CANGT. Elle est la sixième ville la plus peuplée de Guadeloupe et la plus peuplée des 5 communes. La population active sur la commune représente 67,4% des 15 à 64 ans. Bien que légèrement inférieur à la moyenne départementale (68,7%), ce taux d'activité est le plus élevé de la CANGT. 46% du total des emplois disponibles au sein de la CANGT sont situés sur le territoire du Moule, rendant cette commune très attractive et dynamique à l'échelle de la CANGT, bien qu'il soit observé un vieillissement sensible de sa population. Est constatée une tertiarisation de l'activité sur la commune avec 70,1% des emplois dans ce secteur, indicateur d'une mutation importante d'un espace traditionnellement rural qui tend vers l'urbanisation. La commune du Moule est définie aujourd'hui comme un centre urbain secondaire à l'échelle de la Guadeloupe, et comme un pôle d'équilibre à l'échelle du Nord Grande-Terre.

### **2.3.4. Les représentations sociales de la CANGT**

Créée par Décret en 2014, la CANGT se compose de 3 communes historiquement liées, auxquelles ont été "rajoutées par force"<sup>90</sup>, Moule et Morne-à-l'Eau. Aussi la vision du territoire en tant qu'agglomération n'est pas évidente, d'autant plus que, comme nous l'avons souligné *supra*, le territoire communautaire est caractérisé par l'hétérogénéité du fait d'un fort déséquilibre socio-économique entre d'une part les 3 communes du Nord, prises dans un "cycle infernal" de déprise industrielle et de toutes les activités structurantes (avec déclin des poumons économiques) et d'autre part la commune du Moule, pôle fort et dynamique, dont la Maire assure la première présidence de la CANGT. Morne-à-l'Eau occupe une position encore différente. Cette commune, qui est un carrefour géographique, se relève péniblement de la fermeture de l'usine sucrière de Blanchet qui, comme Beauport au Nord, a contribué à la déstructuration de tout un bassin de vie. De par sa proximité géographique, elle bénéficie toutefois du rayonnement des deux pôles dynamiques vers lesquels elle est tournée, Moule et la communauté d'agglomération du Sud Grande-Terre "Cap Excellence" (Abymes et Pointe-à-Pitre).

Dans les représentations sociales, le "Nord" demeure ce qu'il était par le passé, un territoire rural déclinant composé de Port-Louis, Anse-Bertrand et Petit-Canal. Le rôle de "liant territorial" tenu par la CANGT n'a pour l'heure pas permis un changement dans les esprits. D'ailleurs, il n'est pas rare d'entendre "Ah bon, le Moule est au Nord?", "Moule et Morne-à-l'Eau, c'est pas le Nord". Plusieurs techniciens de la CAG, en charge de différentes missions sur le Nord Grande-Terre ont commencé l'entretien par : "Je suis en charge de la région Nord, c'est-à-dire Anse-Bertrand, Port-Louis et Petit-Canal" (2018). Du point de vue des acteurs du "Nord historique", la création de la CANGT est plutôt perçue comme une opportunité pour "exister". On déplore toutefois la "pauvreté" de son appellation, en comparaison des communautés voisines auxquelles ont été attribués les noms attrayants de "Rivière du Levant" et "Cap Excellence". S'agissant des acteurs du Moule, qui tient un rôle moteur dans la communauté et qui est le plus fort contributeur financier à l'intercommunalité, on note d'abord une forte frilosité initiale, dès l'intégration de la

---

<sup>90</sup> Dire d'acteurs : agriculteur Anse-Bertrand, élu du Moule.

commune dans cet ensemble. Un élu du Moule et de la CANGT fera même cette confidence (publique et enregistrée) : "la formation de la CANGT, c'est par gentillesse (...) et cela ne concerne que 4 compétences". Autrement dit, l'intégration d'une commune peu peuplée comme Anse-Bertrand à un ensemble financé à hauteur de 60% par le Moule (qui fournit par ailleurs 45% de la population), est vu comme une "concession", sorte de geste charitable. La réticence moulienne se retrouve dans les dires d'acteurs institutionnels comme dans les propos des agriculteurs :

"À cause de ça, la ville perd de l'argent" (agriculteur et élu) ;

"Le Nord Grande-Terre, faut savoir qu'ils ont 40 ans de retard! Et pourtant il y a de la bonne terre, mais les vrais agriculteurs sont sur Moule et Saint-François" (agriculteur et élu)

"Le Moule est en avance sur les autres communes, à tous les points de vue, donc pour atteindre un équilibre communautaire, certains pensent que l'on va devoir régresser, ou attendre que les autres arrivent à notre niveau!" (élu) ;

"L'image de la CANGT c'est celle d'un train, la commune la plus forte c'est la locomotive, si on arrête de mettre du charbon, tout le train s'arrête" (administratif) ;

"Si nous étions dans une communauté d'agglomération avec Saint-François et Saint-Anne, ou Gosier, ce serait différent, mais là c'est le Nord Grande-Terre. C'est une chance pour le Nord d'avoir le Moule dans sa communauté" (élu).

S'agissant de l'administration, à la question : "Quels sont les apports de l'intercommunalité au Moule ?", la réponse est directe : "Honnêtement, d'un point de vue purement administratif, on se le demande encore... On s'interroge... On espère que les rapports et de force et les relations vont changer mais on est davantage dans le questionnement de ce que le Moule perd en intégrant l'intercommunalité, plutôt qu'à réfléchir sur des incidences positives " (DGS, Moule, 2018).

## PARTIE III.

# Une vision actualisée de la situation agricole en Nord Grande-Terre

---

### 3.1. Eléments de mesure de la situation agricole en Nord Grande-Terre

Le RA 2010 recense 2 492 exploitations agricoles (EA) réparties sur les 5 communes, ce qui représente 32% de l'ensemble des exploitations guadeloupéennes. La Surface Agricole Utile (SAU) du Nord Grande-Terre est de 12 009 ha, ce qui équivaut à 38,5% de la SAU totale de la Guadeloupe (Annexe 4).

L'agriculture du territoire Nord Grande-Terre est portée par l'industrie sucrière avec 57% de la Surface Agricole Utile (SAU) dédiée "aux plantes industrielles" (canne à sucre) en 2010 et 62% des exploitations orientées vers les "grandes cultures" dont canne, melon et banane (INSEE, 2017). Ainsi la canne occupe près de 7 000 ha, le melon et les cultures maraichères environ 400 ha et la banane 240 ha, Petit-Canal et Moule étant les communes les plus pourvoyeuses de la CANGT (2 000 ha de canne à Petit-Canal, 235 ha de Melon et cultures de diversification sur le Moule ; Annexe 6). Selon AGRIGUA (2015), les trois principales formes d'occupation des terres agricoles en Nord Grande-Terre sont la canne (6 000 ha), la savane pâturée (2 600 ha) et l'état de friche (670 ha) ; Annexe 9. Avec près d'1/3 de la SAU dédié aux fourrages et superficies en herbe, l'élevage est important sur ce territoire, 18% des exploitations ont pour principale orientation les bovins viandes (INSEE, 2017), avec près de 14 000 têtes recensées par le RA 2010 (Annexe 10).

De manière générale, l'agriculture a mieux résisté dans le Nord Grande-Terre qu'ailleurs (INSEE, 2017). Entre 2000 et 2010, les SAU ont diminué de 15 % (contre 27 % sur les autres territoires de la Guadeloupe). Le nombre d'exploitations a pour sa part reculé de 26 %, avec environ 850 exploitations de moins en dix ans, alors que cette baisse atteint 39 % dans le reste du département. Cette résistance de l'agriculture sur le territoire est portée par les grandes cultures (surtout la canne), dont "la part a progressé de quinze points en dix ans, tandis que le poids de l'élevage bovin a reculé de sept points et celui de la polyculture et des systèmes polycultures/élevage de neuf points" (INSEE, 2017). En effet, l'orientation technico-économique des exploitations des communes évolue dans le sens d'une "reconversion" agricole du territoire Nord Grande-Terre qui passe d'une dominante polyculture/élevage en 2000 (Anse-Bertrand, Morne-à-l'Eau, Moule et Petit-Canal) à une augmentation des cultures générales (cf. Tableau 4). Principalement pour les exploitants en GFA, et au fur et à mesure que le réseau d'irrigation s'étend, on observe une "reconception" des systèmes de production agricole avec une diminution

progressive de la surface en canne et en prairie des exploitations pour consacrer la terre à des cultures plus rentables, comme les cultures maraîchères et vivrières.

Communes	Orientation technico-économique des communes <sup>91</sup>	
	2000	2010
Anse-Bertrand	Polyculture élevage	Cultures générales (autres grandes cultures)
Morne à l'Eau	Polyculture élevage	Polyculture élevage
Moule	Polyculture élevage	Cultures générales (autres grandes cultures)
Petit-Canal	Polyculture élevage	Cultures générales (autres grandes cultures)
Port-Louis	Cultures générales (autres grandes cultures)	Polyculture élevage

Tableau 4 : Orientation technico-économique des communes de la CANGT, RA 2010

### 3.2. Typologie du système agraire en Nord Grande-Terre

Le territoire est caractérisé par une diversité de structures agricoles. Sur la base des trois sous-zones agro-écologiques mentionnées *supra* (qui concernent les communes de Petit-Canal, Port-Louis et une frange de l'Anse-Bertrand), 5 types et 23 sous-types de systèmes agraires ont été décrits (Chabane, 2013):

- Type 1 : Grands planteurs canniers
- Type 2 : Moyens planteurs propriétaires
- Type 3 : Systèmes de production en GFA
- Type 4 : Systèmes de production bananière
- Type 5 : Exploitants petites surfaces

Faute d'éléments, nous n'avons pu envisager une grille de lecture permettant de classer les systèmes de production ici décrits par gradient d'écologisation.

#### 3.2.1. Type 1: Grands planteurs canniers

Les dernières grandes réformes foncières ont fait émerger de grandes sociétés cannières de plus de 100 ha, toutes localisées dans le centre cannier de la région (Sous-unité 1). Elles constituent l'héritage direct de l'ancienne usine de Beauport.

<sup>91</sup> Orientation technico-économique de la commune : production dominante de la commune, déterminée selon la contribution de chaque surface ou cheptel de l'ensemble des exploitations agricoles de la commune à la production standard.



➤ *Sociétés cannières de 100 à 270 ha*

Les sociétés cannières ont bénéficié des dernières surfaces en faire valoir direct (FVD) qui étaient exploitées par l'usine de Beauport jusqu'à sa fermeture. Ces exploitations se situent dans le cœur cannier historique, en propriété et en location, sur de larges étendues planes et sur un périmètre non irrigué. Ces sociétés exploitent des surfaces de 100 à 270 ha de canne en monoculture (plantation de 5 ans) ; les rendements moyens avoisinant les 65 t/ha. Le niveau d'équipement de ces sociétés est élevé : tracteurs, outils pour l'entretien et le transport de la canne. Certaines ont une activité d'ETA en parallèle et possèdent aussi des récolteuses pour la coupe de la canne. La structure du système économique mis en place par ces sociétés est de type capitaliste. Les propriétaires investissent selon une logique qui vise le profit et la rentabilité des investissements, et recourent à de la main d'œuvre salariée pour la gestion et l'ensemble des tâches agricoles. On compte en moyenne deux ou trois salariés permanents et plus d'une vingtaine de saisonniers qui travaillent à l'entretien de la canne, principalement au désherbage pendant près de dix mois.

➤ *Société cannière avec élevage bovin (SEGT)*

Il n'y a qu'une seule société de ce type dans le Nord Grande Terre mais, étant donné la surface et le capital qu'elle représente ainsi que son ancrage historique et économique dans la zone, elle a été incluse dans la typologie de Chabane (2013). Cette société d'élevage bovin est l'héritage des activités de diversification lancées par l'usine de Beauport dans les années 60 (SEGT). Devenue l'une des plus grandes fermes laitières d'Europe, la SEGT a cessé sa production de lait en 1985 suite à un incendie de la laiterie. En 1997, la SEGT est rachetée par le groupe Gaddarkhan, actuel propriétaire. Après des tentatives dans l'élevage caprin et la volaille, la SEGT s'est spécialisée dans l'élevage bovin naisseur. La SAU de cette société représente presque 200ha exploités en propriété et en location. Le cheptel est de 511 têtes. Il s'agit d'un élevage naisseur de bovins croisés (introduction en 2013 d'un troupeau d'une trentaine de mères Limousines), et de race créole. En partenariat avec Sélection Créole, la SEGT travaille à revaloriser la race créole avec la

volonté que soit mise en place la certification de parenté bovine. Les animaux sont en liberté dans des enclos et les jeunes sont vendus maigres après le sevrage, à huit ou neuf mois. Les ventes sont principalement destinées aux éleveurs et aux SICA "Cap Viande" et "Peba". En parallèle de l'élevage près d'une cinquantaine d'hectares de canne sont récoltés (44ha). La canne apporte un fonds de roulement et un complément alimentaire pendant la période sèche. Toutes les tâches sont confiées à du personnel salarié. À noter que la SEGT s'est lancée dans une dynamique de développement avec la mise en place prochainement :

- De bâtiments d'engraissement ;
- D'une unité laitière artisanale (lait et crème glacée) ;
- D'un verger ;
- D'activités autour de l'agro-tourisme : restaurant alimenté par les producteurs locaux, bar à jus et crèmes glacées ;
- D'un centre équestre ;
- D'un élevage de caprins.

#### ➤ *Les grands planteurs patronaux (50 ha de canne + élevage bovin)*

Les terres de ces grands planteurs sont un héritage familial issu des premières opérations foncières des usines sucrières. Ce capital foncier est complété par des locations et/ou des "occupations de terres" du Département, pour être compris entre 50 et 70 ha dont plus de 70% est consacré à la culture de la canne. Les 30% de surfaces restantes sont des prairies sur lesquelles pâturent des élevages de bovins de type naisseur-engraisseur d'une trentaine de têtes en moyenne. Certains de ces exploitants complètent le système d'élevage par un atelier d'élevage de reproducteurs : les taurillons et taureaux étant recherchés pour les compétitions de "bœufs tirants". Ces courses de charrettes attelées de deux bœufs constituent une activité "traditionnelle" très populaire dans toute la Guadeloupe, et notamment en Grande-Terre. Cette activité a en effet contribué au maintien des activités d'élevage dans la région, en amoindrissant la courbe du déclin des cheptels bovins.

Le niveau d'équipement de ces grands planteurs est élevé. Ils sont équipés de récolteuses et ont été parmi les premiers à développer des ETA de coupe ce qui leur permet de s'affranchir des prestations de récolte (dont les coûts sont élevés). Ce système de production est de type "patronal". La taille des surfaces exige le recours à de la main d'œuvre salariée. Le planteur propriétaire s'implique aussi dans la gestion et l'exécution des travaux agricoles, l'objectif étant de dégager un revenu. Il est souvent "attaché" à ses terrains (héritages familiaux) et à la culture de la canne (culture traditionnelle). Mais il peut être amené à douter dans ses choix d'investissements au regard de la rentabilité du système de production.

### **3.2.2. Type 2 : Moyens planteurs propriétaires**

#### ➤ *Monoculture de canne sur 15 à 20 ha*

Les achats de petites surfaces au cours de l'histoire ainsi que les récentes redistributions foncières (hors réforme) et les occupations des terres du Département ont permis l'émergence de moyens et de grands planteurs canniers qui exploitent une dizaine d'hectares en propriété (héritages familiaux). Ils complètent ces surfaces agricoles par la location ou l'occupation d'une dizaine d'hectares. Le parcellaire est morcelé et n'a pas accès à l'irrigation. Ces exploitants individuels pratiquent une monoculture de canne (avec éventuellement un élevage bovin au piquet) et ont

investi dans du matériel pour les plantations et l'entretien. Ils rentabilisent cet investissement en effectuant des prestations de services pour les labours et le transport de la canne vers l'usine Gardel (ou une activité d'ETA coupe de la canne pour les plus grands). Les rendements étant variables, ces planteurs s'assurent un revenu stable par une activité extérieure.

➤ *Monoculture de canne sur 10 ha + cultures vivrières*

Le profil de ce système de production est similaire au précédent, à la différence que la gamme de surface à laquelle les planteurs ont accès est plus réduite. Ils ont opté pour la recherche de rendements canniers élevés afin de dégager un produit brut le plus élevé possible par unité de surface. Les surfaces réduites à une dizaine d'hectares en canne permettent un meilleur entretien de la canne. Les planteurs passent de l'herbicide à la machine et font un rattrapage à la pompe à dos. Certains font parfois un second passage d'engrais à la main, une fois que la canne est haute.

Ces planteurs pratiquent l'agriculture à temps plein et complètent leur revenu cannier par des cultures vivrières développées sur des surfaces réduites, de 0,2 à 2 ha. Les produits vivriers sont demandés et consommés dans toute la Guadeloupe. L'igname se trouve en tête de liste, suivi d'autres cultures vivrières cultivées dans une moindre mesure : manioc, malanga, madère.

L'igname et la canne sont deux cultures complémentaires et permettent la pratique de l'empaillage : la paille de canne est utilisée sur les parcelles d'igname. La rotation igname/canne(six ans)/igname ou igname/igname/canne fonctionne bien et les calendriers culturels sont complémentaires. La période de plantation de l'igname a lieu pendant la récolte de la canne qui est assurée par les ETA et la période de récolte de l'igname a lieu à partir de novembre/décembre, date à laquelle l'entretien de la canne est terminé. Les pics de travail ont lieu quand se chevauchent l'entretien de l'igname (sarclage) et celui de la canne. Les agriculteurs de ce système de production sont à temps plein et ont recours à l'aide familiale (souvent un parent retraité, la conjointe ou un autre parent), soit 1,5 UTA familial pour ce système.

➤ *Petits planteurs canniers pluri-actifs*

Ce système de production diffère du précédent par le fait que les agriculteurs n'ont pas pu ou n'ont pas souhaité agrandir leur surface par des locations. Ils se sont plutôt orientés vers une activité extérieure. La culture de la canne est secondaire et se pratique le week-end. À ce titre, ces exploitants ne sont pas considérés comme de "vrais agriculteurs" par les planteurs à temps plein. Le système d'exploitation est souvent associé à un petit élevage bovin au piquet de 6 têtes (3 mères). Le niveau d'équipement est faible et les travaux d'entretien sont réalisés à la main ou par des prestataires.

### 3.2.3. Type 3 : Systèmes de production en GFA

➤ *Systèmes de production en GFA à dominante cannière*

Les systèmes en GFA dans lesquels plus de 75% de la SAU est consacrée à la culture de canne ont été classés dans la catégorie "dominante cannière".

▪ *Monoculture de canne sur 14 à 20 ha + petit élevage bovin*

Ces agriculteurs individuels en GFA ont bénéficié d'un agrandissement et ont pu étendre la surface en canne, qui est leur principale source de revenus. Agriculteurs à temps plein, ils tentent



d'optimiser les rendements par le recours systématique à l'irrigation de la canne et un entretien régulier et précis (plusieurs passages d'herbicide, rattrapage éventuel à la pompe à dos, épandage fractionné d'engrais et parfois d'urée, parcelles replantées tous les 5 ou 6 ans). L'itinéraire technique diffère de celui des systèmes non irrigués puisque l'irrigation permet de s'affranchir des aléas du climat<sup>92</sup>. Ces planteurs ont investi dans du matériel qu'ils rentabilisent avec des activités de prestations de service (labour et transport de la canne vers l'usine Gardel). Ils possèdent souvent un petit élevage de bovins, des mères élevées au piquet, qui valorisent les surfaces non cultivables et les bordures de champ, et contribuent au nettoyage des terres avant les labours. L'élevage bovin de petite taille est très présent dans le Nord Grande-Terre. Les zones caillouteuses, aux sols peu profonds, les sommets des mornes et les zones inondables sont souvent dédiées au pâturage. On peut observer des bovins élevés au piquet sur ces zones de prairie mais également en lisières de champ ou en bordure de route. Le système d'élevage bovin le plus fréquent est un élevage au piquet combiné avec la culture de canne. Si la saison sèche est marquée, l'alimentation est complétée par des cannes entières, des amarres ou de la canne broyée. Les animaux sont majoritairement issus de croisement entre des vaches créoles et une race à viande métropolitaine (blonde, limousine, charolais). Ils sont vendus, mâles comme femelles à 2 ans (2 ans ½), pour un poids carcasse qui varie entre 180 et 250 kg. Pour les cheptels supérieurs à 6 mères les agriculteurs se tournent vers la SICA Cap Viande qui se charge de la commercialisation.

- Monoculture de canne sur 8 à 12 ha

Ce système est similaire au précédent mais sur des surfaces plus réduites. Le produit brut cannier dégagé y est donc inférieur. Ces planteurs cherchent à obtenir des rendements élevés. Ils tentent de valoriser différemment la canne par la vente de boutures de leur pépinière ou par la fabrication et la vente directe de jus de canne. Ce système peut évoluer soit vers le système précédent, si le planteur bénéficie d'un agrandissement, soit vers le système suivant qui permet de dégager un meilleur revenu sur une même gamme de surface.

- Culture de canne sur 8 à 12 ha + cultures vivrières

La diversification des cultures par la production d'igname sur une surface d'1 ha au moins permet au planteur de créer une plus forte valeur ajoutée et de compléter le revenu cannier.

La commercialisation des ignames se fait en vente directe. Ce système comprend 1,5 UTA familial et est comparable au système des planteurs propriétaires qui cultivent la canne sur 10 ha avec un complément vivrier. Toutefois, l'irrigation leur permet de générer des rendements supérieurs.

---

<sup>92</sup> Dans presque tous les autres systèmes de production, la canne n'est pas irriguée et doit donc être plantée au moment des premières pluies, c'est-à-dire à partir de fin juillet et jusqu'en octobre. Les risques climatiques sont plus élevés et la canne risque de ne pas être coupée en fin de campagne sucrière, ce qui peut repousser la coupe à la campagne suivante. Alors que dans un système irrigué, la canne peut être plantée plus tôt, dès avril/mai et la surface peut être récoltée lors de la campagne suivante.

➤ *Systèmes de production en GFA orientés vers la diversification végétale*

▪ *Canne + diversification poussée + élevages*

Ce système est caractérisé par la grande diversité de ses productions vivrières et maraîchères. La stratégie adoptée par ces agriculteurs consiste à rentabiliser au maximum les surfaces disponibles, à créer une forte valeur ajoutée par unité de surface et à conserver cette valeur ajoutée au sein de l'exploitation par la transformation et la vente à domicile. Sur ces exploitations de polycultures/élevage coexistent la culture de la canne, des cultures maraîchères sous serres et en plein champ, des cultures vivrières, un système d'élevage bovin en pâturage, un élevage porcin hors sol, et un élevage caprin. La logique économique vise une alternance de productions à cycle court (maraîchage sous serre, élevage porcin) et de productions à cycle plus long (canne, cultures vivrières, élevage bovin et caprin). La commercialisation en vente directe à domicile, dans la légumerie et la boucherie de l'exploitation, permet de limiter la variabilité des prix et de dégager du temps pour les travaux agricoles. Ce système est très intensif en main d'œuvre et requiert 3 UTA familiaux et deux salariés permanents.

▪ *Polyculture/élevage*

Dans ce système, les agriculteurs diminuent progressivement la surface en canne, pour se consacrer à des cultures plus rentables, comme les cultures maraîchères, sur des surfaces limitées. Les cultures maraîchères permettent de dégager une forte valeur ajoutée par unité de surface. Ce sont des cultures qui gardent un haut potentiel de par l'importance de la demande locale, la trésorerie rapide et sur des cycles courts qu'elles permettent de dégager. L'exploitant travaille seul avec une aide familiale et de la main d'œuvre occasionnelle et cultive principalement des vivres et des cultures maraîchères en suivant un itinéraire technique peu consommateur en intrants. La démarche est plutôt celle d'une production de qualité pour une consommation locale fidélisée. Les modes de commercialisation combinent la vente directe à domicile, sur les marchés ou dans les légumeries. En parallèle de la production végétale, ces exploitants élèvent 3 à 5 bovins qui apportent un revenu supplémentaire et valorisent les surfaces en friche. Le revenu agricole est souvent complété par la réalisation de "job" ou par un emploi extérieur.

➤ *Systèmes de production en GFA orientés vers l'élevage*

▪ *Elevage bovin*

Ce système est dérivé du système traditionnel associant la culture de canne avec l'élevage bovin au piquet. L'accès à des surfaces plus grandes permis par l'installation en GFA a contribué au développement d'un système plus orienté vers l'élevage bovin. Certains agriculteurs se sont spécialisés vers l'élevage en diminuant la surface en canne pour les consacrer au pâturage. Ces éleveurs vont entretenir les prairies par un apport d'engrais et éventuellement l'irrigation. Il existe différents niveaux de spécialisation et des évolutions sont en train de se mettre en place dans certaines exploitations qui se tournent vers le pâturage libre en enclos, ou encore la stabulation associée à la coupe et le stockage de l'herbe et la complémentation en concentrés et canne broyée toute l'année. Le système d'élevage est naisseur engraisseur avec entre 15 et 20

mères pour un cheptel d'une trentaine de têtes. Les pratiques diffèrent selon les exploitations et leurs ressources<sup>93</sup>.

- **Elevage porcin**

Ce système comporte un atelier d'élevage porcin hors sol d'environ 35 truies de race Large White, un atelier d'élevage bovin au piquet de 10 mères ainsi qu'un système de culture de canne à sucre en monoculture. La culture de canne assure un fonds de roulement pour le fonctionnement de l'élevage porcin et l'élevage bovin est conservé pour le complément de revenu et le temps journalier d'entretien limité qu'il représente. L'élevage porcin contribue pour l'essentiel au revenu agricole de l'exploitation.

- **Elevage caprin associé à l'élevage bovin**

L'élevage caprin en Guadeloupe dispose de réels atouts pour se développer : un marché rémunérateur et en croissance, peu de surfaces nécessaires et des races locales adaptées. Cependant une limite forte à l'élevage de cabris est le problème récurrent du vol et de la prédation. Afin de mieux surveiller le troupeau, les éleveurs préfèrent faire pâturer les cabris dans leur jardin ou en bordures de route à proximité des maisons et rentrer les animaux le soir dans des abris derrière la maison. Certains agriculteurs en GFA pratiquent un élevage caprin en semi liberté. Les animaux sont laissés libres la journée et ils sont rentrés dans des boxes le soir. Cet élevage en semi liberté est associé à un élevage bovin qui assure un complément de revenu. L'élevage caprin comprend souvent un atelier d'élevage et d'engraissement de reproducteurs destinés aux cérémonies traditionnelles hindoues. Ce système est assez peu développé dans les GFA du fait des risques importants qu'il comporte. L'association avec l'élevage bovin un moyen de réduire les risques. Plus de la moitié de la SAU est dédié au pâturage, une partie du cheptel bovin est élevée au piquet et l'autre est en liberté avec le cheptel caprin sur de vastes surfaces en pâturage. Généralement, les éleveurs se tournent vers la SICA Cabricoop pour la commercialisation.

- **Elevage avicole, porcin et bovin**

Ces systèmes d'élevage à cycle court est un mode de fonctionnement très peu répandu dans la région. La stratégie est d'immobiliser un capital important et de maximiser la valeur ajoutée à l'échelle de l'exploitation par la transformation et la commercialisation sur place. Ces exploitations possèdent donc des bâtiments d'élevage pour les poulets de chair, les pondeuses et les porcs et ont investi dans une tuerie et une boucherie. Ce système est intensif en travail et 2 UTA familiaux y travaillent accompagnés d'un salarié permanent.

- ***Agriculteurs en GFA pluriactifs***

Dans ces systèmes de production les agriculteurs sont systématiquement pluriactifs, l'activité agricole est secondaire par rapport à l'activité extérieure (sauf les agriculteurs en contrat avec SCEA banane).

---

<sup>93</sup> Généralement, plus l'agriculteur se spécialise et le cheptel augmente et plus il a intérêt à faire évoluer ses pratiques vers le pâturage tournant en enclos et jusqu'à la stabulation associée à une ration à base d'herbe coupée et de canne broyée (Chabane, 2013).

#### ▪ Agriculteurs en contrat avec SCEA banane

Les sociétés bananières venues de Basse-Terre se sont implantées au milieu des années 90 dans le Nord Grande-Terre, attirées par le climat et le foncier disponible. Elles ont pu agrandir leur surface en sous louant des parcelles au sein des GFA. La sous-location est interdite mais dans le cas précis des contrats avec la SCEA bananière, elle est acceptée par la gérance des GFA. Il s'agit donc pour l'agriculteur de louer à la société une surface minimale de 4 ha pour un montant de 45 euros/mois/ha cultivé en banane. Cette somme à l'année couvre le fermage que l'agriculteur doit au GFA. En contrepartie, la société embauche l'agriculteur pour réaliser des prestations (les installés en GFA n'ayant théoriquement pas le droit d'être pluriactifs) sur la plantation de banane (prestations payées 10 euros de l'heure). Les agriculteurs possèdent également des parts sociales dans la société mais ils bénéficient rarement de la redistribution des dividendes. Le reste de la SAU de l'exploitation est occupé par la canne associée à un élevage bovin au piquet.

#### ▪ Agriculteurs en contrat avec une société melonnière

La société melonnière dont il est question a été historiquement implantée, dans les années 1985 au sud de la Grande-Terre. Cependant, c'est une culture exigeante en éléments minéraux et qui a tendance à "épuisier" les sols. La société est donc toujours à la recherche de nouvelles parcelles. Le but du groupement est de produire un cycle par an de melon de contre saison pour l'export vers l'Europe. Le système ici consiste en une véritable sous-location de parcelles en GFA. La société paye un fermage de 800 euros/ha qui permet à l'agriculteur de payer le fermage qu'il doit au GFA. Les agriculteurs qui acceptent de sous-louer rencontrent généralement des difficultés financières, ils sont endettés ou pas en mesure de payer leur fermage. Ce sont aussi des installés qui ont des friches sur leur terrain et qui n'ont pas les moyens de réaliser les travaux de défrichage. Les melonniers se chargent de défricher et mettent en culture pendant 2 à 3 ans avant de devoir changer de parcelle. Cela peut donc être une manière de défricher à moindre coût. Les agriculteurs mettent à disposition de la société entre 1 et 6 ha et cultivent le reste en canne (ou laissent en friche). Ils peuvent également posséder quelques bovins.

#### ▪ Agriculteurs ayant une activité extérieure principale

Les exploitations appartenant à ce système pourraient être qualifiées de sous-exploitées voire délaissées par l'installé. Plus de 45% de la SAU est laissée en friche et le reste est cultivé en canne ou exploité en prairie pour un petit élevage bovin au piquet. Ces agriculteurs sont soit en difficulté financière, ce qui les empêche de pouvoir investir dans le processus de production, soit leur activité extérieure est prioritaire et ne leur laisse pas le temps de se consacrer pleinement à leur exploitation.

### 3.2.4. Type 4 : Systèmes de production bananière

#### ➤ *SCEA bananière*

Il y a deux sociétés bananières dans le Nord Grande-Terre. Elles sont détenues par des investisseurs qui possèdent d'autres sociétés bananières dans le sud Basse-Terre. C'est un système de type capitaliste dans lequel la priorité est donnée à la recherche de la rémunération du capital investi. Dans ce système une centaine d'hectare est cultivé en banane et une quarantaine

de salariés sont permanents. Le niveau d'équipement est élevé et la production est intégrée dans une filière très structurée qui est celle de la banane export.

➤ *Planteurs bananiers en GFA*

Ces agriculteurs se sont tournés vers la production de banane à l'arrivée des sociétés bananières, attirés par la structuration et le dynamisme de la filière, gérée par une SICA forte, le LPG. Ils se sont d'abord organisés en GIE avec les mêmes investisseurs déjà détenteurs de sociétés bananières. Le GIE a fait faillite et les investisseurs se sont retirés. Les planteurs qui ont choisi de rester dans la banane ont donc dû s'organiser de façon indépendante en construisant leur propre hangar et en replantant sur leur exploitation. Certains se sont retrouvés en difficulté financière, n'ayant pas les moyens pour investir dans le hangar de conditionnement et dans les replantations. La banane est une culture intensive en travail et le nombre d'UTA familiaux est de 2,5 auxquels s'ajoute un salarié permanent.

### **3.2.5. Type 5 : Exploitants petites surfaces**

Les systèmes qui suivent concernent des agriculteurs qui exploitent des surfaces inférieures à 5 hectares (de 1 à 3 ha en moyenne). Ils ne peuvent pas s'agrandir à cause de la pression foncière, du manque de moyens et de la tenure foncière précaire. L'activité agricole ne procure pas de revenu suffisant et de telles exploitations ne se maintiennent que par l'accès à une autre source de revenu. Les stratégies adoptées par ces exploitants visent en priorité la rentabilité immédiate et la maximisation de la valeur ajoutée par unité de surface. Cela se traduit par des choix de cultures à cycle court et/ou l'élevage de petits ruminants.

➤ *Éleveurs de petits ruminants (principalement cabris)*

L'élevage de petits ruminants est risqué du fait des menaces de vols et de prédation. Pour limiter les risques et permettre une surveillance "familiale" soutenue, l'éleveur possède ou loue des terrains autour de son habitation. Dans ce système, l'éleveur exploite entre 1 et 2 ha en pâturage dans un système naisseur engraisseur de cabris. Les surfaces lui permettent de posséder entre 20 et 30 mères de race créole et anglo-nubienne. Les jeunes sont vendus à 15/18 mois entre 10 et 12 kg la carcasse pour une commercialisation par la SICA Cabricoop. Les mères et les chevrettes sont mises au pâturage au piquet et rentrées le soir et les jeunes à l'engraissement ainsi que les mâles sont dans des abris fermés. Leur ration est composée d'herbe coupée et séchée et de concentrés. L'éleveur va couper de l'herbe tous les trois jours en lisière de champs, sur ses propres terrains ou des terrains voisins qu'on lui met à disposition pour la coupe. Le plus souvent, l'atelier d'élevage pour la SICA est complété par un petit atelier d'élevage de reproducteurs (5 à 9 boucs) destinés aux cérémonies indiennes. Ces exploitants ont souvent une activité non agricole à temps plein qui vient compléter l'activité d'élevage.

➤ *Exploitants maraîchers*

Ces agriculteurs se sont orientés vers des productions végétales à cycle court et à forte valeur ajoutée. Le frein principal à ce système est le manque de foncier agricole et la précarité de la tenure foncière. En effet, les cultures maraîchères sont exigeantes en eau, les cultivateurs doivent donc trouver du foncier proche des bornes d'irrigation, c'est-à-dire en bordure ou au sein même

des GFA. Ils louent des petites surfaces (entre 10 et 50 ares) à un ou plusieurs installés ou à des petits propriétaires en bordure de GFA. Les sous-locations dans les GFA étant illégales, l'agriculteur n'est pas certain de pouvoir continuer à cultiver sur une longue période. De même, en bordure de GFA ce sont le plus souvent des locations précaires. Ces agriculteurs ne disposent donc pas de sécurité foncière, c'est également la raison pour laquelle ils préfèrent opter pour des cultures à cycle court et cherchent à en maximiser le rendement et diminuer les risques par le recours à des itinéraires techniques consommateurs d'intrants chimiques (notamment des herbicides et produits phytosanitaires). Ces cultivateurs sont généralement, mais pas systématiquement, des haïtiens, en situation illégale ou non, qui ont recours à un système d'entraide organisée pour les pointes de travail (plantation et récolte). Ils commercialisent leur production essentiellement sur les marchés, dont celui de Bergevin à Pointe à Pitre. Afin de compléter leurs revenus, ces agriculteurs travaillent en tant qu'ouvriers agricoles pour des travaux intensifs en main d'œuvre comme la plantation de la canne ou la récolte de l'igname et des cultures maraîchères dans les exploitations en GFA. Ce sont donc eux qui fournissent l'essentiel de la main d'œuvre agricole non déclarée dans le Nord Grande-Terre.

#### ➤ *Polyculteurs*

La logique de ce système est similaire à la précédente, à la différence que les agriculteurs concernés disposent d'une surface en propriété cultivée en canne qu'ils étendent par des locations souvent précaires en bordure de GFA pour y cultiver des cultures maraîchères. La culture de canne représente pour eux une valeur sûre et une base sur laquelle ils s'appuient pour se fournir en intrants et financer les cultures maraîchères.

### **3.3. La commercialisation des cultures de diversification**

#### **3.3.1. Typologie des modes de commercialisation<sup>94</sup>**

##### ➤ *La vente directe au détail*

La vente directe est le premier mode de commercialisation des producteurs. L'ensemble des productions maraîchères (pastèques, tomates, concombre, giraumon, chou), vivrières (ignames, patates douces, manioc) et aromatiques (cives, thym, persil) sont concernées. La démarche est une implication directe du producteur. Ce mode de commercialisation lui permet de valoriser sa production et d'avoir de la trésorerie. Les prix de vente sont généralement plus intéressants. Cela permet au producteur d'obtenir des prix rémunérateurs sur de faibles volumes et une production très diversifiée. Toutefois, la vente directe est chronophage.

##### ▪ *La vente à domicile*

Certains producteurs privilégient la vente directement sur l'exploitation. La démarche consiste en une fidélisation de la clientèle qui évalue par elle-même la qualité des produits vendus. Il s'agit de construire une relation de confiance et d'offrir la possibilité d'un échange sur les conduites de cultures du producteur ou encore sur les propriétés thérapeutiques des différents produits. Il s'agit souvent de clients de proximité des communes avoisinantes, mais parfois aussi de particuliers

---

<sup>94</sup> Cf. Coudoux, 2005

domiciliés en Basse-Terre quand l'exploitant bénéficie d'une certaine notoriété inhérente à la qualité de ses produits (faible usage des traitements, peu de recours aux engrais chimiques).

- *La vente sur les marchés*

Généralement l'exploitant ou son conjoint se rend une à deux fois par semaine sur un des marchés de l'agglomération pointoise ou des communes avoisinantes comme Moule, Saint-François, Saint-Anne, Gosier et Baie-Mahault. Les exploitants du Moule sont davantage tournés vers les marchés des communes de la Riviera du Levant et de Cap Excellence.

- *La vente ambulante ou en bord de route*

L'exploitant ou son conjoint parcourent les campagnes et les villes avoisinantes une à deux fois par semaine et s'installent une journée en bord de route, proposant leur production sur une étale ou à l'arrière d'un fourgon.

- *La livraison aux particuliers*

Certains exploitants livrent directement leurs produits au personnel d'organismes (Orange Caraïbe, Mairies, Caisse de Sécurité Sociale) ou encore à des clients à domicile.

- *La livraison aux structures et organisations*

Ce mode de commercialisation présente des contraintes et des exigences particulières comme la régularité et le délai de paiement. En outre, les primeurs et les OP représentent des volumes importants. Les exploitations qui développent ce mode de commercialisation se spécialisent dans quelques cultures maraichères (pastèque, tomate, concombre, giraumon, laitue) et généralement l'igname comme production vivrière. L'avantage de ce mode de commercialisation est le gain de temps car ces ventes se font sous forme de livraisons.

- *La livraison aux OP*

Suite aux nombreux échecs qu'a connus l'organisation de la filière maraichère par le biais de la coopération, les organisations créées à l'initiative des producteurs sont peu nombreuses. On en dénombre quatre à l'échelle de la Guadeloupe, dont Caraïbes Melonniers et SICACFEL en Grande-Terre. Caraïbes Melonniers a commencé par la production de melons d'exportation puis s'est lancé en 2003 dans la production d'autres produits maraichers ; elle produit 4500 tonnes de Melon et 200 tonnes d'autres produits. Caraïbes Melonniers regroupe 32 producteurs (3 en Martinique et 29 en Guadeloupe) et fournit le marché local à hauteur de 40% de sa production (60% d'exportation). Ces OP passent des contrats de commercialisation avec les GMS et des petits détaillants, et gèrent avec leurs adhérents les plannings de production.

- *La livraison aux primeurs ou légumeries*

Depuis les années 90, les magasins spécialisés en fruits et légumes se sont largement développés. Certains producteurs ont créé leur propre magasin "primeur". Il y avait près d'une dizaine de primeurs en Nord Grande-Terre<sup>95</sup> il y a dix ans (Coudoux, 2005).

---

<sup>95</sup> Acceptation antérieure à 2014 du territoire Nord Grande-Terre.

- La livraison aux GMS et petites surfaces

Ce mode de commercialisation présente des difficultés comme la négociation, car les GMS font jouer la concurrence avec l'importation afin d'obtenir le prix le plus bas sur les produits locaux, mais tout en ayant une exigence de qualité. Avec les petites surfaces, la négociation est plus souple.

- Livraisons aux petites unités de transformation

Ce mode de commercialisation concerne surtout les cultures vivrières (igname et manioc). La transformation du manioc en farine ou Kassav est une pratique ancienne. Certaines entreprises artisanales se sont modernisées pour la valorisation de ce produit. On trouve aussi l'igname et le giraumon épluchés et coupés, la cive hachée, congelés sous vide.

- La livraison aux collectivités

La vente aux collectivités, surtout lorsqu'elles ont une situation financière plutôt déficitaire représente un risque. Les délais de paiement, qui sont définis de 30 à 45 jours, s'allongent souvent considérablement, bien au delà du mois réglementaire.

➤ *Autres modes de commercialisation*

- Le marché de Bergevin à Baie-Mahault

Le marché de Bergevin est un marché municipal qui joue le rôle de marché régional puisqu'il approvisionne l'agglomération pointoise, les dépendances mais aussi Basse-Terre (dont le marché central joue pourtant aussi le rôle de marché de gros). Le marché de gros de Bergevin fonctionne 4 demi-journées de 3h à 13h, et 2 demi-journées de 3h à 20h par semaine. L'exploitant qui assure la vente en gros ou demi gros à Bergevin se spécialise généralement sur quelques productions maraichères (pastèques, tomate, concombre, giraumon, courgette, laitue) et l'igname comme culture vivrière. La vente se fait sur place vers 2 à 3 heures du matin, à des grossistes ou détaillants qui restent jusqu'à l'ouverture du marché. En période de surproduction, l'écoulement demande d'y consacrer du temps, parfois plusieurs nuits de suite. Le paiement est généralement comptant, ce qui présente un intérêt pour la trésorerie du producteur. Ce mode de commercialisation permet d'écouler de gros volumes et de bénéficier de prix rémunérateurs (sauf en période de surproduction), il offre aussi la sécurité des écoulements quelle que soit la qualité et l'apport de trésorerie. Mais ce circuit de vente est exigeant.

- La vente aux détaillants ou revendeurs

Comme pour la vente directe, l'ensemble des productions maraichères, vivrières et aromatiques est concerné par ce mode de commercialisation. Soit le revendeur vient directement sur l'exploitation (parfois même le revendeur assure lui-même la récolte), soit les producteurs se rendent sur les lieux de la vente du ou de leurs revendeurs. La vente au revendeur ou détaillant a l'avantage de dégager du temps pour le producteur.

### **3.3.2. Les stratégies de commercialisation**



Face aux différents modes possibles de commercialisation, les producteurs optent soit pour un circuit de commercialisation unique soit pour des circuits combinés. Les stratégies se différencient selon la nature des avantages recherchés :

- Rechercher des prix élevés ;
- Avoir une trésorerie immédiate ;
- Garantir un revenu ;
- Maximiser les revenus ;
- Écouler de faibles volumes ;
- Écouler de gros volumes ;
- Sécuriser les écoulements ;
- Régulariser les écoulements ;
- Fidéliser une clientèle ;
- Gagner du temps.

S'agissant des petits exploitants polyculteurs, ils jonglent entre plusieurs modes de distribution de leurs produits afin de limiter les risques. C'est cette "tradition" de répartition stratégique des risques qui pourrait expliquer en partie l'échec de l'organisation de la commercialisation sous forme de coopérative ; échec que l'on attribue souvent à "l'individualisme" ou à l'absence de motivation des agriculteurs. Cette réalité interpelle quant à la capacité d'une coopérative à répondre aux attentes des petits exploitants (Coudoux, 2005). Les producteurs qui vendent au détail des petites quantités de produits maraichers diversifiés et de produits vivriers sécurisent l'essentiel de leur revenu dans la production cannière et d'autres spéculations comme l'élevage. Ils limitent aussi leurs investissements (équipement d'irrigation sommaires) et leurs charges salariales en utilisant la main d'œuvre familiale, en travaillant en commun par le biais de "coups de main" (*koudmen*), de coopérations informelles, d'entraides, ou en employant de la main d'œuvre non déclarée.

### **3.4. Les contraintes des agriculteurs du Nord Grande-Terre**

#### **3.4.1. Les contraintes liées à l'environnement naturel**

##### **➤ Les risques dus au climat**

###### **▪ La variabilité climatique**

Le climat est variable selon les années, avec des périodes de faibles précipitations sur plusieurs mois, parfois des précipitations régulières toute l'année ou encore des semaines de fortes précipitations qui peuvent causer des inondations (surtout quand les parcelles ne sont pas convenablement drainées) et ainsi retarder la réalisation des travaux cultureux ou endommager les voies d'accès à l'exploitation. Avec la sécheresse, les cyclones et les ouragans (l'année 2017 a connu le passage de deux ouragans de catégorie 5), le climat est générateur d'un fort risque agricole, entraînant une baisse du rendement par rapport à un rendement moyen et pour une même quantité de travail et de capital investis. Les risques liés au climat, qui peuvent affecter les cultures et les cheptels, sont nombreux et présents toute l'année.

## ▪ La gestion sanitaire et parasitaire

Le climat chaud et humide favorise pathologies et problèmes parasitaires ce qui induit, pour certaines cultures, des itinéraires techniques à coût élevé car consommateurs d'intrants chimiques. Contrainte sanitaire et pression parasitaires sont aussi des freins aux systèmes d'élevage.

### ➤ *La gestion de l'eau et multiplicité des problèmes liées à l'irrigation*

De manière générale, la Guadeloupe dispose de réserves en eau insuffisantes. Malgré une pluviométrie importante, surtout localisée en Basse-Terre (Annexe 11), "on ne parvient pas à mieux stocker" l'eau, ni à développer de dispositif de récupération des eaux de pluies. Progressivement toutefois, des barrages hydrauliques d'importance viennent renforcer l'existant : " On a le barrage Moreau à Goyave, celui de Dumanoir à Capesterre qui fait 600 000 m<sup>3</sup>, bientôt celui de Germillac au Lamentin. Si les gestionnaires du réseau arrivaient à utiliser ces captages pour distribuer l'eau en période de sécheresse, ça réglerait le problème (C.R., CAG, Irrigation, 2018).

Le climat du Nord Grande-Terre est marqué par une pluviométrie faible (Annexe 11), rendant cette région sensible à la sécheresse ; sensibilité accentuée par la qualité de certains sols (rocaillieux, sans profondeur où l'eau s'évapore rapidement). Dans cette zone marquée par un déficit hydrique, la mise en place de l'irrigation et de systèmes de drainage prend une importance considérable dans le développement des cultures et dans les choix productifs<sup>96</sup>. Le réseau d'irrigation a été étendu au Nord Grande-Terre historique très tardivement. Jusqu'à récemment, hormis les GFA et quelques zones à l'Ouest et en bordure des GFA, l'accès à l'eau agricole n'était pas généralisé. La canne à sucre y était donc majoritaire, accompagnée d'un élevage bovin qui subissait de fortes contraintes pendant la sécheresse. Le plan d'extension va entrer dans sa troisième et dernière étape, laquelle fait suite à la réalisation d'importants travaux lors des six dernières années. Les bornes installées ne sont pas encore toutes exploitées, mais un accès généralisé au réseau collectif est en cours. Nous l'avons déjà évoqué, il existe une période de latence entre l'installation des bornes et la prise de conscience des agriculteurs qu'ils ont la possibilité de changer leur type de production.

Les cultures maraichères, très exigeantes en eau, impliquent un foncier au plus proche des bornes d'irrigation. Or les principales contraintes des petits exploitants en polyculture de la région sont justement liées à l'éloignement des bornes d'irrigation. Pour résoudre ce problème, ils ont la possibilité de faire une demande d'extension de réseau. Si leur projet est viable, la CAG les accompagne. On constate toutefois qu'ils sont peu à enclencher cette procédure de requête, soit parce qu'ils ne sont pas informés (pour l'être, ils doivent se rapprocher de l'unique gestionnaire du réseau du Département, la Nantaise des Eaux qui les réorientera vers la CAG), soit parce que la demande peut être rejetée, ou encore que les travaux prennent un temps considérable.

Les systèmes irrigués ont l'opportunité de s'affranchir des aléas du climat<sup>97</sup>. Toutefois, ils ne sont pas pour autant épargnés par les problématiques multiples liées à l'eau :

---

<sup>96</sup> Il existe sur tout le territoire différents modes d'approvisionnement en eau d'irrigation : réseau de captage, barrage, pompe des ravines et des mares (dolines), puisards (puits absorbant), infiltration et circulation des eaux souterraines jusqu'au barrage ou à la nappe phréatique.

<sup>97</sup> La canne et les ignames peuvent être plantés plus tôt (avril/mai), avant les premières précipitations. L'irrigation permet ainsi de générer des rendements canniers et en igname supérieurs.

- Les arrêtés sécheresse et coupures tournantes : en période de carême, lorsque les seuils de vigilance sont franchis sur l'ensemble des stations hydrométriques suivies par la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL) dans le cadre du dispositif instauré par l'arrêté cadre sécheresse (outil d'anticipation de la gestion de crise qui permet de mettre en place des mesures de restriction des usages de l'eau dès les premiers signes de sécheresse), des arrêtés préfectoraux portant restriction provisoire en matière d'usages d'eau s'appliquent. En Guadeloupe, la ressource est partagée entre différents usages. La conduite qui alimente l'eau agricole en Grande-Terre est mixte, eau potable (une partie est dirigé vers l'usine de production d'eau potable) et eau agricole. Aussi, en période de sécheresse, considérant que les débits des cours d'eau atteignent les seuils de vigilance et considérant la nécessité de préserver la ressource prioritairement pour l'alimentation en eau potable des populations, sur proposition du secrétaire général de la Préfecture, des mesures de restriction d'usage de l'eau agricole sont mises en œuvre. Des coupures tournantes ou "tours d'eau" sont appliquées, l'irrigation par aspersion n'est autorisée que le soir ou le matin (de 17h à 21h et de 6h à 10h), des coupures sont prévues le week-end et le mercredi, les volumes journaliers prélevés sont réduits par rapport aux volumes autorisés etc. Ces coupures génèrent un fort stress pour les maraichers car elles impactent la production en peu de temps. Certains producteurs s'adaptent en réalisant un stockage personnel, ce qui leur permet d'abreuver les animaux mais en aucun cas d'irriguer les grandes surfaces.
- absence de pression en période de sécheresse : il s'agit d'un problème structurel dont l'impact devient fortement problématique pour l'irrigation des zones vallonnées. En période de carême, tout le monde utilise l'eau en même temps, les vannes sont toutes ouvertes et les plus pénalisés sont ceux qui sont situés en bout de réseau. L'absence de pression peut aussi être due à une forme de pillage de l'eau agricole, ou quand le stress hydrique et la volonté de sauver ses cultures par tous les moyens conduisent à des incivilités : "par exemple l'agriculteur branche la pompe directement sur la borne, ce n'est pas correct... Certains utilisent des pompes en l'absence de pression et les autres se plaignent de subir les conséquences de ce genre de pratiques, ça affaiblit débit et pression pour ceux d'après" (C.R., CAG, service irrigation, 2018).
- vols et sabotages : le manque d'eau peut exacerber l'angoisse des producteurs qui emploient le vandalisme comme ultime recours pour éviter la perte de leur production. On déplore des vols de tronçons de tuyau d'irrigation, ou encore des dispositifs d'ouverture et de fermeture des vannes dérobés. Parfois, le conflit s'envenime entre deux producteurs et peut conduire à "un tuyau coupé tous les 3 mètres" pendant la nuit.

#### ➤ *La prédation canine*

Le risque agricole est aussi généré par les attaques de troupeaux par des chiens errants, sur les exploitations. Cette contrainte a été placée dans la catégorie des risques liés à l'environnement naturel bien que le problème de la prédation canine renvoie à celui plus global (et relevant de la dynamique institutionnelle) de la stérilisation des canidés en Guadeloupe. Les cheptels bovins et caprins sont les plus touchés. Les exploitants emploient des méthodes personnelles d'extermination (surveillances diurnes des troupeaux, chasses au fusil)

#### **3.4.2. Les contraintes d'ordre économique**

➤ *L'investissement freiné par un accès difficile au crédit*

Les porteurs de projets agricoles qui souhaitent développer leur exploitation ont le choix entre deux dispositifs, la défiscalisation et les fonds européens. Les aides de l'Europe consistent en un remboursement et impliquent un préfinancement de la part du producteur, qui sollicite sa banque pour une demande de prêt. En dépit des aides publiques et des avantages fiscaux dont ils peuvent bénéficier, les agriculteurs témoignent de grandes difficultés d'accès au crédit dans la mesure où la banque demande des "garanties" qu'ils ne peuvent fournir. Ainsi, il est courant d'entendre que le Crédit Agricole n'a d'agricole que le nom. Les prêts sont très rarement accordés aux agriculteurs en vue d'un investissement sur leurs exploitations. Certains revoient leurs projets à la baisse ou abandonnent, quand d'autres utilisent des crédits à la consommation aux taux prohibitifs. Notons que les agriculteurs peuvent avoir recours à d'autres formes d'aides qui relèvent de la solidarité familiale : emprunts auprès des membres de la famille, main d'œuvre familiale non rémunérée. Enfin, comme évoqué précédemment, les producteurs qui travaillent sur des exploitations de petites dimensions et pluri-espèces ne sont pas soumis à de grands investissements en capital matériel.

➤ *Des facteurs et des coûts de production élevés*

Toutes les productions végétales principales dans le Nord Grande-Terre sont intensives en travail et nécessitent le recours à de la main d'œuvre agricole. Or, malgré le fort taux de chômage, il y a pénurie de travailleurs agricoles déclarés. Le système actuel de prestations sociales et le caractère saisonnier des besoins en main d'œuvre n'engage pas les Guadeloupéens sans emploi à travailler comme ouvrier agricole. Les jeunes "ont déserté la terre" et n'envisagent pas de s'engager dans des travaux agricoles connus pour leur pénibilité. Les charges sociales, au même niveau que dans les autres secteurs économiques, sont trop élevées pour permettre aux agriculteurs d'embaucher des salariés occasionnels. Il s'est donc mis en place toute une économie informelle autour de la main d'œuvre non déclarée majoritairement étrangère. Les exploitants font appel à de la main d'œuvre saisonnière pour des opérations et travaux ponctuels. Les ouvriers agricoles non déclarés sont principalement d'origine haïtienne. Ainsi, plusieurs raisons expliquent "le niveau élevé des prix" des productions agricoles locales : le coût des facteurs de production (main d'œuvre) et la faible productivité du travail ou des rendements (liée à l'insuffisance hydrique, aux aléas climatiques, au vieillissement des exploitants, à l'insuffisance des moyens etc).

➤ *Un faible niveau d'équipement*

Le niveau d'équipement (bâtiment et outillage) est souvent faible, surtout pour les petits exploitants, tant il est complexe de rentabiliser du matériel coûteux (importé de métropole) sur les petites surfaces des exploitations. Il existe peu de bâtiments d'élevage et de stockage (souvent bâtis avec des matériaux de récupération). Sans l'équipement nécessaire (tracteur, outils de travail du sol : socs, disques, pulvérisateurs, sillonneuse), les producteurs ne peuvent être autonomes dans la réalisation des travaux de plantation et d'entretien. Sans équipement, les coûts de production sont plus élevés et le calendrier cultural est plus difficilement respecté.

## ➤ *Les contraintes liées à la commercialisation des productions végétales*

### ▪ *La faible structuration des filières de diversification*

Hormis pour la canne et la banane<sup>98</sup>, les filières de diversifications, hétérogènes et fragiles, peinent à s'organiser. Sur les quarante dernières années, ce sont plus de vingt coopératives de commercialisation qui ont été créées et qui ont échoué (Delcombel, 2008). Les 4 OP fruits et légumes du département ne regroupent que 127 exploitations, ce qui correspond à environ 10% des productions de diversification. Comme déjà exposé *supra*, cette faible représentativité s'explique en partie par une inadéquation entre le modèle coopératif et une complexe réalité sociale. Il existe une forme d'antagonisme entre les objectifs des petits exploitants (qui dépendent d'un ensemble de contraintes et de besoins spécifiques) et ceux des OP qui relèvent d'une logique économique conforme à la commercialisation de gros volumes et qui, à ce titre, ne tiennent pas compte des différents degrés de diversification et des stratégies mise en œuvre par les producteurs pour limiter les risques (répartition stratégique des risques avec cumul des modes de commercialisation). De plus, les délais de paiements étant relativement longs quand la vente passe par les SICA et OP, les petits exploitants favorisent des modes de commercialisation leur permettant d'obtenir une rémunération rapide. Sans gros investissement en matériel, la recherche d'un revenu rapidement obtenu est logiquement privilégiée à celle d'un revenu optimisant les facteurs de production. Quant aux producteurs qui souhaitent développer leurs activités de cultures vivrières et maraichères, et agrandir leurs surfaces, le manque de structuration des filières rend problématique l'écoulement commercial des gros volumes.

### ▪ *Une carence en lieu de distribution*

Le Nord Grande-Terre est caractérisé par une carence en lieu de distribution des cultures maraichères et vivrières. La diversification étant tardive dans cette région, particulièrement dans le "Nord historique", les communes peinent à se doter de leurs propres marchés hebdomadaires. À l'exception du Moule, on remarque que les marchés en place émergent à peine ou se sont organisés très récemment :

#### - Moule

La commune du Moule est la seule commune de la CANGT à accueillir tous les mercredi après-midi un marché dynamique et pérenne qui est une initiative d'agriculteurs et qui a grossi progressivement pour devenir un lieu de rassemblement de producteurs et revendeurs "absolument incontournable". Le marché du Moule est né le 29 novembre 2004, grâce à l'association et la pugnacité d'une dizaine d'agriculteurs, l'Association des Producteurs Agricoles du Moule (APAM). La principale activité de l'association était l'écoulement des la production agricole. Après quelques années, la compétence a été cédée au Maire pour que la commune gère désormais ce marché qui rassemble plus d'une centaine de producteurs du Moule et du Nord Grande-Terre. À la suite du Moule, les autres communes avoisinantes se sont dotées de leur marché : le mardi à Saint-François, le jeudi à Saint-Anne, le vendredi au Gosier.

#### - Petit-Canal

Afin de préparer les agriculteurs et la population à l'ouverture prochaine de la Maison de l'agriculteur (voir *infra*), une impulsion a été donnée pour que s'organise, sur ce lieu, un marché

---

<sup>98</sup> Les producteurs de bananes sont structurés, organisés et parlent d'une seule voix ce qui facilite la négociation des dossiers de subvention.

local. L'association "Les Racines de l'Agriculteur" qui regroupe 9 exploitants agricoles se prépare en vue d'assurer la gestion de la Maison de l'Agriculteur qui devrait accueillir un marché permanent dès le mois de mai 2018. À partir de décembre 2016, 5 producteurs volontaires accompagnés de quelques agro-transformateurs ont initié un marché local focalisé sur les agriculteurs (excluant les revendeurs) qui s'est d'abord tenu tous les deuxièmes vendredi du mois, puis deux vendredi par mois, puis trois, jusqu'à quatre prévus en avril 2018.

- Anse-Bertrand :

À Anse-Bertrand, l'Association des Producteurs Agricoles Ansois (APAA), officialisée en 2010, a initié l'idée de développer les marchés de proximité pour inciter les agriculteurs du Nord à produire davantage (marché itinérant, grands marchés ; voir *infra*). Depuis 2017, le marché d'Anse Bertrand est fixé au Bourg d'Anse-Bertrand et se tient tous les samedis. Certains dires d'acteurs (agriculteurs, CAG) le présentent comme un véritable marché quand d'autres (CANGT) minimisent l'ampleur et le degré de structuration de l'événement ;

- Morne-à-l'Eau

La commune a relancé un projet de marché en cœur de ville en rénovant un bâtiment historique où se tient quotidiennement "le marché aux vivres" (voir *infra*) qui est ouvert tous les jours sauf le lundi. Le marché connaît une forte fréquentation le week-end et l'on s'attend à ce qu'elle prenne de l'importance dès la réouverture de l'église du Bourg. Le marché est essentiellement alimenté par des producteurs de la commune, des cultivateurs non professionnels et des revendeurs.

- Port-Louis :

La commune accueille un marché de proximité tous les deuxièmes samedi du mois.

Fautes de points de vente importants et de structures collectives dans le Nord, les agriculteurs trouvent eux-mêmes des débouchés pour leurs produits et jonglent entre plusieurs modes de commercialisation.

#### ▪ La forte variabilité des prix

Le risque commercial prend en compte les variations de prix sur le marché par rapport à des prix moyens de vente. Les prix sur le marché intérieur ne sont ni constants, ni maîtrisés (absence de régulation), si bien que les marges potentielles sur les produits à destination du marché intérieur sont hypervariables et dépendent du rapport entre l'offre et la demande ainsi que du rapport de force existant entre producteurs et distributeurs. Les amplitudes de prix sont parfois impressionnantes. Les fluctuations sont rendues spectaculaires par l'étroitesse du marché. Pour un produit donné, si le nombre de vendeurs et le volume est important, les prix chutent rapidement. Dans ce cas, la stratégie des producteurs est de vendre absolument, quitte à casser les prix, surtout lorsqu'il s'agit de produits hautement périssables. Cette tendance à la baisse s'observe surtout en période de carême, quand le climat est favorable à la production maraichère. En cas de pénurie, notamment en période d'hivernage (où seuls les producteurs ayant une bonne technicité et des conditions pédoclimatiques favorables parviennent à produire), les prix augmentent excessivement. Dans ce contexte de pénurie, la stratégie pour beaucoup de producteurs est d'opter pour la production en petite quantité de cultures à risque qui rapportent beaucoup (logique du "coups").

➤ *Les contraintes économiques des installés en GFA*

Les installés en GFA ont deux statuts : celui de fermier et celui d'associé (ils souscrivent à un certain nombre de parts sociales et participent à la vie du groupement). À leur installation, les bénéficiaires des parcelles doivent acheter, selon la surface attribuée, entre 10 et 40 parts sociales, dont chacune a une valeur nominale de 762 euros. Le financement du capital souscrit est, dans la grande majorité des cas, constitué par un prêt à taux bonifié (Chabane, 2013). En théorie, lorsque tous les installés en GFA payent leurs parts sociales et règlent le fermage, chaque GFA doit pouvoir dégager des bénéfices et redistribuer des dividendes. Dans la réalité, de nombreux agriculteurs voient plutôt ce système comme une contrainte et envisagent difficilement de pouvoir à la fois acheter des parts sociales en contractant un prêt à l'installation et en plus payer annuellement des fermages. Les fermages impayés et la non régularisation de l'achat des parts sociales sont donc un problème récurrent dans beaucoup de GFA de la région. La CAG, qui est propriétaire des GFA, travaille à la régularisation d'un équilibre concernant les paiements. En 2017, à l'initiative de la CAG, la SICAGRA a joué un grand rôle en avançant l'argent de ses adhérents ce qui a permis aux exploitants en difficulté de solder la totalité de leurs parts sociales ; des parts impayées depuis plus de 30 ans.

### **3.4.3. Les contraintes d'ordre social**

➤ *Le manque d'accompagnement*

▪ *Le manque d'un lieu de conseil et de regroupement*

Il y a dix ans, il y avait en Nord Grande-Terre un outil important d'accompagnement et d'appui technique, une antenne de la CAG et de la SAFER (communément appelées "les petites Chambres", ou "les petites régions"). La CAG, confrontée à un "déficit colossal" et à la nécessité de diminuer la masse salariale, suivie par la SAFER dont la situation était tout aussi critique ont décidé de fermer l'antenne du "Nord" qui engageait trop de frais. Pourtant, avec cette antenne, les producteurs du Nord bénéficiaient des conseils d'un technicien présent tous les jours sur le terrain. En Guadeloupe, où les exploitations sont de petites tailles et où la situation économique des agriculteurs est fragile, le besoin de suivi est grand. Il manque aujourd'hui un lieu de proximité, de rassemblement, de réunion et de regroupement, un espace de dialogue et de conseil où l'information et les connaissances pourraient être diffusées. En voyant ses effectifs de techniciens drastiquement diminués, la CAG a perdu de son omniprésence, passant d'un conseil direct et individuel à un conseil collectif. Les techniciens de la CAG sont peu présents sur le terrain et les agriculteurs déplorent une déconnexion de la Chambre avec certaines réalités de terrain ; on ne compte plus qu'une antenne en Nord Grande-Terre, localisée dans la commune du Moule. La CAG a été l'instigatrice des OP et autres SICA, qui sont munies de leurs propres techniciens, or l'extrême majorité des exploitants agricoles n'y sont pas regroupés. Les agriculteurs du Nord sont pour la plupart isolés, n'ayant presque aucun interlocuteur vers qui se tourner quand un problème se pose (hormis les collègues voisins), ni d'espace de dialogue de proximité (pour échanger entre eux et avec d'autres professionnels du milieu).

- **Le manque d'appui technique et de transfert des connaissances**

Les instituts et centres de recherche travaillent sur des solutions techniques et sur des alternatives à la filière traditionnelle mais les planteurs n'ont pas accès à l'information. De même, les innovations et les solutions techniques alternatives aux méthodes conventionnelles existent. De nombreux agriculteurs expérimentent eux-mêmes certaines pratiques et ont des projets de développement pour leur exploitation (Leclerc, 2017; Desplan, CAG, 2017). Mais ils sont bien souvent isolés et bénéficient de peu d'encadrement technique. Le manque d'information non seulement sur les techniques agricoles mais sur les aides et les sources de financement disponibles est très marqué. Il est donc difficile dans ces conditions pour un agriculteur de mener à bien son projet. Ils sont pourtant assez nombreux à posséder des connaissances techniques précises sur les différentes cultures ou les systèmes d'élevage. Ce sont des connaissances qu'ils ont acquises par leur propre expérimentation, lors de leurs stages et de leur formation agricole ou qui leur ont été transmises par leurs parents ou collègues et voisins agriculteurs/techniciens. Par exemple, concernant la culture d'igname, il semble que certains agriculteurs fassent figure d'expert dans la maîtrise des différentes variétés et c'est vers eux que se tournent ceux qui ont besoin de conseil. L'impact de diffusion des savoirs et de l'information est toutefois limité. Dans le Nord Grande-Terre, l'accès aux nouvelles connaissances techniques se fait par contact avec des agriculteurs y ayant déjà accès, par une recherche active sur internet ou lors de déplacements en métropole pour des journées de visites d'exploitation ou de formation, ou encore par des agriculteurs en lien avec des instituts de recherche (l'INRA, le CIRAD ou l'IT2). Les transferts de connaissances les plus efficaces dans le Nord Grande-Terre concernent les pratiques culturales cannières (à travers la SICADEG). Les évolutions techniques passent en effet par une filière organisée et forte. Or, le manque de structuration des filières de diversification crée une carence en termes d'organisation dans le transfert des connaissances. De plus, les connaissances diffusées par les filières traditionnelles sont souvent partielles, focalisées sur un système de culture, voire d'élevage, alors que les agriculteurs ont besoin d'innovations et de solutions techniques qui englobent le fonctionnement du système de production dans sa totalité en reliant les différents systèmes de culture et d'élevage.

- ***Les contraintes liées aux vols***

Le risque agricole est aussi généré par le problème du vol qui concerne l'ensemble des productions, aussi bien animales que végétales, ainsi que les équipements. L'ampleur des vols va de quelques cannes coupées dans le champ à des opérations très organisées, où l'ensemble de la parcelle est récolté (cultures maraîchères) ou l'ensemble du troupeau volé (cabris essentiellement, mais aussi bovins tués et découpés dans le champ<sup>99</sup>).

- ***Le manque de CUMA de diversification***

Le territoire de la CANGT est actuellement pourvu de 3 CUMA, qui sont historiquement des CUMA cannières : la CUMA Nord Grande-Terre, la CUMA de Morne-à-l'Eau (secteur Morne-à-l'Eau et Abymes) et la CUMA du Moule (secteur Moule et Morne-à-l'Eau). Autrefois, le Nord historique était pourvu de 3 CUMA (Anse-Bertrand, Port-Louis et Petit-Canal), dont deux ont

---

<sup>99</sup> "Avant j'avais 7 bœufs, et on me les volait, alors j'en ai rachetés. Ensuite on me les abattait sur place, on ne me laissait que la tête, les boyaux et la peau. Je ne suis pas le seul, dans mon GFA il n'y a pratiquement plus de bœufs à cause de ça. Les cabris aussi, il faudrait mettre un GPS dessus ! On me les volait aussi ! Ensuite, on me volait les cultures" (V.P., agriculteur Petit-Canal).



disparu sous la pression des Entreprises Privées de Travaux Agricoles (ETA) qui travaillent un peu sur Morne-à-l'Eau et le Moule, mais surtout au "Nord".

La CUMA du Nord Grande-Terre a connu de nombreuses difficultés, faisant notamment suite à un incendie. Elle n'est pas équipée pour les cultures de diversification et se concentre sur les travaux de récolte de la canne (comme les ETA qui ne réalisent que la coupe et s'occupent de leurs propres plantations le reste de l'année) sur le secteur Petit-canal, Port-Louis et Anse-Bertrand. Pour réaliser les labours, les agriculteurs doivent faire appel à des prestataires de service individuels, souvent des planteurs qui ont plus de 15 ha. Mais les agriculteurs ne sont plus maîtres de leur calendrier et les prestataires refusent parfois de venir labourer des surfaces trop petites ou difficiles d'accès et ils donnent priorité à leurs propres travaux de labour et d'entretien. Le Président de la CUMA du Nord entend la rendre opérationnelle en 2018. Dans l'attente, certains agriculteurs en GFA ont trouvé comme alternative la mise en place d'un groupement d'employeur d'une dizaine d'exploitants (association "Force Verte") permettant de mettre à disposition des membres du groupement des ouvriers (recrutés dans le cadre de contrats d'insertion) en fonction de leurs différents besoins. Le groupement a pu fonctionner pendant plus d'un an, avant d'être mis en veille après le changement de présidence de son conseil d'administration. Les membres de l'OP Caraïbes Melonniers (ils sont 28 sur le territoire Nord Grande-Terre) ont créé leur propre CUMA de diversification, la "CUMA Ensemble". Pour ne plus dépendre des ETA et des prestataires, c'est aussi l'une des solutions envisagée par deux groupements du Nord Grande-Terre : l'association "Les racines de l'agriculteur" qui entend assurer la gestion de la Maison de l'Agriculteur de Petit-Canal dès le printemps 2018 et l'Association des Producteurs Agricoles Ansois (APAA) dans le cadre de son projet de création d'une filière de plantes tubercules (voir *infra*). À noter que la CUMA de Morne-à-l'Eau fait figure d'exception puisqu'elle s'est diversifiée dès 2006 en direction principalement de l'élevage et, dans une moindre mesure, de la diversification végétale : fenaïson, ensilage et balle de paille de canne (pour la complémentarité alimentaire des ruminants et le paillage des cultures). Cette CUMA travaille essentiellement sur Morne-à-l'Eau, et les Abymes.

#### ➤ *Les difficultés liées à l'accès et à l'usage du foncier*

Concernant les zones de réforme foncière, le problème d'accès au foncier vient du nombre de candidats à l'installation qui est supérieur au nombre de lots disponibles. Les surfaces des GFA sont fixes et les lots sont libérés en cas de départ à la retraite ou de départ d'un occupant illégal. Or, nous l'avons vu *supra*, les départs à la retraite sont peu nombreux et tardifs<sup>100</sup>, la libération des parcelles occupées prend un temps considérable et les demandes d'agrandissements sont privilégiées aux demandes d'installation.

Les conflits relatifs à l'usage du foncier sont de différents ordres, ils concernent l'occupation illégale, mais aussi l'aménagement et l'amélioration foncière. Des conflits opposent des occupants sans titre (agriculteurs non déclarés qui exploitent des terres dont ils ne sont ni propriétaires, ni locataires) aux propriétaires, locataires et collectivités. Des conflits opposent aussi les exploitants à la SAFER au sujet de l'aménagement des parcelles octroyées<sup>101</sup>. Les

---

<sup>100</sup> 1) Le montant de la retraite est particulièrement faible, 2) Certains, après une longue phase d'attente pour la libération de leurs terres occupées illégalement, en profitent pour les exploiter, 3) D'autres attendent de pouvoir solder leur dette de fermage (quand celle-ci n'est pas couverte par le produit de la vente de leurs parts sociales), 4) Certains attendent que leurs successeurs (descendants directs) remplissent les conditions d'installation (diplôme, formation, agricole, âge).

<sup>101</sup> Les producteurs installés par le Département sur les terres en FVD de Beauport se heurtent au même problème et leurs demandes (d'aide et de suivi) ne reçoivent aucune réponse.

contraintes d'amélioration foncière concernent l'attribution de parcelles en friche, boisées, pierreuses, inondables et sans borne d'irrigation. Se pose aussi le problème de l'aménagement des voies d'accès aux exploitations, particulièrement accidentées et qui deviennent quasi-impraticables en période de fortes précipitations. Toutefois, la résolution d'un problème en appelle un autre. Certains exploitants hésitent à refaire les chemins d'accès en raison du risque de vol qui se voit augmenté. Une amélioration de la voie d'accès implique donc la mise en place de barrières. Les travaux d'aménagement et d'améliorations foncières ont un coût et impliquent des investissements que ne peuvent assurer les exploitants, surtout lorsqu'il s'agit de gros œuvre (fossés primaires, drainage, déboisement, voirie, bornage).

### **3.5. Un jeu de contraintes et d'opportunités**

#### **3.5.1. La Canne : une culture dominante à la rentabilité limitée**

➤ *Une ressource faiblement rémunératrice pour les petites surfaces*

En Nord Grande-Terre, la canne domine, avec plus de 65% des systèmes de production basés sur une quasi-monoculture cannière. Toutefois, le manque d'eau pénalise le rendement cannier de la zone qui est en moyenne de 55 à 60 t/ha. Or, pour des rendements de cette échelle, la valeur ajoutée dégagée par la canne est très faible, voire négative (Chabane, 2013), pour peu que la valeur saccharine ne soit pas au rendez-vous. Parmi les éléments qui peuvent expliquer la faiblesse de la valeur ajoutée, il y a les prix élevés de la récolte mécanique et des intrants, une relation non sécurisée entre le planteur et l'entreprise de coupe, et le niveau faible des prix pratiqués par l'usine sucrière de Gardel. La filière canne implique un important processus de transformation industrielle et comporte beaucoup d'intermédiaires. De fait, la répartition de la valeur ajoutée au sein de la filière est très inégale et en défaveur du planteur, qui est à la base de la production et qui, contrairement à tous les autres acteurs du processus payés au tonnage, est payé au taux de richesse saccharine. Les prix ne sont pas rémunérateurs pour des petites surfaces et l'analyse économique des systèmes de production menée par Chabane (2013) montre qu'il faut des surfaces suffisantes en canne et/ou une bonne technicité pour dégager un revenu intéressant. Les seuls systèmes dans lesquels la valeur ajoutée brute dégagée par la culture de canne à sucre n'est pas négative sont les planteurs qui ont plus de 15ha de canne. À l'exception de ces systèmes où la valeur ajoutée est positive mais pas élevée (inférieure à 200 euros/ha), tous les autres systèmes présentent une valeur ajoutée négative (Chabane, 2013).

➤ *Une ressource dont il est difficile de s'affranchir*

Bien que la culture de la canne ait une rentabilité limitée, que la récolte mécanique soit coûteuse et que le planteur soit dépendant des ETA ou prestataires pour sa réalisation, il semble que peu de planteurs aient intérêt ou soient en mesure de renoncer totalement à la canne car, comme nous l'avons précédemment dit de manière générale et particulièrement dans le Nord (le plus grand bassin cannier de la Guadeloupe), la canne :

- est rustique et souffre moins que d'autres spéculations aux aléas climatiques ;
- est peu soumise aux lois du marché : les prix sont stables et la vente est assurée ;
- permet d'occuper des surfaces sans que les investissements en travail et en intrants soient trop importants ;

- garantit un complément de revenu : du fait d'un risque commercial faible, elle apporte un complément de revenu fixe à l'exploitant. L'analyse économique menée par Chabane (2013) montre que les fortes différences de valeur ajoutée entre les productions, et notamment pour la canne à sucre, ne se retrouvent pas dans l'analyse des revenus. En effet, bien que la canne soit une culture faiblement rémunératrice pour les très petites exploitations, les subventions permettent de compenser la faible valeur ajoutée et de faire de la canne une culture économiquement intéressante sur des surfaces supérieures à 10 ha<sup>102</sup> et plus faiblement rémunératrice sur des surfaces comprises entre 6 et 10 hectares (dans les systèmes basés principalement sur la canne mais dont la surface ne permet pas de dégager un revenu suffisant, les agriculteurs sont pluriactifs). Les petits planteurs de moins de 10 ha ont un intérêt dans la culture de canne bien qu'elle ne soit pas créatrice de richesse, car elle apporte un fonds de roulement après la récolte. Ce fond est utilisé comme complément de revenu ou comme assise pour investir dans d'autres productions plus rémunératrices (igname, produits maraîchers).
- a un fort ancrage historique et économique de par la structuration de la filière, le poids des SICA et la visibilité à plus long terme qu'elle apporte avec des prix stables et les soutiens de l'État et des fonds européens<sup>103</sup> ;
- présente des intérêts écologiques : elle nécessite peu d'intrants, elle a un très bon précédent cultural pour les cultures maraîchères et s'utilise pour l'alimentation animale ;
- est porteuse d'une valeur symbolique forte : la canne est une culture qui se respecte.

➤ *Un potentiel sous exploité de valorisation de la canne et de ses sous-produits*

L'utilisation des nombreux sous-produits de la canne (bagasse, mélasse, boues de filtration, vinasses) dans les ateliers d'élevage ou pour l'amendement des cultures existe mais n'est pas généralisée. La canne en elle-même (tiges) possède un fort potentiel dans l'alimentation animale, sous réserve d'une complémentation protéique. Beaucoup de planteurs l'emploient déjà en saison sèche en distribuant des tiges entières, broyées ou des amarres aux animaux. La recherche montre qu'il est possible de réaliser des stocks sous forme d'ensilage ou de mettre en place des rations équilibrées pour les ruminants à base de canne broyée, de mélasse et d'herbe, ce qui leur permet de réduire l'utilisation des concentrés et de développer des systèmes d'élevage plus performants (Chabane, 2013). La paille de canne est aussi un élément intéressant, valorisé de manière efficace dans le Nord Grande-Terre par les agriculteurs qui cultivent de l'igname paillé. Certains expérimentent même le paillage sur d'autres cultures vivrières et maraîchères. La canne présente de nombreuses opportunités et de hauts potentiels qui sont pour l'heure sous exploités. La filière canne peine à donner cet élan qui serait nécessaire à une revalorisation du produit<sup>104</sup> et de ses sous-produits de manière à apporter plus de valeur ajoutée directement à l'exploitant, plutôt qu'au processus industriel.

---

<sup>102</sup> Elles permettent même de dégager des revenus relativement élevés sur des surfaces avoisinant les 20 ha.

<sup>103</sup> Ces derniers sont déterminants dans le maintien de cette culture. En effet, dans le cadre POSEI, les DOM bénéficient d'un statut particulier dont l'objectif est le maintien de la production. Les planteurs perçoivent ainsi des aides directes (garantie de prix, aide au transport, aide à la replantation et prime bagasse) qui permettent de dégager un revenu de la culture de canne.

<sup>104</sup> Par exemple, et comme dit précédemment, pour faire face à la suppression des quotas sucriers (1<sup>er</sup> octobre 2017), l'une des perspectives possibles serait une réorientation vers les sucres spéciaux, avec une qualité de canne à sucre irréprochable (M.D., responsable du réseau DEPHY Ferme, CAG, 2017).

### 3.5.2. La diversification végétale : un développement entravé

#### ➤ *La forte valeur ajoutée des systèmes diversifiés*

Dans son analyse économique, Chabane (2013) distingue 2 grands groupes de systèmes :

- Basés sur la culture de canne et éventuellement l'élevage ;
- Plus diversifiés, dans lesquels la culture de canne est inexistante ou représente moins de 50% de l'assolement.

L'étude montre que les systèmes basés sur la canne dégagent la plus faible valeur ajoutée et nécessitent les plus grandes gammes de surface. Seuls ceux qui incorporent des cultures vivrières créent plus de valeur ajoutée. La productivité du travail et la création de richesse permise par la canne sont faibles au regard des systèmes basés sur les cultures vivrières et maraîchères, plus intensifs en main-d'œuvre (créatrices d'emploi) et dont les productions permettent une plus grande création de richesse par unité de surface<sup>105</sup>. Les systèmes les plus diversifiés en terme de production végétale et animale sont ceux qui dégagent une plus grande valeur ajoutée par unité de surface, qui emploient le plus de main d'œuvre (familiale et salariée) et engrangent les meilleurs revenus.

#### ➤ *Une dynamique autour des cultures vivrières et maraîchères*

Les productions vivrières sont consommées et demandées dans toute la Guadeloupe. La culture vivrière qui a le plus haut potentiel en Nord Grande-Terre est l'igname (qui permet de dégager une forte valeur ajoutée par unité de surface). Les variétés cultivées sont multiples (les principales sont grosse caille, cabusa, pacala, enabon et saint vincent) et bien adaptées au climat. Certaines de ces variétés, dont le pacala, sensibles à l'antracnose, ne sont cultivées que dans cette région pour son climat sec. Dans le Nord, les producteurs sont nombreux à posséder une connaissance technique pour la culture de l'igname dont ils maîtrisent la diversité des variétés et pour laquelle ils utilisent peu d'intrants. On l'a évoqué *supra*, certains d'entre eux ont aussi la particularité de recourir au paillage de canne sur l'igname<sup>106</sup>. La demande sur le marché locale est forte et la vente directe fonctionne bien ce qui permet aux agriculteurs de vendre l'igname à des prix relativement stables et rémunérateurs. Pour tous ses avantages, et notamment parce qu'il est possible de mettre en avant une "qualité" et un "label", l'Association des producteurs Agricoles Ansois (APAA), en lien avec la CAG et la CANGT, entend créer une filière de plantes à tubercules pour accompagner les agriculteurs dans leurs productions, notamment autour de l'igname. Le potentiel des cultures maraîchères est tout autant élevé sur le territoire au regard de la demande locale (de plus en plus importante) et de la trésorerie rapide qu'elles permettent de dégager (cycles courts). L'exploitant travaille en suivant un itinéraire technique souvent peu consommateur en intrants. La démarche est "raisonnée", les usages en pesticides et herbicides sont "modérés". Il existe une catégorie de producteurs qui s'oriente vers une production de qualité pour une consommation locale fidélisée. Le Nord Grande-Terre possède donc un fort potentiel sur les cultures vivrières et maraîchères, d'autant plus qu'elles ne sont pas possibles dans toute une partie des zones contaminées aux organochlorés du Sud Basse-Terre.

---

<sup>105</sup> C'est le cas des systèmes maraîchers, des systèmes de production bananière et des systèmes très diversifiés en GFA ("élevage avicole" et "diversification poussée").

<sup>106</sup> Les intérêts agronomiques du paillage sont multiples (limitation des adventices, renouvellement de la fertilité organique des sols).

### ➤ *Les freins au développement de la diversification végétale*

Nombreux sont les agriculteurs qui souhaitent développer des productions diversifiées (parfois en lien avec des systèmes d'élevage) et agrandir leur surface cultivée. Ils sont souvent découragés par un certain nombre de facteurs limitants. Les contraintes listées précédemment (et dont certaines ne concernent pas seulement les cultures de diversification), par un effet d'accumulation, se muent en obstacles dissuasifs et démotivants :

- De nature géo-physique :
  - Les aléas climatiques ;
  - Les diverses problématiques causées par le déficit hydrique et l'accès à l'irrigation;
- De nature économique :
  - Le manque d'équipement ;
  - Les difficultés de commercialisations et notamment les fortes fluctuations des prix ;
  - Le coût des facteurs de production et le recours à de la main d'œuvre non déclarée.
- De nature sociale :
  - L'absence d'une filière "plantes à tubercules" pour accompagner la production et la commercialisation ;
  - Le manque d'une CUMA structurée et équipée pour les labours, la dépendance à l'égard des ETA et prestataires de service ;
  - Le manque de foncier disponible, les difficultés d'accès au foncier, la précarité de la tenure foncière.

### **3.5.3. Les systèmes d'élevage et de polyculture/élevage : des potentiels sous-exploités**

#### ➤ *Les freins au développement des systèmes d'élevage*

L'élevage a également un fort potentiel dans le Nord Grande-Terre bien que limité par la pression foncière. S'agissant du système d'élevage porcin, deux types d'alimentation sont possibles : soit à base de ressources alimentaires d'origine locale (bananes, racines), supplémentées avec des protéines et des minéraux, soit avec des aliments conventionnels (concentrés). L'un des freins au développement de ces systèmes est la forte dépendance vis-à-vis des concentrés fournis par une seule entreprise, mais aussi la sous-valorisation du lisier de porc faute de matériel d'épandage facilement accessible en Guadeloupe. Toutefois, nous l'avons déjà signalé, la production de viande porcine

L'élevage caprin en Guadeloupe dispose également de réels atouts pour se développer : un marché rémunérateur et en croissance, peu de surfaces nécessaires et des races locales adaptées. Cependant une limite forte à l'élevage de cabris est le problème récurrent de vols d'animaux et d'attaques de chiens errants (qui touche également l'élevage ovin et bovin). De nombreux éleveurs perdent régulièrement des animaux et certains ont même vu l'intégralité de leur troupeau décimé par des chiens. Le facteur risque de cet élevage constitue un point de blocage fort à son

développement. Quant aux vols, ils concernent essentiellement les cabris, mais aussi les bovins qui peuvent être abattus et découpés directement dans le champ<sup>107</sup>.

Un autre frein à l'élevage relève de contraintes liées aux pathologies les plus fréquentes favorisées par un climat chaud et humide :

- Infestation massive par les tiques et les mouches ;
- Maladies vectorielles transmises par les tiques (ehrlichiose, babésiose, cowdriose) ;
- Parasitoses internes (multiplication des vers intestinaux favorisée par le climat tropical) ;
- Problèmes dermatologiques liées à la "gale", la dermatophilose, qui est due à une bactérie proche d'un champignon (Dermatophilis Congolensis). Une crise liée à la "gale" et à la livraison de bêtes insalubres par l'OP Cap Viande, a mené au blocage de l'abattoir départemental Nord Grande-Terre, en novembre 2017, par le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) qui estimait ne pas avoir assez de moyens pour veiller au bon état sanitaire des troupeaux.

### ➤ *Les freins au développement des systèmes polyculture/élevage*

Les polyculteurs/éleveurs ont la possibilité de faire interagir l'agriculture et l'élevage par l'utilisation des cultures dans l'alimentation et par la valorisation des déjections animales dans les cultures. Certains systèmes d'exploitation pourraient davantage faire usage des déjections produites par les ateliers d'élevage pour leur propre culture mais rencontrent des difficultés à le faire faute de matériel adapté (notamment pour le transport) et d'appui technique. Selon Chabane (2013), certains éleveurs aimeraient également s'orienter vers des systèmes d'élevage basé sur la coupe et le stockage de l'herbe ainsi que la mise en place de rations équilibrées qui leur permettraient de s'affranchir du problème de la sécheresse pendant la période de carême et de fabriquer du fumier utilisable ensuite dans les cultures. Le climat étant favorable à une pousse rapide de l'herbe, le rendement fourrager des prairies est possiblement élevé. Le potentiel de développement des pratiques de coupe de l'herbe, de stockage des fourrages et de rations améliorées à base de canne et de ses sous produits (comme la mélasse) est fort, d'autant plus que des recherches ont été faites sur le sujet et que des solutions techniques existent. Plus l'agriculteur se spécialise et le cheptel augmente, plus il a intérêt à faire évoluer ses pratiques vers le pâturage tournant en enclos et jusqu'à la stabulation associée à une ration à base d'herbe coupée et de canne broyée (Chabane, 2013). Le développement de ces systèmes est toutefois freiné par des contraintes liées à l'organisation économique-sociale :

- le manque de fonds et de ressources pour investir dans le matériel et les bâtiments (difficile accès au crédit, manque de soutiens publics accessibles) ;
- le manque de matériel adapté disponible en Guadeloupe ;
- le manque de diffusion de solutions techniques ;
- le manque d'encadrement technique.

### **3.5.4 Les attentes et besoins des agriculteurs du Nord Grande-Terre**

---

<sup>107</sup> "Avant j'avais 7 bœufs, et on me les volait, alors j'en ai rachetés. Ensuite on me les abattait sur place, on ne me laissait que la tête, les boyaux et la peau. Je ne suis pas le seul, dans mon GFA il n'y a pratiquement plus de bœufs à cause de ça. Les cabris aussi, il faudrait mettre un GPS dessus ! On me les volait aussi ! Ensuite, on me volait les cultures" (Victor P., membre Agrilokal).

Les agriculteurs consultés ne verbalisent pas spontanément leurs "attentes et besoins". La question est invariablement amenée par le chercheur car elle est une préoccupation spécifique au collectif de recherche d'AgroEcoDiv qui a besoin d'identifier les problèmes et besoins des agriculteurs avec lesquels ils expérimenteront la démarche de co-conception. Contrairement à "une demande", qui est souvent directe et formalisée de manière à attendre une réponse, "le besoin" relève d'une nécessité qui peut être consciente ou inconsciente, et s'inscrit souvent dans le cadre de l'indicible. Aussi les "besoins et attentes" répertoriés ci-après n'ont pas tous été formulés tels quels. Certains ont été obtenus par déduction, après analyse des discours recueillis sur les contraintes et problèmes rencontrés par les producteurs, lors des entretiens avec les différents acteurs du secteur agricole sollicités pour cette étude (Annexes 1 et 2). Il convient d'ajouter que la liste est à ce titre non exhaustive.

➤ *Les besoins et attentes liées aux contraintes de nature géo-physique*

- Des mesures permettant de faciliter l'accès à l'eau agricole :
  - Un élargissement du périmètre irrigué pour une disponibilité en eau suffisante sur l'ensemble de la zone ;
  - Une réhabilitation et une protection des points d'eau (mares, ravines) pour abreuver les animaux ;
  - La mise en place d'un lieu de stockage d'eau et de récupération des eaux de pluies pour pallier les déficits en période de carême ;
  - L'organisation par les institutions d'Assises de l'Irrigation ;
- L'aide au traitement parasitaire avec l'envoi de traitements adaptés aux pathologies des régions tropicales ;
- La mise en œuvre d'une campagne de stérilisation des canidés en divagation.

➤ *Les besoins liés aux contraintes de nature économique-sociales*

- La pérennisation de l'activité agricole et une sécurisation de la démarche des agriculteurs ;
- Un accompagnement groupé des agriculteurs (rassemblant la CAG, les élus, la CANGT et l'ASP etc.) ;
- La mise en place de structures capables d'accompagner les porteurs de projet à trouver des fonds de garantie ou servant directement de fonds de garantie ;
- La revalorisation de la canne à sucre afin d'apporter plus de valeur ajoutée au planteur : un travail de promotion de l'utilisation de la canne et des alternatives développées qui pourrait être impulsé par la filière canne, la CANGT et la recherche ;
- Une organisation favorisant les transferts de connaissances :
  - Faciliter la diffusion des informations sur les innovations techniques ;
  - Diffuser des savoirs techniques adaptés à la réalité et à la diversité des systèmes de production existants ;
  - Faciliter l'accès à l'information et à l'appui technique :
    - Permettre une présence soutenue sur le terrain de techniciens susceptibles de fournir de l'information sur les solutions techniques et les sources de financement ;
    - Mettre en place un espace de dialogue, un lieu de réunion et de diffusion de l'information et des savoirs, sous la forme d'une antenne locale d'information propre au Nord ou par l'intermédiaire d'actions sur le terrain ;

- Organiser des réunions, multiplier des journées de rencontre, des journées sur le terrain, des journées d'animation, des manifestations thématiques ;
    - Mettre en place des ateliers de démonstration sur le terrain, comme sur des exploitations dans lesquelles sont mises en œuvre des innovations.
  - Un accompagnement par la formation sur les modes d'organisations et de coopération, l'outil internet et la gestion comptable, les fonds européens de subvention.
- Favoriser l'équipement :
  - Aider à la structuration et à l'équipement de la CUMA du Nord ;
- Faciliter l'accès au crédit ;
- Eclaircir la question foncière et faciliter l'accès au foncier :
  - Permettre la libération des terres occupées illégalement ;
  - Remettre en place des dispositifs d'aide au départ (avec réunion autour du futur retraité de différents acteurs comme la CAG, le service MSA de la SECU, l'ASP, le Crédit Agricole, le CCAS, le CFE etc.) ;
  - Permettre l'installation rapide des jeunes agriculteurs formés en attente d'attribution ;
  - Accompagner et assurer un suivi des jeunes installés ;
  - Aider à l'aménagement et à l'amélioration des parcelles rétrocédées et voies d'accès.
- Accélérer le traitement des dossiers DAAF.



## PARTIE IV.

### Dynamiques territoriales autour de l'agriculture

#### 4.1. La dynamique institutionnelle : une ambition intercommunale de développement agricole

##### 4.1.1. Le projet de territoire 2017-2018 de la CANGT

La "jeune" EPCI est en cours de structuration à travers la définition d'un projet de territoire qui, depuis 2016, oriente les actions et projets de la CANGT et des communes membres, définit les enjeux locaux, les stratégies territoriales qui en découlent et leurs modalités de déploiement. Le projet de territoire 2017-2018 formule 6 enjeux, 4 grandes ambitions, 6 orientations et axes opérationnels.

➤ *Enjeux, ambitions et orientation du projet de territoire*

PROJET DE TERRITOIRE CANGT 2017-2018		
ENJEUX	AMBITIONS	ORIENTATIONS
<ol style="list-style-type: none"><li>1. L'identité du territoire ;</li><li>2. L'équilibre et la cohérence du territoire ;</li><li>3. L'inclusion citoyenne ;</li><li>4. Le développement solidaire sur le territoire ;</li><li>5. Le Nord Grande-Terre un territoire créateur de valeur et d'emploi ;</li><li>6. L'ouverture du territoire.</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Un territoire solidaire et d'innovation sociale ;</li><li>2. Un territoire d'agro-transformation ;</li><li>3. Un territoire attractif ;</li><li>4. Un territoire à énergie positive.</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Développer le sentiment d'appartenance au territoire ;</li><li>2. Valoriser le terroir ;</li><li>3. Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire ;</li><li>4. Rendre le citoyen acteur de son territoire ;</li><li>5. Préserver et valoriser les milieux naturels ;</li><li>6. Accompagner les initiatives et dynamiques du territoire</li></ol>

Tableau 5 : Compilation des enjeux, ambitions et orientations de la CANGT, projet de territoire CANGT 2017-2018 ; Source CANGT

➤ *Un axe de développement de l'agriculture, de l'agro-transformation et du manger local*

L'un des 6 axes opérationnels est centré sur le développement agricole du territoire :

1/ Equilibrer le territoire sur la base de 12 grandes zones de dynamisme économique avec des fonctions complémentaires. Dans cette perspective, Vermont à Petit-Canal est pressenti comme étant une zone à dominante artisanale, technique et agroindustrielle, et Anse-Bertrand comme ville d'accueil d'un atelier d'agro-transformation agro-alimentaire ;

**2/ Encourager le développement de l'agriculture<sup>108</sup>, de l'agro-transformation et de la consommation locale en participant à la structuration des filières et à l'augmentation des débouchés ;**

3/ Faire du Nord Grande-Terre un pôle de développement en matière d'énergie renouvelable ;

4/ Faire de la boucle du Nord Grande-Terre (250 Km de pistes passant sur l'ensemble des points d'intérêts du territoire) un axe fédérateur d'un tourisme authentique et expérientiel au service du développement ;

5/ Faire de la revitalisation des centres bourg un levier de développement économique dans le cadre d'une politique d'habitat ;

6/ Faire du Nord Grande-Terre une véritable alternative en port de plaisance à la Région centre ouvert sur le nord des Caraïbes.

En matière socioéconomique, les propositions d'actions visent essentiellement à structurer la diversité de l'offre locale à travers la création de pôles. Le projet prévoit d'exploiter les forces du territoire que sont le littoral (le port, l'entrée maritime, etc.) et les terres (implantations d'agriculteurs, projets touristiques, etc.).

➤ *Deux dispositifs de mise en valeur du territoire agricole*

▪ *La boucle du Nord Grande-Terre et ses itinéraires transverses*

Ce parcours de randonnée (pédestre, cycliste, équine) qui englobe les 5 communes consiste en un chemin de balade aménagé, longeant le littoral du Nord Grande-Terre sur une distance de plus de 250 km. Ce projet entend attirer les touristes sur l'ensemble du territoire, à travers une entrée de type "nature", tout en insufflant une dynamique économique locale. Ce qui était initialement un projet de valorisation des sentiers et chemins de randonnées est devenu un outil de développement territorial. À terme, des itinéraires transverses Est-Ouest sillonneront les 5 communes. Cette étape du projet fera l'objet d'une étude préalable qui débutera en 2018. Le parcours étant voué à traverser les zones agricoles, le diagnostic agraire aura pour objectif d'identifier des acteurs potentiels (exploitants agricoles) pour nouer des partenariats afin de développer des activités économiques (agritourisme) sur la boucle et les lignes diamétrales.

---

<sup>108</sup> En accord avec l'axe 2, le Groupe d'Action Local (GAL) du Nord Grande-Terre, une entité de la CANGT qui gère les fonds Leader, travaille à la dynamique entrepreneuriale sur le territoire et à la création d'un réseau de consultants afin d'orienter les porteurs de projets vers des spécialistes (élevage, culture des tubercules, tourisme etc.) en mesure de les accompagner.

- L'Atelier de Transformation Agro-Alimentaire (ATAA) ou "*Lizin' Santral*"(LS)

L'ATAA ou LS s'inscrit dans le cadre plus large du "Programme Agro-Environnemental du Nord Grande Terre" (PAENGT) et vise la mise à disposition d'une plateforme de transformation agro-alimentaire pour fournir les cuisines centrales de l'agglomération, ainsi que les différentes structures scolaires ou sociales du territoire communautaire. L'ATAA est également un outil de développement territorial qui entend mettre en place "tout un écosystème économique en cohérence avec les spécificités du territoire" et son projet (dont l'objectif est de développer les circuits courts agricole).

#### **4.1.2. Les visions agricoles à l'échelle des communes membres de la CANGT**

Via leur PLU (Plan Local d'urbanisme), chaque commune dispose de sa "vision", de ses ambitions et objectifs propres en termes agricole et environnemental.

##### ➤ *Anse-Bertrand : l'ambition de pérenniser l'agriculture*

La ville a défini dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de son PLU, arrêté en 2016, les orientations et objectifs qu'elle vise en termes d'équilibre, de développement socioéconomique et de protection des patrimoines naturels et culturels. Le PADD comprend 4 axes stratégiques d'actions :

- Le développement et la redynamisation du bourg ;
- La mise en œuvre de trois projets structurants : le projet touristique majeur, un golf et l'hippodrome Saint-Jacques ;
- L'équipement des sections ;
- La protection et la valorisation des espaces agricoles et naturels.

Le PADD vise notamment à pérenniser l'agriculture, qui est un secteur économique de premier plan à l'Anse-Bertrand, adossé au développement du tourisme et des activités tertiaires, afin qu'une majorité de la population puisse trouver un emploi sur leur commune, sans avoir à partir travailler sur l'agglomération centre. La ville d'Anse-Bertrand accueillera l'Atelier de Transformation Agro-Alimentaire (Lizin' Santral). Elle entend attirer une population qui souhaite disposer d'une qualité de vie grâce aux caractéristiques naturelles du territoire mais aussi par les services qui seront mis en place. Cette dynamique devrait s'appuyer sur le développement d'une économie basée sur l'agriculture. La ville entend aussi développer des "jardins créoles" sur cinq écoles de la commune et mener des opérations de sensibilisation "aux enjeux du développement durable" à destination des scolaires.

##### ➤ *Port-Louis : l'ambition de devenir un territoire attractif*

La ville de Port-Louis reconnaît que la perte de population qu'elle constate depuis de nombreuses années est corrélée au manque d'attractivité économique de son territoire. Aujourd'hui "ville dortoir", la commune formule le souhait d'inverser cette tendance en valorisant les ressources locales et en développant les potentialités communales pour attirer une population active. Pour aider au développement économique de son territoire, la ville a défini des priorités d'actions dans le cadre de son PADD autour d'un objectif global : faire de Port-Louis un territoire attractif. Cela devra passer par l'aménagement et le développement intégrant dans une même perspective le littoral, les zones humides, les zones naturels, les espaces agricoles et l'urbanisation.

➤ *Moule : l'ambition de renforcer son statut de pôle dynamique*

Dans le cadre de la révision de son PLU, la ville de Moule affirme ses ambitions en termes d'attractivité et d'évolution démographique de son territoire. La commune souhaite renforcer son statut de pôle urbain et attirer une population dynamique de façon pérenne. Elle décline sa stratégie locale de développement durable autour de trois thématiques :

- La préservation, la valorisation et le maintien des ressources et richesses naturelles, à savoir la biodiversité, l'agriculture et le patrimoine culturel ;
- La lutte contre l'étalement urbain, afin de favoriser une utilisation rationnelle de l'espace non bâti et de prioriser le renouvellement urbain. La ville entend ainsi atteindre les objectifs démographiques qu'elle s'est fixée et développer l'offre de logement associée ;
- L'épanouissement et le rayonnement économique, basés sur des activités et ressources agricoles diversifiées, le tourisme et la force commerciale qui s'est développée sur les secteurs du centre-ville ou encore de Damencourt.

➤ *Petit-Canal : l'ambition de valoriser l'activité agricole*

La ville a finalisé en 2016 son PLU. Elle s'est fixée des ambitions socioéconomiques qui visent à développer son territoire en termes d'économie et de dynamisme social, dans le respect des contraintes environnementales du territoire. L'objectif est de dynamiser et de mieux équiper le territoire afin d'attirer et de pérenniser la population. La commune a fixé dans son PADD des objectifs stratégiques pour dynamiser le territoire :

- faire du bourg un centre-ville ;
- conforter et équiper les sections ;
- diversifier l'économie ;
- préserver et valoriser les espaces agricoles et naturels : le territoire de Petit-Canal dispose de 10 GFA répartis sur 1989 ha de terres agricoles cultivées (70% plantées en cannes et bananes, 30% en diversification animale et végétale)<sup>109</sup> ;
- structurer l'agriculture et lui donner de nouveaux débouchés.

Pour atteindre ces objectifs, la ville a défini plusieurs ambitions dont le développement de jardins familiaux et l'ouverture en 2018 de la Maison de l'Agriculteur ; un espace dédié aux agriculteurs pour l'écoulement des productions locales et la valorisation de la diversification agricole.

➤ *Morne-à-L'Eau : une dynamique environnementale forte et l'engagement dans une stratégie de développement agricole et rural durable*

La Ville de Morne-à-L'Eau constitue la "porte d'entrée" de la CANGT depuis l'agglomération pointoise. Première commune de la Guadeloupe à avoir pensé ses Traces Vertes et Bleues (Angeon, Larade, 2017), elle a élaboré son Agenda 21, qui est un projet de développement durable du territoire, lequel a abouti à la formulation de 178 mesures concertées à mettre en place. Le dynamisme environnemental de la ville a été impulsé par une volonté politique manifestée dans le programme de l'équipe politique, le Contrat de Ville et le PLU. La commune s'est engagée dans une stratégie de développement durable à partir de 2008. Pour construire l'identité de Morne-A-L'eau, les petites exploitations diversifiées du secteur ont été mises en

---

<sup>109</sup> Données annoncées dans le "Projet Canalien Pluriannuel de Développement Global" de 2014.

avant, pour leurs capacités à proposer des produits de qualité, pour participer au maintien du paysage et pour être porteuses d'une diversification économique. Les enjeux pour le secteur agricole se sont d'abord situés dans une amélioration du dialogue et dans la multiplication des échanges avec les résidents de la commune, avec comme outil le Programme Stratégique d'écocitoyenneté et d'éco-développement (PSE) de la ville, au travers d'opérations telles que "Bienvenue à la ferme", avec vente directe, hébergement touristique et ouverture d'exploitations mobilisées sur les problématiques environnementales. Le PSE fut un outil de fédération d'une démarche d'éco-développement qui a rassemblé des associations de marcheurs, agriculteurs, pêcheurs et chasseurs, contribuant à créer une dynamique et permettant aux acteurs (dont les actions pouvaient être initialement divergentes) de bâtir un projet commun. En 2013, l'élaboration d'un Agenda 21 local s'est présentée comme la suite logique à la démarche enclenchée avec le PSE, faisant du Développement durable l'axe majeur de la politique communale. Se fixant comme ambition générale une baisse des consommations d'énergies fossile, la ville a été reconnue Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEP-CV) le 6 décembre 2016. Au total, 21 actions ont été validées dans le dossier signé avec le Ministère de l'Environnement et de l'Énergie. L'Agenda 21 mornalien fut reconnu agenda local et la commune a élaboré son PLU en donnant une place importante à la conservation du patrimoine agricole. Dans cette perspective, le Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD) de la ville exprime ses ambitions en termes de développement durable et raisonné du territoire, à savoir la promotion des valeurs patrimoniales du territoire, des qualités naturelles, paysagères, agricoles et la mise en scène des traces du passé. Parmi les actions palpables venant conforter la démarche de la ville et son engagement dans une stratégie de développement agricole et rural durable.

- La réhabilitation du marché aux vivres

En vue de d'améliorer son attractivité, Morne-à-l'Eau a réhabilité son marché aux vivres (rénové en conformité avec les engagements pris dans le Programme Stratégique d'Écocitoyenneté et d'Écodéveloppement, PSE). Un marché historique placé au cœur de la ville (dont le bâtiment date de 1922), à l'équipement indigne et vieillissant, plutôt qu'être démoli, a été rénové "comme un symbole" pour conforter le monde agricole dans son importance. Le marché aux vivres fonctionne tous les jours à l'exception du lundi. L'église du centre étant pour l'heure fermée, cela a un impact sur la fréquentation du marché auquel la population se rend habituellement à la sortie des messes. Mais les samedis et dimanches, le marché connaît toutefois un afflux assez conséquent. Le marché est tenu par des exploitants agricoles de Morne-à-l'Eau, quelques petits cultivateurs et des revendeurs qui vendent essentiellement des produits vivriers.

- La création de deux Zones Agricoles Protégées (ZAP)

La ville a globalement 71% de son territoire classé en Zone Naturelle (ZN) et en Zone Agricole (ZA). Partant du constat que le recul de l'activité agricole menace l'intégrité des espaces de production, la commune entend sauvegarder l'essentiel des surfaces agricoles existantes en sanctuarisant les territoires les plus productifs en Zones Agricoles Protégées (ZAP). Cette mesure préfectorale vise particulièrement la plaine de Grippon prolongée à l'Est par la plaine de Blanchet (environ 1000 ha) ainsi que la plaine de Belle Espérance située au Sud-Ouest de la commune entre Houdan et Béguette (environ 200 ha). Cette mesure de maintien d'espaces naturels et agricoles conséquents vise aussi et surtout la protection de la nappe souterraine, ce qui induit une progressive écologisation des pratiques, avec des prescriptions qui viendront petit à petit orienter

les pratiques des exploitants agricoles. La ville entreprend de devenir un territoire d'expérimentation pour l'agriculture durable et souhaite établir un projet de ferme pédagogique qui permettrait la valorisation et la promotion (labellisation) des produits de la Plaine de Grippon.

- **L'accompagnement de l'association AGRIMAL**

La ville accompagne une association de producteurs mornaliens (créée en 2000), AGRIMAL, dans l'organisation de manifestations mettant en avant les productions locales. La commune assure la communication et une part de la logistique de deux marchés spéciaux organisés en mai et en décembre (marché de Noël) par cette association depuis 18 ans. La ville s'inscrit dans une logique de qualité agricole avec des agriculteurs régulièrement primés et la reconnaissance de la qualité de ses terroirs pour différents types d'agriculture : miel, crabes, agriculture biologique.

- **L'hébergement et l'accompagnement de la seule CUMA diversifiée de la CANGT**

La commune héberge (bâtiment communal) la CUMA de Morne-à-l'Eau qui fait figure d'exception en Nord Grande-Terre. Nous l'avons indiqué précédemment, cette CUMA s'est orientée dès 2006 vers la diversification en direction de l'élevage (fenaïson, ensilage, balle de paille de canne pour l'alimentation des ruminants) et de la diversification végétale (balle de paille de canne pour le paillage des cultures, notamment l'igname). La CUMA tend par ailleurs à se développer davantage vers l'accompagnement de pratiques agro-écologiques par l'introduction de micro-tracteurs et d'outils mécaniques destinés à un entretien écologique de la canne. La ville accompagne cette CUMA de 130 adhérents. Le PLU prévoit une zone d'activité économique portée par un promoteur avec lequel la ville est en pourparlers afin que son projet d'aménagement réserve un espace conséquent pour la CUMA (pour qu'elle puisse construire un hangar, stocker plus de matériel, mieux se structurer et davantage se développer). Historiquement, la CUMA de Morne-à-l'Eau, construite près des GFA, a une consistance cannière forte. Gagner en foncier lui permettra de diversifier l'accompagnement des autres formes de productions agricoles.

- **Les efforts de la cuisine centrale**

Les trois cuisines centrales du territoire de la CANGT (Moule, Petit-Canal et Morne-à-l'Eau) travaillent en regroupement de commandes. En 2017, les trois caisses se sont en effet réunies pour la création d'une plate-forme d'achat de denrées alimentaires afin de réduire les coûts et de fournir de la "qualité". Avant 2017, chaque cuisine fonctionnait de manière individuelle. À ce jour, certaines commandes passent encore par des marchés à part, non commun. Par exemple les cuisines de Petit-Canal et de Moule essaient de traiter avec des groupes restreints de producteurs localisés dans leur commune respective. La cuisine de Morne-à-l'Eau peine à suivre cette même dynamique par "manque d'agriculteurs diversifiés locaux". Le fournisseur de la cuisine de Morne-à-l'Eau est l'OP SICAPAG (Petit-Bourg), à laquelle adhère la seule association d'agriculteurs de la commune, AGRIMAL. La cuisine centrale est engagée dans un travail de rééducation alimentaire et met en place des actions comme "un fruit pour la récré" depuis 2009, qui permet la distribution de fruits guadeloupéens de saison à 1 800 élèves. La cuisine n'accepte que les produits de Guadeloupe ; toute marchandise non conforme au cahier des charges est renvoyée : "Dernièrement, la SICAPAG m'a livrée des ignames du Costa Rica, j'ai refusé la marchandise. Il faut dire que c'était après le cyclone Maria" (Mme C., cuisine centrale de MAE 2018). La cuisine

centrale travaille ponctuellement avec une exploitante agricole de Morne-à-l'Eau qui fait de la production biologique, Mme Yvelle Athalys. Servir un repas issu de l'agriculture biologique étant coûteux<sup>110</sup>, et Mme Athalys étant la seule productrice AB de la commune, l'action se réalise une fois l'an. En 2017, Mme Athalys a fourni l'intégralité d'un repas (à l'exception du poisson) composé d'une entrée (carottes, concombre), d'un plat de consistance (bananes vertes, giraumon, patate douce et piment) et d'un dessert (fruits séchés et confis).

#### ▪ La rénovation du centre bourg en éco-quartier

Les dispositions de l'Agenda 21 doivent répondre aux enjeux du "développement durable", notamment par la création d'un éco-quartier dont l'aire d'influence vise à contenir l'ensemble du centre-bourg. Le schéma directeur a été adopté en 2016. Depuis la fermeture de l'usine de Blanchet, la ville a connu un retrait de son activité économique et singulièrement celle de son bourg. Dans le cadre du besoin de rénovation urbaine, l'Agenda 21 propose de rénover dans toutes ses dimensions 50 ha en cœur de ville. Il est notamment prévu:

- Des jardins humides

Sur près de 3 ha, les zones de crue du centre bourg seront conservées pour l'occupation agricole (prairies humides, verger adapté aux zones humides) et le maintien de zones perméables pour l'écoulement des eaux.

- Un verger partagé

Un verger public de près d'1 ha va être créé pour permettre aux populations des zones urbanisées la cueillette de produits comme le fruit à pain, l'avocat, les mangues etc.

- Des jardins partagés

Des jardins ouvriers portés par la ville dans le cadre de l'éco-quartier vont être créés. 2 500 m<sup>2</sup> vont être mis à disposition de bailleurs pour permettre à leurs locataires d'exercer des activités de jardin.

#### ➤ *Les trames vertes et bleues*

Avec la progression des espaces urbanisés, des ruptures dans les continuités écologiques menacent la capacité de certaines espèces à circuler (dont le Pic endémique de Guadeloupe) entre les Grands Fonds et les zones humides du littoral (qui constituent des réservoirs de biodiversité reconnus). La réhabilitation des trames verte et bleue vise la reconstitution de "corridors verts" (boisements) sur des secteurs qui en sont dépourvus :

- La plaine de Grippon et sa frange Sud en contact avec les Grands Fonds. Dans ce cadre, le projet du Canal des Rotours prévoit la création d'un linéaire bocager le long de la ravine des Coudres entre le Bourg et Blanchet ;
- Le secteur de Richeval où la RN6 marque une nette rupture entre Grippon et Pointe-à-Retz;
- Le secteur du bourg, dont le projet de revitalisation prévoit une place au végétal (arbres, parkings semi-enherbés) ;
- Le secteur de Labuthie pour connecter l'extension Ouest des Grands Fonds avec les forêts du littoral.

Morne-à-l'Eau est la première commune du département à avoir pensé ses TVB, mais pour l'heure, il s'agit moins d'une véritable et conséquente dynamique de changement qu'une valorisation économique de l'activité agricole (Angeon, Larade, 2017). Notons que d'autres

---

<sup>110</sup> Concombre AB : 2,50 euros (0,89 euros non AB). Patate douce AB : 3,30 euros/kg (1,49 euros/kg non AB).

projets comme les "jardins collectifs en ville" sont pensés pour venir renforcer le maillage vert sur des espaces fortement minéralisés.

## 4.2. Le projet intercommunal "Lizin' Santral"

Dès sa création en 2014, la CANGT a redéfini un projet de développement anciennement porté par la CCNGT et auquel le nom de "Lizin'Santral" (LS) a été attribué récemment. LS est donc un héritage de la CCNGT et relève d'une des deux compétences "facultatives" de la CANGT. L'atelier de transformation des produits agricoles locaux est une composante essentielle du Programme agro-environnemental du Nord Grande-Terre (PAE NGT). Lancé en 2010, labellisé pôle d'excellence rural en 2012, ce dernier comprenait la réhabilitation de la cuisine centrale sise à Anse-Bertrand et un atelier de transformation agro-alimentaire d'une capacité de 2 500 repas/jour. Le nouveau projet écarte le volet "cuisine" (compte tenu d'une offre de production suffisante sur le territoire de la CANGT) et gagne en ambition pour devenir un Atelier de Transformation Agro-Alimentaire (ATAA) destiné à :

- Pré-préparer 10 000 repas/jr : l'ATAA devrait permettre d'approvisionner prioritairement les trois cuisines centrales du territoire Nord Grande-Terre :
  - Moule : 2 400 repas/jr ;
  - Petit-Canal : 2 000 repas/jr ;
  - Morne-à- l'Eau : 1 500 repas/jr.
- Traiter 1 000 tonnes de denrées par an en moyenne ;
- Avoir une capacité de stockage de 8 tonnes ;
- Créer une vingtaine d'emplois au sein de la structure ;
- Concerner 592 exploitations agricoles du Nord Grande-Terre (24 GFA, soit 6 221ha rattachés à 425 exploitations).



Figure 9 : Schéma directeur de l'ATAA "Lizin' Santral", CANGT, 2017



#### 4.2.1. Le projet tel que présenté par la CANGT aux acteurs du secteur agricole<sup>111</sup>

##### ➤ *Un projet de développement économique*

Le projet LS s'inscrit dans la compétence de développement économique de la CANGT et répond à deux de ses quatre ambitions : devenir un territoire d'agro-transformation et un territoire attractif. LS s'inscrit comme projet structurant dans :

- Le Schéma Régional de Développement Économique de l'Internationalisation et de l'Innovation (SRDEII) ;
  - Favoriser la création, le développement et la croissance des entreprises (Axe 1) ;
  - Renforcer et diffuser l'innovation dans les entreprises guadeloupéennes (Axe 2) ;
  - Promouvoir une agriculture compétitive et durable (Axe 4) ;
  - Promouvoir et développer une économie bleue (Axe 5).
- Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) :
  - Favoriser les partenariats entre la sphère académique et le monde socio-économique (Axe 4) ;
  - Créer un environnement intégré et favorable au succès des étudiants (Axe 2).

LS est présenté comme un équipement structurant :

- Du développement économique du Nord Grande-Terre et plus largement de l'ensemble de la filière agricole de la Guadeloupe ;
- De la préservation de l'environnement grâce à son autonomie énergétique et à la gestion de l'eau ;
- De l'innovation sur la valorisation des coproduits en vue de développer l'emploi et les initiatives privées, grâce à la recherche, en partenariat avec :
  - L'INRA <sup>112</sup> (dans le cadre d'un projet de création d'une plateforme de valorisation des coproduits de LS) ;
  - Le Rectorat (un programme d'éducation alimentaire doit être mis en place avec des nutritionnistes) ;
  - La Région Guadeloupe.

##### ➤ *Objectifs, résultats attendus et intérêts de l'ATAA*

L'objectif est d'insuffler une nouvelle dynamique, qui est d'ordre essentiellement économique, tout en accompagnant un changement des pratiques alimentaires en passant par une rééducation des jeunes générations aux goûts du marché local. Avec cet outil industriel, les porteurs du projet entendent favoriser l'introduction dans la restauration collective d'aliments produits localement et faire de LS un projet de santé publique<sup>113</sup>.

---

<sup>111</sup> Lors des journées sur la transformation agro-alimentaire organisées par la CANGT au domaine de Duval les 28 et 29 septembre 2017, et qui ont rassemblé les principaux acteurs du secteur agricole de Nord Grande-Terre, le Maire d'Anse-Bertrand, accompagné du Directeur Général Adjoint (pôle développement et solidarités) de la CANGT ont fait une présentation générale du projet "Lizin' Santral" (LS).

<sup>112</sup> Louis Fährasmane a été sollicité pour ses compétences en agro-transformation par les porteurs du projet de LS sur l'atelier de transformation et en particulier sur la valorisation des coproduits à la suite de quoi, un partenariat a été mis en place entre l'INRA et la CANGT pour la valorisation des coproduits en alimentation animale.

<sup>113</sup> Car l'un des paradoxes de la Guadeloupe, et notamment du territoire Nord Grande-Terre, est d'être pourvue d'une richesse naturelle remarquable mais d'importer près de 85% de l'alimentation. De facto, les aliments consommés par

<b>Les objectifs de l'ATAA</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Impulser une agriculture plus respectueuse des écosystèmes, des consommateurs et des hommes qui en vivent ;</li> <li>* Instaurer des débouchés stables ;</li> <li>* Sécuriser la démarche des agriculteurs mettant en place un mode de production durable ;</li> <li>* Valoriser la production locale et diminuer le taux de consommation des produits importés qui est de 85% ;</li> <li>* Renforcer la sécurité alimentaire en favorisant les circuits courts ;</li> <li>* Inciter l'initiative privée en agro-transformation au regard du projet de territoire ;</li> <li>* Créer de la richesse sur le bassin de vie de la CANGT ;</li> <li>* Modifier les habitudes alimentaires en proposant les produits du terroir ;</li> <li>* Permettre l'accès aux enfants scolarisés du territoire à une alimentation de qualité.</li> </ul>
<b>Les résultats attendus</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>* La création immédiate d'une quinzaine d'emplois directs (ETP embauchés par l'ATAA) ;</li> <li>* La création de 700 emplois indirects ;</li> <li>* L'organisation de la filière agricole autour d'Organisations de Producteurs ;</li> <li>* Le développement économique du territoire ;</li> <li>* L'augmentation de la consommation des produits locaux ;</li> <li>* L'encouragement des initiatives privées notamment dans l'agro-transformation.</li> </ul>
<b>Les intérêts de l'ATAA</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>* La régularité des produits fournis ;</li> <li>* La valorisation des produits locaux et la création de valeur ajoutée ;</li> <li>* La construction de systèmes alimentaires territoriaux et durables ;</li> <li>* La favorisation des porteurs de projets utilisant les circuits courts ;</li> <li>* La maîtrise sanitaire ;</li> <li>* L'éducation alimentaire ;</li> <li>* L'innovation (sans rupture) créatrice de valeur ;</li> <li>* La contribution au dynamisme du tissu économique ;</li> <li>* L'opportunité de faire du Nord Grande-Terre un territoire attractif pour les agriculteurs.</li> </ul>

**Tableau 6 : Récapitulatif des objectifs, des résultats attendus et des intérêts de l'ATAA tels que présentés par la CANGT.**

les Guadeloupéens sont pour la plupart industriels, transformés et avec un fort indice de glycémie, favorisant le surpoids, l'obésité et le diabète ; des pathologies assez présentes sur le territoire.

#### 4.2.2. Historique du projet LS et des liens entre l'EPCI et les agriculteurs

Dans les années 90, à la "mort" de Beauport, deux communes du Nord, Anse-Bertrand et Port-Louis, voient émerger l'idée d'une cuisine centrale qui serait alimentée par les agriculteurs locaux ; l'objectif étant de créer de nouveaux débouchés sur un territoire en grande difficulté. Sous l'impulsion d'Anse-Bertrand et de Port-Louis, la CCNGT se crée en 1999. À travers une charte de territoire, cette communauté de communes entend contribuer au développement durable du territoire Nord Grande-Terre (Nord historique) dont la vocation agricole est clairement affirmée. Les objectifs sont de favoriser la mise en réseau des acteurs et de développer des projets agricoles structurants dans le cadre d'une approche territorialisée (Coudoux, 2005). Des ambitions sont définies dont la création d'une cuisine centrale intercommunale approvisionnée par les producteurs locaux.

##### ➤ *Les étapes du projet de la CCNGT de 2009-2014*

En 2009, F.T. quitte l'ASP et intègre la direction des services de la CCNGT. Le premier projet qui lui est confié est la création d'une cuisine centrale intercommunale. Auparavant, c'est le Groupe d'Action Locale (GAL)<sup>114</sup> du Nord Grande-Terre, dont le siège est à Anse-Bertrand, qui se chargeait du projet, la question posée étant : Quels sont les besoins du territoire ? Dans ce cadre, quelques contacts avaient été pris avec des agriculteurs et des groupes de travail s'étaient organisés, mais il n'en reste aucune trace.

##### ▪ 2009-2010 : premiers échecs dans la prise de contact avec les producteurs

En récupérant le projet, pour des raisons à la fois techniques et dans le cadre d'une approche qui se veut territoriale, F.T. propose de compléter le projet avec la création d'un atelier de transformation agro-alimentaire qui serait couplé à la cuisine centrale. À partir de 2009, une prise de contact avec les agriculteurs est tentée en passant par la SICA cannière du territoire (SICADEG à Port-Louis). La nouvelle équipe en charge du projet lance des invitations et organise des rencontres à l'occasion de manifestations publiques. Mais faute de "lien" véritable entre la CCNGT et le secteur agricole, elle ne parvient pas à mobiliser les agriculteurs<sup>115</sup>. Un an plus tard, l'équipe en charge du projet à la CCNGT relance la démarche en passant cette fois-ci par les syndicats d'agriculteurs<sup>116</sup>. En 2010 une première manifestation est organisée autour du lancement d'un programme agro-environnemental en Nord Grande-Terre. Le projet d'agro-

---

<sup>114</sup> Un groupe d'action locale ou GAL est un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics installés dans des territoires ruraux et chargés de la mise en place d'une stratégie de développement organisée en accord avec le programme européen Leader. Les fonds Leader sont distribués au niveau des GAL qui représentent "la pierre angulaire" de la mise en œuvre de "l'approche Leader". Leurs responsabilités recouvrent le développement de stratégies locales, le soutien à la mise en réseau des parties prenantes ainsi que l'évaluation et la validation de chaque projet Leader. Ils regroupent des élus locaux et des représentants d'établissements publics, des entreprises, des chambres consulaires ou des associations. On dénombre 6 GAL sur tous les territoires de la Guadeloupe.

<sup>115</sup> "Une fois, on avait envoyé 800 courriers à des producteurs pour la plupart adhérents aux SICA cannières, la veille de la manifestation que l'on organisait, on a invité le CFPPA. Au final, seul le CFPPA est venu, il n'y avait personne d'autre" (F.T., CANGT).

<sup>116</sup> On compte cinq syndicats d'agriculteurs en Guadeloupe : JA, FDSEA, UPG, MODEF, Confédération rurale.

transformation (la cuisine centrale couplé à l'atelier de transformation) et celui de la Boucle du Nord Grande-Terre sont présentés à un public d'agriculteurs peu nombreux.

- 2012-2014 : Création de liens, concrétisation et abandon du projet

En 2012, la CCNGT obtient un financement au titre de la labellisation "Pôle d'Excellence Rurale". En amont, F.T. prépare le terrain et crée du lien. Il se rend aux assemblées générales des GFA. Il organise des rencontres et des réunions préparatoires aux manifestations en passant par "les têtes de pont", des personnes capables de porter un projet. La deuxième manifestation, qui s'organise en 2012, accueille beaucoup plus de monde et la CCNGT présente concrètement le projet ; lequel se matérialise en 2013 avec le commencement des travaux de construction (2,7 millions sont engagés). En 2014, la CANGT est créée par décret, le projet est arrêté en raison du changement de gouvernance et les contrats sont résiliés.

- *Les étapes du projet de la CANGT 2015-nos jours*

- 2015 : redéfinition du projet et attribution du nom "Lizin' Santral"

Passant de 2 communes sans cuisine centrale à 5 communes pourvues de 3 cuisines centrales (Petit-Canal, Moule, Morne-à-l'Eau), "le projet de cuisine avait vocation à mourir de sa belle mort" (P.P., CANGT, 2018). L'ancien Président de la CCNGT (Maire d'Anse-Bertrand) et son directeur général (F.T.) persévèrent dans la défense du projet. En 2014, la Présidente de la CANGT (Maire du Moule), "a permis dans sa grande gentillesse que soit accepté ce projet, bien que normalement, ce ne soit pas de notre compétence normale. Je rappelle que c'est une compétence facultative" (P.P., CANGT, 2018). La CANGT reconduit donc le projet mais abandonne le volet "cuisine" pour ne retenir que l'atelier de transformation agro-alimentaire (ATAA) et lui attribuer le nom de "Lizin' Santral". Par l'acquisition de cette identité, le projet, qui a maintenant une histoire, gagne en reconnaissance dans les communes qui l'ont vu naître. Pour des raisons historiques et en vue d'inverser les flux pendulaires en créant de l'activité au Nord, il est décidé que l'ATAA soit accueilli par la commune d'Anse-Bertrand : " Le Plan Climat, Air, Energie Territoriale (PCAET) fait que l'on doit privilégier tout ce qui se fait localement afin qu'il y ait le minimum de transport, or Anse-Bertrand c'est trop excentré! Mais le Maire d'Anse-Bertrand s'est obstiné et bien que ce soit contraire à notre démarche, nous avons aussi fait cette concession" (P.P., CANGT, 2018).

- 2015-2017 : présentations du projet aux agriculteurs

En 2015 et 2016, F.T. reprend contact avec les "têtes de pont" du monde agricole (groupements de syndicats, SICA, CUMA, GFA) et mobilise les communes. Petit-Canal, Port-Louis et Morne-à-l'Eau organisent des manifestations publiques lors desquelles la CANGT présente LS aux agriculteurs. Il n'est pas question de consultation. Il s'agit plutôt d'informer collectivement les différents acteurs, d'expliquer la procédure d'appel d'offre qui va être appliquée en précisant la nature, les quantités et les modes de présentation des produits :

"On leur expliquait comment ça allait se passer et en quoi on comptait sur eux pour assurer l'approvisionnement. J'ai repris les réseaux d'avant. Petit à petit on allait voir, on invitait, il y a dû avoir près d'une centaine de réunions en tout. Le souci c'est que l'on a peu travaillé avec les agriculteurs du Moule et ceux d'Anse-Bertrand" (F.T., CANGT, 2017).

En septembre 2017, au domaine Duval, a eu lieu la dernière manifestation en date organisée par la CANGT, avec pour thématique : "L'agro-transformation, stratégie de développement du Nord Grande-Terre". Ces deux journées mobilisent de nombreux acteurs institutionnels, de l'interprofession, du conseil, de l'encadrement agricole ou de la recherche<sup>117</sup>. Les agriculteurs répondent également présents.

#### 4.2.3. Les agriculteurs concernés par LS

Lors de la dernière manifestation publique (2017), la CANGT a annoncé que LS concernerait 592 agriculteurs du Nord Grande-Terre (24 GFA, 6 221 ha rattachés à 425 exploitations). Ce chiffre qui paraît très précis est en fait une estimation hypothétique. La CANGT s'est saisie de données fournies par le responsable des cultures de diversification de la CAG, en prenant soin d'utiliser le terme "concernés" et non "engagés", mais "ce chiffre veut tout et rien dire" (F.T., CANGT, 2017).

##### ➤ *L'impératif d'affiliation à une OP*

Pour pouvoir prétendre approvisionner LS, les agriculteurs doivent s'affilier à l'une des quatre OP existantes sur le territoire guadeloupéen (Caraïbes Melonniers, SICACFEL, la SICA des Alizées et SICAPAG). La CANGT se dégage de toute implication en amont de la transformation, le maître mot étant celui de la responsabilisation des producteurs. La restauration scolaire, par rapport aux approvisionnements en produits locaux, est soumise à certaines exigences :

- Le prix : il est nécessaire de négocier avec les fournisseurs car les prix des produits locaux sont variables alors que le budget d'approvisionnement est fixe ;
- La régularité : il s'agit de respecter un calendrier, un planning et une programmation ;
- La qualité : c'est un aspect fondamental puisqu'en cas de problème sanitaire les procédures sont intransigeantes<sup>118</sup>.

Pour l'EPCI, seules les OP (structures organisées et opérationnelles en mesure de respecter le cahier des charges) présentent des garanties suffisantes pour prétendre alimenter l'ATAA dans le strict respect des exigences qu'impose la restauration collective<sup>119</sup>. Le choix de l'OP est aussi intrinsèquement lié aux aides et subventions qui en découlent : primes à la production et au transport perçues par les producteurs, primes à la transformation perçue par la CANGT.

---

<sup>117</sup> Etaient présents : Iguacanne, Iguaflore, Iguavie, lycée agricole et CFPPA, les syndicats UPG, MODEF et FDSEA, la SAFER, la DAAF, la CAG, la Région, GDA Ecobio, le GIE Agrilokal, l'association AP2A, Caraïbes Melonniers, l'usine sucrière de Gardel, l'INRA, des agriculteurs.

<sup>118</sup> Les gestionnaires de cuisines ne disposent pas de méthodes ni de moyens pour réaliser des contrôles sur les produits locaux dans la mesure où cela ne relève pas de leur compétence. Conscients que l'état sanitaire des produits agricoles est un critère à surveiller, ils espèrent que les organismes compétents effectuent des contrôles inopinés sur les exploitations.

<sup>119</sup> "Il nous faut un produit livré qui doit être propre, lavé, dans des bacs. On ne fait pas n'importe quoi, je fais de la semi-industrie, il me faut des gens sérieux, mon produit doit être bon, calibré, prêt à l'emploi (...) Donc je ne veux pas d'un agriculteur d'un jour, je veux une structure organisée avec un responsable qui aura une responsabilité juridique pénale" (F.T., CANGT, 2017).

### ➤ *La faible représentativité des agriculteurs du Nord*

- Un approvisionnement estimé à 20% par les agriculteurs du Nord

Pour rappel, il existe seulement 4 OP fruits et légumes en Guadeloupe ; sans possibilité actuelle de création d'une cinquième (la DAAF y serait opposée). Une seule est située sur le territoire de la CANGT, il s'agit de Caraïbes Melonniers au Moule. Les 4 OP guadeloupéennes représentent près de 130 exploitants agricoles. Seuls 15 à 20% des productions de diversifications du département passent par ces organisations pour la distribution commerciale (Rasse, 2017). Nous l'avons vu précédemment, ce faible engouement pour adhérer aux OP est lié aux conditions d'éligibilité instaurées par les SICA, lesquelles sont peu adaptées à la réalité (contraintes et besoins, logiques et stratégies) des petites exploitations diversifiées. De fait, les ¾ de la production agricole Guadeloupéenne s'écoulent en dehors de ces circuits formels de commercialisation. Il s'avère que le mode de structuration en OP constitue une forme de cadenas<sup>120</sup> qui ferme l'accès des petits agriculteurs à LS, donc à la possibilité de sécuriser leurs revenus dans la production diversifiée. La CANGT assure que les agriculteurs les plus "concernés" par LS appartiennent aux communes du Nord, notamment Anse-Bertrand, Petit-Canal et Port-Louis. Pourtant, l'ATAA ne sera approvisionné que par une partie, à ce jour difficilement quantifiable et qualifiable, des exploitations du Nord Grande-Terre. À terme, F.T. estime que LS sera fournie à hauteur de 20% par les agriculteurs du Nord Grande-Terre (et 80% par des producteurs du reste de la Guadeloupe, voire des pays de la Caraïbes). Au regard des données rappelées ci-avant, cette proportion semble surévaluée et tout laisse à penser qu'elle sera plutôt marginale<sup>121</sup>. Le Nord Grande-Terre est donc présenté comme "le bassin alimentaire" ou "grenier" de la Guadeloupe dans lequel LS puisera pour alimenter les cantines scolaires mais, à travers le choix des OP comme seuls sources d'approvisionnement de LS, la CANGT en ferme l'accès à la majorité des agriculteurs du territoire. Autrement dit, il y a là un verrou institutionnel excluant les petits producteurs, et par voie de conséquence, limitant le développement de la production locale diversifiée.

- *Récupération de la compétence "restauration scolaire"*

La caisse des écoles est un établissement public qui fonctionne de manière autonome. Il est administré par un comité composé d'élus municipaux et de membres adhérents (parents d'élèves, enseignants) dont le Maire est le Président de droit. Pour assurer son fonctionnement, cet établissement reçoit des subventions allouées par les communes. Le code des marchés publics régit trois types de marchés dont celui des fournitures (denrées alimentaires, mobilier etc.). Les grands principes de la commande publique sont la liberté d'accès à la commande, l'égalité de traitement des résultats et la transparence des procédures. À terme, à travers LS, la CANGT entend récupérer la compétence "restauration scolaire" pour la partie production ; une compétence qui appartient aujourd'hui aux communes, portées par les caisses des écoles qui ont

---

<sup>120</sup> Cette affaire d'OP, ça va cadenasser, les petits agriculteurs restent derrière la barrière et c'est une bombe amorcée. Ces gens là, le plus souvent ne produisent pas mais ils vont acheter dans les mains de ceux qui ne sont pas dans le groupement, ils achètent auprès des agriculteurs indépendants mais ils bénéficient des aides. Et les prix auxquels ils prennent sont tellement bas que les petits ne peuvent pas se développer " (J.R., agriculteur, Moule, 2018).

<sup>121</sup> "On va essayer de les favoriser mais en même temps il faut que ça tourne (...) On ne pourra pas faire vivre les 2000 agriculteurs du Nord (...) LS c'est pas pour tous, beaucoup ne pourront pas rentrer dans le schéma. Ils ne voudront pas être en OP" (F.T., CANGT, 2017).

des cuisines et qui font des achats groupés. C'est donc l'EPCI qui participera à la logique d'achat, en prenant certaines décisions comme celles de se fournir uniquement en produits de saisons, ou celles de privilégier telle variété de produits. Pour que la production transformée par LS aille directement aux caisses des écoles, la CANGT s'accompagne de deux cabinets d'avocats pour l'élaboration d'un montage juridique complexe<sup>122</sup>.

- Des critères de commande qui favoriseraient indirectement les producteurs du Nord

Qu'est ce qui garantit que ce seront bien les produits des producteurs du Nord Grande-Terre que les OP fourniront à LS ? Une fois l'ATAA opérationnel, les procédures concernant le marché public de fournitures alimentaires seront lancées avec des Appels d'Offres Ouverts (AOO). Dans une perspective de développement économique du territoire, la CANGT entend "favoriser indirectement" la production locale en orientant les commandes pour l'alimentation des établissements scolaires et en les assortissant de critères spécifiques :

- Le "bilan carbone"<sup>123</sup>

L'ATAA est présenté comme un équipement structurant de la préservation de l'environnement grâce à son autonomie énergétique et à la gestion de l'eau ; ceci bien que sa position géographique excentrée aille à l'encontre d'une démarche visant à limiter les transports. L'intervention du bilan carbone comme critère déterminant s'inscrit dans une logique environnementale, tout en permettant de favoriser indirectement les productions des 5 communes du Nord Grande-Terre<sup>124</sup>. En pratique l'idée d'une "relation à la parcelle" ne semble pas pouvoir être mise en œuvre par des OP telle que Caraïbes Melonniers. Selon la directrice de la SICA, "tous les adhérents" sont implantés sur l'une des 5 communes du Nord Grande-Terre, à l'exception d'une parcelle de 7 hectares. Aussi, sans calcul du bilan carbone, ni document concret attestant de la localisation des exploitants fournisseurs, l'OP entend fournir LS avec des produits dont elle garantira "sur parole" l'origine Nord Grande-terrienne. Autrement dit, il n'y a aucune réelle garantie, tous les produits seront confondus : " Ce n'est pas aussi traçable que l'on pense" (RB, Agriculteur MAE, 2018).

- La commande stratégique de produits spécifiques au territoire

Favoriser l'approvisionnement de proximité c'est aussi privilégier des produits dont on sait qu'il sont essentiellement produits sur le territoire : " Par exemple, on sait qu'il y a des productions d'ignames grosse-caille. Donc quand on fait nos choix d'igname, on lance un marché sur cette variété" (F.T., CANGT, 2017).

---

<sup>122</sup> "Les caisses des écoles n'auront pas la possibilité de ne pas récupérer nos produits. C'est le minimum. Elles sont autonomes et font des mises en concurrence. Si elles veulent s'approvisionner en produits locaux, elles lancent un marché auquel LS sera à même de répondre. On peut imaginer créer une Société Publique Locale (SPL) qui associe les caisses des écoles à LS. Les caisses seront portées par la CANGT par voie de SPL, et la SPL va s'approvisionner auprès de LS pour alimenter les caisses des écoles. C'est complexe comme montage juridique, c'est pourquoi on a pris des cabinets parisiens de renom pour nous faire plusieurs propositions de montages pertinents" (F.T., CANGT).

<sup>123</sup> Le bilan carbone d'un produit ou d'une entité humaine (individu, groupe, collectivité) est un outil de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre, devant tenir compte de l'énergie primaire et de l'énergie finale des produits et services.

<sup>124</sup> "Les SICA qui répondront à l'appel pourront tracer les productions qui seront du Nord Grande-Terre. Par exemple, on doit acheter le lot d'ignames. Quand on lance le marché, on note comme critère le bilan carbone. Une structure comme la SICA des Alizées, elle n'est pas du territoire, mais si dans sa réponse, elle précise que pour le lot d'ignames, elle s'organisera pour nous donner des produits qui viennent de telle et telle exploitation du Nord, elle ne sera pas désavantagée par rapport à une autre structure comme Caraïbes Melonniers qui pourrait nous proposer des produits de Saint-François. On va mettre en place une relation à la parcelle, sinon ça n'a pas de sens" (F.T., CANGT).

- Pas de fournisseur exclusif

Enfin, la favorisation des producteurs du Nord passe par une logique d'approvisionnement ne permettant pas à une OP de remporter le marché en exclusivité. Pour un lot donné, les structures ne pourront y répondre qu'à hauteur de 60%. Bien qu'une OP comme Caraïbes Melonniers ou SICAPAG soit en capacité de répondre à elle seule aux besoins de LS, elle ne pourra remporter un marché en totalité.

#### ▪ Un bouleversement pour les cuisines centrales et les dynamiques en place

Les trois cuisines centrales ont instauré un mode de fonctionnement qui perdure depuis plus de vingt ans. En 2017, les caisses ont décidé le regroupement des commandes afin de réduire les coûts. Bien que la plupart des marchés soient communs, les cuisines passent parfois des marchés à part, afin de privilégier les producteurs locaux. S'agissant des fruits et légumes frais, la SICAPAG est l'OP qui remporte tous les marchés (commandes groupés) étant la seule à pouvoir fournir l'ensemble des lots composant les commandes organisées en "familles de lots". À titre indicatif, en 2017, la cuisine de Morne-à-l'Eau a commandé 5 721 kg de produits vivriers et 15 579 kg de fruits et légumes.

Le cahier des charges des trois caisses impose une origine guadeloupéenne aux produits frais, à l'exception d'une "famille de lots" celle des produits importés non cultivés en Guadeloupe et qui se compose des lots "kiwi", "mandarine", "poire", "prune", "raisin", "pomme de terre", "pomme". À noter que c'est encore la SICAPAG qui a obtenu pour ces lots le marché en 2018. En outre, nous avons noté précédemment que la cuisine de Morne-à-l'Eau, une fois, avait été fournie en ignames du Costa Rica par la SICAPAG et avait dû renvoyer la marchandise (Mme C., 2018). De fait, cette OP (que nous n'avons pu rencontrer lors de l'étude faute de réponse à nos sollicitations) qui, à l'origine, est un groupement de producteurs guadeloupéens (c'est sur ce point qu'est centrée sa communication) ne propose donc pas seulement des produits locaux. Par ailleurs, les cuisines centrales commandent également des produits transformés (épluchés) et mis sous vide. La cuisine de Morne-à-l'Eau se fournit auprès de la société Transdom : "En général, ces produits là sont placés le lundi et le mardi, et les produits bruts sont servis le jeudi et le vendredi, car le mercredi, le personnel est plus disponible pour l'épluchure " (Mme C., 2018). Il s'agit d'une organisation construite dans le cadre d'un travail en liaison chaude : production et consommation le jour même. S'agissant de la viande fraîche, la cuisine de morne-à-l'Eau se fournit auprès de la SICA Kaniporc (basée aux Abymes) qui livre le poulet frais, la viande de bœuf et de porc. En raison du caractère très élevé des prix<sup>125</sup>, la cuisine propose seulement 10% de viande fraîche (pour 90% de viande importée avec la société Hippocampes), ce qui correspond à environ 4 services de viande fraîche dans l'année.

Dans ce contexte, le projet LS induit d'importants changements de fonctionnement et d'organisation, à l'exception du volet "viande". La SICAPAG ne sera plus la seule OP à pouvoir remporter les marchés lancés par LS. De plus, la société Transdom ne travaillera plus avec les cuisines du territoire de la CANGT. Mais le problème le plus important qui occupe les esprits des responsables concerne les prix :

"Dès lors qu'un produit subit une transformation, le prix augmente. Le giraumon et l'igname épluchés sont à 4,10 euros/kg. Actuellement, on essaie d'équilibrer entre les produits épluchés et les produits non épluchés, mais avec LS ce sera du "épluché" tout

---

<sup>125</sup> Avec Kaniporc, le poulet frais découpé revient à 10,50 euros/kg, le bœuf 9,50 euros/kg et le porc 7,50 euros/kg. Avec Hippocampes, le sauté de dinde est à 4,50 euros et le bourguignon à 5,75 euros.



le temps, que ce soit pour les entrées, les plats et les desserts, les prix vont exploser!  
(Mme C., 2018).

Sachant que les trois cuisines centrales ne pourront pas commander "ailleurs" qu'à LS d'autres questions se posent : Qu'en sera-t-il des marchés à part conclus régulièrement avec les petits producteurs locaux de Petit-Canal, Moule et Morne-à-l'Eau (productrice AB)? Considérant que seules les OP pourront répondre aux marchés et que la structuration des OP verrouille l'accès des petits producteurs locaux, LS, qui se veut créatrice d'une dynamique dans le "manger local", ne risque-t-elle pas, à l'inverse, de porter atteinte aux dynamiques en place ? Pour certains administratifs communaux, il n'y a pas d'inquiétude à avoir dans la mesure où LS n'est pour l'heure qu'une ambition :

"LS est un projet politique, on est loin de la réalité, surtout dans le monde agricole qui s'adapte et change en permanence. Il faut laisser les choses mûrir. Ici on est sur des choses qui fonctionnent depuis plusieurs dizaines d'années. Les cuisines sont dans la réalité, pas dans l'ambition. Les projets agro-alimentaires sont très instables, très fragiles et il y a du chemin avant que LS soit opérationnel. Il suffit d'avoir de bonnes opportunités financières et on construit. Monter c'est pas difficile, c'est durer qui l'est. Mais même quand l'usine sera construite, il ne faut pas s'affoler. C'est un beau projet qui a un sens politique mais le chemin est encore long et en attendant, il y a des choses qui fonctionnent depuis vingt ans, et qui n'ont pas besoin de subventions européennes pour exister, on ne va pas tout remettre en cause pour une idée en train de mûrir. (...)  
Il est important de sensibiliser les acteurs sur le fait que la réussite ne sera peut être pas au rendez-vous" (W.C., DGA de Morne-à-l'Eau, 2018).

#### 4.2.4. L'accueil de Lizin'Santral par les agriculteurs

À l'évidence, le projet LS n'est pas connu de tous les agriculteurs du territoire, et une supposée grande majorité des exploitants agricoles, "Petite Agriculture Familiale", exploitants pluriactifs et non organisés, n'est même pas informée de son existence comme de sa concrétisation prochaine. Mais pour la partie "informée" (quelques dizaines d'agriculteurs ayant assisté aux réunions et manifestations organisées par la CANGT), on constate qu'il ne laisse personne indifférent.

##### ➤ *Une adhésion assez générale*

Bien qu'ayant connu diverses mutations, il s'avère que le projet a un nom reconnu et une histoire : l'idée est en gestation dans certains esprits depuis plus de vingt ans. Trois grandes tendances se dégagent concernant l'accueil du projet par le secteur agricole :

- soit LS enthousiasme, dynamise, inspire et renforce des volontés de changement ;
- soit LS laisse perplexe et dans l'attente de voir ;
- soit LS suscite débat et controverse, éveille scepticisme, doutes et appréhensions.

Notons que dans le dernier cas, le débat porte davantage sur la démarche de coopération instaurée par la CANGT que sur l'outil en lui-même. Qu'ils aient une vision optimiste ou pessimiste du projet tel que présenté par la CANGT, LS remporte une adhésion assez générale dans la mesure où l'outil est une réponse adaptée à de nombreux besoins. Les agriculteurs voient en lui une opportunité multi-facette<sup>126</sup> :

- LS facilitera la commercialisation des produits ;

---

<sup>126</sup> Les élèves du Lycée Agricole ont réalisé une "enquête" succincte auprès de 16 exploitations du territoire et ont restitué leurs résultats lors des journées sur l'agro-transformation organisées par la CANGT (sept. 2017). Leurs résultats sont corroborés par les témoignages recueillis dans le cadre de la présente étude beaucoup plus approfondie.

- LS garantira la stabilité des prix ;
- LS garantira des revenus et une augmentation de ceux-ci ;
- LS encouragera l'installation des jeunes ;
- LS conduira à une augmentation progressive des volumes de production et garantira leur écoulement;
- LS répondra à une volonté de développement de la diversification culturale<sup>127</sup>.

➤ *Doutes, appréhensions et points de vue critiques*

▪ *Les facteurs limitants*

Les appréhensions énoncées par les producteurs portent principalement sur les délais de paiement. En principe, le délai global de paiement est de 45 jours à compter de la remise de toutes les pièces exigées figurant dans le cahier des charges. Mais les producteurs connaissent d'expérience les risques d'allongement des délais réglementaires. Les facteurs limitants sont aussi relatifs à la problématique essentielle de gestion de l'eau et surtout à l'accord sur les prix, notamment dans un contexte de grandes fluctuations de ceux-ci, beaucoup d'agriculteurs étant dans la logique du "coup" et peu à même de produire dans la régularité :

"De janvier à mai les prix sont corrects, ils sont les plus bas. Après juin la production est plus difficile, le climat change, les prix grimpent jusqu'en fin d'année (...) Les agriculteurs préfèrent vendre aux coûts du marché et faire des coups" (J.R., agriculteur, Moule, 2018)

"Quand LS va lancer son appel d'offre, l'OP va fixer un prix... or les prix varient du simple au quadruple, ça va être difficile de faire comprendre aux agriculteurs de vendre leurs tomates 2 euros pour le groupement, quand le coût du marché est de 4 euros et que tous les autres vendent à 4 euros" (J.C.T., Direction des services Techniques, Moule, 2018).

▪ *La question de l'accompagnement au changement*

Les points de vue critiques portent sur la démarche de la CANGT, dont on considère qu'elle est plus imposée que participative ; une démarche qui de surcroît n'implique qu'une infime partie des exploitants du territoire, sans toutefois le déclarer clairement au public concerné.

Sont pointés du doigt l'absence d'accompagnement en amont de la transformation et la décharge des responsabilités sur les agriculteurs. Plutôt que la construction d'un véritable projet de société, un outil est déposé. Il ne repose pas sur étude sociologique connue, il ne s'inspire donc pas d'une connaissance fine des dynamiques et logiques sociales à l'œuvre, il ne tient pas compte de "l'hétérogénéité du territoire intercommunautaire" et "de sa structuration sociale, ni des particularités propres à chaque commune" (F.R., CFPPA, 2018). Les responsables politiques

---

<sup>127</sup> "La CANGT nous donne la possibilité de faire autre que chose que la canne, et d'aller vers la diversification (...) Moi j'avais pas d'eau, c'était la sécheresse, les 40% de diversification je n'ai jamais pu les faire, je ne faisais que de la canne, il n'y avait pas d'eau agricole en Nord Grande-Terre, les autres endroits ont été développés plus vite Saint François, le Moule, ils ont eu l'irrigation très tôt, c'est pour ça, le Nord est un marché neuf en diversification, on a eu l'eau agricole en 2010 (...) LS va nous demander de produire plus, il va falloir augmenter la surface de production, moi je commence à ne plus vouloir faire de canne, je vais toujours en planter mais je vais ralentir" (R.P., agriculteur Port-Louis, 2017).

proposent un instrument, qui certes peut aider, mais l'on attend que les agriculteurs s'y adaptent, sans se poser la question du "comment accompagner le changement" :

"Je suis sceptique sur le fait que LS crée une dynamique de territoire, car pour créer une dynamique il faut être à l'écoute, et s'adapter à l'existant" (D.C.M., agronome, 2017) ;

"Avant de faire LS, ils auraient dû accompagner les producteurs de la zone, les accompagner à s'organiser. Comment? En leur faisant comprendre qu'ils peuvent gagner de l'argent en s'organisant, en montrant des exemples qui fonctionnent. Ces gens n'ont rien compris parce qu'on a un passé historique en agriculture, la diversification est jeune ici, on y est venu tardivement" (G.B., agriculteur de MAE, Président Iguavie, CUMA, Abattoir);

" Il n'y a pas de maraichage en Nord Grande-Terre, on est en train de le développer et je me bats depuis des années pour ça, sans y arriver. Les contraintes c'est l'eau, et puis les habitudes, les planteurs d'ici sont canne/élevage depuis toujours, avec juste un peu de vivrier. Même ceux qui ont l'eau agricole, très peu se sont lancés dans la diversification, parce que ça demande une présence, de la technicité, des compétences, des formations et il faut aimer. Ce n'est pas donné à tous. Il faut accompagner le changement (...) Dès le départ, je leur ai exprimé mon point de vue, il faut un vrai projet de société. Faut arrêter avec les coups de ceci, les coups de cela. LS c'est un coup !" (J.M.D., SICADEG, 2017);

"LS c'est un coup ! C'est un coup politique et non la construction d'une société. Je ne suis pas là pour accompagner des coups" (R.G., historien, 2017);

#### ■ Un système de contraintes et des besoins en formation

Sans une "logique d'unité" préexistante, sans un accompagnement par la formation, visant notamment à une appropriation de l'outil, le risque est que les agriculteurs ne parviennent pas, en dépit des bonnes volontés, à s'adapter et à s'organiser. D'autant plus qu'ils sont considérés comme "libres" de s'engager et "responsables" de s'organiser alors que la majorité des exploitants agricoles sont pris dans un système de contraintes multidimensionnelles et transversales, et qu'ils ne disposent que de peu de ressources (formation, information et conseil) pour créer une organisation qui soit pérenne. Reviennent dans ces réflexions les notions de "système coercitif" dans lequel sont engoncés les agriculteurs et de "besoins en formation" pour accompagner les changements qui sont en cours dans le Nord :

"On demande aux jeunes toutes une série de garanties qu'ils n'ont pas. Les agriculteurs sont dans une attitude qui est la recherche incessante de subventions (...) Ils en ont marre de mendier les aides, je le sais aussi. Ils n'ont pas d'autre recours et quand ils n'ont pas de subventions ils sont obligés de vivoter, c'est la survie. Et dans ce contexte, je ne vois pas comment on peut alimenter LS de façon pérenne" (Jean-Marie D., SICADEG);

"Dans ce système l'agriculture fonctionne avec les subventions qui ne sont pas adaptées à notre situation, mais plutôt aux monocultures et monoproductions (...) On est dans un système de sanction, vous n'aurez pas de subventions parce que vous ne serez pas dans le projet. Les plus jeunes seront obligés de rentrer dedans parce qu'on les a mis dans un système qui les a endettés. Quand on les a installés, ils sont rentrés avec des intrants, des équipements qu'on leur a promis de subventionner. Ils n'ont pas le choix, ils sont prisonniers" (D.C.M., Agronome);

"On a besoin d'apprendre aux gens à se regrouper, à travailler ensemble, à planifier, à réfléchir aux besoins de cette structure" (JM.D., SICADEG);

"Ca demande de la formation, il faut que les agriculteurs se connaissent, qu'ils comprennent le système dans lequel ils sont, qu'ils comprennent comment ils ont été construits. Il s'agit de formation sociétale. Il y a aussi la formation technique. Il s'agit d'accompagner la mutation qui s'opère dans le Nord" (R.G., Historien, 2017).

#### ▪ Les risques identifiés

Deux grands risques sont évoqués :

- Que les agriculteurs échouent à s'organiser et que cet échec soit incombé à leur seule responsabilité ;

"La politique se contente de déposer des objets et d'attendre que les gens s'adaptent, qu'ils s'organisent ! Mais s'organiser comment ? D'anciens ouvriers agricoles, d'anciens colons ! Le corps social a des caractéristiques et l'outil les gomme (...) Il y a un système qui a construit un appareil. Arrêtons avec la responsabilité de l'agriculteur, il est empêtré dans ses contradictions et ses problèmes. On le considère comme agissant avec son libre arbitre alors que tout le système est construit sous une chape de domination et d'exploitation ! Il produira et il échouera. Et si ça échoue, ce sera de la faute des agriculteurs" (R.G. Historien, 2017).

- Que LS finisse par s'approvisionner dans d'autres pays de la Caraïbe :

"Quand cet outil sera en fonctionnement, les effets de la fonctionnalité imposeront un approvisionnement et si on ne s'est pas préoccupé du changement de rapport et de l'accompagnement, j'ai bien peur que l'on assiste à un effet boomerang qui fera que le directeur ira s'approvisionner en Dominique ou à Saint Domingue, c'est le risque" (R. G., Historien, 2017).

"Ils vont avoir des soucis d'approvisionnement parce qu'ils n'ont pas fait de travail en amont. Ils pourront toujours s'approvisionner avec d'autres producteurs de la région, voire même dans d'autres pays, il faut que l'on soit franc, que l'on ne nous dise pas que la cuisine va fonctionner avec les producteurs du Nord, alors que ce n'est pas vrai. Ils en sont peut-être conscients, mais il faut le dire aux gens" (JMD, SICADEG)

Sur ce dernier point, F.T., porteur du projet LS à la CANGT, n'évacue pas la possibilité d'importer de pays étrangers caribéens la matière première à transformer, une occurrence toutefois préférable à celle d'une importation à plus de 80% de produits, pour la plupart transformés, de l'hexagone :

#### 4.2.5. La dimension agro-écologique de LS

##### ➤ *Pas de cahier des charges coercitif en vue d'une écologisation des pratiques*

Nous l'avons vu précédemment, le choix d'installer LS sur la commune d'Anse-Bertrand s'inscrit quelque peu à l'encontre d'une démarche environnementale tendant à réduire les distances de transport. De plus, la probabilité que LS porte atteinte aux dynamiques en place (approvisionnements ponctuels des cuisines centrales auprès des producteurs locaux dont certains sont labellisés AB) existe. À cela s'ajoute que le projet LS n'intègre pas de vision écologique des pratiques agricoles :

"On en a jamais parlé dans les réunions avec la CANGT" (M.T., CAG, 2018) ;

"L'agro-écologie, ce n'est pas l'objectif premier (...) Vous savez, dans les pays sous-développés, l'aspect environnemental passe après (...) On ne sait rien d'une éventuelle orientation agro-écologique des agriculteurs. C'est quelque chose qui vient en plus,

qui est utile parce que je veux donner à manger sainement aux élèves. Mais mettre en place une approche agro-écologique, même si c'est nécessaire, c'est considéré comme une contrainte supplémentaire par les agriculteurs" (F.T., CANGT, 2017).

La CANGT n'assure ni accompagnement, ni contrôle, ni suivi en amont de la transformation. Le critère déterminant pour approvisionner l'usine est l'affiliation des producteurs à une OP. De fait, c'est la responsabilité des OP, et par extension des producteurs, qui est engagée. LS lance ses marchés et entend favoriser indirectement quelques producteurs du Nord par application des trois critères précités. Toutefois, rien ne permet de savoir si ces exploitants pratiquent une agriculture conventionnelle, raisonnée, agro-écologique voire biologique :

"Déjà qu'ils produisent, qu'ils s'organisent, et que le cahier des charges soit respecté. Que les gars respectent déjà la durée de réminiscence des produits avant la récolte, qu'ils ne me donnent pas de la laitue le lendemain du traitement. C'est la première étape. Dans la restauration collective responsable que je veux mettre en place... une agriculture raisonnée oui, une traçabilité oui, la qualité oui, mais mettre en place un cahier des charges coercitif en matière d'agro-écologie, non. Si j'alourdis le cahier des charges en leur demandant de faire du bio, je vais les dégoûter" (F.T., CANGT, 2017).

Du point de vue de certains agriculteurs, leur implication dans LS induira un changement dans les pratiques agricoles et une forme d'écologisation de celles-ci dans la mesure où il y aura des "contrôles" et que les producteurs devront livrer des produits "propres", c'est-à-dire lavés. Notons que le caractère "propre" d'un produit relève dans ce cas précis d'une représentation fondée sur l'esthétique, non sur une définition écologique classique. Relevons également l'intérêt de la dernière remarque de cet agriculteur à propos des représentations des consommateurs :

"Les pratiques phyto vont changer car il y aura des contrôles, des limites parce que c'est la vie des gens qui est en danger, c'est la santé des enfants qui est en jeu. (...) Les gens seront obligés de présenter le produit autrement, la laitue sans trop de boue, la patate lavée, il faut que ce soit propre, pour pas que l'on transporte des germes avec la boue, et les gens préfèrent acheter des produits lavés (...) mais en même temps il faudra éduquer les consommateurs car quand on leur propose un produit lavé, certains ne l'achètent pas considérant que ça vient de métropole" (V.P., agriculteur PL, 2017).

➤ *Une sensibilité agro-écologique qui passe par l'argument de la santé et la valorisation des pratiques traditionnelles*

À travers l'outil LS, l'objectif est d'insuffler une nouvelle dynamique économique, tout en accompagnant un changement des pratiques alimentaires en passant par une rééducation des jeunes générations aux goûts du marché local. Il s'agit de favoriser l'introduction dans la restauration collective d'aliments produits localement : "Changer les pratiques agricoles, on en est pas là, on va déjà essayer de changer les pratiques alimentaires ce qui ne va pas être simple" (F.T., CANGT, 2017). La dernière manifestation publique (sept. 2017) visait cet objectif avec les interventions de nutritionnistes, des responsables des caisses des écoles et de chercheurs en socio-anthropologie et histoire à propos des représentations positives/négatives liées au "manger local", et du lien alimentation/santé.

▪ *Une bonne réception de l'argument sanitaire*

La sensibilisation des agriculteurs, et peut être plus largement de la société Guadeloupéenne, à l'agro-écologie semble moins favorisée par des discours fondés sur les concepts de "développement durable", "préservation de l'environnement", "protection de la biodiversité", que

sur ceux de "protection de la santé" des hommes, et particulièrement des enfants. Autrement dit, l'argument sanitaire se révèle plus efficace en la perspective d'une écologisation des pratiques :

"Les agriculteurs sont preneurs. Dans la partie formation phyto, il y a une rubrique relative à la santé. Et quand on aborde cette partie-là, ils sont plus sensibles, ils se rendent compte des dangers, des problèmes de santé qu'ils ont eu, que des parents, des amis ont rencontrés, et ils se disent qu'ils sont en train de se tuer avec les produits. Ça les touche directement, c'est parlant. Ils sont plus réceptifs. Du coup, je rebondis sur des techniques alternatives, et ils sont plus ouverts, ils disent : ah bon ? On peut faire ça ?" (J.M.D., SICADEG, 2017).

"Maintenant, on pratique moins avec les pesticides, l'effet néfaste sur la santé est trop important, je commence à ne plus pouvoir les voir (...) J'ai vu un reportage en Argentine, des enfants très handicapés à cause des pratiques, avec des bidons énormes (...) Nous on va nourrir nos enfants, on est responsables" (R.P., Agriculteur PC, 2017) ;

"Nous ne nous sommes pas dans une dynamique d'utiliser des produits à outrance, soit parce que nous n'en avons pas les moyens, soit parce que nous avons ce schéma mental, nous avons été formés, et nous prenons soin de notre santé. Moi ce qui m'a conduit à produire propre (*dans le sens écologique*) c'est de me dire : je mange ce que je produis. En plus, je livrais dans une crèche avant, ce sont des enfants et je suis responsable" (M.T., agriculteur PC, CAG, 2017) ;

"Il faut parler des vertus des produits, des différentes cultures. Par exemple, la Betterave, on me la demande pour les gens qui sont anémiés, ils en font des jus. Les gens recherchent les vertus des plantes, pour la prévention sanitaire, pour le curatif aussi, il y a un savoir à retrouver et à diffuser" (V.P., agriculteur PC, 2017).

#### ▪ Des pratiques agro-écologiques inspirées des "anciens"

Dans une perspective de lutte contre l'aliénation culturelle, de changement des pratiques alimentaires et d'orientation du débat vers la question plus large de la santé publique, l'intérêt est porté aux pratiques "traditionnelles", aux conduites des "anciens", les parents et grands-parents. Parce qu'elles semblent "perdues", puisqu'aujourd'hui méconnues d'une large part de la jeunesse guadeloupéenne ("qui a délaissé la terre") et malgré la forte oralité présente sur ces territoires (tradition de transmission orale), l'accent est aujourd'hui mis sur l'exhumation des souvenirs qu'il en reste et sur leur valorisation. Cette stratégie de sensibilisation semble fonctionner. Lors des journées de septembre 2017, les interventions des socio-anthropologues Franck Garain et Raymond Otto sur l'évolution des pratiques alimentaires, les sujets des pratiques anciennes, des origines des produits "peyi" et des valorisations possibles ont suscité un certain engouement dans le public. Les réactions et commentaires validaient ce qui était dit, chacun y allant d'un souvenir personnel soudainement ravivé et de sa propre expérience d'enfant. La plupart des agriculteurs rencontrés, tous fils de "cultivateurs", "paysans" ou "jardiniers" font une large place dans leur discours aux souvenirs de ces pères qui "regardaient le champ chaque matin", "touchaient" ou "caressaient" les plantes, les examinaient voire "les écoutaient", savaient "patienter" pour agir au bon moment et à bon escient :

"J'ai été sensibilisé par mes oncles, ils avaient des bœufs, et je ne les ai jamais vus prendre une pompe, dans les cultures on arrachait l'herbe à la main, on allait prendre le fumier dans le piquet des vaches, je n'ai jamais vu mettre de l'engrais (...) Je parle aux vaches, je leur parle comme à un enfant, je plante et je parle dans les rangs, je

touche ma canne tous les jours, j'ai le contact avec la plante, j'arrache les herbes, l'enlève les pierres. C'est les anciens qui faisaient ça" (P.M<sup>128</sup>, agriculteur PC, 2017).

L'exemple des "anciens", dont les savoir-faire se sont transmis à la génération des agriculteurs d'aujourd'hui (âgés entre 40 et 50 ans) par observation et oralité, influence et inspire une agriculture dite raisonnée, avec un recours mesuré aux produits phytosanitaires, juste pour "donner un petit coup de pouce au début". Cette catégorie de petits producteurs pratique une agriculture à tendance agro-écologique qui ne dit pas son nom, puisque le terme n'intervient dans les conversations et les entretiens qu'à la seule initiative du chercheur.

#### ▪ Le rayonnement du Docteur Henri Joseph

Beaucoup des agriculteurs guadeloupéens témoignent d'une sensibilité "agro-écologique" dérivée des enseignements du "grand Dr. Henri Joseph" ; un homme très souvent cité en exemple, déclaré "homme de l'année" à plusieurs reprises par des journaux guadeloupéens, dont le discours capte l'attention et suscite tant la fierté que l'admiration. L'implication de ce pharmacien, docteur en pharmacognosie, a permis l'intégration des plantes caribéennes et réunionnaises à la pharmacopée française, ainsi que la création des laboratoires Phytobôkaz qui innovent et valorisent les plantes locales. Il fut pionnier dans sa manière de montrer que la Caraïbe et les territoires ultramarins français regorgeaient de plantes aromatiques et médicinales que les anciens avaient justement su intégrer à leurs pratiques préventives et curatives. Au terme de dix ans de combat, près de 46 plantes de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion ont été autorisées dans la pharmacopée française. Profondément ancré dans cette tradition médicinale caribéenne, le Dr Henry Joseph est aussi un scientifique pour qui l'innovation permet la valorisation des ressources locales. Dans cette logique, en 2005, il a créé, avec le Pr. Paul Bourgeois, les laboratoires PhytoBôkaz, qui fabriquent localement des produits à partir de plantes médicinales ultramarines, créent des emplois qualifiés et participent à la diversification des activités agricoles.

#### 4.2.6. Le volet "transformation pour autrui" de l'ATAA

Approvisionner les trois cuisines centrales (et d'autres établissements publics tels que les EHPAD), en produits végétaux diversifiés issus de l'agriculture locale est l'objectif premier de LS, "son cœur de métier". Cette activité correspond à 140 jours d'activité annuelle. Au delà du changement des pratiques alimentaires, l'objectif secondaire est une contribution au développement économique au sens large et une rentabilisation de l'outil, par une mise à disposition de l'ATAA aux producteurs, dans le cadre de projets personnels (mais portée par l'OP à laquelle ils sont affiliés) ou collectifs. Ainsi, la SICAPAG, qui nourrissait un projet de transformation, s'est récemment rapprochée de la CANGT en vue d'un travail en partenariat<sup>129</sup>. Le volet "transformation pour autrui" de l'ATAA ouvre des perspectives inédites. Il inspire les producteurs pour le développement de nouveaux projets d'agro-transformation et crée à ce titre une dynamique intéressante. Le président du GIE Agrilokal (voir *infra*) et son frère nourrissent un projet de transformation du pois, le pois Canne pour l'un<sup>130</sup>, le pois d'Angole pour l'autre<sup>131</sup>,

<sup>128</sup> P.M. est un jeune installé en polyculture élevage, dont l'entreprise a pour nom : "La terre de mes pères".

<sup>129</sup> L'objectif pour la SICAPAG serait de passer par LS pour la transformation d'une partie de ses produits : l'OP transporte la marchandise, LS la transforme et l'OP récupère les produits transformés pour leur distribution.

<sup>130</sup> "Avec LS, il y a une clause dans le contrat, s'il y a un groupe qui a besoin de faire telle ou telle chose, ils peuvent le faire pour nous. Il faut être groupé ! Ils veulent toujours fonctionner avec une tête qui représente du monde derrière. Si tu veux conditionner tes ignames, tu passes par eux (...) On a un gros projet avec l'ONF, on est sur la

en partenariat avec l'Office national des forêts (ONF). Un autre agriculteur du Nord, proche du GIE Agrilokal et président de la CUMA du Nord entend développer un projet autour de la transformation du fruit à pain et de la patate douce : "LS c'est un catalyseur économique, une dynamique solide, ça va faire un électro choc au territoire" (P.H., 2017). Le producteur en polyculture/élevage, P.M. (jeune installé en GFA et membre d'Agrilokal), nourrit un projet de production de produits laitiers, fromages et lait de vaches tarentaises. Il investit pour une transformation sur place de ses produits, tout en envisageant d'approvisionner, à terme, les cantines du Nord Grande-Terre. L'Association des Producteurs Agricoles Ansois (APAA) vise la création d'une filière de plantes à tubercules (essentiellement igname) ; un projet qu'encourage la présence de l'ATAA. De même, lors des journées sur l'agro-transformation (CANGT, septembre 2017), lors d'une discussion informelle, une jeune agricultrice de Sainte-Rose a fait part de son projet d'installation dans le Nord Grande-Terre en vue de cultiver et surtout de transformer le manioc.

### **4.3. Le marché itinérant ou la dynamique du GIE "Agrilokal"**

#### **4.3.1. Le marché de proximité itinérant : un ancien projet pour le Nord**

Dès sa création en 1999, la CCNGT a défini des thèmes et des ambitions tels que l'approvisionnement d'une cuisine centrale intercommunale, la valorisation du manioc ou encore la création d'un marché itinérant. Ce dernier n'a toutefois jamais pris le statut d'un véritable projet porté par la CCNGT. L'idée d'un marché de proximité qui suivrait un itinéraire sur Port-Louis, Anse-Bertrand et Petit-Canal (le Nord historique) est venue d'une réflexion engagée au début des années 2000 par les syndicats JA (Jeunes Agriculteurs) et SEA d'Anse-Bertrand (Syndicat des Exploitants Agricoles) sur les problématiques de développement des cultures végétales dans le Nord Grande-Terre. Dans ces échanges, les producteurs commençaient à remettre en question leurs systèmes de production trop orientés sur la canne afin de développer les cultures de diversification. Un débat s'est engagé dans lequel ils reconnaissaient que la commercialisation était un handicap pour les exploitants de la zone (Coudoux, 2005). Certains ont évoqué l'idée du marché itinérant, par référence à ce qui se faisait déjà en Martinique. Toutefois, les contraintes liées à l'accès à l'eau agricole ou au foncier ont découragé la plupart des producteurs, laissant le projet au stade embryonnaire. L'APAA (Association des Producteurs Agricoles Ansois), officialisée en 2010 et regroupant une vingtaine d'adhérents, a souhaité mettre en œuvre ce marché de proximité qui suivrait un itinéraire dans le Nord, avant de renoncer (faute d'appui politique et alors que Port-Louis instaurait son propre marché) et de réorienter les

---

lancée de la transformation agro-alimentaire, on vise la transformation du pois. On mange ce que l'on nous envoie par bateau, alors que la Guadeloupe est tellement riche en pois ! On doit pouvoir vivre de ce que l'on produit ! Les pois d'angole que l'on achète ici, ils viennent du Pérou ! (...) On veut prendre le marché local et puis s'étendre, je veux m'atteler à ça ! Les consommateurs d'aujourd'hui aiment les choses préparées, toutes prêtes ! Je veux faire en sorte que le consommateur n'ait pas grand-chose à faire en arrivant chez lui (...) J'ai même trouvé quelqu'un qui travaille en grande surface pour la commercialisation. Et comme ça, on va créer de l'emploi !" (R.P., Président Agrilokal).

<sup>131</sup> "Je veux faire le pois d'angole, le conditionner, le mettre en sachets. Quand je parle avec mes clients, ils disent qu'ils veulent bien manger des produits locaux, mais ils doivent acheter du pois non écosé, il faut acheter au kilo, il y a des chenilles. Alors ils préfèrent acheter du congelé. Si on leur propose le même produit mais en plus frais et en local, ça va marcher. Et on pourra aussi faire tout le reste : racines, manioc, madère, malanga » (V.P., agriculteur).



objectifs de l'association en 2012. Le GIE Agrilokal, qui s'est formé en 2016 en vue d'approvisionner LS, et dont certains membres sont issus du premier groupe de réflexion, vise la mise en place dès 2018 d'un marché itinérant qui couvrirait les 5 communes.

#### 4.3.2. Genèse du GIE Agrilokal

Agrilokal est un Groupement d'intérêt Économique (GIE) d'une vingtaine d'agriculteurs du Nord qui a été créé le 21 octobre 2016 pour LS : "Je pèse bien mes mots, c'est vraiment LS qui nous a donné envie de le faire, j'ai créé ce GIE pour répondre aux besoins de LS" (R.P., Président Agrilokal). C'est en effet la concrétisation de LS qui a donné l'impulsion de sa création, même si certains de ses membres sont impliqués dans le projet et dans d'autres ambitions de regroupements depuis plus de 20 ans. Les fondateurs et forces vives du GIE se sont engagés dans le projet bien avant qu'il ne soit question d'un atelier de transformation. Dans les années 2006-2009, certains agriculteurs, pour la plupart affiliés à un syndicat, s'intéressent à l'idée de bâtir une cuisine centrale alimentée par les producteurs du secteur. Ils se réunissent et en parlent. Toutefois peu d'agriculteurs alentours adhèrent à l'idée au point de lui donner corps. On déplore un manque de motivation qui s'explique davantage par un sentiment de découragement face aux contraintes plurielles. Les plus volontaires créent une association, "Forte Verte", qui porte les projets de trois formes de groupement :

- un groupement de producteurs : pour rassembler des agriculteurs qui rencontrent les mêmes problèmes, notamment dans la préparation des sols et des semis, et qui sont motivés pour trouver des solutions communes ;
- un groupement d'employeurs : pour la mise à disposition d'ouvriers agricoles en fonction des besoins des adhérents, pour lutter contre le travail illégal et pour créer de l'emploi ;
- un groupement de distribution : c'est là qu'émerge l'idée d'un marché itinérant.

À partir de 2009, le projet de cuisine centrale mute. L'idée de création d'un atelier de transformation se concrétise, ce qui suscite l'enthousiasme du futur président d'Agrilokal<sup>132</sup> comme du fondateur de "force verte"<sup>133</sup>. En 2015, R.P. s'implique et convainc son frère V.P. de s'engager aussi. Il rassemble un groupe d'une quarantaine d'agriculteurs (dont le noyau dur de Force Verte) qui se réunit et répond présent aux réunions qu'organisent la CANGT<sup>134</sup>. Les producteurs, qui se heurtent notamment à des problèmes de commercialisation, comprennent que LS est une occasion de dépasser les problèmes de surplus et de pertes. Ils envisagent alors une situation "rêvée" : produire et vendre, être payés à la fin de l'année. Si ces producteurs

---

<sup>132</sup> "Là, j'ai ouvert les yeux très grands ! Il y a plein d'étoiles qui ont tourné, je me suis dit que c'était grand, qu'il ne fallait pas hésiter et je me suis investi là-dedans (...) On a tous vu que c'était un projet fiable et viable. Tu sais pourquoi ? Parce que la CANGT va nourrir les écoles, les EHPAD, ils ont déjà fait une étude pour évaluer les besoins (...)" (R.P., agriculteur PC, 2017).

<sup>133</sup> "Pour moi, ça a été quelque chose de formidable de voir que ce projet pour lequel on s'était battu depuis longtemps se concrétisait enfin ! Derrière ça il y a du temps, des réunions, des sacrifices, des préparations"(M.T., agriculteur PC, 2017).

<sup>134</sup> "Entre 2010-2012, on avait invité R.P. (*actuel Président d'Agrilokal*) à plusieurs réunions, il n'était jamais venu. Un jour, on l'invite et il vient. Il ne dit pas grand-chose puis il rappelle. Il explique qu'il a déjà travaillé sur ce projet par le passé, et que maintenant, il est organisé. Il nous demande de faire une présentation du projet au groupe. On vient et il y a 40 personnes dans la salle ! Parce qu'il nous est arrivé de faire des réunions avec seulement 6 personnes ! C'est pas mal 40 ! On présente, ils posent des questions, on échange. À l'époque, c'était un groupement appelé Force Verte. Ils ont dit que ça les intéressait, qu'ils allaient se structurer et ils ont monté le GIE" (F.T., CANGT, 2017).

s'engagent, c'est aussi parce qu'ils décèlent un changement dans la manière de procéder de la CANGT, la démarche étant ressentie plus participative et concertée que prescrite<sup>135</sup>.

### 4.3.3. Les profils des agriculteurs Agrilokal : une identité Nord

Dans les années 2010, les membres de "Force Verte" apprennent à s'organiser, faisant l'expérience des limites et des contraintes du regroupement. Voyant que le projet LS commence à prendre forme, certains s'affilient à l'OP SICACFEL située à Saint-François. Or, du fait de sa localisation, cette OP privilégie l'Est de la Grande-Terre. Les adhérents du Nord se sentant pénalisés, l'idée d'un groupement local s'impose. Le projet LS s'est donc présenté comme une occasion "de faire exister le Nord". Et c'est au nom d'une certaine vision du "Nord", fondée sur l'unité (particularismes hérités du passé), la solidarité (liens familiaux et de voisinages) et la richesse de la terre (qualités agronomiques des sols) que ces quelques 20 producteurs se sont regroupés sous la forme d'un GIE. Le territoire d'appartenance demeure la Guadeloupe, primauté est donnée à l'identité guadeloupéenne, "au pays" et à ses produits. Ils expriment leur fierté d'être guadeloupéens sans revendiquer d'autre forme d'appartenance. Mais la nuance est là, il y a la fierté d'être un agriculteur Guadeloupéen vivant dans le Nord Grande-Terre, il y a l'envie de défendre et de valoriser le lieu où l'on vit, la terre que l'on cultive, il y a encore le caractère motivant de nourrir "les enfants du Nord" avec les "produits du terroir". Il y a enfin l'ambition de faire du Nord Grande-Terre la vitrine de la Guadeloupe avec une production de qualité à fort ancrage territorial et capable de faire face à la concurrence des produits importés<sup>136</sup>.

Les producteurs du GIE Agrilokal sont des petits exploitants dont les surfaces d'exploitations varient entre 7 et 13 ha. Ils sont situés entre Petit-Canal et Port-Louis, dans la zone qui concentre les GFA. Les GFA constituent une structure propice à l'organisation de producteurs car ce sont des groupements de taille assez réduite dans lesquels tous les agriculteurs se connaissent et travaillent sur des exploitations voisines. Néanmoins, tous les statuts fonciers se retrouvent dans ce GIE : propriétaires, FVD du Département et GFA. Ils se connaissent depuis longtemps, sont voisins ou amis de longue date, voire liés par des liens familiaux directs (frères, cousins) ou indirects (beaux-frères). Ils ont entre 45 et 55 ans (un seul est âgé de 65 ans), fils et neveux de "cultivateurs", "paysans", "jardiniers" ou "agriculteurs", ils sont agriculteurs à plein temps. Ils appartiennent à une génération d'agriculteurs qui ne nourrit pas les mêmes visions et ne cherche pas à atteindre les mêmes objectifs que les "anciens", ouvriers agricoles ou colons, leurs pères, oncles et grand-père. Ils ont bénéficié de subventions et de formations spécifiques. Ils ont des attentes, des familles à nourrir, des dettes à honorer (foncier, SECU, crédits, Nantaise des Eaux, Gardel, SICA). Ils cultivent tous de la canne, qui est une garantie de revenu, mais s'en désintéressent pour concentrer leurs énergies sur les cultures maraichères et vivrières, ainsi que

---

<sup>135</sup> "Avant les projets étaient imposés, maintenant on nous implique dans ce projet et c'est ça le changement. On nous consulte, on nous informe, on nous demande notre avis et ce que l'on peut faire, comment on va trouver notre place ; là c'est plus intéressant (...) Francis T., il compte sur nous et nous on compte sur lui, il y a complémentarité » (V.P., agriculteur PC, 2017).

<sup>136</sup> "Je préfère faire vivre le Nord, développer le Nord (...) j'adore le Nord Grande-Terre, j'irais habiter nulle part ailleurs (...) Dans le Nord on a une richesse incomparable, c'est la terre ! (...) Les autres sont comme moi, ils veulent défendre le Nord, c'est pour ça que l'on a créé Agrilokal (...) On doit pouvoir vivre de ce que l'on produit !" (R.P., Président Agrilokal, 2017) ; "Il y a Caraïbes Melonniers, il y a la SICAPAG, mais nous, dans le Nord, on a décidé d'exister" (P. H., Président CUMA du Nord, 2017) ; "LS pourrait très bien se faire sans les producteurs du Nord (...) le territoire où je vis, je veux le défendre, et surtout je suis très attaché au sol, à la richesse de la terre, aux goûts de nos produits" (M.T., agriculteur PC, CAG, 2017).

l'élevage. Quatre d'entre eux sont installés en polyculture/élevage et travaillent à plein temps avec leur conjointe. Une étude plus approfondie du groupe permettrait de préciser les grandes tendances qui émergent en termes de statut foncier, d'âge, de pluriactivité et de pratiques culturelles (cf. Annexe 12).

#### 4.3.4. Positionnement d'un point de vue agro-écologique

Les agriculteurs d'Agrilokal, comme beaucoup de producteurs du Nord (tels ceux de l'Association des Producteurs Agricoles Ansois ou de l'association "les racines de l'Agriculteur") pratiquent une agriculture raisonnée avec un usage modéré des produits phytosanitaires. Cette approche s'explique différemment selon les cas :

- Elle est héritée d'une observation et d'une transmission des pères et grands-pères ;
- La consommation de produits chimiques est faible au regard du peu de ressources économiques des petits exploitants ;
- Certains produits phytosanitaires existants ont trouvé leurs limites ;
- La formation Certi-Phyto (Plan Ecophyto - certificat pour sécuriser l'usage des produits phytopharmaceutiques) a contribué à sensibiliser les producteurs sur les dangers des produits chimiques pour la santé humaine.

La contrainte économique étant la plus prégnante, beaucoup développent des techniques alternatives "propres" mais surtout "peu coûteuses" : associations de culture pour limiter les infections, apports de fumier pour limiter les engrais, apport de purin de plantes, paillage naturel pour réduire l'engorgement dans les cultures, réduction du tassement du sol etc. Ces pratiques relèvent de l'agro-écologie mais le terme "agro-écologie" n'est pas spontanément employé par les agriculteurs consultés ; la notion étant toujours introduite par le chercheur lors des entretiens :

"Les produits phyto, je ne peux pas m'en passer, mais je n'en passe pas beaucoup. Mon père m'a appris tout ça. Tous les jours il passait dans ses cultures et il regardait. Le grand docteur Henri Joseph nous a appris à planter en associant les cultures pour empêcher les attaques. (...) J'ai passé un brevet à unités capitalisables en 1992 et on nous a appris à lire les bidons, les sachets de produits, savoir quand passer les produits par rapport aux fleurs, aux abeilles. En fin de compte on n'a pas besoin d'utiliser des pesticides, mais on aura toujours besoin des herbicides. Par exemple, pour la canne, il y a un phénomène qu'on appelle le poil à gratter, je ne vois pas comment enlever ça autrement qu'avec les herbicides (...) Pour les ignames, j'ai appris sans désherber, on peut empailler, et on met de la cive dedans, et on a pas de problème (...) sur les grandes surfaces si on a pas de main d'œuvre, on est obligé de se tourner vers les herbicides (...) il faut rééduquer les agriculteurs, il faut réapprendre" (R.P., Président Agrilokal, 2017)

"Je fais du curatif, je ne fais plus de préventif, et je cherche des solutions alternatives. Par exemple, la laitue on peut utiliser le bicarbonate, et pour les pucerons, je pulvérise un mélange d'huile et de savon noir. J'ai trouvé ces recettes sur Internet, sur le site du bon jardinier ; Pour le désherbage je ne traite pas systématiquement, je préfère arracher l'herbe et le peu qu'il reste, je vais le faire avec un herbicide, j'en achète le moins possible. Ce que je ne peux pas faire pour la canne, parce que c'est une grande surface et que je suis tout seul, je n'ai pas les moyens d'employer quelqu'un alors j'utilise herbicide et engrais" (V.P., 2017)

"Nous ne nous sommes pas dans une dynamique d'utiliser des produits à outrance, soit parce que nous n'en avons pas les moyens, soit parce que nous avons ce schéma mental, nous avons été formés, et nous prenons soin de notre santé. Moi ce qui m'a conduit à produire propre c'est de me dire : je mange ce que je produis. En plus, je livrais dans une crèche, ce sont des enfants et je suis responsable (...) je plante des

patates et des ignames mais je n'ai jamais utilisé des produits phyto ou de l'engrais, c'est inné, c'est en moi, j'ai vu mes parents faire comme ça" (M.T., 2017) ;

"J'évite les pesticides et tout, j'arrache les herbes à la main, la terre pour moi c'est un bien précieux. Je souhaite la laisser aussi propre que je l'ai reçue. Je donne le grain du Père François de la métropole à mes bovins, je le fais venir ici, ils ont le Beaufort, c'est labellisé, je préfère rester dans cette dynamique là (...) J'ai une grande connaissance de la pharmacopée, qui m'a été transmise par les anciens, on vient me voir aussi pour ça" (P. M., 2017)

#### **4.3.5. La préparation à LS**

Les membres du GIE ont appris des échecs et des réussites (le groupement d'employeur a fonctionné pendant un an et demi) issus de leurs précédents efforts de groupement. Ils anticipent le démarrage de LS, ils s'entraînent à suivre une cadence et une comptabilité, ils apprennent à planifier et à s'organiser, ils amorcent un travail commun sur la fixation des prix, ils entendent démontrer qu'ils sont "capables"<sup>137</sup>. Ils se préparent en vue d'être opérationnels dès 2018 en commençant par les marchés de Noël 2017 puis en mettant en place un marché itinérant : regroupement du GIE une fois par semaine, le week-end, alternativement dans chaque commune de la CANGT. Le président du GIE s'est aussi rapproché de l'OP Caraïbes Melonniers afin d'échanger avec les techniciens à propos des rotations de cultures, un sujet qu'il ne maîtrise peu. Agrilokal entretient des liens tendus avec la SICACFEL dont le Président d'Agrilokal (R.P.) est adhérent. Il projette de démissionner depuis qu'un différent l'oppose au président de l'OP : "Aujourd'hui, ils me demandent de choisir entre LS et la SICACFEL" (R.P., 2017). Malgré des liens de conseil avec les techniciens de Caraïbes Melonniers, le GIE Agrilokal a récemment pris la décision collective de s'affilier à la SICAPAG, implantée à Petit-Bourg (Nord Basse-Terre). Il y a donc en l'état un groupement dans un groupement ; les produits du "Nord" étant confondus avec ceux des autres adhérents cultivant les terres d'autres territoires. Pour que le GIE puisse conserver son identité locale, l'une des solutions serait que ses adhérents s'entraînent à "faire des volumes dans la régularité" jusqu'à ce qu'ils soient prêts à produire en quantité. C'est alors que les élus du Nord pourraient prendre le relai afin d'exercer une pression auprès de la DAAF pour qu'une cinquième OP, propre au territoire Nord Grande-Terre, soit autorisée en Guadeloupe.

### **4.4. La maison de l'agriculteur de Petit-Canal**

#### **4.4.1 Le projet communal : "la PAYASANNERIE"**

La Maison de l'Agriculteur est un projet communal (présenté en 2014 dans le Projet canalien pluriannuel de Développement Global) dont la conception n'associe pas la CANGT, mais qui revêt néanmoins "une dimension territoriale". La concrétisation prochaine du projet (inauguration prévue en mai 2018) a été évoquée lors des journées sur l'agro-transformation organisées à Duval par la CANGT en septembre 2017. Le bâtiment est actuellement en construction à la sortie du bourg de Petit-Canal. À cette occasion, le Maire de Petit-Canal a présenté la Maison de

---

<sup>137</sup> "En amont, on doit se responsabiliser pour pouvoir respecter le calendrier des plantations, on n'a pas le choix, pour pouvoir produire il faut de la main d'œuvre et avec des jeunes motivés nous allons y arriver, on va créer une dynamique dans la région. On est en train de trouver des solutions pour pouvoir acheter notre propre matériel (*organisation d'une déjeuner champêtre et festif pour recueillir des fonds*)" ; (M.T., agriculteur PC, CAG, 2017).

l'Agriculteur comme un projet venant pallier le manque de points de vente dans la région Nord et l'absence de lieu de regroupement.

Lors d'un entretien individuel, l'élu a précisé sa vision du projet. Ce lieu n'est pas seulement dédié aux agriculteurs de Petit-Canal, puisqu'il concerne tout le territoire de la CANGT, mais priorise la zone Nord (Petit-Canal, Anse Bertrand et Port Louis). La Maison de l'Agriculteur sera un lieu ouvert tous les jours de la semaine, dédié à la vente de produits agricoles locaux, végétaux et animaux<sup>138</sup>, sortis de champs et transformés, ainsi que des produits artisanaux, à des prix voulus attractifs. Un groupe d'agriculteurs s'est déjà organisé en association : "Les racines de l'agriculteur". Ce groupement est désigné comme étant le plus apte à "prendre le relai de la collectivité" pour faire fonctionner le marché ; une bonne part du travail étant de "s'accorder sur des prix corrects" afin d'assurer la pérennité de l'entreprise<sup>139</sup>. À l'étage du bâtiment sont prévus des bureaux et une salle de réunion ; un lieu de rassemblement entièrement dédié aux producteurs. Le parking bordant la structure permet l'accueil de chapiteaux lors des marchés spéciaux (marché de Noël par exemple). Le foncier existant autorise la programmation de manifestations collectives, à l'image du Salon de l'Agriculture mais à l'échelle du Nord Grande-Terre, pour l'exposition animale (à laquelle les enfants sont sensibles) et l'exposition de matériel (machines, outils) et autres innovations du secteur agricole. L'objectif politique vise un accompagnement pour la valorisation de la profession. Ainsi la Maison de l'Agriculteur sera lieu de distribution des produits du terroir (produits de l'agriculture et de l'agro-transformation locales), complémentaire de LS<sup>140</sup>.

#### 4.4.2. Le groupement associatif "les racines de l'agriculteur"

Deux productrices sont à l'initiative de ce groupement de 9 producteurs locaux (dont le noyau dur se compose de 5 volontaires). L'état d'esprit fondateur repose sur trois constats :

- La canne ne rapporte plus, "tout le monde est quasiment dégoûté", il importe de "changer de cap et de vision" et de tendre vers la diversification ;
- Il faut remédier au problème de la commercialisation et prioriser la vente directe producteur-consommateur en créant un lieu de distribution sans revendeur ;
- Les producteurs doivent apprendre à produire en grande quantité, donc à travailler ensemble, pour être en mesure d'alimenter les marchés locaux d'Anse-Bertrand et Port-Louis, puis d'approvisionner quotidiennement une structure comme la Maison de l'Agriculteur.

En décembre 2016, le noyau dur de l'association, accompagné de quelques agro-transformateurs de la région (producteurs de miel, de jus de fruits, de confiseries etc.), a pu organiser un premier

---

<sup>138</sup> Il y a l'idée d'une surface mutualisée pour la viande de porc tel jour, la volaille tel autre jour, et le poisson tel autre encore.

<sup>139</sup> Au commencement, la commune assure tous les frais de fonctionnement, afin d'épargner le groupement associatif en charges supplémentaires et permettre à ses adhérents de démarrer. Puis, en s'entendant sur des prix corrects, ils devront être capables "de capitaliser pour parvenir à s'auto-financer et que ça aille dans l'intérêt des producteurs, comme des consommateurs" (Maire de Petit-Canal, 2017).

<sup>140</sup> F.T., porteur de LS à la CANGT, considère la Maison de l'Agriculteur comme le pendant de l'ATAA : "Les agriculteurs qui ne pourront pas livrer l'ATAA, ils pourront utiliser ce lieu comme point de vente pour écouler les produits qui ne seraient pas calibrés. Ce serait aussi pour tous ceux qui n'ont pas envie de passer par le schéma d'organisation de LS (...) Ce seront surtout les trois communes du Nord qui seront concernées. Ce sera un centre de vie qui va renforcer le caractère agricole de Petit-Canal".

marché sur le parking de la future Maison de l'Agriculteur, avec le soutien du Maire de Petit-Canal. L'opération a été reconduite tous les deuxièmes vendredi du mois, puis trois fois par mois (avec des périodes moins dynamiques) ; l'objectif étant de pouvoir faire fonctionner le marché tous les vendredis à partir du mois d'avril 2018. Ainsi, l'association se prépare, tout en affinant et structurant son projet qu'elle soumettra au printemps 2018. Afin d'assurer un approvisionnement quotidien, les agriculteurs occasionnels sont incités à changer leurs modes de production (produire plus et régulièrement, établir des plannings de production) et tous interrogent les moyens de pallier le manque d'équipement : S'affilier à la CUMA du Nord alors qu'elle n'est pas équipée pour les cultures de diversification ? Créer sa propre CUMA? Il s'agit de tout faire pour éviter le scénario catastrophe : une maison à moitié vide et l'obligation de faire appel aux producteurs de Bergevin. Selon la vision du groupement associatif, la Maison de l'Agriculteur devrait fonctionner comme suit :

- La vente simultanée de produits (maraichers et vivriers) "bruts" et "transformés" : sur un stand, proposer des ignames à un prix intéressant et juste à côté, proposer les produits dérivés issus de la transformation de l'igname (chips, flocons, farine, purées, gratins). Cet aspect du projet implique d'équiper la Maison d'une unité de transformation "polyvalente", permettant de multiples formes de transformations (chips, confitures, boulettes de farine, gratins etc.) pour un maximum de produits vivriers (igname, patate douce, manioc etc.) et maraichers (concentrés et sauces de tomates) ;
- La vente simultanée de produits végétaux et animaux : viandes d'élevages (boucherie et vente d'animaux vivants), poissons (l'association fera peut-être exception à la règle d'exclusion des revendeurs pour le cas des pêcheurs) ;
- La vente régulière de produits rares, les produits "peyi" (corossol, pomme surette, pomme malaka, pomme liane, framboise, châtaigne et abricot pays, amande, atemoya, sapote, ramboutan, pois doux, caïmite, cachiman, bilimbi, prune café et prune mombin etc.) ;
- La visite pédagogique avec possibilité de "vente à la cueillette" d'une exploitation "modèle" ou "vitrine" installée à proximité de la Maison de l'agriculteur (sur un terrain concédé par la commune) ;
- Projet d'un espace "boulangerie", restauration et animation avec les associations culturelles du territoire.

S'agissant de LS, la présidente de l'association s'inscrit dans la catégorie de ceux qui "entendent parler de ce projet depuis toujours", "qui n'ont rien vu venir jusqu'à maintenant" et qui "attendent de voir si ça va réellement se faire". Beaucoup de choses ont été dites et entendues à propos de LS, et certains aspects, comme le fait que les agriculteurs du Nord seront privilégiés, laissent perplexes. En outre, on se demande si les producteurs du Nord seront effectivement en mesure de fournir LS. Toutefois, l'idée qu'une usine de transformation ouvre prochainement invite à penser la Présidente des "Racines de l'agriculteur" à penser que, peut-être, il pourrait y avoir commercialisation de produits transformés à la Maison de l'Agriculteur<sup>141</sup>. Finalement, "on" sait peu de choses de "LS" et il n'est pas rare que ce soit le chercheur qui informe de certains aspects et détails du projet. Le nom du Président du GIE Agrilokal est plus connu que l'existence du groupement. On sait que certains se préparent à LS, cette dynamique est encouragée ("c'est bien ce qu'ils font), on n'exclut pas l'idée d'intégrer le GIE, mais là encore, un doute demeure : "Est-ce

---

<sup>141</sup> "Il faut voir, s'il vont plus loin que l'épluchure, s'ils font des confitures par exemple, ce sera moins de travail pour nous car nous n'avons pas de zone de transformation, on a pas d'unité pour faire les chips de patate par exemple. Mais s'ils ne le font pas, on mettra une unité de transformation dans la Maison" (N.L., 2018).

qu'ils vont attendre que l'on soit prêt? Parce que les OP sont déjà prêtes, elles n'attendent que ça. Mais nous, on n'a pas l'habitude de produire assez" (N.L., 2018).

#### **4.4.3. La zone d'agro-transformation de Vermont**

La commune de Petit-Canal a le projet d'aménager pour le développement économique une zone de 32 ha à Vermont, zone de passage et "barycentre de la CANGT" (Maire Petit-Canal, 2017). Dans le Schéma d'Aménagement Régional, Vermont est inscrit en zone d'agro-transformation mais au regard de la superficie concernée, le projet comprend d'autres éléments d'aménagement :

- Une zone d'habitation de 250 à 300 logements collectifs à louer ou à acquérir en propriété, comprenant aussi des parcelles vides viabilisées à vendre pour bâtir ;
- Une zone commerciale : banques, pharmacie, boulangerie, légumerie, boucherie etc.
- Une zone d'agro-transformation : créations de petites unités usinières d'agro-transformation que pourront s'approprier des porteurs de projets pour transformer des produits végétaux et animaux (poissons, porcs, volailles) à leur échelle. Certains de ces produits pourront être écoulés dans la zone de commercialisation attenante ;
- Une zone administrative qui accueillera probablement la Régie des Eaux, la Compétence Technique de la CANGT et une plate forme d'innovations scientifiques. Cette plate forme sera composée d'unités de recherche et d'un centre de formations. Les réflexions scientifiques concerneront l'agriculture, le médicinal et tout ce qui a trait à l'accompagnement d'entreprise (performance des activités d'entreprise).

### **4.5. L'Association des Producteurs Agricoles Ansois (APAA)**

#### **4.5.1. Les marchés d'Anse-Bertrand**

Aux origines de l'APAA, il y a des producteurs agricoles adhérents aux JA et au Syndicat d'Exploitants Agricoles (SEA) d'Anse-Bertrand qui s'investissent dans le développement d'un projet territorial. Il y a aussi l'idée d'un marché de proximité mobile dont l'itinéraire couvrirait les trois communes du Nord. L'APAA, présidée par P.G., est officiellement déclarée en 2010. Elle compte actuellement une vingtaine d'adhérents et un Conseil d'Administration de 12 personnes. À partir de 2012, l'APAA délaisse l'idée du marché itinérant, réoriente ses ambitions et sollicite les associations culturelles du territoire pour la mise en place de manifestations à caractère agricole sur Anse-Bertrand. L'APAA parvient à mettre sur pieds 4 grands marchés :

- Le marché de Pâques en avril : où sont mis en avant les spécialités culinaires comme le crabe ;
- Le marché de la Fête des mères en mai : où sont mises en avant les cultures horticoles avec la remise de récompenses aux mamans du secteur agricole ;
- Le marché de la fête d'Anse-Bertrand en octobre ;
- Le marché de Noël en décembre qui s'inscrit en 4 pôles :
  - Le village Ti-Moun : animations de Noël en direction des enfants ;
  - Des animations commerciales en partenariat avec l'association Fos Eco ;
  - Un marché agricole nocturne axé sur "la qualité et la tradition" dont l'objectif est de valoriser la production agricole, notamment celle de l'igname ;
  - Une soirée "Chanté Nwel" (chanter Noël).

L'association a également instauré un marché régulier, récemment fixé dans le Bourg d'Anse-Bertrand, tous les premiers et troisièmes samedi du mois.

#### 4.5.2. Les projets de l'APAA

##### ➤ *La création d'une filière de plantes à tubercules*

Les membres de l'APAA savent qu'ils ne sont pas suffisamment structurés ni équipés pour prétendre approvisionner LS en produits maraichers. Des "appels du pied" ont été donnés en direction des producteurs de Petit-Canal qui se préparent à la Maison de l'Agriculteur, mais : "ils ont fait leurs trucs de leur côté quand on cherchait à travailler avec eux" (P.G., 2018). Depuis 2016, accompagnés de la CAG, les membres d'APAA ont amorcé une réflexion sur la création d'une filière pour accompagner les agriculteurs dans la production des plantes à tubercule (igname, patate douce, manioc), et notamment la culture de l'igname. Avec le soutien de la CANGT, un Chantier d'Insertion va être mis en place pour le développement de la filière "igname" sur le territoire. Ce projet de filière comprend trois axes :

- Un centre technique pour la mise en place d'une unité de production de plants sains *in vitro* sur le site Godet de l'INRA ;
- Une coopérative à la laquelle les producteurs d'igname adhèrent, chargée de la commercialisation des productions;
- Une SICA de producteurs d'igname chargée de l'accompagnement pour la recherche des financements et des équipements.

##### ➤ *Autres projets en réflexion*

###### ▪ *L'Aquaponie<sup>142</sup> ou la poniculture*

L'aquaponie est un système qui unit la culture de plante et l'élevage de poissons. Dans ce système, les plantes sont cultivées sur un support composé de billes d'argile. La culture est irriguée en circuit fermé par de l'eau provenant d'aquarium où sont élevés les poissons. Des bactéries aérobies issues du substrat transforment l'ammoniaque contenu dans les déjections des poissons en nitrate, directement assimilable par la végétation. L'eau purifiée retourne ensuite dans l'aquarium. La poniculture intéresse l'APAA car c'est un système à la fois peu coûteux (100 euros suffisent à démarrer le projet) et qui demande peu d'eau.

###### ▪ *L'agriculture hors sol*

Le président de l'APAA cultive ses herbes (thym, cives et persil) avec un système d'agriculture verticale sur arbre et avec gouttières. Des tests ont également été faits pour la culture de l'igname hors sol (culture dans des pots de terre).

###### ▪ *La cuniculture*

Le Président s'intéresse à l'élevage de lapins domestiques mais le projet n'est pour l'heure qu'en gestation.

---

<sup>142</sup> Le mot aquaponie, traduction de l'anglais *aquaponics*, est un mot-valise formé par la fusion des mots aquaculture (élevage de poissons ou autres organismes aquatiques) et hydroponie (culture des plantes par de l'eau enrichie en matières minérales).



◆

L'association APAA se révèle assez déconnectée des autres formes de groupements qui existent dans le Nord Grande-Terre historique (GIE Agrilokal et Association des Racines de l'Agriculteur)<sup>143</sup> et des deux projets intercommunaux (LS et La Maison de l'Agriculteur). Forte de sa pérennité et de sa propre dynamique (le marché d'Anse-Bertrand est considéré comme une réussite), l'APAA propose des innovations en produits, techniques, formes d'organisation, tout en étendant son champ de compétence en dehors de l'agriculture.

## **4.6. Les groupements des producteurs de Morne-à-l'Eau : Gwad'Igname et Agrimal**

### **4.6.1. La SARL Gwad'Igname**

Dans les années 2000, une dizaine d'agriculteurs de Morne-à-l'Eau se sont associés pour créer la SARL Gwad'Igname. Ils sont actuellement 5 producteurs "actifs" dans la société, à cultiver de la canne et de l'igname, sur l'ancien faire valoir direct de Beauport (donc sur la commune voisine de Port-Louis), 25ha de terres du Département sur lesquelles ils ont pu s'installer sans passer par une commission : "On a été très écouté très tôt. On avait une sorte d'aura à un moment, on était reconnu comme de bons agriculteurs, et ça marchait par relations" (MR C., 2018). La société a commencé par la culture de l'igname mais considérant que "l'igname ne rapportait plus comme avant", ils se sont orientés vers les cultures du giraumon, du manioc et de la patate douce. Les producteurs de Gwad'Igname cultivent ces espèces avec l'igname sur près de 3 ha. Le reste est consacré à la canne qui est récoltée par la CUMA du Nord et qui alimente Gardel. 50% des produits maraichers et vivriers sont vendus par le biais de l'OP de la SICAPAG. 30% de cette production va aux grossistes de Bergevin et les 20% restants sont vendus sur le marché et en vente directe à des particuliers. Le choix de la SICAPAG est stratégique : "SICACFEL ou Caraïbes Melonniers, on est dans la même région, on propose les mêmes produits, de la même qualité. Mais la SICAPAG, c'est pas le même terrain, il n'y a pas de concurrence, on arrive facilement à écouler nos produits parce qu'on propose autre chose que les producteurs de la Basse-Terre et parce que l'on fait de la qualité" (Mr C., 2018). Notons qu'à titre personnel (6 ha en GFA à Morne-à-l'Eau dont 5 ha en canne et 1 ha en maraichage), le fondateur de la société a choisi de s'affilier à l'OP Caraïbes Melonniers, ayant ouï dire que l'OP sera "privilégiée" par LS. Ce producteur multiplie donc les stratégies de commercialisation.

### **4.6.2. L'association AGRIMAL**

Au cours de l'année 2000, les producteurs de la SARL Gwad'Igname et d'autres agriculteurs de Morne-à-l'Eau ont décidé de se réunir pour créer une association "AGRIMAL". Ils étaient 25 au commencement et sont maintenant une douzaine, tous localisés sur la commune, en propriété ou en GFA (il y a 30 installés en GFA à Morne-à-l'Eau). Ils sont de la même génération, âgés entre 50 et 70 ans. L'association a depuis sa création deux objectifs moteurs :

- faire en sorte que les producteurs de Morne-à-l'Eau se connaissent, communiquent sur leurs pratiques respectives et échangent de l'information ;

---

<sup>143</sup> Est-ce lié au caractère excentré de la commune d'Anse-Bertrand ? À la personnalité du Président de l'APAA parfois controversée?

- faire en sorte que les producteurs de Morne-à-l'Eau se rapprochent des habitants de la commune pour leur faire savoir qu'il existe une production locale et leur vendre ces produits : " C'est une forme de patriotisme" (Mr C., Président Agrimal, 2018).

Tous les producteurs de l'association ont leurs propres stratégies de commercialisation. Le Président, Mr C., membre de la SARL Gwad'Igname et dont on a souligné les différents modes de commercialisation, vend une partie de ses produits maraichers et vivriers sur le marché aux vivres de Morne-à-l'Eau, il se répartit aussi entre le marché de Bergevin, la vente directe à des particuliers et l'OP Caraïbes Melonniers. Les autres vendent principalement leur production sur les marchés de Bergevin, du Moule, de Saint-François et de Saint-Anne. Ce que les membres de l'association AGRIMAL font en commun consiste à :

- se réunir régulièrement pour discuter et partager des informations ;
- organiser, avec le soutien de la commune, deux grands marchés annuels en mai et en décembre (marché de Noël).

Ce groupement, dont certains membres travaillent aussi à Port-Louis (pour SARL Gwad'Igname) n'entretient pas de liens, ni ne communique avec les autres groupes tels Agrilokal, Les Racines de l'Agriculteur ou APAA. Ils ont cependant participé à plusieurs réunions organisées par la CANGT pour présenter le projet LS. Certains, à titre personnel, se positionnent déjà, comme le Président de l'association qui a adhéré à Caraïbes Melonniers en "sachant" que cette OP serait "privilégiée" par LS. Enfin, s'agissant de la démarche agro-écologique, le Président d'AGRIMAL met en application depuis 3 ans le lombricompostage ; une pratique à laquelle il a été sensibilisé par un groupe d'adhérents de la SICAPAG. Le lombricompostage consiste à utiliser des vers de terre dans le but de décomposer du fumier (notamment de bovin) afin de récolter le lombricompost. Les lombrics, *Eisenia foetida* appelés communément vers rouges de fumier, mangent leur poids de nourriture par jour. Leurs déjections se révèlent être un compost de haute qualité, un fertilisant naturel, utilisable en Agriculture Biologique. Le lombricompost possède une forte teneur en microorganismes, en humus, enzymes, hormones de croissance et flore bactérienne. Il s'agit donc d'un amendement riche en éléments nutritifs pour les végétaux (azote, phosphore, potassium, calcium et magnésium). Il améliore l'aération, la structure du sol et augmente aussi sa capacité de rétention d'eau. Son pH est relativement neutre. Les plantes et cultures qui reçoivent du lombricompost sont plus productives et généralement plus résistantes aux maladies. De septembre à février, Mr C. prépare son lombricompost dans 4 grandes baignoires (il faut une dizaine de seaux de 20 litres de fumier de bovin pour remplir 1 baignoire), avec le fumier de ses 5 vaches et des vers de terre qu'il récupère tout près de son élevage de porcs, là où l'eau ruisselle. Le temps que le compost se forme, Mr C. garde une attention constante, arrosant régulièrement : "Il faut mettre souvent de l'eau, mais bien doser, faut pas être pressé, faut pas trop d'eau, il faut être régulier, ça prend du temps". Il récupère ensuite "le jus" du lombricompost : "Je fais passer le jus, je mets dans des bidons, je laisse tremper toute une nuit, puis je fais passer par le tuyau et je pulvérise. Et le solide, qui reste au fond du baril, je l'utilise en épandage directement sur le sol". Au fil des ans Mr C. affine sa pratique, tout en observant des résultats très encourageant pour certaines productions : "Sur l'igname, ça marche, ça améliore la production, sur le giraumon aussi, mais sur la pastèque, ça marche au début et ensuite la pastèque meurt quinze jours avant la récolte! J'ai arrêté. Ça marche sur la laitue, le chou...". Mr C. communique sur sa pratique auprès des autres membres de l'association, mais tous ne sont pas forcément réceptifs tant le lombricompostage demande du temps, et Mr C. nuance tout enthousiasme : "C'est innovant mais ce n'est pas l'eldorado ! Il faut du travail pour maîtriser, il faut de bonnes conditions pour les vers de terre. Et puis ça marche pour les ignames mais aussi pour l'enherbement! C'est que tout le monde en profite! Donc il faut passer plus souvent,

désherber manuellement, c'est plus de travail, ça comporte des contraintes donc! Mais c'est une philosophie, une stratégie aussi" (Mr C., 2018).

## **4.7. Le centre de formation de la SICADEG**

### **4.7.1. Un acteur relai important du territoire**

Créée dans les années 1980, cette SICA cannière du Nord Grande-Terre a pour missions :

- ↳ L'encadrement technique ;
- ↳ Les déclarations de surfaces ;
- ↳ L'instruction des demandes d'aides publiques et leur distribution (FEADER, POSEI, MAEC) ;
- ↳ L'avance de financements des travaux agricoles et des intrants ;
- ↳ L'organisation et le suivi des récoltes de canne à sucre.

La SICADEG représente 845 producteurs de canne à sucre, à l'Est et au nord de la Grande-Terre, en monoculture ou diversifiés. Les producteurs de la région la présentent comme le relai principal de l'information. Cette SICA compte trois techniciens de terrain qui assurent un accompagnement transversal avec un responsable référent pour chaque domaine (comme le maraîchage ou l'amélioration foncière), sur l'ensemble du territoire couvert. Elle se situe plutôt dans une démarche de conseil "top down" (Orain, 2017). Des réunions d'informations sont organisées par secteur avec tous les techniciens et responsables, au domicile d'un producteur volontaire. Une thématique est proposée par la SICADEG suivant les problèmes que les techniciens ont constatés. Le conseil se fait sur la production végétale uniquement, au cas par cas lors des visites sur l'exploitation, selon les sollicitations des producteurs. Les producteurs viennent également à la SICADEG où ils peuvent être reçus par un technicien. La SICADEG anime aussi un centre de formations auxquelles sont régulièrement conviés les producteurs. Les thématiques sont variées et le programme s'étoffe d'année en année en vue de répondre aux besoins :

- Les fonds européens en Guadeloupe 2014-2020 ;
- Informatique ;
- Comptabilité ;
- Formations techniques en diversification et techniques alternatives.

### **4.7.2. Un accompagnement par la formation et une orientation agro-écologique**

La SICADEG a créé un centre de formation en 2012 et se présente aujourd'hui comme l'acteur principal de l'accompagnement au changement des pratiques agricoles dans la région Nord. La nouvelle orientation dans laquelle la SICA s'est engagée a été motivée par la réduction du nombre de matières actives homologuées qui s'amplifie d'année en année. En 2008, à l'issue de Grenelle de l'environnement, avait été lancé le plan Ecophyto dont l'ambition était de réduire « si possible » de 50% l'usage des pesticides d'ici 2018. Le plan est loin d'y être parvenu puisque l'utilisation des produits chimiques en agriculture a progressé de 5% entre 2009 et 2013. Une deuxième version du plan a été proposée, l'objectif de réduction de 50% étant maintenu, mais à l'horizon 2025. Cette décision a encouragé la mobilisation de la SICADEG pour opérer un tournant en instaurant un programme de formations pluri-thématiques permettant la recherche comme la diffusion de pratiques alternatives auprès des producteurs.

De 2012 à 2017, tous les adhérents ont été accompagnés pour obtenir le Certiphyto (certificats produits pharmaceutiques à caractère obligatoire). C'est lors de ces sessions de formations que les producteurs ont été sensibilisés aux dangers des produits phytosanitaires, dans le cadre du module "protection de la santé". Au cours des formations techniques, le responsable de formation (qui se forme en amont à l'agro-écologie) sensibilise les producteurs aux pratiques alternatives, qu'il s'agisse de la canne ou des cultures maraichères et vivrières. Pour le moment, ses formations sont relativement peu fréquentées par les agriculteurs, malgré les efforts de communication et de diffusion de l'information. La vente de produits phytosanitaires constitue une part non négligeable des financements de la SICA. C'est pourquoi elle commence à élargir sa gamme de produits en proposant des intrants biologiques, pouvant d'ailleurs provenir du recyclage des déchets de la canne à sucre (écumes, vinasse).

## **4.8. Les projets initiés par la Chambre d'Agriculture de Guadeloupe**

### **4.8.1. Un rôle faiblissant**

En août 2017, des élections partielles ont été organisées à la Chambre suite à la démission en avril 2017 de 6 membres du collège "chefs d'exploitations". Le 3 octobre de la même année s'est tenue à la Chambre une session d'installation lors de laquelle fut votée l'élection des membres du bureau<sup>144</sup> et du Président actuel dont les objectifs de travail (notamment la poursuite de la politique menée depuis son élection initiale en 2013) sont "entravés par des démissions intempestives qui ont pour but, selon lui, de l'empêcher de mener à bien sa mission à la tête de la Chambre" (Antilles Agricole, 2017). La FDSEA a en effet déposé à l'encontre du Président une motion de censure pour malversation dans le vote. La problématique des élections a bloqué toute dynamique de travail pendant près de 6 mois.

Au cours des années 2000, des restrictions budgétaires ont contraint la CAG à réduire ses effectifs et à adapter la conduite de son conseil à ces nouvelles contraintes. Or en contexte guadeloupéen, où les exploitations sont de petites tailles et où la situation économique des agriculteurs est fragile, le besoin de suivi est grand. En voyant ses effectifs de techniciens drastiquement diminués, la CAG a perdu de son omniprésence. Les techniciens de la CAG sont peu présents sur le terrain (on ne compte plus qu'une antenne en Nord Grande-Terre, localisée dans la commune du Moule). D'un conseil direct et individuel, elle est passée à un conseil collectif fondé sur la "co-conception". D'un schéma où la recherche propose, transfert aux techniciens qui ensuite soumettent aux agriculteurs, elle est passée à un accompagnement dans lequel le chef d'exploitation est au centre du dispositif : "On l'amène à se poser des questions, on évalue avec lui sa perception du changement, on est là pour stimuler ses propres réflexions" (M.D., CAG, 2018). Comme nous l'avons déjà précisé, la posture de conseil de la CAG a dû évoluer car, de nos jours, le conseiller agricole n'est plus le seul détenteur d'un savoir diffusé de manière verticale vers les agriculteurs. Le contexte actuel est celui de la transition agro-écologique, ce qui implique d'une part un changement des paradigmes liés à la production et à la valorisation de l'agriculture, et d'autre part un intérêt nouveau porté aux systèmes de production complexes (associations et rotations de cultures) et soumis à l'incertitude (systèmes moins maîtrisables qui ne rentrent pas dans les normes techniques habituelles) développés par la PAF. La CAG est instigatrice des OP et autres SICA présentes sur le territoire, mais on a constaté que la grande majorité des exploitants agricoles n'y sont pas regroupés. De fait, la CAG suit ces

---

<sup>144</sup> Patrick Sellin a été réélu avec 30 voix, 4 abstentions et 1 bulletin nul (Antilles Agricole, 2017).

agriculteurs avec difficulté, faute de ressources. Les exploitants agricoles déplorent quant à eux des problèmes de communication et une déconnexion grandissante de la CAG avec certaines réalités sur le terrain.

#### 4.8.2. Les dossiers majeurs de la CAG

Aujourd'hui, le pôle Environnement et Développement a pour objectifs :

- l'optimisation du revenu agricole par des gains de productivité, la structuration des filières et l'accompagnement de projets collectifs ;
- l'accompagnement à la transition agro-écologique ;
- la définition et structuration de Petite Agriculture Familial (PAF). La CAG travaille au développement de la PAF qui répond, selon le Président actuel, à l'orientation d'une agriculture "plus propre" (dans le sens plus écologique) et "pour tous".
- la favorisation des innovations et leur transfert vers les producteurs.

##### ➤ *Le recours à l'outil du GIEE*

Le premier objectif induit un recours à l'outil du GIEE (dans le cadre de la Loi d'Avenir) qui tend à être privilégié par la CAG depuis 2017. Le GIEE représente un modèle pour mettre en place une triple performance économique, sociale et environnementale. L'objectif est de revaloriser le métier d'agriculteur, dans le cadre d'une démarche de choix délibéré d'exercer ce métier. Il s'agit donc de "redorer le blason du monde agricole". Depuis les appels à projet, 6 GIEE sont en création : "dans cette dynamique de projet de territoire vers une agriculture plus propre, exempte de pesticides" (Président de la CAG, Antilles Agricole 2017). Parmi les 6 GIEE en création figure le GIEE "Kann Bio" qui résulte d'une réflexion collective sur une revalorisation de la canne à sucre, menée par les chefs d'exploitation du groupe FERME DEPHY (cf. *infra*). Le GIEE "Kann Bio" se compose de 5 chefs d'exploitation, dont 3 sont situés en Nord Grande-Terre<sup>145</sup>. L'objectif du groupement est la recherche et l'expérimentation de méthodes alternatives valorisables en canne biologique. La question commune au groupe est : Comment valoriser une filière canne à sucre biologique ?

##### ➤ *Favoriser le transfert de connaissances*

Dans un contexte de difficile accès aux innovations et aux informations, la CAG s'implique dans la recherche, aux côtés de l'INRA, CTCS, Fredon, IT2, dans une démarche "partant des besoins des agriculteurs" et allant vers le développement d'innovations. Avec le réseau RITA, la CAG travaille notamment sur le paillage papier dégradable (destiné à remplacer les paillages plastiques). Il s'agit de "donner" aux agriculteurs des outils modernes dans leurs techniques et méthodes culturales, pour permettre une agriculture plus agro-écologique.

##### ➤ *Autres projets*

La CAG confirme sa présence en Nord Grande-Terre dans l'accompagnement du projet LS aux côtés de la CANGT.

Elle mène également un dossier sur le sanitaire d'élevage. Un engagement a été pris par le Préfet pour que cette compétence revienne à la Chambre dans un contexte de grande difficulté pour "le troupeau" guadeloupéen. Un travail est enclenché en partenariat avec le RITA et Sélection Créole

---

<sup>145</sup> Le GIEE est formé par 3 exploitants du Nord Grande-Terre (Moule, Morne-à-l'Eau, Anse Bertrand), du lycée agricole, et d'un exploitant agricole situé au Lamentin.

pour améliorer l'image du bovin créole qui est un animal plus résistant aux parasitismes mais dont la viande n'est pas valorisée en tant que telle au point que les éleveurs s'en détournent et multiplient les croisements non maîtrisés.

Un autre dossier est la mise en place d'un éco-organisme, pour la collecte des plastiques, EVP, Agrivalor, dans la dynamique d'une agriculture plus agro-écologique.

La CAG souhaite la mise en œuvre prochaine d'un "grand marché régional" pour lequel le Conseil Régional s'investit et qui sera implanté sur la commune de Baie Malhault.

#### **4.8.3. Le réseau FERME DEPHY de Guadeloupe**

Le groupe de fermes de référence DEPHY a été constitué dans le cadre du plan Ecophyto DOM Guadeloupe<sup>146</sup> en 2012. Initialement formé de 9 exploitations, le réseau de fermes DEPHY a pour objectif primordial de recueillir des références pertinentes sur des pratiques innovantes, ces informations devant servir à la mise en place d'itinéraires techniques, avec des méthodes alternatives aux traitements phytosanitaires, notamment pour le désherbage. Depuis mai 2017, le groupe DEPHY se compose pour les 5 années à venir, de 6 exploitations du réseau initial et de 6 nouvelles entités. Le projet regroupe désormais 12 exploitations de type polyculture/élevage à dominance canne à sucre réparties sur l'ensemble du territoire de la Guadeloupe<sup>147</sup>, et dont 4 sont situées sur le territoire de la CANGT<sup>148</sup>. Le groupe comprend des exploitations dont les responsables sont inscrits dans une démarche de réduction de leurs traitements phytopharmaceutiques. Dans ce projet, une cohérence est recherchée entre les problématiques des exploitants (notamment maintenir la compétitivité de leur exploitation tout en intégrant des pratiques plus agro-écologiques) et les actions de la recherche (INRA, CIRAD), du développement (conduit par les instituts techniques comme le CTCS, l'IT2, la CAG) avec DEPHY Expé et des organismes de formation (EPLEFPA).

##### *➤ Les premiers résultats*

À l'origine, le réseau DEPHY de Guadeloupe regroupait 9 exploitations en polyculture élevage à dominante canne à sucre, dont 5 étaient situées sur le territoire de la CANGT. Ce réseau avait pour projet de réduire de 16% l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en canne à sucre. Afin d'y parvenir, des actions de sensibilisation et d'accompagnement du groupe ont été menées. En 3 ans, une dynamique de groupe est née, permettant de modifier les seuils de tolérance des

---

<sup>146</sup> Le réseau s'intègre dans le cadre de plusieurs projets développés localement, tel que le réseau Polyculture élevage, le RITA et la plateforme EVA transfert, le projet EXPE DEPHY, où la CA est un partenaire majeur. Il est complémentaire des programmes pré cités et s'inscrit dans leur continuité, en tant que voix de vulgarisation, et de lien avec le monde agricole.

<sup>147</sup> Le groupe de fermes se veut représentatif de la géolocalisation des exploitations de type canne/élevage de la Guadeloupe. Réparties sur les différents bassins canniers du territoire, les différentes exploitations répondent à des conditions pédoclimatiques différentes, et des pratiques agricoles adaptées à cette variabilité. L'objectif est d'expérimenter les méthodes alternatives "prometteuses" en multi localité, afin d'apprécier leur transposition dans les différents territoires.

<sup>148</sup> À l'origine, sur 9 exploitations, 5 étaient situées sur le territoire Nord Grande-Terre. Sur les 5 initiaux, 3 exploitants sont sortis du projet. Les 4 exploitants localisés sur le territoire de la CANGT sont :

1 – V.J., GFA Lemercier Montrésor Anse- Bertrand, 12 ha 88 (11ha33 de canne à sucre, 1ha11 de diversification, 0ha44 de jachère) ;

2 - E.A., Coquenda Anse-Bertrand, 7 ha 02 (1 ha 32 de canne à sucre, 0 ha 33 de diversification, 4 ha 71 de prairie, 0 ha 66 de jachère) ;

3 – D. J.L., Port Louis, 9 ha 70 (4 ha 53 de canne, 3 ha 22 de maraichage-vivres, 1 ha 95 de jachère) ;

4 – C.S., Morne-à-l'Eau, 10 ha (4 ha 82 de canne, 0 ha 23 ananas, 4 ha 95 prairie).

agriculteurs vis-à-vis de l'enherbement. "En effet, chacun a pu se rendre compte qu'il était possible de faire évoluer ses pratiques. Par l'observation, les agriculteurs ont tenté des expériences. L'accent a été mis sur la culture de la canne à sucre qui représente près de 50% de la SAU" (Projet collectif DEPHY, M.D., CAG, 2017). Les actions réalisées par ce réseau se déclinent en trois axes :

- Créer une émulation du réseau ;
- Recenser et valoriser les pratiques innovantes dans la réduction des traitements phytosanitaires sur tout le territoire ;
- Capitaliser les pratiques des agriculteurs du réseau.

Les résultats en 2016, grâce à une année 2015 particulièrement sèche, est une IFT de 1.6, soit une baisse de 35 % (19% de plus que l'objectif initial). Cela résulte :

- d'une formation sur les adventices en canne à sucre ;
- de 5 journées techniques avec des démonstrations de matériel pour le sarclage mécanique;
- d'un film sur les pratiques innovantes de 5 exploitants ;
- d'une fiche trajectoire sur un exemple à Marie-Galante.

La gestion de l'enherbement est la principale problématique rencontrée sur les exploitations en Guadeloupe. Pour la canne à sucre, c'est la contrainte primordiale. D'autres cultures doivent faire face à des maladies fongiques (cercosporiose en banane) et des insectes (trips, aleurode) en maraichage. Les agriculteurs du réseau formés au Certiphyto veulent produire autrement afin de préserver leur santé et de proposer des produits de meilleure qualité tout en conservant leur outil de production. Ainsi, le groupe a souhaité travailler sur les thématiques suivantes :

- identifier et favoriser sur leur exploitation l'émergence d'une végétation spontanée qui pourrait être maîtrisée dans les inter-rangs de canne à sucre ;
- maîtriser les associations de cultures et les interactions de plantes ;
- développer des paillages naturels pour réduire l'enherbement dans les cultures;
- réduire l'utilisation de fertilisants chimiques en favorisant les amendements organiques;
- favoriser la vie microbienne en réduisant le tassement des sols ;
- privilégier les produits phytopharmaceutiques autorisés en agriculture biologique.

Conscient des intérêts de ces changements mais confrontés à des charges supplémentaires, le réseau engage une réflexion sur une valorisation économique de ces efforts. Dès lors, le projet aborde aussi les modes de financement, de commercialisation et de valorisation de ces systèmes.

### ➤ *Le projet collectif du réseau*

Suite aux contraintes rencontrées dans le réseau initial (faible motivation et absence de moyen pour le développement de nouvelles techniques), il a fallu s'appuyer sur de nouvelles structures plus expérimentées afin de répondre aux problématiques des exploitations locales, notamment celle qui est liée au chlordécone et à ses effets qui bouleversent les pratiques tant des consommateurs que des exploitants. L'objectif étant d'améliorer leur productivité en réduisant leurs coûts et en augmentant leurs productions, le groupe a formulé la problématique suivante et s'attelle à y répondre : Comment développer et accroître une production agricole de haute qualité environnementale et commerciale tout en optimisant les coûts dans le contexte guadeloupéen<sup>149</sup> ?

---

149

- Exploitations de petite taille avec une moyenne de 5 ha;
- Absence ou faible mécanisation;
- Peu ou pas de main d'œuvre;

Le projet a pour objectif d'intégrer la démarche entreprise par certains agriculteurs ou filière, afin d'aider les agriculteurs à structurer leur exploitation pour répondre aux contraintes des prochaines décennies (produire en quantité et qualité à des coûts maîtrisés).

Celui-ci doit permettre, notamment en canne à sucre, de minimiser l'utilisation des herbicides chimiques afin d'anticiper les prochains retraits de molécules et d'émarger aux MAEC. De plus, il vise à développer et valoriser des méthodes alternatives pour les cultures destinées au marché local. La mise en place des Périmètres de Protection Rapprochée (PPR) autour des captages d'eau potable est aussi un enjeu majeur. Depuis 2014, les agriculteurs des PPR participent régulièrement à des journées techniques du réseau. Dans les PPR, la problématique est souvent de développer des systèmes qui n'utilisent pas du tout de traitements phytosanitaires. Ainsi, le projet du réseau DEPHY ferme doit proposer des systèmes allant vers le zéro pesticides ou tout au moins contribuer à l'émergence de solutions pour les agriculteurs dans les PPR. Mais plus largement, l'idée est d'améliorer la valeur ajoutée de la production agricole guadeloupéenne par une démarche respectueuse de l'environnement.

### ➤ *Les freins et points de blocage observés*

Le coordinateur de FERME DEPHY Guadeloupe a identifié 4 difficultés majeures pour la bonne réalisation du projet :

- La création d'une dynamique de groupe

L'un des constats est qu'un dynamique de groupe se co-crée mais ne s'impose pas. Le premier groupe (de 9 exploitants) n'a pas fonctionné faute de motivation et d'implication de certains agriculteurs, faute de dynamique d'un groupe qui ne s'était pas auto-constitué. Le deuxième groupe (de 12 exploitants) s'est formé à la suite de réunions et d'échanges entre des exploitants de l'ancien groupe et d'autres exploitants volontaires, engagés dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires. Progressivement, avec le temps, une dynamique est née, et avec elle un état d'esprit commun aux 12 exploitants. Lorsqu'elle est "imposée", la dynamique d'un groupe, si elle prend, ne perdure pas. Dans le cas de FERME DEPHY, les exploitants présentent des intérêts personnels très différents, puisqu'ils ne sont pas sur les mêmes territoires, ils travaillent sur des zones qui ne présentent pas les mêmes types de contraintes, leurs objectifs personnels diffèrent. Progressivement, après des réunions communes, des voyages et des visites, des journées de partage et d'expérimentation, les agriculteurs du groupe, malgré leurs différences, se sont entendus sur le partage d'une même volonté (desir/envie), celle de réduire l'usage des herbicides. La dynamique de groupe est née au bout de deux ans, quand ils ont commencé à se demander ensemble ce qu'ils pouvaient mettre en place, quand ils ont tenté de répondre ensemble à des questions plus pratiques, qui n'étaient pas seulement d'ordre technique, relevant davantage de la gestion et de la socio-économie.

- Le facteur temps

Outre le fait qu'un processus de changement de pratique nécessite une motivation personnelle, un réel desir de "progresser" et d'atteindre des objectifs, il demande aussi et surtout du temps. Quand un agriculteur expérimente une technique ou réalise un test sur ses terres, c'est non seulement un temps donné à l'expérience, mais c'est aussi une manière de se confronter au risque (c'est un bout

- 
- Surcoût des intrants dû à l'insularité et aux monopoles des importateurs distributeurs;
  - Dépendance des ETA et CUMA pour les travaux de préparation de sol et récolte de la canne à sucre;
  - Fort tassement des sols dû à l'utilisation de matériel agricole lourd et pas souvent adapté.



de parcelle qu'il perd ou qui pourra donner des résultats moindres). Tout processus d'évolution demande une disponibilité de l'exploitant en terme de temps.

- Les limites de l'équipement et de la mécanisation

Le niveau d'équipement des exploitants agricoles est faible. Sans équipement et outillage, les producteurs sont dépendants de prestataires extérieurs pour la réalisation de travaux de plantation et d'entretien. Ils perdent en autonomie et ne sont plus maîtres de leurs calendriers. L'un des freins les plus importants est celui de la mécanisation, et il est renforcé par la décision politique de ne plus permettre le financement par FEADER de tracteurs individuels. Or, parmi les solutions alternatives figure la petite mécanisation.

- La valorisation économique des changements de pratique

## CONCLUSION

La présente étude s'est attachée à fournir une connaissance actualisée du territoire (dans ses aspects historique, socio-anthropologique, économique, géographique et agricole), une compréhension des contraintes et besoins des producteurs, et une enfin une identification des dynamiques à l'œuvre. L'objectif de ce travail d'exploration, dans une perspective de recherche intervention, est ainsi de permettre au collectif AED d'ajuster ses activités de recherche à la dynamique agricole en œuvre au Nord Grande-Terre.

En Guadeloupe, la majorité des exploitations agricoles relèvent de "la Petite Agriculture Familiale". La PAF résulte du système de colonat partiaire et des grandes réformes foncières qui ont modelé le paysage agricole guadeloupéen tout au long de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. La PAF est constituée d'agriculteurs professionnels et non professionnels (dont l'activité agricole n'est pas forcément déclarée mais qui, au regard de leur nombre, ont un poids largement sous-estimé dans la fourniture du marché alimentaire local). Ces systèmes peu capitalistiques et intensifs en travail, alimentent le marché local et représentent un gros potentiel de développement, tout en demeurant en marge des circuits marchands formels, des systèmes d'aides et des politiques publiques destinées à favoriser la production agricole et le développement rural. La structuration socio-économique de la Guadeloupe, basée sur un système d'import-export auquel participent surtout les filières traditionnelles (banane et canne), justifie la mobilisation de la majeure partie des aides POSEI. Cette disproportion tend à une marginalisation des autres productions, comme l'élevage, la diversification et les systèmes de polyculture/élevage, qui sont essentiellement produites par la PAF et qui connaissent une régression en terme de nombre. En effet, le recul de l'élevage et des systèmes diversifiés est l'un des faits majeurs qui caractérise l'agriculture guadeloupéenne. Bien que tous les territoires du département soient concernés, le Nord Grande-Terre a globalement mieux résisté. On observe même une dynamique récente des cultures de diversifications pour ces communes historiquement cannières.

Le territoire Nord Grande-Terre, qui est le plus grand bassin cannier du Département, s'est forgé au cours de l'histoire une identité agraire forte. C'est une région sèche irriguée très tardivement, dont les sols sont sains et propices aux cultures de diversification. En termes de contraintes (d'ordre environnementales, économiques et sociales) et de besoins des agriculteurs émerge une certaine homogénéité, quoique plus prononcée encore pour les trois communes du Nord. Créée par Décret en 2014, la CANGT se compose de 3 communes historiquement liées, auxquelles s'ajoutent Moule et Morne-à-l'Eau. La vision du territoire en tant qu'agglomération est loin d'être évidente. Cette intercommunalité est caractérisée par l'hétérogénéité du fait d'un fort déséquilibre socio-économique entre d'une part le "Nord historique" qui a été frappé très durement par les fermetures successives de sociétés autrefois génératrices d'emplois et contributrices du développement de la zone, et d'autre part la commune du Moule, pôle économique fort et dynamique, dont la commune de Morne-à-l'Eau (par ailleurs engagée dans une stratégie de développement agricole et rural durable) bénéficie du rayonnement, comme de celui de l'intercommunalité voisine. Le rôle de "liant territorial" tenu par la CANGT n'a pour l'heure pas permis un changement de perception menant à une vision unifiée.

La jeune EPCI est en cours de structuration à travers la définition d'un projet de territoire dont l'un des axes opérationnels vise le développement de l'agriculture, de l'agro-transformation et de la consommation locale. Un dispositif de mise en valeur du territoire agricole réside dans la mise

en œuvre d'une plate forme de transformation agro-alimentaire destinée à fournir en produits végétaux les cuisines centrales de la région. L'analyse de ce projet nommé "Lizin'Santral" amène à quelques observations :

- Il s'agit d'un projet créé par et pour le "Nord Historique", vis-à-vis duquel les deux autres communes de la CANGT restent relativement étrangères ;
- L'objectif est d'insuffler une nouvelle dynamique d'ordre essentiellement économique (tout en accompagnant un changement des pratiques alimentaires des jeunes générations) qui n'intègre pas de vision écologique des conduites agricoles ;
- LS est présenté comme un débouché pour les producteurs du Nord, mais seules les 4 OP du territoire pourront prétendre répondre aux marchés. Or notre étude souligne la faible représentativité des productions de diversification dans les OP. Du fait d'une inadéquation d'un modèle coopératif aux réalités sociales, plus des  $\frac{3}{4}$  de la production agricole guadeloupéenne s'écoulent en dehors de ces circuits formels de commercialisation. Autrement dit, le mode de structuration en OP constitue une forme de cadenas qui ferme l'accès des petits agriculteurs à LS, donc à la possibilité de sécuriser leurs revenus dans la production diversifiée. Le Nord Grande-Terre est donc présenté comme le "grenier" de la Guadeloupe dans lequel LS puisera pour alimenter les cantines scolaires mais, à travers le choix des OP comme seules sources d'approvisionnement de LS, la CANGT en ferme l'accès à la majorité des agriculteurs du territoire. Il y a là un verrou institutionnel qui écarte les petits producteurs et qui, paradoxalement donc, freine le développement de la production locale diversifiée.
- Il existe un risque que LS porte atteinte aux dynamiques locales existantes, en ne permettant plus les initiatives des trois caisses des écoles qui font l'effort de s'approvisionner ponctuellement (dans le cadre de marchés à part) auprès des producteurs locaux (Moule et Petit-Canal) et certifiés AB (Morne-à-l'Eau).

Par ailleurs, l'étude rend compte d'un territoire constellé de petites dynamiques locales atomisées, composées d'agriculteurs professionnels dont les exploitations sont de petites tailles et souvent gérées en famille :

- Le GIE Agrilokal de Port-Louis dont l'objectif est d'approvisionner LS et qui se prépare en remettant au goût du jour un projet ancien de marché itinérant intercommunal. Dans le cadre de cette étude, une focale a été faite sur ce groupement car ce sont des petits producteurs professionnels qui tentent des formes d'organisation depuis plus de vingt ans, qui revendiquent une production de qualité marquée du sceau de l'identité "Nord" et qui aspirent à alimenter LS (d'où l'adhésion des membres du GIE à l'OP SICAPAG) ;
- Le groupement associatif "Les racines de l'agriculteur" qui entend assurer la gestion de la "La Maison de l'Agriculteur" (Payasannerie) sensée ouvrir ses portes en mai 2018 à Petit-Canal ;
- Le groupement associatif APAA qui organise le marché hebdomadaire d'Anse-Bertrand ainsi que quatre grands marchés annuels, et qui travaille à la création d'une filière de plantes à tubercules ;
- Les groupements de producteurs de Morne-à-l'Eau avec la SARL Gwad'Igname et l'association AGRIMAL.

Ces différents groupements ont pour caractéristiques communes :

- De pratiquer une agriculture raisonnée avec un usage modéré des produits phytosanitaires;

- De proposer des innovations en produits, techniques agro-écologiques et formes d'organisation, tout en étendant leur champ de compétence en dehors de l'agriculture ;
- D'être déconnectés les uns des autres : généralement les agriculteurs des différents groupements se connaissent "de nom" mais n'ont pas l'occasion de communiquer sur leurs pratiques et projets respectifs.

Cette dernière observation interroge la gouvernance de la CANGT et son rôle de "liant territorial". Dans le cadre du projet LS, des liens ont été créés avec le GIE Agrilokal (puisque ce groupement est né pour LS). En outre, lors des manifestations publiques à caractère agricole que la CANGT organise, tous les représentants de ces groupements répondent présents. Ce sont alors des occasions, mais peut-être encore trop éparées, d'échanger et de mieux se connaître. La diversification est tardive en Nord Grande-Terre, les agriculteurs sont restés longtemps isolés, et les conditions favorables au développement des cultures vivrières et maraichères sont récentes. Ces petits groupements qui émergent à peine sont fragiles, ce qui interroge leurs capacités à pérenniser. Les échecs passés du modèle coopératif questionnent d'autant plus la capacité de ces collectifs à se maintenir et même, à terme, à se coordonner. En dépit des contraintes et des problèmes liés aux ambitions individualistes, ils sont là et manifestent des volontés d'exister dans le "travailler ensemble". Les acteurs du conseil et du relai de l'information, tels la SICADEG et la CAG, comme les acteurs institutionnels ont encore des réflexions et des actions à mener pour accompagner et favoriser ces dynamiques collectives naissantes.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- \* ADELE Mina, 2016, *Le jaden, une approche historique et anthropologique d'un objet culturel au cœur des enjeux de développement économique, patrimonial et écologique dans la Martinique d'aujourd'hui*, Thèse de doctorat en Langues et Cultures Régionales, Université des Antilles, 398p.
- \* Agenda 21 Morne-à-l'Eau, synthèse, 2014, 31p.
- \* *Antilles Agricole*, 2017, n°43, 53p.
- \* Agreste Guadeloupe, 2011 (n°10), Premières tendances RA 2010, 4p.
- \* Agreste Guadeloupe, 2013, Bulletin annuel de conjoncture, 2p.
- \* Agreste Guadeloupe, 2014, Bulletin annuel de conjoncture, 2p
- \* Agreste Guadeloupe, 2014 (3 juin), Canne à Sucre RA 2010, 6p.
- \* Agreste Guadeloupe, 2015 (n°7), Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2013, 6p.
- \* Agreste et Agence bio, 2015, les exploitations biologiques en Outre Mer, 2p.
- \* Agreste Guadeloupe, 2016, Mémento de la statistique agricole, 12p.
- \* Agreste Guadeloupe, 2017, Bulletin annuel de conjoncture. 2016, une année mitigée, 4p.
- \* AGRIGUA, 2015, Fascicule « Balises », les apports de la géomatique à l'agriculture guadeloupéenne, l'agriculture dans les communes de la CANGT, 10p.
- \* ALTIERI M.A., 2002, "Agroecology: the science of natural resource management for poor farmers in marginal environments", *Agriculture, Ecosystems and Environment*, 93, p.1-24.
- \* ALTIERI M.A., NICHOLLS C., FUNES F., 2012, The scaling up of agroecology: spreading the hope for food sovereignty and resiliency, A contribution to discussions at Rio+20 on issues at the interface of hunger, agriculture, environment and social justice, SOCLA's Rio+20 position paper, 20p.
- \* ANGEON Valérie, 2011, "De la nécessité d'une agriculture innovante dans les départements français d'Amérique", *Innovations Agronomiques*, 16, p. 217-238.
- \* ANGEON, OZIER, 2013, De la multifonctionnalité de l'agriculture à la transition agro-écologique : quels défis pour la recherche et l'innovation? Communication orale.
- \* ANGEON Valérie, 2015, *Le développement des espaces en marge. L'exemple des petites économies insulaires de la Caraïbe*, Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université des Antilles, Octobre.
- \* ANGEON Valérie, BATES S., 2015, "Reviewing Composite Vulnerability and Resilience Indexes: A Sustainable Approach and Application", *World Development*, 72, p.140-162 ; <http://dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2015.02.011>.
- \* ANGEON Valérie, LARADE Arnaud, 2015, "Quelles sont les agricultures alternatives ? Et comment y parvenir ?", Séminaire TRANS'ACT (Transition et action), INRA, 1-5 février, Gosier (Guadeloupe).
- \* ANGEON Valérie, LARADE Arnaud, 2017, La gouvernance des trames vertes et bleues : de la nécessité d'une approche opérationnelle et réflexive, *Management & Avenir*, n°97

- \* BECCARIA, Pierre, 2004, *La réforme foncière et le second cycle industriel sucrier en Guadeloupe (1950-2000)*, Paris : Université de Paris IX-Dauphine, 44 p.
- \* BENOIST Jean dir., 1972, *L'archipel inachevé. Culture et société aux Antilles françaises*, Montréal: Les presses universitaires de Montréal,
- \* BENOIT Catherine, 2000, *Corps, jardins, mémoires. Anthropologie du corps et de l'espace à la Guadeloupe*, Paris, CNRS Éditions/Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 309 p.
- \* BEST L., 1968, "A Model of Pure Plantation Economy", *Social and Economic Studies*, 17 (3), p. 283-326.
- \* BEST L., LEVITT K., 1975, *Pure plantation economy*, St Augustine, Mimeo.
- \* BEST L., 1998, "Outlines of a Model of Pure Plantation Economy (After Twenty-Five Years)," in Pantin D., Mahabir D., (Eds.) "Plantation Economy Revisited," *Marronage* 1 (1), p. 27-40.
- \* BEZARD Marie, 2017, Caractérisation de la culture de bananes plantain en Guadeloupe : diversité des pratiques, performance écologique et référencement technico-économique. Mémoire de fin d'étude pour l'obtention du diplôme Ingénieur Systèmes Agricoles et Agroalimentaires Durables au Sud. INRA, 147p.
- \* BOUGEROL Christiane, 2010, Une rumeur à la Guadeloupe : de certaines pratiques supposées des Haïtiens. *Terrain*, 54, p. 130-139
- \* CANGT, 2015, PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi), Diagnostic territorial socio-économique préalable à l'élaboration du protocole d'Accord 2015-2020, Synthèse rapport final par Eneis Conseil, 23p.
- \* CANGT, 2016, Projet de territoire : Diagnostic, 81p.
- \* CANGT, (date inconnue), Étude Morin : Note agriculture, 26p.
- \* CANGT, 2017, Étude d'extension des traces de « la boucle du Nord Grande-Terre (BNGT) » aux communes du Moule et de Morne-à-L'Eau et des tronçons reliant le Grand Cul-de-Sac Marin et la façade atlantique, 15p.
- \* CANGT, 2017, Travaux de Construction des 4 Kaz de Repos et Aménagement des 42km de traces entre Mahaudière et Beauport de « la Boucle du Nord Grande-terre », 15p.
- \* CANGT, 2017, Approche Environnementale de l'urbanisme du Programme (AEU) Local de l'Habitat (PLH), Rapport d'état des lieux, version intermédiaire, 64p.
- \* Caraïbe Agricole, Août 2016, *Agriculture de conservation, auto-fertilité et diagnostic*, publié dans Développement Durable. En ligne, consulté le 9 septembre 2017, <http://www.caraibe-agricole.com/fr/>
- \* Caraïbe Agricole, Sept. 2016, *Agriculture durable : de nouveaux "DEPHY"*, publié dans Développement Durable, En ligne, consulté le 11 septembre 2017, <http://www.caraibe-agricole.com/fr/>
- \* Caraïbe Agricole, Nov. 2016, *Le mulch papier : la solution d'avenir*, Publié dans Développement Durable, En ligne, consulté le 11 septembre 2017, <http://www.caraibe-agricole.com/fr/>
- \* Caraïbe Agricole, Dec. 2016, *Du nouveau pour une agriculture durable*, Publié dans Développement Durable. En ligne, consulté le 11 septembre 2017, <http://www.caraibe-agricole.com/fr/>

- \* Caraïbe Agricole, Fev. 2017, *La filière viande en Guadeloupe, chiffres 2015*. En ligne, consulté le 19 mars 2018, <https://www.caraibe-agricole.com/fr/decouverte/produits-pays/item/244-la-filiere-viande-en-guadeloupe-chiffres-2015>
- \* Caraïbe Agricole, Sept. 2017, *La chambre d'agriculture s'engage pour la Petite agriculture*, Publié dans Techniques. En ligne, consulté le 11 septembre 2017, <http://www.caraibe-agricole.com/fr/>
- \* CARBONNEL Anna, *Engagement de la recherche agronomique dans l'action. Le cas d'une Recherche-Action en Partenariat au Cameroun*, mémoire de thèse d'Anthropologie sociale et ethnologie, Université Paul Valéry - Montpellier III, 2012.
- \* CARBONNEL Anna, CHIA Eduardo, MIKOLASEK Olivier, « Dispositifs et événements dans la Recherche-Action en Partenariat au Cameroun », *Économie rurale*, 338 | 2013, 93-109.
- \* Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe, 2012, *Projet de groupe de ferme DEPHY*, 117p.
- \* CELESTINE-MYRTIL-MARLIN Danielle (dir.), 1992, *Pour une autre approche de la filière canne en Guadeloupe. Bilan et potentialités*, INRA-CIRAD-UAG-ORSTOM, 118p.
- \* CESAIRE Ina, 1978, L'idéologie de la débrouillardise dans les contes antillais, *Espaces créoles 3*, Fort-de-France, Centre Universitaire de Guyane Antilles.
- \* CHABANE Flore, 2013, *Diagnostic agraire du Nord Grande-Terre de Guadeloupe*, Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur AgroParisTech, 124p.
- \* CHEVALIER Céline, 2017, *Jardins créoles en Guadeloupe : un modèle agroécologique ?* Mémoire de fin d'étude pour l'obtention du diplôme de bioingénieur en sciences agronomiques, Université de Louvain, 200p.
- \* COUDOUX Raymond, 2005, *Etude des stratégies de valorisation et de commercialisation des produits maraichers et vivriers destinés au marché local chez les agriculteurs du Nord Grande Terre*. Mémoire de fin d'étude pour l'obtention du diplôme d'ingénieur des Techniques Agricoles, 119p.
- \* CTCS, 2013, *Plan Ecophyto – Guadeloupe*, En ligne, consulté le 11 septembre 2017, [http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/Guadeloupe\\_cle015bef.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/Guadeloupe_cle015bef.pdf)
- \* D'HONTE O., 2005, *Techniques et savoirs des communautés rurales : approche ethnographique du développement*, Paris, Kartala, 378p.
- \* DAGENAIS Huguette, « l'apport méconnu des femmes à la vie économique et sociale aux Antilles : le cas de la Guadeloupe (note de recherche) », *Anthropologie et Sociétés*, 82/1984, p.179-187
- \* DATAR Etude pour la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et l'attractivité régionale Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, 2010, *Typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral, montagne, outre-mer)*, Synthèse des résultats, 17p.
- \* DELCOMBEL Elsa, 2005, *Organisation de l'action collective et rôle de la puissance publique pour le développement de l'agriculture guadeloupéenne, les difficultés du modèle coopératif et de la concertation entre acteurs*, Thèse de doctorat en économie, Laboratoire d'accueil CIRAD-TERA, Université des Antilles et de la Guyane, U.F.R de droit et d'économie de la Guadeloupe, 524p.

- \* DE SARDAN Olivier, 1995, La politique de terrain. Sur la production des données en anthropologie. *Les terrains de l'enquête*, p. 71-109
- \* DEVERRE C., 1990, Crise sucrière et réforme foncière en Guadeloupe. Les structures agraires face au changement économique et social, *Cahiers d'économie et sociologie rurale*, n°17, p. 98-120
- \* Développement Durable Conseil pour la Région Guadeloupe, 2008, *Réseau rural régional de Guadeloupe - Premières contributions à sa mise en œuvre*, 122p.
- \* DUCROT A., 2014, L'agriculture familiale en Guadeloupe : contours, caractéristiques et potentiel pour un système de soutien spécifique, DAAF, service statistique, 23p.
- \* FANCHONE Audrey, A methodological framework to characterize the level of implementation of agro-ecological practices of a territory – Application to the French West Indies, *Journal of Agronomy*, à paraître (2018).
- \* FAURY Jade, 2017, *Evaluation multicritère et référencement technico-économique de pratiques agro-écologiques valorisant la biodiversité du sol dans le contexte guadeloupéen*, Mémoire de stage, Université de Toulouse, INRA, 85p.
- \* *France Antilles*, Lizin'Santral pour servir des repas de produits locaux à la cantine, 23 janvier 2017. En ligne, consulté le 09/09/2017, <http://www.guadeloupe.franceantilles.fr>
- \* *France Antilles*, Les syndicats agricoles font de la résistance, 20/01/2016. En ligne, consulté le 12 septembre 2017.
- \* *France Antilles*, Des idées sur la professionnalisation de notre agriculture, 28/11/2016. En ligne, consulté le 12 septembre 2017.
- \* *France Antilles*, Sécheresse : les agriculteurs aux abois, 25 avril 2014. En ligne, consulté le 19 septembre 2017.
- \* GEORGE Elodie, 2008, *La culture de l'igname en Guadeloupe : analyse exploratoire du fonctionnement des jardins créoles et conceptions de systèmes de culture innovants à base d'association avec des plantes de service*, Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme d'agronomie tropicale de l'IRC de Montpellier (spécialisation AGIR), 132p.
- \* GIRVAN N., 2005, "W.A. Lewis, the Plantation School and Dependency: An Interpretation", *Social and Economic Studies*, 54 (3), September 2005, p.198-221.
- \* HERRERO M. *et al*, « Revisiting Mixed Crop-Livestock Systems, Smart Investments in Sustainable Food Production, *Science* 327, 822 (2010).
- \* HOUDART Marie, BONIN Muriel, TEMPLE Ludovic, « Dynamique d'acteurs (agriculteurs et institutions) et innovation agro-écologique pour la gestion des risques environnementaux en Guadeloupe », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 9 Numéro 1 | mai 2009, mis en ligne le 23 mai 2009, consulté le 09 septembre 2017. URL : <http://vertigo.revues.org/8461> ; DOI : 10.4000/vertigo.8461
- \* INSEE Analyse n°20, mars 2017, Nord Grande-Terre : une expansion urbaine, une identité rurale, 4p.
- \* INSEE Dossier n°11, mars 2017, Nord Grande-Terre : une expansion urbaine, une identité rurale, 28p.
- \* JAMARD Jean-Luc, GIRAUD Michel, 1985, Travail et servitude dans l'imaginaire antillais: Une littérature orale en question, *L'Homme*, 96, p. 77-96
- \* KEDOCHIM Flore, 2010, *Systèmes de production multi-espèces en zone cannière de Guadeloupe : typologie fonctionnelle et dynamiques d'évolution*. Mémoire de fin d'études



- pour l'obtention du diplôme d'agronomie approfondie. Spécialisation : Production végétale durable. SupAgro/INRA, 80p.
- \* LECLERC Cybèle, 2017, Caractérisation des changements techniques et des expérimentations des exploitations agricoles guadeloupéennes, Mémoire de fin d'études ISTOM, 110p.
  - \* LEVREAU D., 2013, « Sur 8000 exploitants agricoles, 28 sont certifiés bio en Guadeloupe », *PerspekTives*. En ligne, consulté le 11 septembre 2017, <http://www.perspektives.org>
  - \* MIATEKELA Jean, 2015, *La petite agriculture Saint-Lucienne et martiniquaise face aux défis de la modernisation*, Thèse de Géographie, Université des Antilles et de la Guyane, 464p.
  - \* MARDIVIRIN Marc, 2000, les évolutions de l'agriculture en Guadeloupe : caractéristiques et enjeux. Actes du séminaire : « La multifonctionnalité de l'agriculture et la mise en place des contrats territoriaux d'exploitation », 20-21 novembre 2000, Bouillante.
  - \* MIOCHE Philippe, 2013, « L'histoire du chemin de fer sucrier de Beauport, 1863-1990 », *Société d'Histoire de la Guadeloupe*, n° 165, 72p.
  - \* Mission Jeunes Experts (MJE), 2015, *Étude des mécanismes d'attribution des aides publiques agricoles et analyses des stratégies et des enjeux de la petite agriculture familiale guadeloupéenne, vis-à-vis du système de subventions agricoles, dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune 2015-2020 et de la réforme législative du Code rural de l'agriculture et de la pêche, par l'approbation de la loi d'Avenir le 13 octobre 2014*, 189p.
  - \* ODIN Pierre, « Négocié pour mieux lutter » : définition des problèmes publics et stratégies de mobilisation en Guadeloupe (2009) », *Participations* 2016/3 (n°16), p. 223-248
  - \* ORAIN Alexia, 2017, Repérage et caractérisation des expérimentations paysannes en Guadeloupe, Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du Master 2 Sciences et technologies de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement (3A) de l'IRC-SupAgro Spécialité : Ressources, Systèmes Agricoles, Développement (RESAD), 172p.
  - \* OZIER-LAFONTAINE H., BOVAL M., ALEXANDRE G., CHAVE M., GRANDISSON M., 2011, "Vers l'émergence de nouveaux systèmes agricoles durables pour la satisfaction des besoins alimentaires aux Antilles-Guyane", *Innovations agronomiques* (16), p. 135-152
  - \* Plan Local d'Urbanisme de Morne-à-L'Eau, Diagnostic, 2017, 79p.
  - \* Plan Local d'Urbanisme de Morne-à-L'Eau, Projet d'Aménagement et de Développement durables, 2017, 21p.
  - \* Programme Stratégique d'Eco-citoyenneté et d'éco-développement de Morne-à-l'Eau. Préalable à la cité de l'eau et de la biodiversité, 2016, 15p.
  - \* RASSE Camille, 2017, *Construction d'un outil de modélisation de la petite agriculture Familiale Agroécologique de Guadeloupe : tensions et synergies entre productivité et Services Ecosystémiques*, En vue de l'obtention du diplôme de Master 2 sciences et technologies de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement (3A) de l'IRC-SupAgro Spécialité : Ressources, Systèmes Agricoles, Développement (RESAD), 120p.
  - \* RAUZDUEL Rosan, 1995, *Introduction à la sociologie du développement de la Guadeloupe*, PubliSud, 118p.

- \* ROSAN Rauzduel, « Ethnie, classes et contradictions culturelles en Guadeloupe », *Socio-anthropologie*, 4/1998, mis en ligne le 15 janvier 2003, consulté le 11 septembre 2017. URL : <http://socio-anthropologie.revues.org/132> ; DOI : 10.4000/socio-anthropologie.132
- \* SCHNAKENBOURG Christian, 2013, *Beauport (1732-1990). Une grande aventure industrielle de Guadeloupe*, Pointe-à-Pitre: Jasor Editions, 174p.
- \* SMERALDA Juliette, 2015, *La culture de l'entraide. Un modèle d'économie alternative. Le cas de la Martinique*. Centre Littéraire d'Impression Provençal: Marseille, 371p.
- \* STARK Fabien, 2016, *Evaluation agroécologique des pratiques d'intégration agriculture-élevage : application de l'analyse de réseau écologique à des exploitations agricoles en milieu tropical humide*. Thèse de doctorat AgroParisTech, spécialité Agroécologie, 247p.
- \* STARK F., FANCHONE A., SEMJEN I., MOULIN C.H., ARCHIMEDE H., 2016, Crop-livestock integration, from single practice to global functioning in the tropics : case studies in Guadeloupe, *European Journal of Agronomy* 80 (2016), p.9-20
- \* TITTONELL P. A., 2013, "Farming system ecology. Towards ecological intensification of world agriculture", Inaugural lecture upon the position of Chair in farming system ecology, Wageningen university.
- \* VERDOL Philippe, 2015, Le Chordécone en Guadeloupe : une pollution/contamination globale de l'environnement et de la population, Ligue des droits de l'Homme, Lettre d'outre mer, article en ligne, consulté le 17 octobre 2017, <https://www.ldh-france.org/chlordecone-en-guadeloupe-pollutioncontamination-globale-lenvironnement-population/>
- \* WAGNER N., CTCS Guadeloupe, 2007, *Développement d'une filière éthanol de canne à sucre*, Rapport d'étude, 150p
- \* WOIGNIER T., RANGON L., SOLER A., FERNANDES P., CLOSTRE F., LESUEUR-JANNOYER M., 2015, « Une innovation agro-écologique : la séquestration des pesticides », *Sciences, eaux & Territoires*, n°16
- \* ZEBUS M-F., 1999, "Paysannerie et économie de plantation. Le cas de la Guadeloupe, 1848-1980", *Ruralia*, URL : <http://ruralia.revues.org/110>

## ANNEXE 1 : Tableau des agriculteurs du Nord Grande-Terre rencontrés lors de l'étude

LES AGRICULTEURS et AGRO-TRANSFORMATEURS DU NORD GRANDE-TERRE							
Initiales	Date de l'entretien	Lieu	Foncier	Système de production	Productions animales	Productions végétales	Particularités
R.P.	24/10/2017	Port Louis	7 ha 42 GFA	Canne, Jachère ; maraichage	aucun	4 ha canne ; 3 ha 42 en jachère	Pluri-actif, salarié saisonnier, conducteur de récolteuse de canne Président du GIE Agrilokal Projet de transformation Pois canne
V.P.	26/10/2017	Port Louis	20 ha dont 9 ha en GFA	Polyculture élevage	15 cabris	9 ha de canne ; Patate douce, manioc, laitues, concombres, tomates, pastèques	Temps plein Main d'œuvre familiale Membre du GIE Agrilokal Projet de transformation pois d'Angole
J.L.I.	30/10/2017	Petit Canal	3 ha en propriété	polyculture	aucun	2 ha 70 de canne ; Agrumes ; Ignames	Pluriactif Technicien INRA (Godet)
J.L.D.	30/10/2017	Anse Bertrand	2 ha Département	polyculture	aucun	Canne ; Pastèques, bananes (consommation personnelle)	Pluriactif Technicien INRA (Godet)
M.T.	31/10/2017	Petit-Canal	12 ha en GFA ; 2 ha Département	Polyculture	aucun	10 ha canne ; 2 ha diversification	Temps plein Membre de Agrilokal Fondateur de « force verte »
P.H.	03/11/2017	Petit Canal	17 ha en GFA ; 14 ha utilisés	Polyculture élevage	Bovins (3 têtes)	11 ha de canne ; 1 ha d'agrumes ; 2 ha vergers, diversification	Temps plein Président de la CUMA du Nord Proche du GIE Agrilokal
P.M.	17/11/2017	Port-Louis Pichon	7 ha 90 en GFA	Polyculture Elevage	Bovins (35 têtes)	5 ha 70 pâturages ; 2 ha canne ; 0 ha 20 diversifications	Temps plein Membre Agrilokal Jeune installé (41 ans) Projet d'introduction de la Tarentaise pour la production de produits laitiers
A.X.	17/11/2017	Port-Louis Pichon	10 ha 75 en GFA	Polyculture Elevage	Bovins (3 têtes) Porcins (5 têtes)	10 ha Canne ; 0 ha 75 diversification	Temps plein 65 ans Membre Agrilokal
R.C.	16/11/2017	Moule	4 ha 40 en GFA	Polyculture	aucun	Canne, banane ; Produit du jus de canne biologique + produits dérivés (pate à tartiner, sirop)	Temps plein Ingénieur en techniques agricoles (2005) ; Producteur biologique ; Membre du GIEE Kann'Bio.
N.L.	31/02/2018	Port Louis	11 ha FVD de Beauport	Polyculture	Aucun	1 ha cultures vivrières ; 10 ha en canne ; quelques ares en maraichage	Temps plein Fondatrice de l'association "les Racines de l'agriculteur" pour la gestion de la Maison de l'Agriculteur

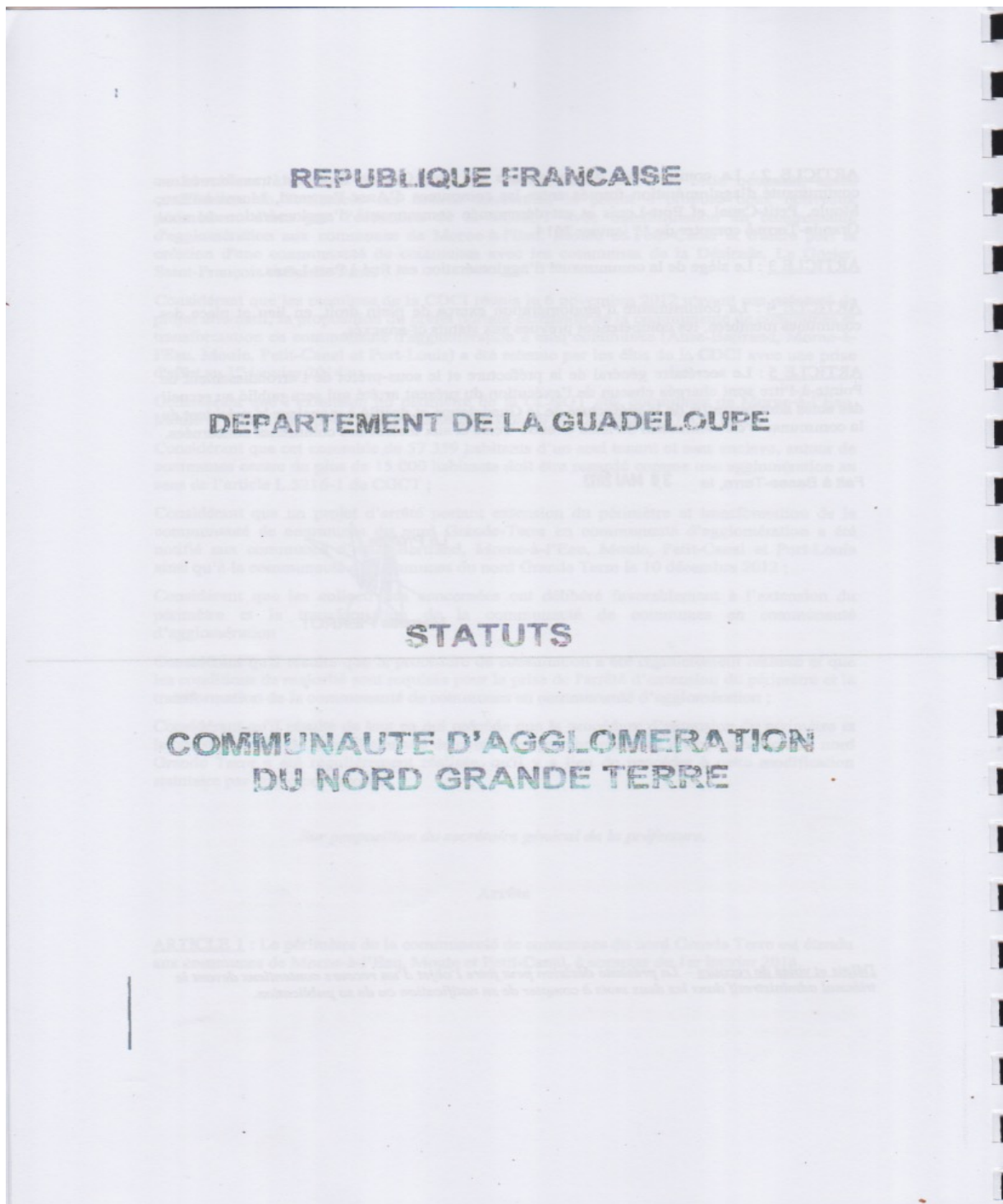
P.G.	05/02/2018	Anse Bertrand		Polyculture	Aucun	Canne et friche	Fondateur de l'association APAA et du marché d'Anse Bertrand
J.D.	23/02/2018	Anse Bertrand	8ha55 en GFA 12ha FVD Beauport	Polyculture élevage	12 bovins 6 mères en gestation	14ha de canne 5ha55 de prairie 1ha vivrier et maraicher (igname, patate et giraumon)	Temps plein A été président de la FNSEA Adhérent à SICACFEL, Cap Viande et SICADEG
T.G.	20/02/2018	Moule	Artisan Boucher – Boucherie-charcuterie structure fixe au Moule – Camions-Boucherie sur les marchés ; Siège à l'IGUAVIE ; Président du Syndicat des Bouchers, Charcutiers Métiers de la Viande (SBCMV) depuis 2012.				
V.N.	28/09/2017	Ste Rose	Agricultrice à Sainte-Rose, elle a le projet de s'installer en Nord Grande-Terre pour cultiver et transformer le manioc ;				
G.B.	08/03/2018	MAE	22ha70	Canne /élevage	Bovins 16 têtes	10ha de canne 12ha de prairie	Temps plein Président de l'abattoir Départemental Président de l'IGUAVIE Président de la CUMA de MAE
G.M.	09/03/2018	Anse Bertrand	14ha GFA	Polyculture	Aucun	9ha50 de canne 4ha50 verger, maraichage	Temps plein Président du syndicat MODEF Membre du GIE Agrilokal
M.S. J.R.	13/03/2018	Moule		Polyculture	Aucun	Canne Banane Maraichage	Conseillers municipaux au Moule J.R. : Exploitation à Marie-Galante M.S. : fondateur du marché du Moule
T.L.	14/03/2018	Port-Louis	Responsable de l'exploitation de la SEGT depuis 3 ans; 200ha dont 44ha de canne; 150ha de prairie; 511 têtes.				
Mr C.	20/03/2018	MAE	25ha département; 6ha GFA	Polyculture Elevage	6 bovins 1 truie et 10 porcins	Canne (5ha GFA + 17ha département) Igname Maraichage (1ha GFA + 8 département)	Temps plein SARL Gwad'igname (Beauport, Port-Louis) Association AGRIMAL (MAE)

**ANNEXE 2 : Tableau des acteurs du secteur agricole en Nord Grande-Terre rencontrés lors de l'étude**

ACTEURS DU SECTEUR AGRICOLE EN NORD GRANDE-TERRE					
Nom	Date de l'entretien	Fonction	Personnes ressource	Institutionnel	Conseil, encadrement agricole
D. C-M	10/10/2017	Ingénieur de recherche, Grande expérience de la filière canne	✓		
R.G.	31/10/2017	Historien spécialiste du Nord Grande-Terre, auteur d'une thèse sur l'usine de Beauport	✓		
C-V	30/10/2017	CANGT Directrice de l'aménagement du territoire et des grands projets		✓	
F.T.	08/11/2017 10/11/2017	CANGT Directeur général adjoint Porteur du projet Lizin Santral		✓	
J.M.D.	08/11/2017	SICADEG Ingénieur des techniques agricoles et du développement territorial, chargé du centre de formation			✓
V.N.	27/11/2017	OP : Caraïbes Melonniers Directrice Générale			✓
B.M.	22/12/2017	Maire de Petit-Canal Président de la commission agricole du Département		✓	
M.D.	17/01/2018	CAG Responsable réseau FERME DEPHY			✓
J.O.	17/01/2018	CAG Responsable diversification végétale			✓
S.S.	16/02/2018	CAG Technicien foncier Chargé de mission SIG			✓
J.C.Z.	28/02/2018	CDD à l'INRA A été salarié de 1979 à 2006 à la ferme de Campêche	✓		
R.F.	01/03/2018	CFPPA Formateur. Direction	✓		
R.A.	01/03/2018	CAG Production animale – conseiller ruminants			✓
W.C.	02/03/2018	Commune Morne à l'Eau Direction aménagement du territoire et services techniques		✓	
Mme C.	06/03/2018	Cuisine centrale de Morne-à-l'Eau Direction		✓	
C.R.	06/03/2018	CAG Irrigation			✓

Mr P. Mr S. Mr R. Mr P. Mr T.	13/03/2018	Commune du Moule Adjoint au Maire et vice-Président de la CANGT Conseiller municipal et agriculteur Conseiller municipal et agriculteur Directeur général des services Directeur du centre technique Municipal		✓	
R.G.	13/03/2018	Abattoir Départemental Directeur		✓	

**ANNEXE 3 : Les statuts de la CANGT**



## ARTICLE 1 : Objet

Il est formé entre les communes d'Anse Bertrand, Le Moule, Morne-à-l'Eau, Petit-Canal et Port-Louis, une communauté d'agglomération dénommée « **communauté d'agglomération du nord Grande Terre** ».

Elle est régie par les articles L.5216-1 à L.5216-10 et L. 5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le siège de la communauté est fixé provisoirement à l'adresse suivante : rue Gambetta, BP 05 97117 PORT LOUIS.

Il sera transféré en tout autre lieu sur décision du conseil de communauté selon les modalités prévues à l'article L5211-20 du CGCT

## ARTICLE 2 : Les Compétences

La communauté d'agglomération exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

### COMPETENCES OBLIGATOIRES

#### 1° En matière de développement économique :

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont *d'intérêt communautaire* ;
- actions de développement économique *d'intérêt communautaire*;

#### 2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- création et réalisation de zones d'aménagement concerté *d'intérêt communautaire* ;
- organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi. À ce titre, elle peut organiser un service de mise à disposition de bicyclettes en libre-service;

#### 3° En matière d'équilibre social de l'habitat :

- programme local de l'habitat ;
- politique du logement *d'intérêt communautaire* ;
- actions et aides financières en faveur du logement social *d'intérêt communautaire* ;
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat .



- action, par des opérations *d'intérêt communautaire*, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- amélioration du parc immobilier bâti *d'intérêt communautaire*;

**4° En matière de politique de la ville dans la communauté :**

- dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale *d'intérêt communautaire* ;
- dispositifs locaux, *d'intérêt communautaire*, de prévention de la délinquance.

**COMPETENCES OPTIONNELLES**

**1° Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire;**

**2° Assainissement des eaux usées et si des mesures doivent être prises pour assurer la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales ou des pollutions apportées au milieu par le rejet des eaux pluviales, la collecte et le stockage de ces eaux ainsi que le traitement de ces pollutions dans les zones délimitées par la communauté en application des 3° et 4° de l'article L. 2224-10;**

**3° Eau;**

**4° En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie**

- lutte contre la pollution de l'air,
- lutte contre les nuisances sonores,
- soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés;

**COMPETENCES FACULTATIVES**

Réalisation, entretien et exploitation d'un sentier de randonnées équestres, pédestres et cyclistes dénommé Boucle du Nord Grande-Terre.

Création et exploitation à Anse Bertrand d'une cuisine centrale avec un atelier d'agro transformation attenant.

### **ARTICLE 3 : Les transferts de compétences supplémentaires**

Les transferts de compétences supplémentaires seront décidés dans les conditions fixées par les dispositions de l'article L.5211-17 du CGCT.

Les dépenses liées aux compétences transférées seront fixées par une délibération du conseil communautaire en application de l'article L.5211-17 précité.

Le transfert entraînera, de plein droit, la mise à dispositions des biens, droits et obligations nécessaires à l'exercice de la compétence transférée dans les conditions fixées par le CGCT.

### **ARTICLE 4 : Coopération et prestation de service**

Des communes ou un autre EPCI ou encore un syndicat mixte peuvent confier, par voie contractuelle à la Communauté, l'exécution de prestations de services dans le cadre de l'article L.5216-7 et L.5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **ARTICLE 5 : Durée**

La communauté d'agglomération est constituée pour une durée illimitée.

### **ARTICLE 6 : Fonds de concours**

La communauté d'agglomération peut attribuer des fonds de concours aux communes membres pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'équipements d'intérêt communautaire dans les conditions prévues à l'article L.5216-5 du CGCT.

### **ARTICLE 7 : Champ d'activités**

La communauté peut étendre son champ d'activités en dehors du territoire des communes associées dans le cadre de conventions approuvées par le Conseil de Communauté et l'assemblée délibérante intéressée.

### **ARTICLE 8 : Fonctionnement**

La communauté est administrée par un conseil composé de délégués élus dans le cadre de l'élection municipale pour toutes les communes dont le conseil municipal est élu au scrutin de liste, dans les conditions fixées par la loi (article L. 5211-6-1 du CGCT.)

La répartition des sièges pourra être fixée par accord amiable des communes membres dans les conditions de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Communes	Nombre de sièges
Anse Bertrand	4
Le Moule	12
Morne à l'Eau	9
Petit Canal	6
Port Louis	5
<b>Total</b>	<b>36</b>

### **ARTICLE 9 : Election du Président et des Vice-présidents(S)**

Le Président et les Vice-Présidents sont élus par le Conseil Communautaire d'Agglomération parmi ses membres.

Le Président, organe exécutif de la Communauté, assure les compétences fixées par l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il peut à ce titre, déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions propres aux Vice-Présidents.

Le bureau est composé du Président, des vices présidents (dont le nombre ne saurait être supérieur à 20%, du nombre de sièges avec un plafonnement à 15), et éventuellement d'un ou plusieurs membres.

L'organe délibérant peut toutefois, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application de l'alinéa précédent, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Les règles de convocation du Conseil, de quorum, de validité des délibérations, et de création des commissions, etc....sont celles applicables aux Conseils Municipaux quand elles ne sont pas contraires aux dispositions propres aux EPCI.

### **ARTICLE 10 : Exercice des compétences transférées**

Pour la mise en œuvre des compétences transférées, la Communauté d'agglomération créera les services utiles et procédera au recrutement du personnel adéquat conformément aux dispositions du statut de la fonction publique territoriale et du Code Général des Collectivités Territoriales.

En cas de dissolution de la Communauté d'agglomération, la répartition des personnels communautaires sera réalisée dans les conditions fixées par les articles concernés du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **ARTICLE 11 : Comptable Public**

Le Receveur Communautaire est le Trésorier relevant territorialement du lieu d'implantation du siège.

### **ARTICLE 12 : Ressources communautaires et fiscalités**

Les ressources de la Communauté d'agglomération sont constituées de :

1° Les ressources fiscales mentionnées au I et au V de l'article 1379-0 bis du Code Général des Impôts.

2° Le revenu des biens, meubles ou immeubles, de la communauté d'agglomération.

3° Les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu.

4° Les subventions et dotations de l'Etat, de la région, du département et des communes.

5° Le produit des dons et legs.

6° Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés.

7° Le produit des emprunts

8° Le produit du versement destiné aux transports en commun prévu à l'article L. 2333-64.

9° La taxe d'enlèvement des ordures ménagères si la communauté est compétente en matière de collecte et de traitement

### **ARTICLE 13 : Modifications fonctionnelles**

Toutes modifications statutaires autres que celles relatives à la modification du périmètre ou des compétences de la Communauté ou à la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant et à la dissolution interviennent conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces modifications doivent être préalablement acceptées par délibérations concordantes du Conseil de Communauté et de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres telle que précisée à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **ARTICLE 14 : Dissolution de la communauté d'agglomération**

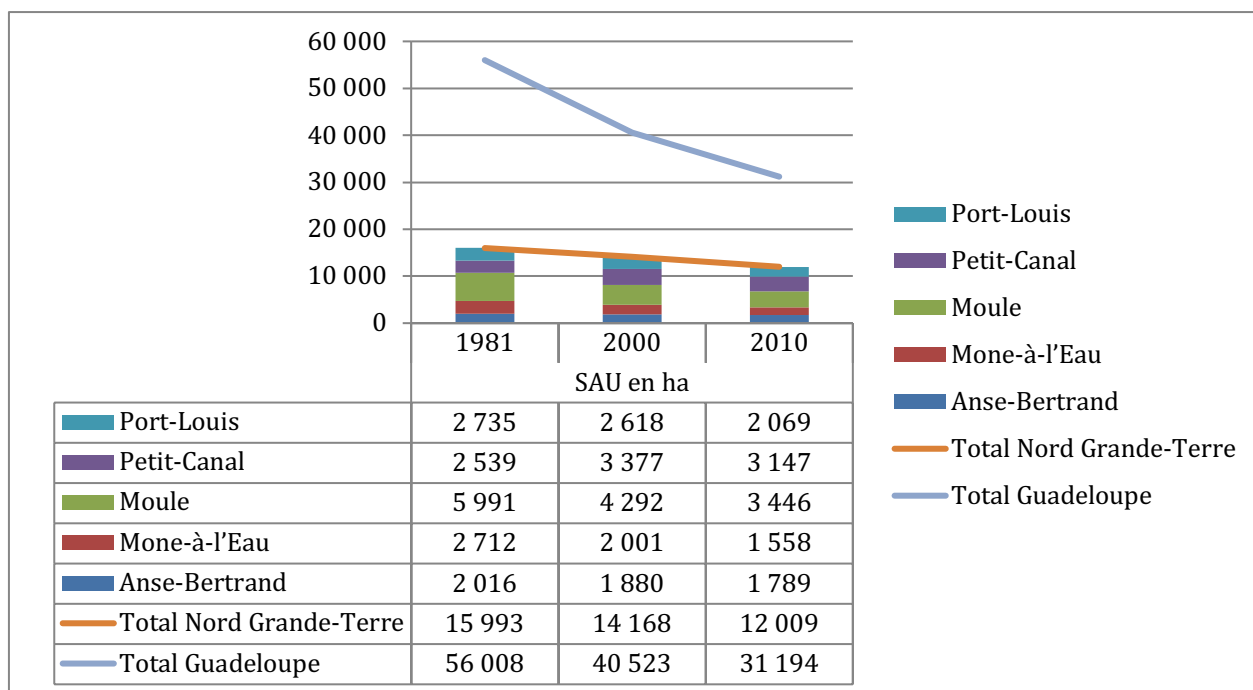
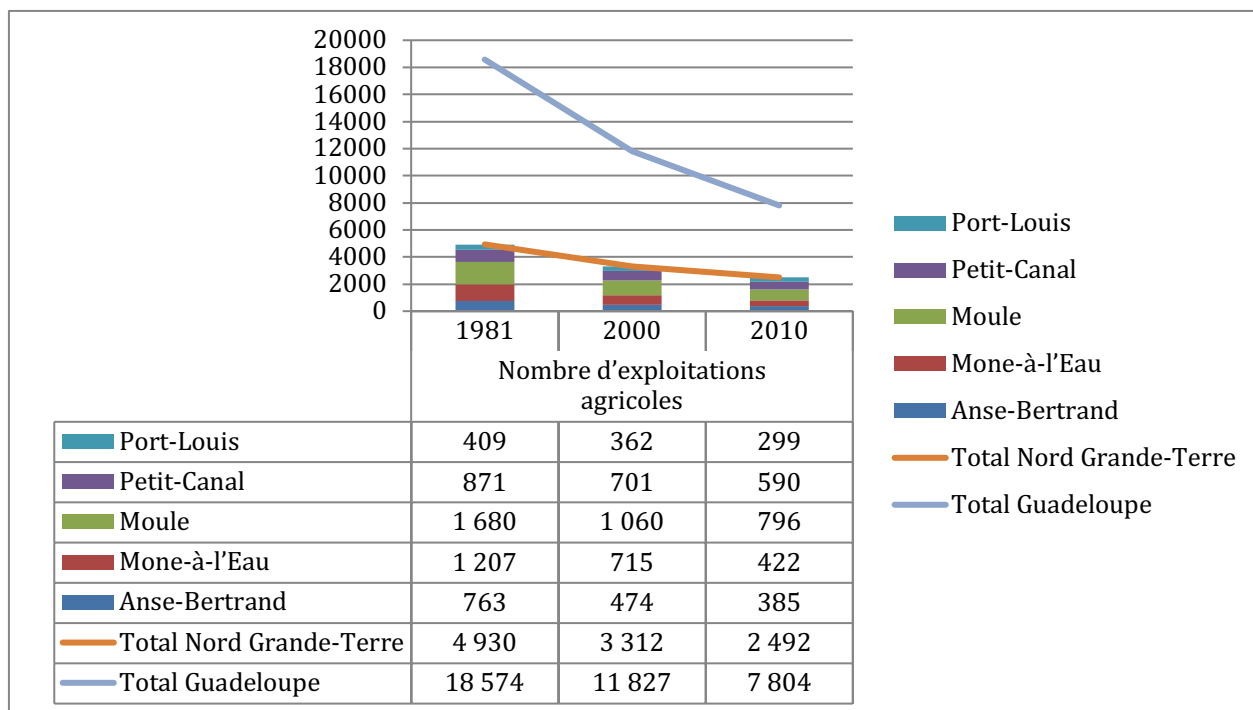
Les conditions de dissolution sont celles fixées par les articles L.5216-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **ARTICLE 15 : Application**

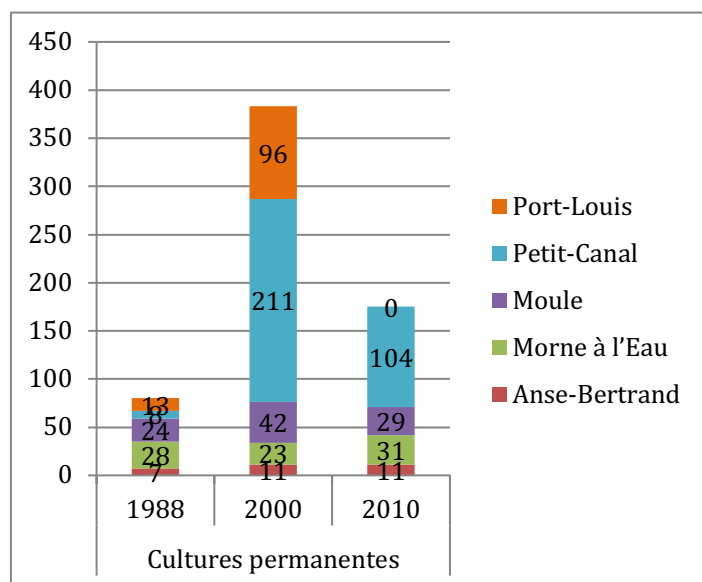
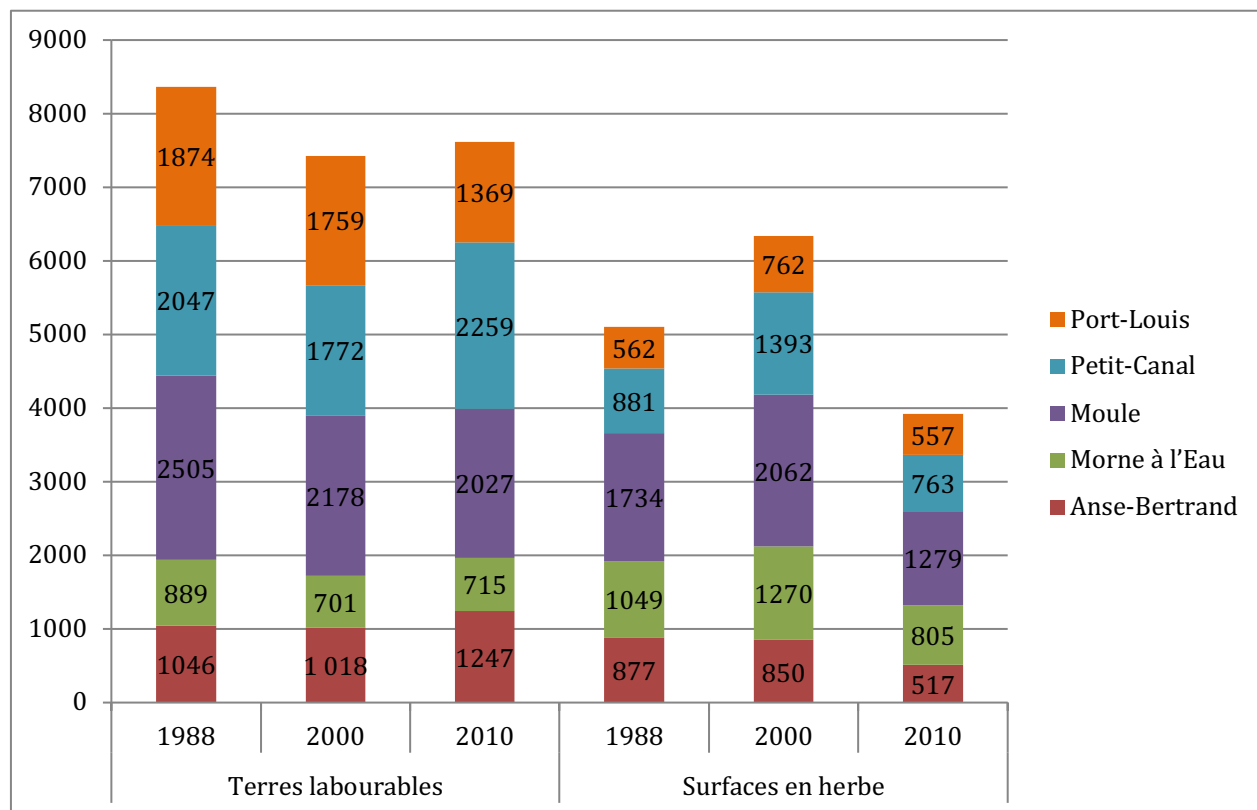
Conformément à la loi, ces statuts rentreront en vigueur à compter de l'arrêté d'extension et de transformation du représentant de l'Etat, instituant la Communauté d'Agglomération.

RECOURS  
13 000 000  
L. 2008

ANNEXE 4 : Nombre d'exploitations et SAU en ha des communes du Nord Grande-Terre, RA 2010



## ANNEXE 5 : Occupation des surfaces agricoles en Nord Grande-Terre, RA 1988-2000-2010



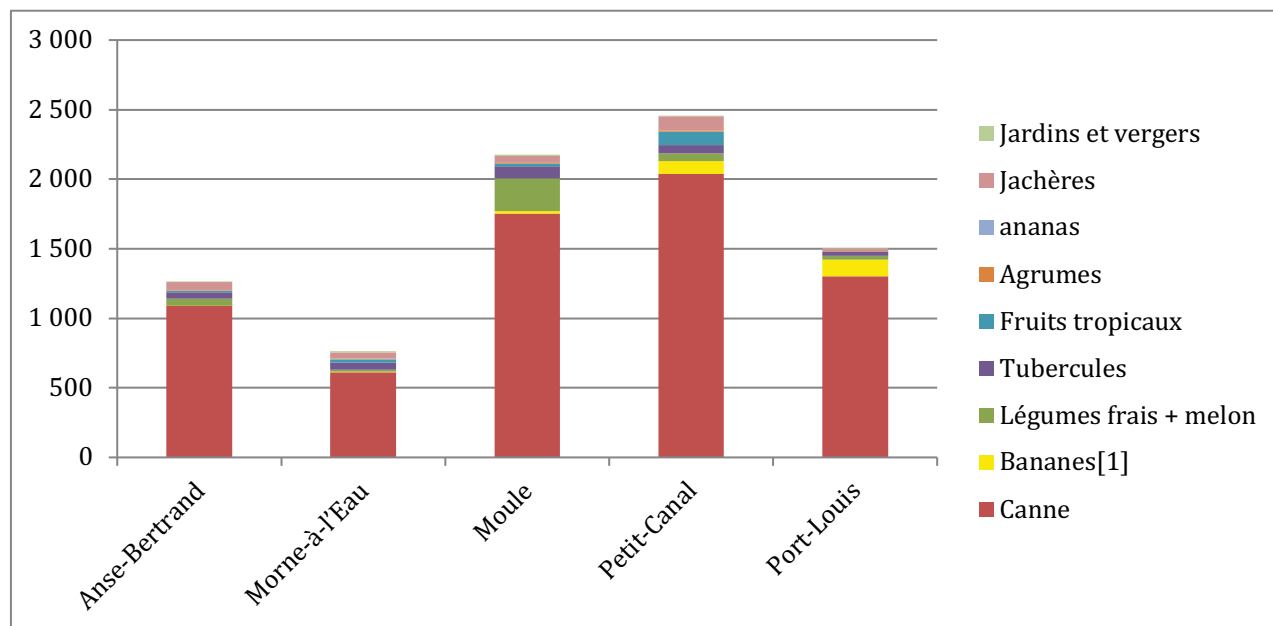
Communes	Occupation des surfaces agricoles en hectares								
	Terres labourables <sup>150</sup>			Cultures permanentes <sup>151</sup>			Surfaces en herbe <sup>152</sup>		
	1988	2000	2010	1988	2000	2010	1988	2000	2010
<b>Anse-Bertrand</b>	1046	1 018	1247	7	11	11	877	850	517
<b>Morne à l'Eau</b>	889	701	715	28	23	31	1049	1270	805
<b>Moule</b>	2505	2178	2027	24	42	29	1734	2062	1279
<b>Petit-Canal</b>	2047	1772	2259	8	211	104	881	1393	763
<b>Port-Louis</b>	1874	1759	1369	13	96	?	562	762	557
<b>Total Nord Grande-Terre</b>	8361	7428	7617	80	383	175	5103	6337	3921

<sup>150</sup> Superficie en céréales, cultures industrielles, légumes secs et protéagineux, fourrage (hors superficie toujours en herbe), tubercules, légumes de plein champ, jachère.

<sup>151</sup> Superficie en vignes, vergers, pépinières ornementales, fruitières, forestières, cultures de miscanthus, jonc, mûrier, osier, arbre truffier, arbres de Noël.

<sup>152</sup> Prairies naturelles ou semées depuis six ans ou plus.

## ANNEXE 6 : Surface utilisée par les différentes cultures en Nord Grande-Terre, RA 2010

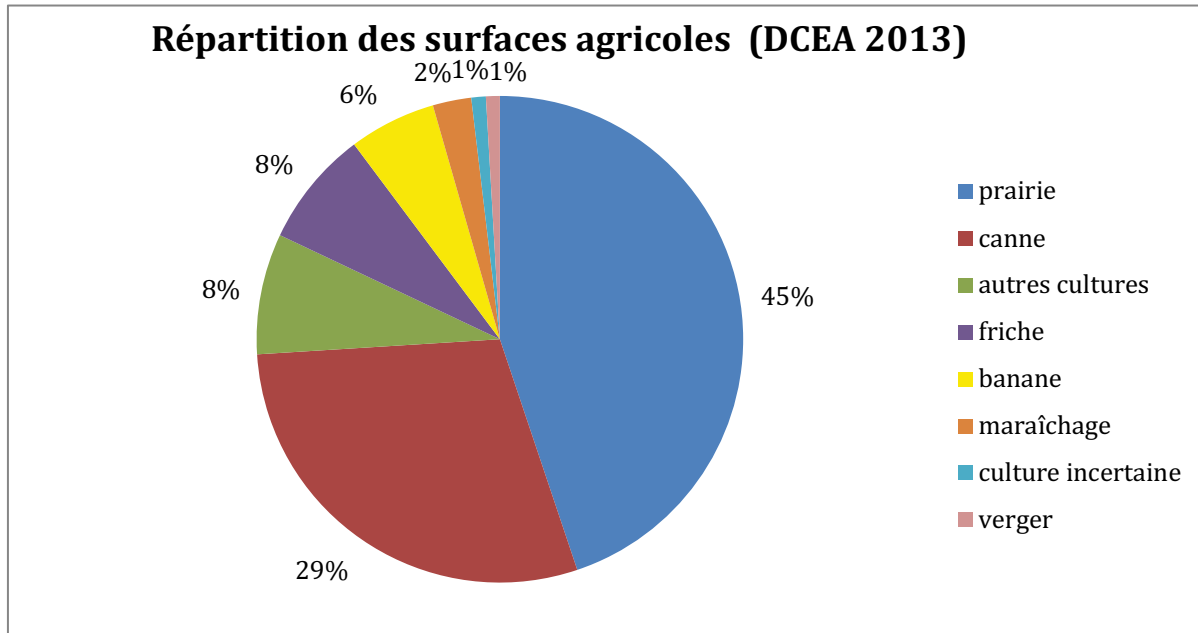


Communes	Surfaces en hectares (RA 2010)									
	Canne	Bananes <sup>153</sup>	Légumes frais + melon	Tubercules	Fruits tropicaux	Agrumes	ananas	Jachères	Jardins et vergers	Surfaces boisées
Anse-Bertrand	1 088	4	51	46	6	4	0	63	3	
Morne-à-l'Eau	610	7	15	49	22	6	4	42	7	
Moule	1 752	21	235	83	21	8	2	46	9	
Petit-Canal	2 040	88	59	59	96	8	0	104	4	
Port-Louis	1 303	119	26	27	?	?	0	26	1	
<b>Total Nord Grande-Terre</b>	<b>6 793</b>	<b>239</b>	<b>386</b>	<b>264</b>	<b>145</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>281</b>	<b>24</b>	

<sup>153</sup> Ce chiffre englobe les cultures de bananes fruit export, bananes fruit local, bananes légumes.



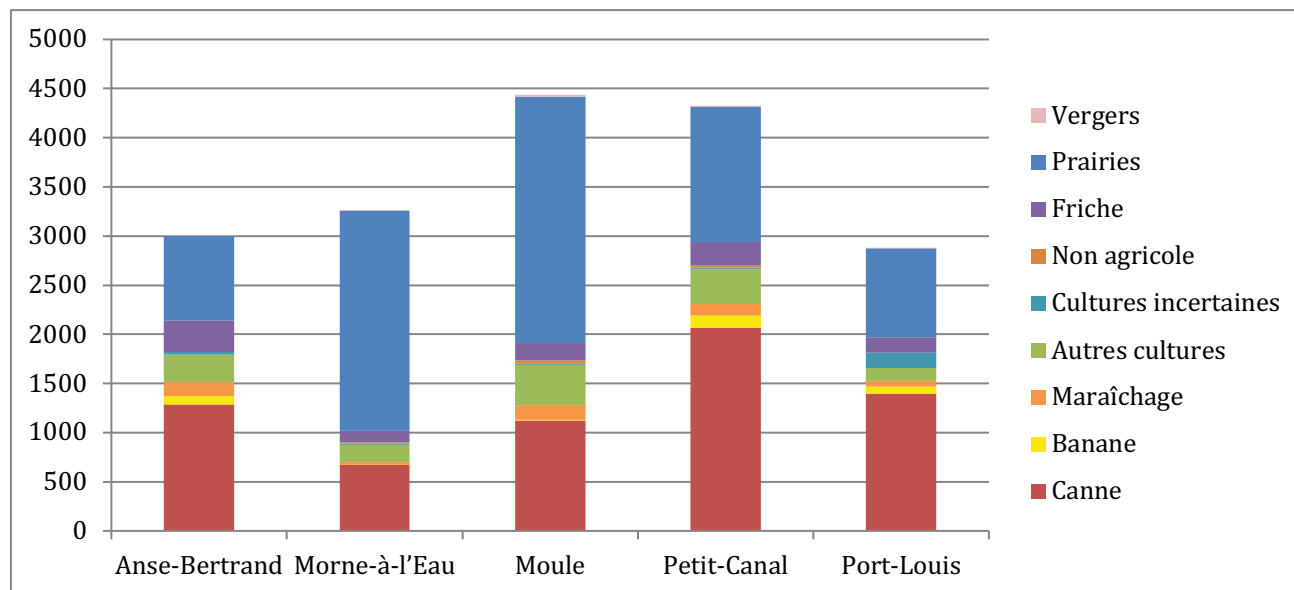
**ANNEXE 7 : Délimitation et Caractérisation des espaces agricoles en Guadeloupe (DCEA 2013<sup>154</sup>)**



	Surface DCEA 2010	Surface DCEA 2013	Evolution 2010-2013
<b>Canne</b>	14 801	14 622	<b>-179</b>
%	29,63%	29,16%	-1,21%
<b>Banane</b>	2 423	2 900	<b>477</b>
%	4,85%	5,78%	19,69%
<b>Maraîchage</b>	1 336	1 283	<b>-53</b>
%	2,67%	2,56%	-3,97%
<b>Verger</b>	405	461	<b>56</b>
%	0,81%	0,92%	13,83%
<b>Prairie</b>	25 431	22 487	<b>-2 944</b>
%	50,91%	44,85%	-11,58%
<b>Autres cultures</b>	3 408	4 024	<b>616</b>
%	6,82%	8,03%	18,08%
<b>Culture incertaine</b>	36	483	<b>447</b>
%	0,07%	0,96%	1241,67%
<b>Friche</b>	2 112	3 881	<b>1 769</b>
%	4,23%	7,74%	83,76%
<b>TOTAL</b>	<b>49 952</b>	<b>50 141</b>	<b>189</b>
%	100,00%	100,00%	0,38%

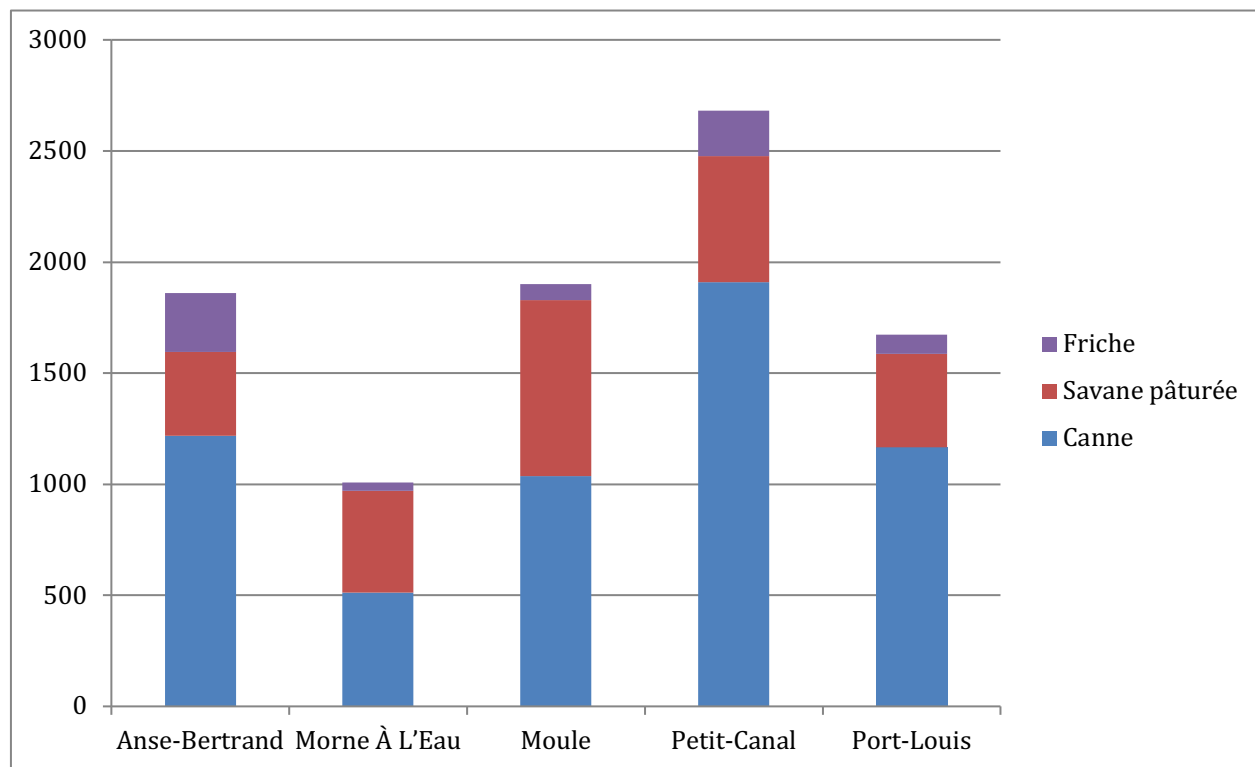
<sup>154</sup> Une cartographie des couches géographiques obtenue par photo-interprétation des espaces agricoles à partir de l'orthophotographie (photos réalisés à partir de vols aériens) et à partir des images Pléiades 2013 (photos satellitaires) a été réalisée par la DAAF ; <http://daaf.guadeloupe.agriculture.gouv.fr/Cartes-sur-la-Delimitation-et-la>

**ANNEXE 8 : Occupation de la surface agricole utilisée par les différentes cultures en Nord Grande-Terre, DCEA 2013**



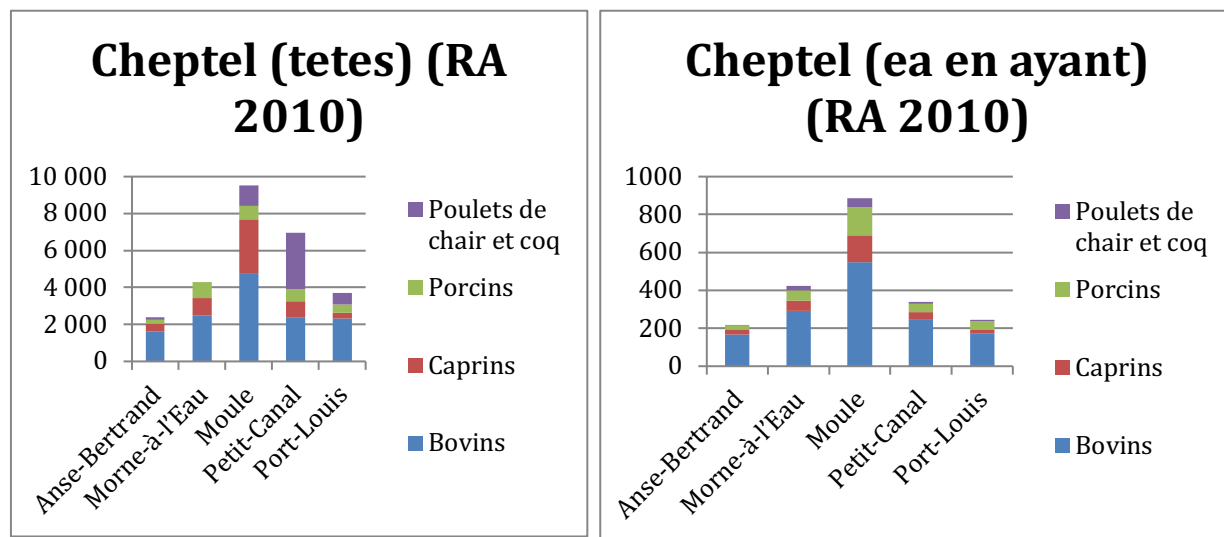
Communes	Surfaces en hectares (DCEA 2013)								
	Canne	Banane	Maraîchage	Autres cultures	Cultures incertaines	Non agricole	Friche	Prairies	Vergers
Anse-Bertrand	1283	85	148	275	30	2	319	865	7
Morne-à-l'Eau	673	2	28	174	10	13	118	2 239	6
Moule	1 126	3	149	413	9	36	177	2 503	20
Petit-Canal	2 067	124	119	356	14	18	240	1374	15
Port-Louis	1 397	74	53	134	158	0	155	906	5
<b>Total Nord Grande-Terre</b>	<b>6 546</b>	<b>288</b>	<b>497</b>	<b>1352</b>	<b>221</b>	<b>37</b>	<b>1009</b>	<b>7 887</b>	<b>53</b>

**ANNEXE 9 : Les trois principales productions en Nord Grande-Terre (DSG 2015, AGRIGUA)**



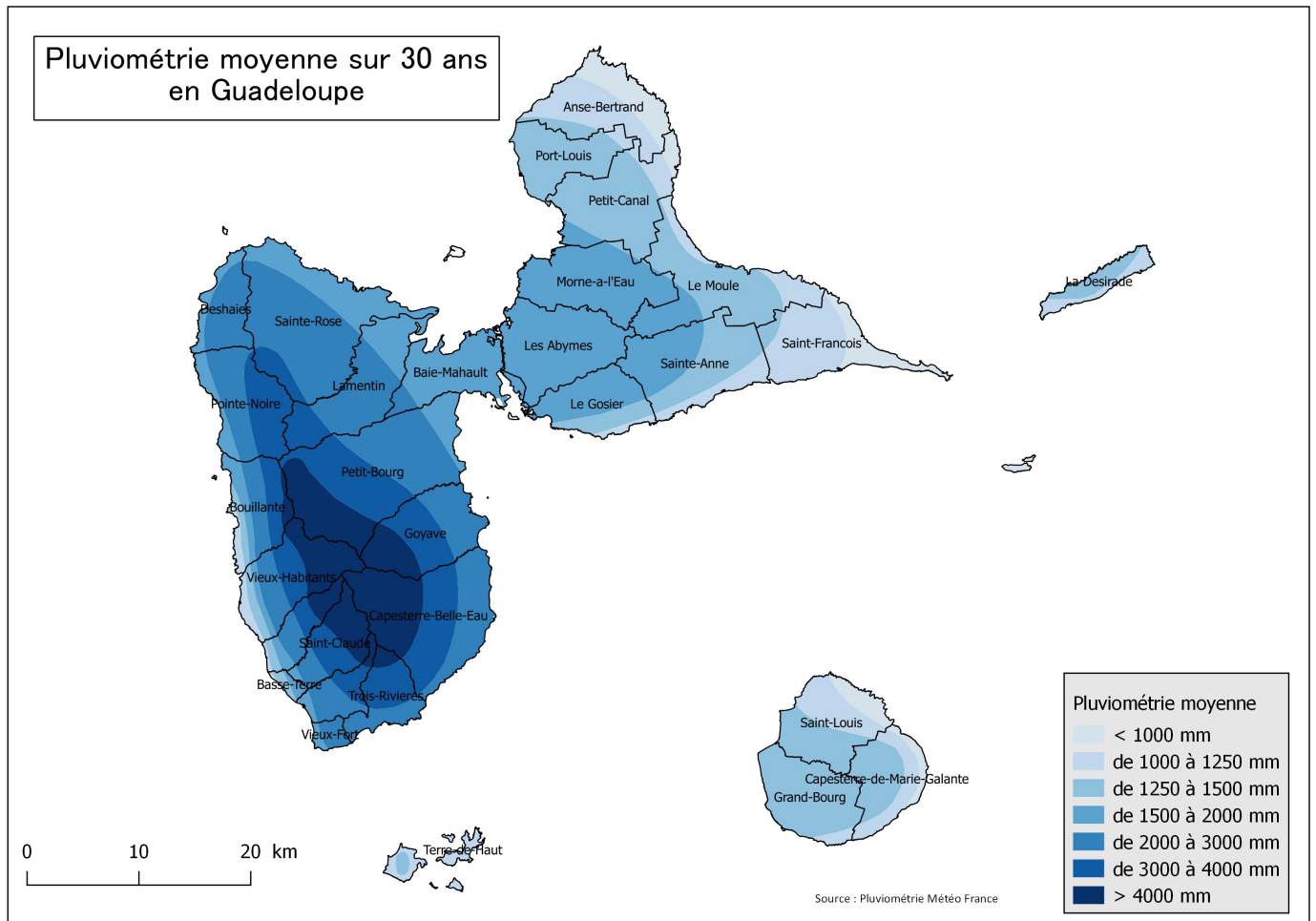
	<b>Surfaces en hectares (DSG 2015, AGRIGUA)</b>		
	<b>Canne</b>	<b>Savane pâturée</b>	<b>Friche</b>
<b>Anse-Bertrand</b>	1218	378	265
<b>Morne À L'Eau</b>	511	459	39
<b>Moule</b>	1036	792	74
<b>Petit-Canal</b>	1909	567	205
<b>Port-Louis</b>	1166	422	84
<b>Total Nord Grande-Terre</b>	<b>5840</b>	<b>2618</b>	<b>667</b>

## ANNEXE 10 : Nature et taille des cheptels en Nord Grande-Terre, RA 2010



Communes	Cheptel (RA 2010)							
	Bovins		Caprins		Porcins		Poulets de chair et coq	
	EA en ayant	Têtes	EA en ayant	Têtes	EA en ayant	Têtes	EA en ayant	Têtes
Anse-Bertrand	167	1 630	26	415	20	189	4	150
Morne-à-l'Eau	293	2 508	54	935	54	835	23	Non renseigné
Moule	549	4 769	140	2936	150	725	48	1 085
Petit-Canal	246	2 405	40	833	42	675	11	3 043
Port-Louis	173	2 310	21	316	45	463	6	605
<b>Total Nord Grande-Terre</b>	<b>1 428</b>	<b>13 622</b>	<b>281</b>	<b>5435</b>	<b>311</b>	<b>2 887</b>	<b>92</b>	<b>4883</b>

**ANNEXE 11 : Pluviométrie moyenne sur 30 ans en Guadeloupe (Source données : Météo France ; auteur carte : INRA, UE PEYI)**



## ANNEXE 12 : Présentation de 6 membres du GIE Agrilokal

### Le Président d'Agrilokal R.P.

- \* Localisation de l'exploitation : Pelletan, Port-Louis ;
- \* Age : 52 ans ;
- \* Foncier : 7,42 ha de SAU, GFA.
- \* Origine sociale : "On est des pauvres, on a été élevés avec ce que l'on produisait avec la terre des parents (...)".
- \* Formation/parcours : Niveau quatrième, a été salarié à Beauport, a travaillé dans la canne et le melon, a été charpentier, menuisier et ouvrier dans le bâtiment, a passé un PBUC au CFPPA de Petit-Canal (brevet à unité capitalisable) en 1992, a été conducteur de récolteuse de canne.
- \* Temps plein/pluriactivité : pluriactif, emploi salarié saisonnier, conducteur de récolteuse de canne.
- \* Système de production : 4 ha de canne, le reste en jachère, il occupe pour le moment une partie du terrain de son frère faute d'avoir pu faire ses labours.
- \* Productions animales/végétales : Pois Canne, laitues sucrines, gombos, petits concombres, chou, cive, piments. Il a eu des bœufs par le passé.
- \* Commercialisation :
  - SICADEG ;
  - SICACFEL ;
  - Revendeurs : vente à deux revendeurs qui vont sur le marché du Moule (le mercredi), celui du Gosier (le vendredi) et le marché de Saint-Anne (le jeudi) ;
  - Vente directe : lancement d'une annonce sur les réseaux sociaux (téléphone et facebook où il a plus de 500 contacts) : "Je fais des photos, je mets sur facebook, et je dis que tel jour à telle heure, je vends ceci" ;
  - Logique de commercialisation : il entend fidéliser le consommateur, produire dans la régularité, il s'oppose à la logique des "coups", il fait venir les clients sur son exploitation ;
- \* Projets : Transformation et commercialisation aux GMS du pois canne.

### V.P. (frère de R.P.)

- \* Localisation de l'exploitation : Port-Louis, Belin ;
- \* Age : 47 ans ;
- \* Foncier : 20 ha, 9 ha en GFA (1998 : date d'installation), 4 ha en fermage terrain du Département (exploitation transmise par le père) ;
- \* Formation : Lycée agricole, choix de la polyculture/élevage, puis BP.
- \* Temps plein/pluriactivité : Temps plein

- \* Système de production : Canne sur le terrain GFA, maraichage, cultures vivrières et arbres fruitiers sur le terrain du Département.
- \* Productions animales : 15 cabris
- \* Productions végétales : Patate douce, manioc, laitues, concombres, tomates, pastèques.
- \* Interactions animale/végétales : Nourrit ses cabris avec les feuilles de patates douces, avec les invendus et la canne, désherbage manuel et herbe portée aux cabris, fumier des cabris utilisé pour le maraichage ;
- \* Commercialisation :
  - SICADEG :
  - Cabricoop ;
  - Vente directe<sup>155</sup> ;
  - Vente directe à un restaurant.
- \* Logique de commercialisation : Il entend fidéliser le consommateur, produire dans la régularité, il s'oppose à la logique des "coups", il fait venir les clients sur son exploitation ;
- \* Main d'œuvre : Il travaille avec sa femme à temps plein
- \* Projets :
  - Augmenter le cheptel pour atteindre 30 cabris ;
  - Augmenter la surface de maraichage ;
  - Un projet de transformation du pois d'Angole.

### M.T.

Agriculteur, membre d'Agrilokal, fondateur de Force Verte, a été adhérent aux JA et à la FDSEA, a été membre du GIE "Métis Caraïbes" devenu l'OP SICACFEL, est élu de la commune de Port-Louis, élu à la CAG, président du centre social de Petit-Canal :

- \* Localisation de l'exploitation : Port Louis (lieu de résidence Anse Bertrand);
- \* Age : 49 ans ;
- \* Foncier : 12 ha GFA, 2 ha Département (parcelle inondable peu exploitée) ;
- \* Formation : BEP agricole, BTS ;
- \* Temps plein/pluriactivité : Temps plein
- \* Système de production : 10 ha en canne à sucre, 2 ha de diversification;
- \* Productions animales : Aucune

---

<sup>155</sup> "Généralement, j'ai des référents. Par exemple, les mairies, j'en ai un à la mairie, je l'appelle, je lui dit que j'ai tel et tel produit, elle me fait la publicité auprès de ces collègues, ils font une liste de commandent qu'ils me transmettent (...) je préfère les particuliers aux revendeurs, j'aime ce contact où je peux dire comment je fais mon produit, où je parle des propriétés des produits" ;

- \* Productions végétales : tomates, salades, courgettes, concombres, pastèques, piments végétariens etc.
- \* Commercialisation :
  - SICADEG ;
  - Vente directe au marché de Bergevin, Pointe à Pitre ;
  - Revendeurs et primeurs.

### P.M.

- \* Localisation de l'exploitation : Port-Louis, Pichon ;
- \* Age : 41 ans ;
- \* Foncier : 7 ha 90 en GFA (2 ha canne, 0 ha 20 en diversification, le reste en prairie)
- \* Formation :
  - Bac comptabilité ;
  - Deug de droit ;
  - Bac technicien vente en qualité de produits alimentaires (agricole mais pour la transformation des aliments) ;
  - BP de technicien d'exploitation agricole ;
  - Une formation dans les Alpes en Métropole, 4 mois, éleveur, partenariat pour intégration de la tarentaise en Guadeloupe.
- \* Temps plein/pluriactivité : Temps plein
- \* Système de production : Polyculture/élevage
- \* Productions animales : 35 têtes de bovins (croisés créoles et blondes d'aquitaines) ;
- \* Productions végétales : Canne, courgettes, aubergines ;
- \* Interactions animale/végétales : 1 ha de canne pour la nourriture des bovins ;
- \* Projets : Production de produits laitiers, élevage de vaches Tarentaises.

### A.X.

- \* Localisation de l'exploitation : Port-Louis, Pichon, voisin de Patrice M. ;
- \* Age : 65 ans ;
- \* Foncier : 10 ha 75 en GFA (10 ha canne, 0 ha 75 en diversification)
- \* Temps plein/pluriactivité : Temps plein
- \* Système de production : Polyculture/élevage
- \* Productions animales : 3 têtes de bovins, 5 porcs ;
- \* Productions végétales : Igname, patates douces, madères, chou, groseilles ;
- \* Projets : Création d'une pépinière ;
- \* Commercialisation : Vente directe sur les marchés (Petit-Canal, Anse-Bertrand) et livraison aux primeurs.



**ANNEXE 13 : Eléments relatifs aux 24 GFA du Nord Grande-Terre**

N°	NOM du GFA	Commune	Nbre d'installés	Surface en ha	Année
6	Blanchet 1	M-A-L'Eau	17	147,45	1988
7	Espérance	M-A-L'Eau	15	125,1	1988
8	Blanchet 2	M-A-L'Eau	21	191,45	1988
9	L'écluse	Moule	36	270,48	1988
15	Duval 1	Pt-Canal	21	204,28	1988
16	Duval 2	Pt-Canal	26	238,92	1988
17	Lermercier	A/Bertrand	27	248,45	1988
18	Charopin	pt-Canal+P-L	30	265,54	1988
19	Michaux 1	Pt-Canal	21	204,76	1990
20	St Julien Sud	Pt-Canal	20	196,75	1990
23	Berthaudière	A/Bertrand	24	247,56	1990
24	Maisoncelle	P/Louis	14	118,27	1991
26	Lubeh-G/Cap	Pt-Canal	21	221,4	1991
27	Coqurnda/S.F.	Pt-Canal	17	149,49	1991
28	Bétin	P/Louis	11	111,82	1991
29	Girard 1	Pt-Canal	20	187,04	1991
30	Girard 2	Pt-Canal	16	158,83	1991
31	Hermitage 1	P/Louis +A/Bertrand	26	269,64	1991
32	Beauplan	Pt-Canal P/Louis	24	218,42	1992
33	St Julien Nord	Pt-Canal P/Louis	16	162,44	1992
34	Hermitage 2	P/Louis	16	204,75	1992
36	Paul Aubin	P/Louis	7	144,85	1993
37	Gaschet	Pt-Canal P/Louis	11	136,17	1993
38	Duteau-Acomat	M-A-L'Eau	21	169,63	1994
			478	4593,49	